

Première partie.

Le territoire trizacois : cadre naturel, population, structures agraires

Les Auvergnats ont dû m'occuper avant tout ; et j'ai traité une partie de ce qui les concerne. En attendant que l'ordre de mes matières me permette de te présenter sur eux des données précises et des résultats généraux, je vais examiner leur climat, leur sol, la nature et les productions de leurs montagnes, en un mot tout ce qui chez eux n'est point l'homme, mais ce qui sans cesse influant sur l'homme, le fait, en partie, ce qu'il est.

Legrand d'Aussy, 1794

Legrand d'Aussy était sans doute influencé par la « théorie des climats » qui, plongeant ses racines dans l'Antiquité, faisait écrire à Montesquieu que la chaleur « énervait la force et le courage des hommes » quand le froid donnait « une certaine force de corps et d'esprit »¹. À la fin du XIX^e siècle, les sociologues disciples de Frédéric Le Play suivaient un semblable déterminisme climatique et expliquaient combien les conditions naturelles, en modelant les paysages et les possibilités d'exploitation des ressources, avaient forgé les caractères humains et conduit à une diversité de « races » humaines et de variétés. Le portrait type que dressait Edmond Demolins de la « *race auvergnate* » représentée par l'« *éleveur doublé d'un commerçant rusé* » découlait selon lui d'une suite d'influences quasi-déterministes : le climat fait le pâturage, les herbes font le bœuf de Salers, le bœuf fait l'éleveur et les particularités du commerce de bestiaux, dans lequel les défauts doivent être masqués, font le maquignon². Jean Lapradelle affinait ce portrait en décrivant « *la variété de la haute-Auvergne occidentale* »³ quand Jean Roux s'attachait aux populations des hauts plateaux entre les monts du Cantal et ceux des Dore⁴. Si l'on ne prétend plus aujourd'hui établir de grandes typologies des traits psychologiques, sociologiques et économiques des groupes humains, l'idée demeure que les facteurs naturels sont l'un des facteurs majeurs pour comprendre le fonctionnement des sociétés rurales traditionnelles.

Les monographies de régions ou de paroisses en attestent. Elles commencent usuellement par un tableau des conditions naturelles (climat, relief, hydrologie) du territoire d'études. Ces conditions, par les contraintes qu'elles imposent et les opportunités qu'elles procurent, modèlent dans leurs grandes lignes les communautés rurales (structures agraires, nature des ressources, liens économiques, démographie). Pensons par exemple à la Sologne des étangs autour de Sennely et à sa

¹ MONTESQUIEU, *De l'esprit des Loix*, livre I, chapitre 3, 1748. Les idées de Montesquieu ont été reprises dans l'article climat de l'*Encyclopédie*, ainsi que les critiques faites à son auteur ([en ligne](#)). Voir aussi PINNA Mario, « Un aperçu historique de la théorie des climats », *Annales de Géographie*, 547, 1989, p. 322-325.

² DEMOLINS Edmond, *Les français d'aujourd'hui. Les types sociaux du Midi et du Centre*, Ed. Firmin-Didot, Paris, 1898.

³ LAPRADELLE Jean, « Une variété du type auvergnat... », *op. cit.*, p. 20.

⁴ ROUX Paul, « Le montagnard auvergnat... », *op. cit.*, p. 3.

population déshéritée⁵ ou à la Loire qui, à la fois voie de circulation et obstacle, structure l'espace péri-urbain dans le pays Roannais⁶. Pour analyser les rapports de l'homme et de son espace de vie, le « pays », Guy Di Meo privilégie le rôle des facteurs économiques. Il étudie la formation socio-spatiale du territoire local et cherche à en démêler « *l'écheveau complexe des rapports géographiques, économiques, politiques et idéologiques qui le fondent* »⁷. En avant-propos à sa longue analyse de la vie rurale dans les massifs auvergnats, Alfred Durand confirme qu'il s'agit d'abord d'un travail de géographe car

*L'homme est présent partout dans les pages qui suivent. Comment il s'est adapté au relief et au climat, comment il a exercé son influence sur les sols et la végétation, comment il a distribué son habitat et occupé le sol, comment il a mis en valeur son riche terroir, comment il a organisé sa vie et celle de ses troupeaux, comment, en un mot, il a peiné et prospéré dans ses montagnes, tels sont les principaux problèmes traités dans cet ouvrage.*⁸

C'est donc en commençant par l'analyse du cadre naturel que commencera ce travail. Le Cantal est un département essentiellement rural. Le taux de population rurale y atteint 91,3 % en 1846 et Mauriac, plus grosse agglomération au nord-ouest du volcan cantalien, stagne autour de 3 000 habitants. Si les bourgs et petites villes contrôlent et animent l'espace rural environnant, leur aire d'influence demeure restreinte⁹. Relativement éloignée des bourgs les plus proches, la paroisse de Trizac a dû se doter de modalités de vie collective compatibles avec un certain degré d'autonomie, sinon d'autarcie. Nous ébaucherons le portrait de la population trizacoise avec une analyse géomorphologique du territoire qu'elle occupe. La marque des reliefs y est forte, et ce d'autant plus que les déplacements aux XVII^e et XVIII^e siècles restent malaisés. Nous verrons comment l'homme s'y est adapté, en développant un habitat semi-dispersé. L'identité du territoire trizacois constituera un deuxième axe d'analyse. Nous privilégierons une approche portant sur les patronymes, pour montrer en quoi ils peuvent être des marques identitaires mais aussi comment leur étude peut déboucher sur la compréhension des échanges entre les groupes humains dans une zone à l'écart des flux majeurs de population. Le troisième angle sera celui d'une étude démographique sommaire, pour cerner quelques caractères essentiels de la population, en termes de dynamique et de modes de fonctionnement. Nous concluons avec l'analyse des structures agraires au milieu du XVIII^e siècle, telles que les révèle l'arpentement de Trizac de 1752. Pour chaque question, différentes focales peuvent être employées, qui correspondent à un regard d'ensemble (le territoire, la paroisse et ses voisines, la population) ou à des regards portés à des échelles inférieures (le groupe de maisons, l'exploitation rurale, la famille, voire l'individu). Ce portrait, une fois dressé, nous permettra de saisir des réalités collectives, mais aussi de connaître les cadres (économique, démographique, culturel...) dans lesquels des groupes restreints, familles ou individus, peuvent opérer des choix particuliers.

⁵ BOUCHARD Gérard, *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Plon, Paris, 1972.

⁶ DONTENWILL Serge, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque préindustrielle (milieu du XVII^e siècle-fin du XVIII^e siècle)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1997.

⁷ DI MEO Guy, « La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps », *Annales de Géographie*, n°559, p. 273-294, 1991.

⁸ DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, *op. cit.*, avant-propos.

⁹ Serge Dontenwill estime à six ou sept kilomètres autour de leur lieu de résidence l'espace dans lequel se déroule la vie de la majorité des Français. Cette distance correspond, pour le trajet aller-retour, à 2 à 3 heures de déplacement avec une charrette, ce qui permet une présence de quelques heures dans le bourg ou la petite ville.

Chapitre 1

La marque des contraintes naturelles dans un espace de montagne

L'abbé d'origine trizacoise Louis Chaumeil rédige en 1861 une courte monographie de son village natal¹⁰, qu'il introduit par ces mots : « *Le lieu d'origine a toujours été cher à l'homme ; [...] et cet attachement à son pays de naissance, n'est pas le privilège exclusif des hommes qui habitent les régions fortunées du globe ; les contrées les plus disgraciées sont également chères à leurs habitants* ». S'il ne paraît pas vouloir vanter des vertus imméritées, il souligne néanmoins que la commune « *a son importance dans le Cantal par son ancienneté, sa population, la fécondité du sol, ses bonnes et nombreuses foires, l'intelligence et l'excellent esprit de ses habitants* ». La rudesse de l'environnement trizacois, plus que de l'altitude, résulte des dénivellations marquées visibles sur la figure 1.1.

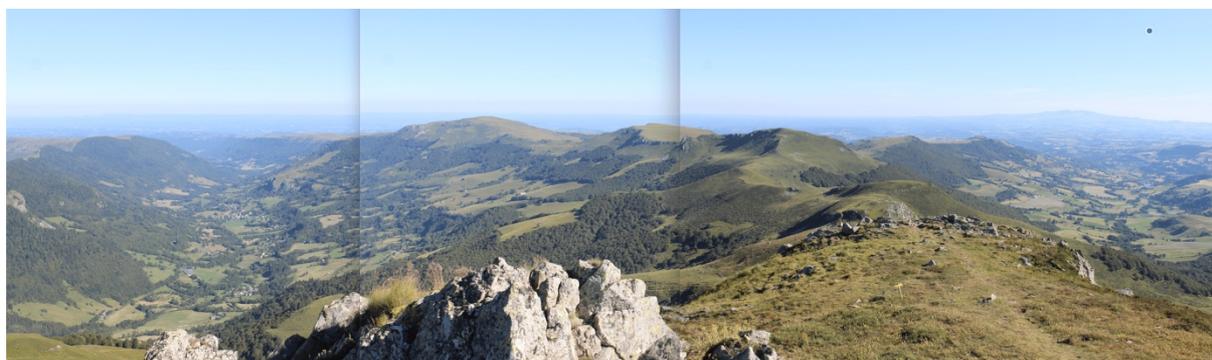


Figure 1.1. Panorama des flancs nord-ouest du volcan du Cantal entre les vallées du Mars et la vallée de la Véronne (photographie de l'auteur)

Cette photographie est prise dans la direction du nord-ouest, depuis les hauteurs de la planèze de Trizac. Le village se trouve derrière la première ligne de crête. La planèze est bordée au sud (à gauche de l'image) par la vallée du Mars qui traverse Saint-Vincent-de Salers et coule vers l'ouest. Elle est bordée à l'est (à droite de l'image) par la vallée de la Véronne, qui coule vers le nord, traverse Collandres et Riom-es-Montagnes et se jette dans la Petite Rhue. L'horizon porte vers les monts de la Marche et du Limousin au nord-ouest, au-delà de la Dordogne, et vers les plateaux de l'Artense¹¹ et les monts du Sancy, en Basse-Auvergne, au nord. La planèze domine la vallée de la Sumène, qui s'écoule vers l'ouest et rejoint la Dordogne¹². Sur le plateau, l'altitude de Trizac dépasse celle de toutes les autres paroisses et lui confère une place privilégiée à l'interface avec les herbages de montagne.

¹⁰ Son témoignage sur la vie locale est le seul publié par un contemporain au XIX^e siècle (CHAUMEIL Louis (Abbé), *Notice historique...*, *op. cit.*).

¹¹ L'Artense est le nom de la région de plateaux pénéplanés située au nord de la Rhue, rivière qui marque la frontière entre Haute et Basse Auvergne.

¹² La Sumène est le principal cours d'eau de la région, d'une longueur de 47 km. Née à 1200 m d'altitude entre Trizac et Collandres, elle s'écoule vers le Nord, puis oblique vers l'Ouest dans une large vallée avant d'effectuer un coude vers le Sud et de confluer avec la Dordogne, aujourd'hui dans la retenue du barrage de l'Aigle. Ses affluents proviennent très majoritairement du massif du Cantal et sont donc en rive gauche. La commune de Trizac est entièrement placée dans le bassin hydrographique de la Sumène (voir cartes et réseau hydrographique en Annexe A1).

Joséphine Moulier a récemment synthétisé la chronologie du peuplement des monts du Cantal à l'époque médiévale¹³. Après une phase d'expansion et de « conquête de la montagne » (IX^e-XI^e s.), le peuplement s'est intensifié (XII^e-XIII^e s.), y compris au-dessus de 1000 m, profitant d'un optimum climatique, avant que les sites les plus élevés ne soient progressivement abandonnés, sous l'effet combiné de l'insécurité et du froid (XIV^e-XV^e s.). Un système agro-pastoral est en place au début du XVI^e siècle, avec une forte spécialisation reposant sur l'exploitation des pâturages de montagne pour l'élevage et un réseau de petites cités marchandes (Riom-ès-Montagnes, Salers à l'Ouest). Selon Léonce Bouyssou, c'est au XVIII^e siècle que ce système connaît son apogée, mais dès le XVI^e siècle, « *une vie intense [...] régnait alors sur ces hauteurs à la belle saison, où marchands, pèlerins, voyageurs et pasteurs animaient des régions aujourd'hui quasiment désertes* »¹⁴.

Les caractéristiques du milieu naturel (climat, hydrographie, topographie) sont un facteur essentiel pour la compréhension des modalités de fonctionnement des sociétés rurales. Elles ont une influence majeure sur l'implantation et la structure de l'habitat, ainsi que sur la population, dont l'effectif est directement lié aux contraintes et ressources naturelles. Climat, population et habitat peuvent être qualifiés de facteurs structurels, qu'il importe de caractériser précisément. À cet effet, nous mobiliserons des sources sur une période étendue, couvrant environ deux siècles, afin d'esquisser un premier portrait de la communauté trizacoise. Les sources sont essentiellement de nature fiscale (registres de taille et du vingtième), des recensements, des actes de la pratique (registres des notaires locaux). Les données de population, outre les documents cités en références, sont issues de la base de données de l'EHESS¹⁵.

I. Une paroisse rurale dans son environnement micro-régional

A. La rigueur du climat des montagnes d'Auvergne

En 1781, J.B. Brière, contrôleur du vingtième, témoigne des difficultés d'accès à Trizac :

Cette paroisse est située dans les montagnes à quatre lieues au levant de Mauriac [...] On ne peut parvenir dans cette paroisse qu'avec beaucoup de peine et à travers des côtes escarpés et des précipices.

Le froid s'y fait ressentir toute l'année. Dans la plus belle saison on est forcé de se chauffer le matin et le soir quoique dans l'intérieur de la journée on soit quelquefois excédé par la chaleur. Ce contraste journalier dans l'été provoque beaucoup de flux de poitrine et de pleurésies¹⁶.

L'assemblée des habitants réunie le 15 mars 1789 pour rédiger les cahiers de doléances, manifeste son désarroi face à la pression fiscale et en particulier celle qui résulte de la suppression de la corvée de routes, dans la mesure où cette obligation « *est presque toute à la charge du tiers État, tandis que les routes publiques étant plus souvent pratiquées par la noblesse et le clergé, l'entretien en devrait principalement retomber sur eux ; que même le tiers État des campagnes éloignées de ces routes à une distance à n'en pas profiter, ne devrait aucunement contribuer à cette charge* »¹⁷. Ils insistent sur la rigueur des conditions naturelles auxquelles sont soumis les habitants : « *le sol*

¹³ MOULIER Joséphine, *Peuplement et formes d'occupation...*, op. cit.

¹⁴ BOUYSSOU Léonce, « Les montagnes cantaliennes du XIII^e au XVIII^e siècle », *Revue de Haute-Auvergne*, Vol. 48, 1972, p. 142-164.

¹⁵ EHESS, « Territoires et population, deux siècles d'évolution. Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » (http://cassini.ehess.fr/fr/html/5_donnees.htm).

¹⁶ AD Cantal, C-300. Ce passage, qui précède la description des unités agraires et des classes de sol, a été cité par Gabriel ESQUER, « La Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien Régime. Notes de géographie économique », *Revue de Haute-Auvergne*, Vol. 12, 1910, p. 209-235.

¹⁷ AD Cantal, 17 B 128.

montagneux, sans ponts ni routes vicinales, interdit tout commerce, occasionne une dépréciation notable à ses propres denrées, une cherté à celles qui lui manquent, provoque l'intempérie des saisons, des vents, des pluies, des frimas, des neiges, des gelées destructeurs successifs de ses productions ». Les plaintes relatives à la dureté du climat, à l'insuffisance des routes et à l'iniquité de la fiscalité qui en résulte ne sont certes pas particulières à Trizac. Vingt-cinq des trente-trois registres d'assemblée examinés par Abel Poitrineau soulèvent la question des transports¹⁸. Force est cependant de constater que les principales voies de communication restent éloignées. À la fin du XVIII^e siècle, seule existe une voie périphérique, reliant Aurillac à Clermont, via Mauriac et Bort (voir figure 0-3 dans l'Introduction du mémoire) et une voie ancienne encore utilisée qui relie Bort (au nord) à Murat (sur le versant Est du massif cantalien), en longeant la Sumène et passant par Riom, Apchon, Cheylade et Dienne¹⁹. Enfin, une voie mentionnée dans les manuscrits mais qui n'est plus indiquée dans les itinéraires²⁰ relie Argentat, port fluvial sur la Dordogne, à l'ouest, à Allanche au nord-est de Trizac. Elle remonte la rivière du Mars, traverse Moussages, Trizac, Collandres, Saint-Hippolyte et Cheylade. Cette voie, qualifiée de « route de la Reine Blanche », la seule attestée pour Trizac, serait d'origine romaine et son tracé a été identifié sur les plateaux d'altitude séparant Trizac de Cheylade²¹.

B. Un relief modelé par le réseau hydrographique

La morphologie du relief est le principal facteur explicatif de la faiblesse de la pénétration extérieure. Il en résulte pour Trizac un relatif isolement, typique des massifs montagneux²². La carte de Cassini (figure 1.2) confirme l'orientation marquée de la topographie locale, descendant vers le nord-ouest. Le territoire de Trizac s'étend sur 4 400 hectares et une dizaine de kilomètres d'ouest en est. L'altitude varie de 780 m à l'ouest à 1250 m au sud-est, le bourg se situant à 960 m. Le réseau hydrographique est formé de cours d'eau grossièrement parallèles. Le plus important est le Marilhou (dénommé Chavaroche sur la carte²³), affluent de la Sumène long de 23 km²⁴. Son principal affluent, le Civier (Siviere sur la carte), traverse la paroisse à proximité du bourg central et conflue en aval, sur la paroisse d'Auzers. Plus au sud, le ruisseau du Roc marque la limite avec les paroisses de Moussages et de Saint Vincent. Un quatrième cours d'eau suit la même orientation. Dans la partie septentrionale de la paroisse, le ruisseau de Cheyrouse, non dénommé sur la carte, creuse un autre sillon dans le

¹⁸ POITRINEAU Abel, « Les assemblées primaires du bailliage de Salers en 1789 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 25, 3, 1978, p. 419-422.

¹⁹ DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, op. cit., p. 118.

²⁰ AMÉ Émile, *Dictionnaire topographique du Cantal*, Impr. Nat., Paris, 1897.

²¹ AD Cantal, 82 Fi 377 (fond photographique, travaux du GRHAVS, Groupement de Recherches historiques et archéologiques de la vallée de la Sumène). L'existence de la route serait liée à la circulation des troupeaux, une foire existant peut-être à Trizac dès l'époque médiévale selon SIMON-COSTE Marie-Claire, « Les montagnes d'Auvergne avant la vie pastorale actuelle. Villages désertés et paysage fossile de la commune de Collandres (Cantal) », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 27, 1, 1988, p. 61-98.

²² Cette caractéristique partagée par les paroisses rurales des différents massifs (vallées pyrénéennes ou alpines, plateaux des Vosges et de Franche-Comté, Gévaudan...) justifie l'analyse comparative des communautés qui y vivent. Les similitudes de contextes entre les différentes zones montagneuses (agriculture à faibles rendements et prépondérance de l'élevage, longs mois d'hiver, difficultés de communication...) autorisent des rapprochements. Pour l'époque moderne, de nombreux chercheurs (parmi lesquels Laurence Fontaine dans les vallées alpines, Elisabeth Clavier et Pierre Lamaison en Gévaudan, Marc Conesa en Cerdagne, Pierre Bourdieu dans les vallées pyrénéennes, Jean-Luc Mayaud dans le pays de Montbéliard...) ont abordé la question des liens entre les conditions naturelles, l'économie locale et la structuration de la société.

²³ Pour l'ensemble des toponymes et patronymes, le choix est fait dans le mémoire d'une dénomination stable, qui correspond généralement à celle du XIX^e ou du XX^e siècle, et ce indépendamment des fluctuations orthographiques révélées par les sources. Un index (voir Annexe A2) récapitule les appellations retenues.

²⁴ Les caractéristiques de l'hydrographie locale sont issues de AMÉ Émile, *Dictionnaire...*, op. cit.

plateau trizacois puis oriente son cours au nord d’Auzers où il rejoint le Mardaret²⁵. Deux autres cours d’eau circulent aux confins de la paroisse, avec un écoulement vers le Nord : le Violon, affluent de la Sumène, qui marque la limite avec la paroisse de Menet, et la Sumène elle-même, qui naît sur les hauteurs de Trizac²⁶ qu’elle sépare de Collandres à l’est²⁷. Si ces ruisseaux et rivières ne sont pas navigables, ils ont permis l’implantation de nombreux moulins (à céréales ou à chanvre), installations essentielles à la vie des communautés humaines²⁸. Six moulins (trois sur le Marilhou et trois sur le Cavier) sont répertoriés sur la carte de Cassini.

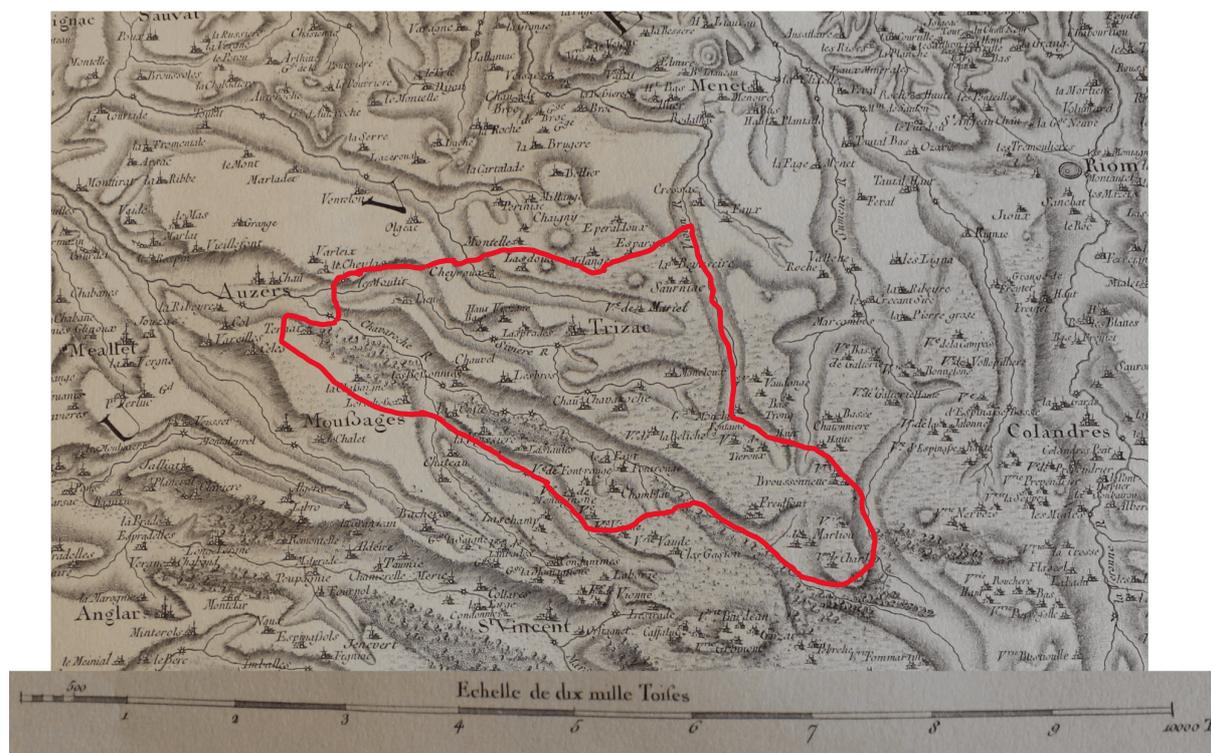


Figure 1.2. Trizac et les paroisses proches, Carte de Cassini n° 14 (entre 1798 et 1812) – le contour de la paroisse a été ajouté sur le fond de carte

Ce dense réseau hydrographique imprime sa marque au paysage. À titre d’exemple, les villages de Lacoste et Lavaissière de part et d’autre du Marilhou ne sont distants que de 700 mètres en ligne directe, mais ils sont séparés par la vallée qui creuse une entaille de 170 mètres de profondeur. À l’échelle locale comme régionale, les cours d’eau constituent des voies de circulation privilégiées et facilitent la pénétration des hommes jusqu’au cœur des montagnes. Il en résulte que les circulations dans la région de Trizac ne sont pas isotropes. Relativement aisées vers l’ouest et le nord, c’est-à-dire en direction de Mauriac et Bort, elles se heurtent aux hauteurs vers Collandres à l’est et à l’obstacle de la vallée du Mars vers le sud et Salers. Autre paramètre essentiel du terroir de Trizac, l’altitude, dont l’influence se fait sentir sur les modes d’occupation des sols. Dans le climat cantalien, Alfred Durand a souligné la limite constituée par la courbe de niveau de 1 000 m d’altitude²⁹. Il a d’ailleurs

²⁵ AD Cantal, 3 BIB 10334 (JOUVE Géraud, « Promenade trizacoise », dans brochure monographique de *l’Amicale des originaires de la commune de Trizac*, 1936, non paginé).

²⁶ La Sumène, le Violon et le Marilhou naissent tous trois dans la partie de Trizac la plus proche des crêtes du Puy Mary.

²⁷ Mentionnons aussi, au Sud de la paroisse la vallée du Mars, orientée Est-Ouest, qui entaille profondément le paysage et sépare Trizac de la région de Salers.

²⁸ Voir l’Annexe A1 pour plus des informations détaillées sur les moulins et leur implantation.

²⁹ L’auteur définissait plusieurs étages pour la végétation. Il distinguait particulièrement l’étage des prairies de montagne (de 850 m à 1 100 m), avec un rendement moyen en herbe (de l’ordre de 33 quintaux à l’hectare de fourrage savoureux), propice à l’habitat permanent et à un peuplement relativement dense, de l’étage des

retenu Trizac comme l'un des archétypes de cette séparation selon l'altitude, dressant une carte (figure 1.3) où la ligne de 1000 m d'altitude marque une nette séparation entre les étages, les pôles d'habitat étant concentrés au-dessous de cette limite.

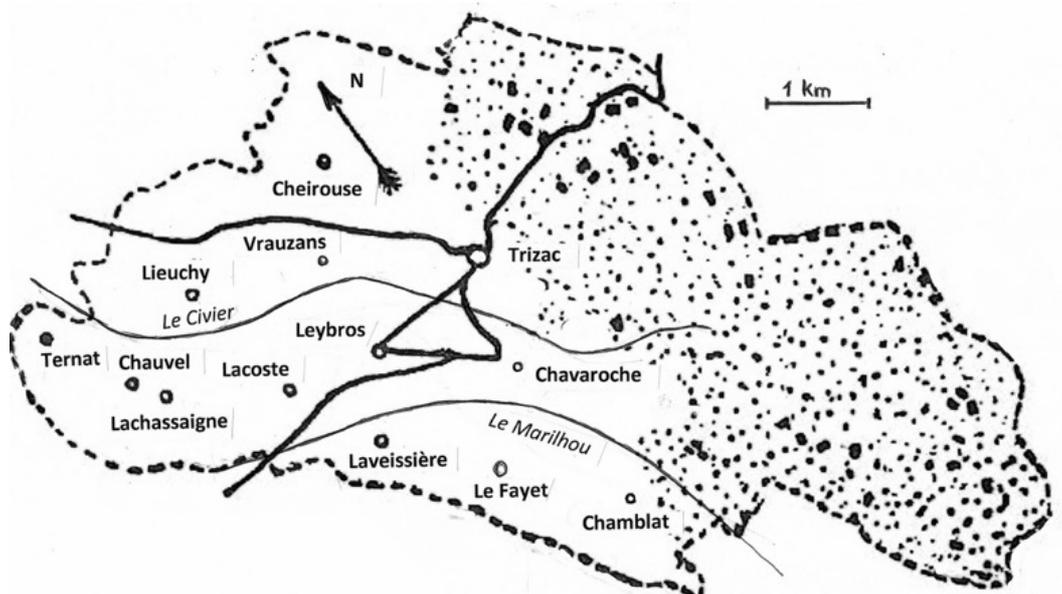


Figure 1.3. Carte de Trizac, adaptée de Durand³⁰ (la zone des pacages de montagne est indiquée en moucheté, au-dessus de 1 000 m d'altitude), la mention des villages et des cours d'eau est ajoutée

Au XVIII^e siècle, il en résulte dans le finage un partage égal entre les surfaces plantées en grain, à l'ouest et au nord, et celles dédiées à l'élevage, à l'est et au sud.

C. Trizac et ses confins

Trizac est située à moins de vingt kilomètres de quatre petites villes (Mauriac, Salers, Riom et Bort) et elle est limitrophe de six autres paroisses rurales. Le Tableau A2.3 en Annexe A2 synthétise les informations concernant la population de ces localités pendant la période étudiée. Après la Révolution, Mauriac devenue sous-préfecture ne compte que deux fois plus d'habitants, Riom devenue chef-lieu de canton et Bort restent de petites villes et Salers végète après la suppression de son bailliage. Les six paroisses limitrophes de Trizac sont Menet et Chastel Marlhac au nord, Auzers à l'ouest, Moussages au sud-ouest, Saint-Vincent au sud et Collandres à l'est (figure 1.4). Les quatre premières paroisses, sont situées à plus faible altitude que Trizac, sur le même plateau descendant. Ce n'est pas le cas de Collandres dans la vallée de la Véronne, qui coule vers le nord, et de Saint-Vincent dans la vallée du Mars. Trizac demeure plus peuplée que toutes ces communes au XVII^e siècle comme au XIX^e siècle.

pacages de montagne (de 900 m à 1 450 m), zone par excellence des vacheries, où n'existent qu'un habitat temporaire et de très nombreux burons (DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 69-74).

³⁰ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 423.

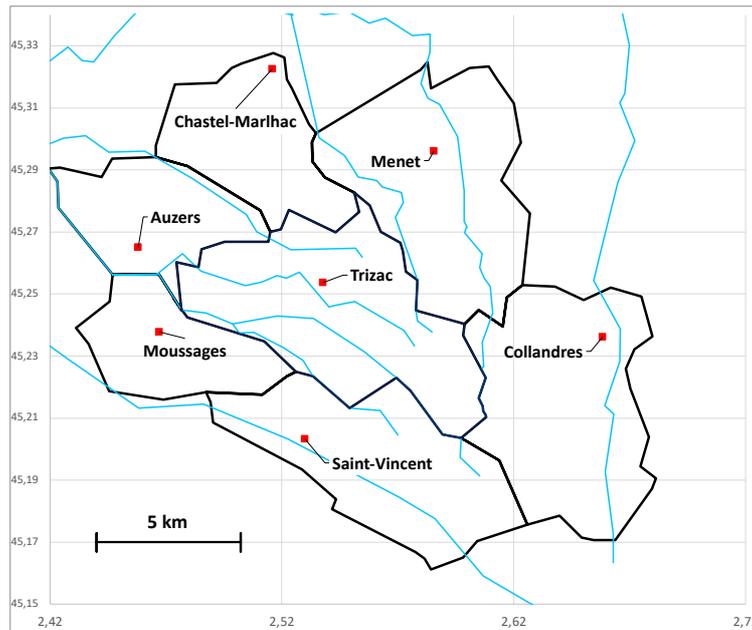


Figure 1.4. Carte de Trizac et des six paroisses limitrophes (établie par l'auteur)

II. Une population semi-groupée dans l'espace rural

A. Bourg, villages et hameaux

L'origine de la paroisse de Trizac est ancienne. Son nom est attesté dans la charte du XII^e siècle dite « de Clovis » dont n'ont survécu que des copies postérieures³¹. Cette charte mentionne par exemple le village de Ternat (Tarnat), occupé par Arnaldus³². La mise en place du système agro-pastoral sur les Monts du Cantal a conduit au début de l'époque moderne à une forme typique de distribution de l'habitat³³. Lapradelle a décrit les caractéristiques de l'habitat semi-dispersé de la région³⁴ :

Autour de l'église de la paroisse, généralement ancienne, se groupent les bâtiments communs, et quelques petites maisons de commerce si les facilités de relations avec les régions voisines les favorisent. Joignez-y les bâtiments d'exploitation d'un gros domaine et quelques petits propriétaires : voilà le bourg. Mais tout autour seront de nombreux villages. Chaque gros domaine constitue un hameau placé au centre de l'exploitation, au point où une source fournit assez d'eau [...] Si ce domaine est relativement peu important, ou si ses bâtiments d'exploitation sont aux limites du domaine ils voisineront avec les constructions d'autres petits propriétaires. [...] Le paysan auvergnat [...] s'est de tout temps bâti sa maison au point qui lui était le plus favorable, et il n'a jamais éprouvé le besoin d'un voisinage trop proche.

³¹ Il s'agit d'un polyptique daté du IX^e siècle, recensant les biens de l'abbaye de Saint Pierre le Vif à Sens, et inséré dans un faux diplôme du début du XII^e siècle. Il mentionne 120 sites inscrits dans un territoire en rive gauche de la Dordogne (PHALIP Bruno, « La charte dite de Clovis et le polyptique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens pour le prieuré Saint-Pierre de Mauriac », *Revue de la Haute-Auvergne*, p. 567-607, 671-696, 1988).

³² La charte cite « [56] In villa Tarnat colon[jica] I ; manet servus Arnaldus ; solvit vaccam pinguem, frumenti modium I, denarios XVIII ». Elle mentionne aussi Vozers (auj. Auzers) et Varlets (auj. Varleix, village d'Auzers) ; RENARD Étienne, « Grandes propriétés et organisation domaniale dans le Midi de la Gaule à l'époque carolingienne : que peut-on savoir ? », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 90, p. 381-412, 2012.

³³ MOULIER Joséphine, *Peuplement et formes d'occupation...*, *op. cit.*

³⁴ Son travail est centré sur les vallées de la Cère et de la Jordanne, au sud de la zone que nous étudions, mais aussi sur le versant Ouest du massif (LAPRADELLE Jean, « Une variété du type auvergnat... », *op. cit.*, 29-30).

Les vocables de village, bourg et hameau méritent d'être précisés. Joséphine Moulier souligne qu'à l'époque moderne³⁵

c'est bien la présence d'éléments polarisants (critères de centralité) qui semble placer la limite entre l'écart et le hameau et entre le hameau et le village [...] le hameau se distingue du village par la faiblesse de ses infrastructures polarisantes telles qu'elles ont été définies plus haut, et par la prépondérance de la cellule familiale, limitant les relations de voisinage. Surtout, cette distinction avec le village se marque par l'absence de structures collectives officielles permettant une vie communautaire fondée sur des relations de voisinage.

Pour simplifier, l'habitat permanent au sein du finage est organisé selon quatre niveaux : le bourg, usuellement le plus important pôle d'habitat, les villages regroupant d'une petite dizaine à plus d'une vingtaine de maisons, les hameaux, plus petits, et les fermes isolées. Dans le Cantal, selon Bernard Lepetit qui cite des rapports préfectoraux sous le Premier Empire, « on donne, d'après les usages reçus, le titre de bourg à tous les chefs-lieux des communes. On les divise en bourgs, villages et hameaux »³⁶. Cette décomposition est semblable à celle identifiée par Élisabeth Claverie en Gévaudan³⁷ ou par Nicole Lemaître en Limousin pour qui « cet état de fait est le témoin vivant de l'organisation ancienne des communautés agraires et de l'histoire du peuplement, des structures seigneuriales médiévales (très morcelées) »³⁸.

B. La grande stabilité de pôles d'habitat hiérarchisés

L'abbé Louis Chaumeil décrit la formation des centres de population sous l'effet conjugué de « l'action civilisatrice de la religion, le soin de sa sécurité personnelle et le besoin de se réunir en nombre dans un but d'intérêts communs ». À Trizac, c'est selon lui le troisième facteur qui aurait prévalu :

*On conçoit que les possesseurs des beaux pacages et des vastes montagnes qui avoisinent Trizac, durent, de concert, convenir d'un lieu de réunion pour l'écoulement de leurs produits, savoir : la vente des bestiaux et des fromages ; et Trizac, placé dans un petit enfoncement au pied de ces mêmes montagnes, était le lieu qui convenait.*³⁹

La limite entre villages et hameaux peut fluctuer selon les époques et les auteurs. La carte de Cassini et le *Dictionnaire du Cantal* de l'historien du Cantal Deribier du Châtelet en 1824 ne les distinguent pas⁴⁰. En 1861, l'abbé Chaumeil comptabilise 15 villages et 10 hameaux, cependant qu'en 1897 Émile Amé ajoute les écarts et les fermes et recense 11 villages, 6 hameaux, 4 écarts et 3 fermes⁴¹. Dans l'Annexe A2, les Tableaux A2.1 et A2.2 récapitulent les dénominations des pôles d'habitat et le nombre de feux qui y sont recensés par différentes sources entre 1674 et 1836⁴². Le Tableau 1.1 ci-dessous limite les informations aux sites d'habitat pérennes sur la période et

³⁵ MOULIER Joséphine, *Peuplement et formes d'occupation...*, op.cit., p. 95.

³⁶ LEPETIT Bernard, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Albin Michel, Paris, 1988.

³⁷ CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, op. cit. 1982.

³⁸ LEMAITRE Nicole, *Bruyères communes et mas. Les communaux en Bas-Limousin depuis le XVI^e siècle*, Éd. Musée du pays d'Ussel, Ussel, 1981.

³⁹ CHAUMEIL Louis, *Notice*, op. cit., p. 15-16.

⁴⁰ DERIBIER du CHATELET Jean-Baptiste, *Dictionnaire statistique du département du Cantal*, Impr. Picut, Aurillac, 1824.

⁴¹ AMÉ Émile, *Dictionnaire...*, op. cit. Cette comptabilité est erronée, car Amé indique par erreur que Lacoste est un hameau alors que sa population devrait le ranger dans la catégorie des villages.

⁴² Sources : registre de taille de 1674 (AD Puy-de-Dôme, 5 B 72), registre d'arpentement de 1752 (AD Cantal, 1 J 26/5), rôle du vingtième 1782 (AD Cantal, C 300), registre de taille de 1789 (Arch. privées, fonds Trazit), déclaration de grains de 1793 (Arch. privées, fonds Trazit), recensement de 1836 (Arch. municipales, sans cote).

regroupe les plus petits effectifs dans une ligne « autres ». On distingue enfin les sept villages les plus peuplés que l'on qualifiera par la suite de « gros villages ».

	Taille	Arpentement	Vingtième	Taille	Grains	Recensement	Chaumeil	Amé
	1674	1752	1782	1789	1793	1836	1861	1892
bourg	98	99	89	91	90	129		
Lieuchy	28	22	22	19	20	26	V	V
Leybros	24	16	17	21	16	22	V	V
Lachassagne	19	15	13	14	15	19	V	V
Laveyssière	21	12	9	13	10	17	V	V
Cheyrouse	17	16	16	16	14	16	V	V
Lacoste	12	12	10	8	8	12	V	E (**)
Chavaroche	16	9	8	11	7	10	V	V
Chamblat	21 (*)	7	7	6	7	8	V	V
Chauvel	8	7	8	7	7	8	V	V
Le Fayet	(*)	4	6	8	5	5	V	V
Vrauzans	15	7	8	6	5	5	V	V
Lasdoux	4	4	4	4	4	4	V	H
Ternat	4	3	3	3	3	4	V	H
Le Moulit	2	3	6	2	2	2	H	F
Les Bessonies	2	2	2	2	2	3	V	H
Laurichesse	3	2	2	2	2	2	V	H
Saignemonteil	1	1	1	3	1	3	V	V
autres	1	6	3	12	4	8	H	E
incertain				6	2	2		
total	296	247	234	254	224	303 (***)	322	

Tableau 1.1. Variation du nombre de feux ou de ménages dans la paroisse et par pôle d'habitat entre 1674 et 1836 (dans les deux dernières colonnes V = village, H = hameau, E = écart ; (*) erreur dans le registre de taille, avec oubli du Fayet et confusion probable avec Chamblat ; **) erreur de catégorie dans la source ; (***) la comptabilisation par ménage conduit à des effectifs plus importants)

	Nombre de pôles	Taille	Arpentement	Vingtième	Taille	Grains	Recensement
		1674	1752	1782	1789	1793	1836
Bourg	1	33,1	40,1	38,0	36,7	40,5	42,6
Gros villages	7	46,3	41,3	40,6	41,1	40,5	40,3
Petits villages et hameaux	10 à 16	20,6	18,6	21,4	22,2	18,9	17,2

Tableau 1.2. Variation du poids relatif de chaque type de pôle d'habitat entre 1674 et 1836

Le Tableau 1.2 synthétise ces informations et quantifie la part de la population relevant de chaque catégorie. Le nombre total de feux indiqué par les sources est plus élevé d'environ 20% que celui estimé par Baldit pour la même période, voire aux mêmes dates, mais il repose sur des documents où chacun des feux est identifié. Au-delà des variations inhérentes à la définition des unités d'habitat (ménage vs feu⁴³) et de celles liées à la non prise en compte de certains habitants (par exemple ne

⁴³ Nous reviendrons au Chapitre 10 sur cette question.

payant pas le vingtième car trop faiblement imposés), il ressort une image de double stabilité, à la fois spatiale et temporelle⁴⁴. Le premier élément est la grande stabilité de l'habitat, aucun de ces lieux ne disparaissant au cours de la période, même s'il n'est constitué que d'un à quatre feux, comme l'illustre le hameau des Bessonies, caractérisé par la présence de moulins sur le Marilhou⁴⁵. Le second élément est le poids relatif du bourg et des gros villages par rapport à l'ensemble de la paroisse⁴⁶. Il montre une grande stabilité avec environ 4 feux sur 10 au bourg, 4 feux sur 10 dans les gros villages et 2 feux sur 10 répartis parmi les autres pôles d'habitat⁴⁷. Enfin, la hiérarchie même entre les villages apparaît extrêmement stable, justifiant une distinction sur une base démographique.

La dénomination des villages fournit quelques données complémentaires. Les études micro-toponymiques distinguent usuellement les racines liées à la géographie (relief, cours d'eau...), à la végétation ou aux habitants⁴⁸. Ces trois origines existent à Trizac : Lacoste indique une position de crête alors que Le Fayet, Lachassagne ou Lavaissière sont liés au couvert végétal de hêtres, de chênes et de noisetiers. Enfin, dans les villages de Chauvel et Chavaroche vivent au XVIII^e siècle des familles éponymes, indice d'une continuité avec les manses médiévaux.

Pour dresser un tableau simplifié de la distribution de l'habitat, sur la base d'un ensemble de 250 feux, on peut comptabiliser sept gros villages (autour de 15 feux), quelques petits villages (de 5 à 8 feux) et des hameaux plus petits. Cette image diffère par certains aspects de celle dressée par Bernard Brunel pour la paroisse livradoise d'Augerolles⁴⁹. Si Brunel a lui aussi souligné la très grande stabilité temporelle d'un habitat étagé entre 400 m et 1000 m d'altitude, il a identifié les caractéristiques d'un bâti très dispersé, avec 159 lieux d'habitation et une moyenne de 4,6 maisons par écart, et considéré que l'armature du peuplement était une « *communauté de hameaux* ». La hiérarchie de l'habitat trizacois rejoint cependant l'image établie par Alain Corbin pour la Corrèze

⁴⁴ Notons cependant que le nombre de feux de 1674 est sensiblement plus élevé que dans la période ultérieure, et que la différence porte sur les seuls villages. Il en résulte un affaiblissement de leur domination quantitative. Deux explications peuvent être avancées : une comptabilisation différente des chefs de feux, en particulier pour les plus modestes, ou la disparition de certains feux lors consécutive aux difficultés de la période 1693-1715. Une analyse précise de la distribution des cotes de taille et/ou des patronymes permettra peut-être de trancher.

⁴⁵ Ce constat devait être nuancé si l'on étendait la période d'étude en amont. En effet, subsistent aujourd'hui les vestiges de deux villages établis plus haut dans la montagne. Le plus connu est celui de Cotteughes, établi à 1160 m d'altitude dans la haute vallée du Marilhou. En 1861, l'abbé Chaumeil y décrivait « *des vestiges de très nombreuses habitations, dont les murailles étaient bâties en pierre brute et sans ciment ; ces maisons étaient ensuite protégées et ceinturées par une espèce de rempart, murailles également bâties à pierre sèche et sans ciment* ». Le village était déjà ruiné en 1607. Fouillé en 1990 il a révélé un site occupé depuis au moins l'an 1000 et abandonné à la fin du XIV^e siècle, peut-être à une période de crise démographique largement attestée. Dans la vallée du Marilhou, existait aussi le village de Freydefont, proche de la source éponyme, et où trente-cinq cases en pierre sèche ont été fouillées, étagées entre 1050 et 1080 mètres d'altitude. Ce village est indiqué sur la carte de Cassini mais il n'était plus habité à la fin du XVII^e siècle (POUJOL Pierre, « Cotteughe l'antique ou la légende d'une ville perdue », *Aprogemere*, mai 2005 ; MOULIER Jean-Claude, *Trizac. Notes d'art, d'histoire et d'archéologie*, Aurillac 2010).

⁴⁶ Notons qu'il s'agit ici qu'une comptabilité en feux ou ménages, et non individus. Les deux sources les plus récentes (1793 et 1836) permettent aussi d'analyser les effectifs dans chaque unité d'habitation. Les ménages résidant au bourg sont en moyenne moins étoffés que ceux vivant dans les villages.

⁴⁷ En 1861, dans sa monographie, l'abbé Chaumeil indique encore que 700 des 1773 habitants vivent au bourg, soit un pourcentage de 39,4%.

⁴⁸ Dans le voisinage trizacois, on peut citer deux études récentes de microtoponymie, sur les communes de Vebret et de Bort, la seconde recourant à la mémoire vivante des habitants : RIVIERE Jean-Claude, *Microtoponymie de la commune de Vebret (Cantal)*, L'Harmattan, Paris, 2019 ; LACOMBE Jean-Pierre, LAVALADE Yves, *Le pays de Bort, terre d'oc*, Éditions Carrefour Ventadour, 2020.

⁴⁹ BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*, p. 83-86.

limousine voisine où l'habitat repose sur un semis de hameaux de 10 ou 20 maisons dotés de vastes biens collectifs et qui, plus que le bourg, « constitue[nt] la cellule de l'organisme rural »⁵⁰.

III. Chemins et villages, des éléments essentiels de l'univers physique et mental des Trizacois

A. Des chemins indispensables à la vie quotidienne

Du fait de l'éloignement relatif et de la topographie, une heure de marche sépare les villages les plus éloignés du bourg, certains villages ou hameaux étant d'ailleurs plus éloignés de l'église paroissiale que d'un bourg voisin. C'est le cas par exemple pour Lieuchy, proche d'Auzers ou Lachassagne, proche de Moussages. Joséphine Moulier explique bien que « le chemin fait sens dans l'univers mental des habitants d'abord parce qu'il relie deux lieux : un village à un autre, la maison à un champ, le hameau à l'église paroissiale [...] ensuite parce qu'il structure l'espace vernaculaire [...] en tant que réalité fixe et bien ancrée dans le paysage ».⁵¹ Les chemins trizacois sont omniprésents dans les transactions foncières que les habitants passent chez les notaires, via la description des confins des parcelles, et notamment la « rue publique », ou « rue commune ». C'est le cas par exemple pour l'acte de vente d'une parcelle le 21 mai 1735⁵² entre Pierre Blanchefleur laboureur et Michel Fenolhac marchand tous deux habitants du bourg :

Une terre à lui appartenant appelée de Las Pradelles sise et située dans les appartenances dudit Trizac [...] de la contenance onze cartonnées terre et demi ou environ qui confine avec la terre de Mr Antoine Jean Broquin de jour, pré du seigneur baron de Trizac de midi, terre dudit Sr Broquin de septentrion, rue commune de nuit.

Les chemins empierrés et bordés de murs bas ne se prêtent qu'aux déplacements pédestres, à celui des bovins et des mules. Le roulage n'est possible qu'avec des chars à deux roues, comme le souligne Jean-Joseph de Brieu de et la situation n'est guère modifiée au XIX^e siècle car « les chemins étroits, difficiles et raboteux [que le paysan] parcourt chaque jour avec ses bœufs, toujours en montant ou en descendant, exigent de lui des efforts à chaque instant pour les retenir ou les relever »⁵³. Alfred Durand confirme que « les paysans ne disposent [entre les communes] que des chemins de chars à bœufs, des « tsarreiras, ou corrieiros », analogues à ceux qui accèdent aux parcelles : chemins creux souvent, où les roues ont imprimé deux profondes ornières, séparées par une échine de terre, dont les bords sont croulants et qui se rétrécissent d'année en année »⁵⁴. Le paysage trizacois porte encore aujourd'hui la marque de ces indispensables chemins. Certains ont disparu sous l'effet des aménagements postérieurs, mais d'autres sont encore parcourus par les paysans et les promeneurs, comme en témoignent les photographies des figures 1.5 et 1.6. Les murs de pierres sèches peuvent être envahis par la végétation ou s'effondrer localement, mais le tracé reste praticable.

⁵⁰ CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité...*, op. cit., p. 287.

⁵¹ MOULIER Joséphine, *Peuplement...*, op. cit., p. 144.

⁵² AD Cantal 3 E 277-70, M^e Duclaux.

⁵³ BRIEUDE (de) Jean-Joseph, *Topographie médicale...*, op. cit., p. 107.

⁵⁴ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 121.



Figure 1.5. Chemin en rive droite de la vallée du Marilhou, accès au village du Fayet (photo de l'auteur)



Figure 1.6. Chemin large (environ 3 mètres) à la sortie de Cheyrouse, en direction du bourg (photo de l'auteur)

B. Un territoire structuré et hiérarchisé

L'ensemble des chemins structure le paysage trizacois. Au début du XIX^e siècle, les autorités engagent une politique nationale d'amélioration des chemins et s'appuient sur les ressources des communes. Grâce aux sources que les échanges entre la commune et le préfet ont laissées, nous pouvons esquisser le portrait du paysage communal. Le 10 octobre 1827, le maire Joseph Jules de Lavaissière établit un tableau récapitulatif des chemins de la commune, dans lequel les douze chemins identifiés totalisent une cinquantaine de kilomètres⁵⁵. Des fonds sont alloués par le Préfet pour la réalisation du nouveau tracé du chemin de Mauriac à Menet, passant par Moussages et Trizac. Ce chemin est la principale voie reliant Trizac au monde extérieur. Il s'agit en particulier d'adoucir la pente du chemin qui gravit le versant trizacois de la vallée du Marilhou, en traçant une voie de 4,5 mètres de large et des fossés⁵⁶. Le 13 mai 1837, sur proposition de la municipalité de Trizac et du maire

⁵⁵ AD Cantal, 5 E 726, « État des chemins vicinaux de la commune de Trizac dressé en exécution des lois des 28 février 1805 (9 ventôse an XIII) et 28 juillet 1824 ».

⁵⁶ AD Cantal, 5 E 726 + Archives Municipales, sans cote.

Ce chemin est un tronçon de la voie qui traverse le Nord-Cantal d'est en ouest, et relie Mauriac à Murat. Des états de travaux sont rédigés par le maire de Trizac en décembre 1826, justifiant la dépense de 640 francs, pour moitié en main d'œuvre (les salaires varient de 2 francs par jour pour le maître pionnier à 1,25 franc pour les

Chaussade, le préfet du Cantal Delamarre arrête que cinq chemins sont classés comme vicinaux⁵⁷. Ces chemins relient respectivement le bourg de Trizac à Bort (n° 1, passant par Le Monteil et Saignes), Auzers (n° 2), Menet (n° 3), Salers (n° 4, passant par Saint-Vincent) et Collandres. Les cinq parcours totalisent 20 km sur le territoire communal et leur largeur est de 3 mètres pour le premier et de 2,50 mètres au plus pour les autres. Si la décision préfectorale fixe le statut, elle ne modifie pas l'usage de ces voies qui assurent de longue date la communication entre Trizac et les communes des environs. La carte de la figure 1.7 synthétise les éléments majeurs que nous avons pu identifier.

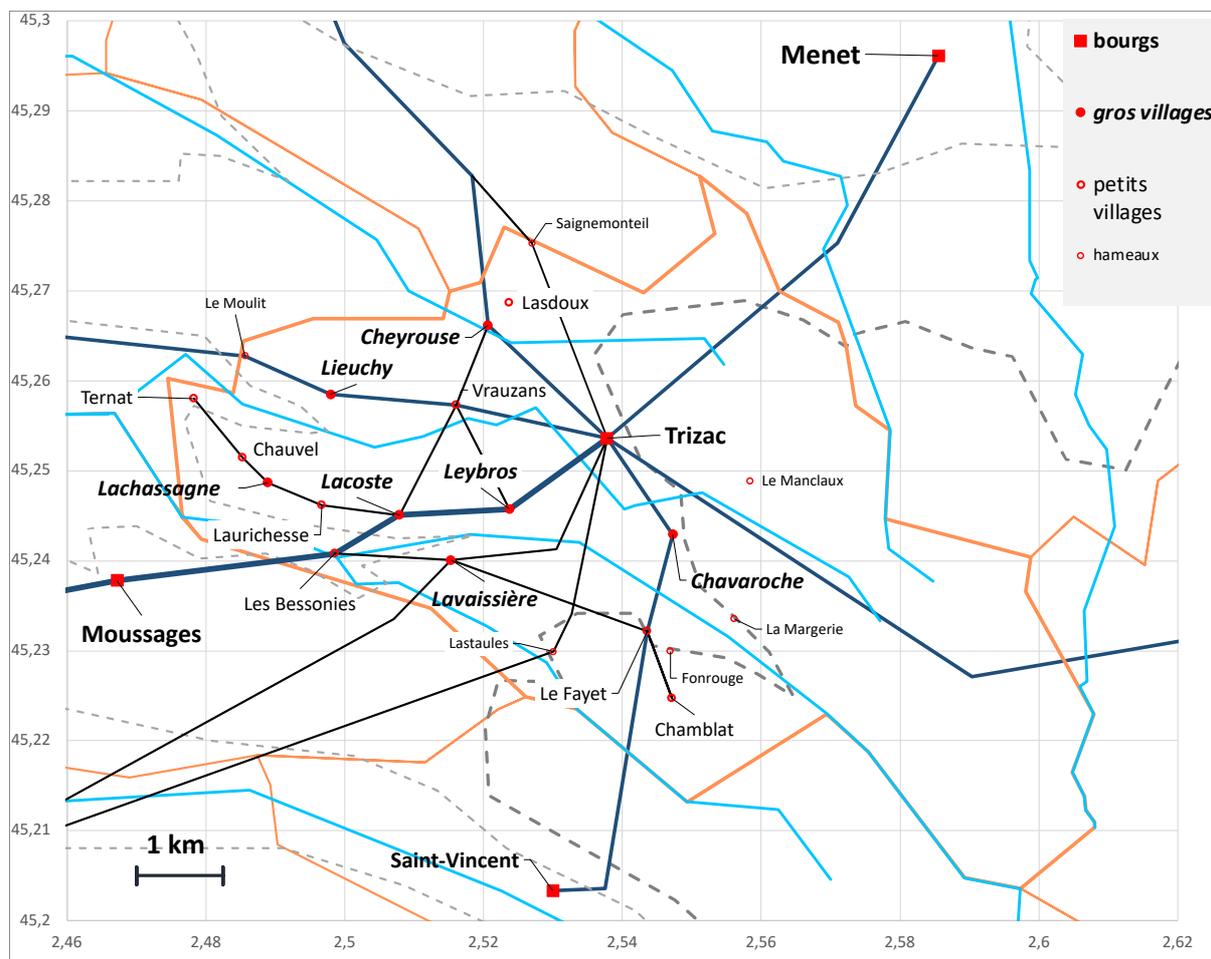


Figure 1.7. Carte synthétique des villages et chemins de Trizac entre 1700 et 1850 (courbes d'égale altitude : iso-1000 m en traits pointillés épais, iso-800 m en traits pointillés fins ; figurés des pôles d'habitat selon leur poids démographique ; importance des chemins selon épaisseur des traits).

La carte replace Trizac dans son voisinage immédiat, avec les bourgs de Menet, Moussages et Saint-Vincent⁵⁸. Les nombreux cours d'eau distribués en éventail marquent la topographie. Ce sont,

terrassiers) et pour moitié en fourniture, sous la responsabilité du maréchal-ferrant (pointes de pioches, barres à mine...). D'autres courriers et tableaux récapitulatifs montrent que ces travaux se déroulent pendant plusieurs étés consécutifs.

⁵⁷ AD Cantal, 5 E 726 (tableau rédigé par la municipalité, et règlement du Préfet du Cantal pour les chemins vicinaux). Ce tableau ne considère pas le chemin de Mauriac à Trizac que nous avons évoqué précédemment et qui fait l'objet d'un traitement particulier. En application de la Loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, le préfet avait édicté le 15 mars 1837 un règlement dans lequel il rappelait que la charge de leur entretien incombait aux communes, et le préfet fixant le gabarit des chemins vicinaux de grande communication qui peuvent concourir aux subventions départementales.

⁵⁸ Les bourgs d'Auzers à l'ouest, de Chastel Marlhac au nord et de Collandres à l'est sont hors-cadre. Cette carte peut être comparée à celle établie par Alfred Durand (figure 1.3), dans laquelle il positionnait les lieux d'habitat

dans le sens des horloges, le Mars au sud, le Marilhou et ses deux affluents (Roc et Civier), le ruisseau de Cheyrouse et, vers le nord, le Violon et la Sumène. La courbe iso-1000 m est confirmée comme une frontière supérieure pour l'habitat permanent, étagé entre 850 m et 1000 m (seuls sont plus élevés le hameau du Manclaux qui surplombe le bourg et le village de Chamblat)⁵⁹. Les chemins principaux sont la voie de Mauriac via Moussages, et les voies vers les paroisses voisines (classées en 1837). Les principaux villages sont aussi reliés et certains (Vrauzans, Lacoste, Lavaissière) font office de nœuds secondaires de communication à l'échelle de la paroisse⁶⁰. On peut noter que la carte de Cassini (figure 1.2) comporte plusieurs erreurs notables : elle place les villages de Laurichesse et La Coste (Lacoste) sur la rive gauche du Marilhou, près de La Veyssière (Lavaissière) alors qu'ils sont situés sur l'autre versant de la vallée, entre Chauvel et Lesbros (Leybros), et elle commet une erreur semblable pour Lieu (Lieuchy), placé sur la rive gauche du Civier, et non sur la rive droite.

C. Le village et les autres éléments structurant le vécu des habitants

Dans sa typologie auvergnate, Bernard Lapradelle⁶¹ décrit les villages de la Haute-Auvergne occidentale comme « *une agglomération fort irrégulière de maisons restant toutes dans le même type* ». Le plan cadastral du village de Lieuchy (figure 1.8), le plus peuplé des villages trizacois, selon le cadastre napoléonien établi en 1837 confirme ce caractère anarchique, les maisons et les granges semblant disposées au hasard autour du couderc central⁶².

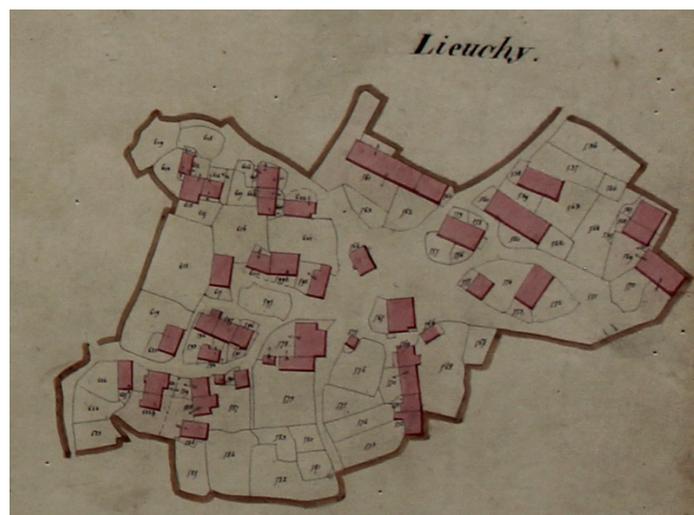


Figure 1.8. Plan cadastral de Lieuchy (1837), établi au 1/1250 sur le document original (le plan est orienté avec le nord vers la droite, le chemin qui mène à Trizac est donc vers le bas sur le plan)

Les temps de parcours entre les villages peuvent être estimés sur la base du maillage de chemins. Les villages les plus éloignés (Le Moulit et Ternat) sont à plus d'une heure de marche du bourg. Les villages développent en conséquence un certain degré d'autonomie. Lieuchy, à 3 700 m du bourg selon le tableau de 1827, possède sa propre église, facilement repérable sur le plan. La chapelle de Lieuchy a été établie et dotée le 15 octobre 1646 comme indiqué dans le titre de fondation :

par rapport à la ligne iso-1000 m. Le Tableau A2.3 de l'Annexe A2 récapitule aussi l'altitude de l'ensemble des villages et hameaux ainsi que celle des paroisses voisines.

⁵⁹ L'iso-800 m n'atteint Trizac qu'à l'aval du Marilhou (hameaux des Bessonies et de Ternat). Elle caractérise aussi la vallée du Mars et le bourg de Saint-Vincent.

⁶⁰ Un chevelu plus dense des cheminements existe à une échelle plus fine.

⁶¹ LAPRADELLE Bernard, « Une variété... », *op. cit.*, p. 30.

⁶² AD Cantal, 3 NUM 1335/1 à 1335/25. Les plans cadastraux sont accessibles en ligne. Le registre de l'état des sections de 1837 a été photographié à la mairie de Trizac.

[...] moi dit curé de Saignes me suis transporté au dit village de Lieuchy, où étant lesdits habitants ont fait voir qu'ils désiraient faire la dite chapelle au couderc commun dudit village [...] de longueur de cinq brasses et de quatre brasses de largeur [...] et sur la réquisition desdits habitants avons reconnu que la dite chapelle est grandement convenable au dit lieu qui est composé de vingt cinq maisons et de domiciliés y avoir environ sept vingt trois personnes⁶³ habitant au dit villaige qui est éloigné d'une lieu de montagnes du dit lieu de Trizac et que la plupart du temps même, en hiver les dits habitants ne pouvant aller entendre messe au dit Trizac à pied ni à cheval à cause des grandes quantités de neige [...]⁶⁴.



Figure 1.9. Dessin de l'église de Lieuchy (d'après monographie⁶⁵)

Le curé de Trizac, Pierre Richard, semble cependant réticent à la prise d'autonomie des paroissiens éloignés du bourg. Louis Destaing, évêque de Clermont, se déplace à Trizac le 3 juillet 1752 dans le cadre de ses visites pastorales. Le compte-rendu de la visite⁶⁶ mentionne qu'il est interpellé par les habitants de Lieuchy qui demandent « *permission de faire célébrer la messe dans un oratoire de nouveau bâti en leur village* ». Il répond à leur requête dès le 26 juillet en soulignant « *les difficultés qui se rencontrent à cause de la situation des lieux pour aller dudit lieu de Lieuchy audit Trizac principalement au temps d'hiver [et] les chemins d'ailleurs fort difficiles dudit Lieuchy audit Trizac* »⁶⁷. Il s'appuie sur le procès-verbal d'état des lieux dressé par Jean Chevalle, curé de Saignes et demande au curé de Trizac de consentir à la bénédiction de chapelle « *avec défense d'y célébrer la messe les principales fêtes, et cependant les mois de décembre, janvier, février et mars, juillet et août [...]* » dès que les travaux de finition seront achevés. Le curé de Trizac ne pourra cependant pas y administrer les sacrements et les habitants devront lui verser dix sols pour le dédommager de son déplacement. Les offrandes faites à Lieuchy reviendront au curé de Trizac et il sera le à pouvoir donner autorisation à d'autres officiants. L'évêque enjoint en outre les « *habitants dudit village d'envoyer chacun dimanche*

⁶³ Sont ensuite désignés nominativement les présents, tous « *habitants et domiciliés dudit village de Lieuchy, paroisse de Trizac* ».

⁶⁴ La source est une *Monographie paroissiale de Trizac* de 1912 probablement rédigée par le curé de Trizac à cette date, consultée aux Archives diocésaines de Saint-Flour (le document n'a pas de cote, il s'inscrit dans une série de monographies rédigées dans tout le diocèse à cette période, et une *Monographie de Lachassagne* existe aussi. Des copies de quelques-unes de ces monographies sont disponibles aux AD Cantal, par exemple pour Moussages et Collandres – AD Cantal FX 70).

⁶⁵ AD Cantal, 3 BIB 10334, brochure monographique de l'*Amicale des originaires de la commune de Trizac*, 1936.

⁶⁶ AD Puy-de-Dôme 1 G 1031 (visites pastorales).

⁶⁷ AD Puy-de-Dôme 1 G 905 (dossier paroissial de Trizac).

l'un de leur famille à la messe paroissiale dudit Trizac tant que les rigueurs du temps le pourront permettre ». Les tensions internes à la communauté apparaissent comme le produit des difficultés de se déplacer à l'intérieur même du périmètre paroissial. Les autorités du diocèse souhaitent apaiser les dissensions et maintenir l'unité de la communauté, en dépit des velléités centrifuges des habitants éloignés du bourg. Chaque village possède en effet son propre horizon géographique et les proximités des bourgs d'Auzers (pour Lieuchy et le Moulit), Moussages ou Saint-Vincent alimentent des relations du quotidien. Avec la paroisse de Chastel Marlhac, la situation est inverse. Le bourg de Chastel est très excentré au sein de son territoire paroissial (voir figure 1.4) et les habitants des villages des hauteurs sont, dans la vie quotidienne, plus proches de ceux de Cheyrouse, voire du bourg de Trizac que du bourg de Chastel. Il n'est pas rare de trouver dans les registres paroissiaux trizacois des actes de baptême d'enfants nés dans le village de Billeyres, particulièrement quand la rigueur de l'hiver rend plus facile l'accès à l'église de Trizac qu'à celle de Chastel⁶⁸.

Les villages sont aussi caractérisés par la possession d'espaces communs. En Haute-Auvergne, les droits d'accès aux communaux sont souvent régis à l'échelle des villages et non à celle de la communauté dans son ensemble⁶⁹. Les nombreux enjeux relatifs aux communaux, qu'ils concernent les droits d'usage, leur défense face aux usurpations, leur prise de contrôle par des décideurs extérieurs ou leur partage concernent donc la communauté mais aussi, souvent, une communauté restreinte aux habitants d'un village. Au XIX^e siècle, les communaux de village deviennent communaux de section et les dynamiques de partage s'intensifient. Les décisions et les rythmes de changement peuvent alors différer d'un village à l'autre dans une même commune. Nicole Lemaître en conclut que :

*L'existence même des communaux de section est d'abord la marque indélébile d'une civilisation particulière ; celle des hautes terres du Massif Central [...]. Il faut se rendre à l'évidence ; la paroisse n'est pas le noyau de base des sociétés du centre de la France.*⁷⁰

D'autres structures façonnent à leur manière l'espace vécu des villageois : le quartier de collecte et la seigneurie. Le quartier de collecte correspond à une division du finage pour des raisons pratiques (faciliter la perception de l'impôt). Trizac est divisé en quatre quartiers : le premier quartier correspond au bourg et les trois autres respectivement à la partie nord-ouest (second quartier), à la partie sud (troisième quartier) et à la partie centrale (quatrième quartier)⁷¹. Ce qui n'est peut-être qu'une bizarrerie administrative est le rattachement respectif de Chavaroche au quatrième quartier et de Leybros au troisième, alors qu'une logique de proximité géographique aurait dû conduire à l'inverse. Quand la communauté s'engage et doit désigner des représentants, elle désigne des syndics de quartiers. C'est par l'exemple le cas en 1752 lors de la révision de l'arpentement. La communauté désigne alors deux syndics pour le bourg et quatre syndics pour chacun des trois autres quartiers, issus

⁶⁸ Cette question se pose de manière durable, puisqu'en 1856, le Préfet doit statuer sur une demande de rattachement à la commune de Trizac de 180 habitants des villages de Billeyre, Peyrignac, La Cartelade et d'autres hameaux de Chastel-Marlhac. Le dossier analyse la requête sous l'angle des distances à parcourir et des besoins (devoirs spirituels, éducation des enfants). Il souligne que ces habitants assistent généralement à la messe à Trizac (AD Cantal, 5 E 726).

⁶⁹ VIVIER Nadine, *Propriété collective...*, op. cit., p. 47.

Nicole Lemaître confirme la grande part de biens communs à l'échelle des villages. Particularité du Massif Central, ils sont hérités de divisions à l'époque féodale en pays d'habitat dispersé (LEMAITRE Nicole, *Bruyères communes...*, op. cit., p. 9). Bernard Lapradelle décrit cette situation dans la vallée de la Cère qui « de Vic à Arpajon, forme une série presque ininterrompue de communs. Mais ce ne sont pas des communs banaux ; ils n'appartiennent pas à la commune, mais au village le plus voisin. Nous retrouvons ainsi la trace de l'ancien petit clan [...] C'est déjà, par la force des choses, un communautaire atténué » (LAPRADELLE Bernard, « Une variété... », op. cit., p. 24).

⁷⁰ LEMAITRE Nicole, *Bruyères communes...*, op. cit., p. 54.

⁷¹ Nous reviendrons sur ce découpage au Chapitre 4.

au total de 11 villages différents⁷². Ce mode de désignation assure qu'ils représentent la communauté dans sa diversité et contribue au maintien des équilibres. Sous l'Ancien Régime, les litiges quotidiens sont traités au niveau des justices seigneuriales, et Trizac ne fait pas exception à une règle commune, celle de la multiplicité des justices de proximité. Les habitants relèvent d'au moins trois justices différentes selon le village où ils résident. La majeure partie des habitants relèvent de la baronnie de Trizac et de Cheyrouse, quand d'autres relèvent de la justice de Lieuchy ou encore de celle du Fayet⁷³. Notons que les villages de Chamblat, Laveissière et Leybros, rattachés au troisième quartier de la collecte, relèvent tous de la baronnie des Valmiers, dont le centre est la vallée du Mars, au sud de la paroisse, et de la seigneurie du Fayet⁷⁴, ce qui n'est pas le cas du village de Chavaroche. Ceci explique probablement le découpage des collectes.

Conclusion

Le territoire trizacois, à une altitude moyenne de 800 à 1 000 mètres, est à l'écart des villes et des voies de circulation importantes. Il porte les marques des contraintes du relief et du climat rigoureux de la Haute-Auvergne. La structure d'habitat semi-dispersé est l'héritage d'une implantation à l'époque féodale. Le bourg ne regroupe qu'environ 40 % de la population, le reste se répartissant en sept gros villages et une douzaine de pôles mineurs. Les lieux d'habitat, répartis dans la moitié la moins élevée du territoire, sont pérennes et leur population semble être stable du milieu du XVII^e siècle à la mi-XIX^e siècle. Les plus importants villages sont des pôles d'activité secondaires et peuvent être à la base d'une identité à l'échelle infra-paroissiale. En effet, en dépit des nombreux chemins, les circulations peuvent s'avérer difficiles à l'intérieur même de la paroisse, du fait du relief et de la rigueur du climat. Les structures villageoises portent l'empreinte des facteurs climatiques et morphologiques. La manière dont les hommes vivent dans cet espace, s'y déplacent et y ont développé leurs activités doit maintenant être analysée. On s'interrogera en particulier sur le concept de l'« isolat », souvent attachée aux territoires et populations des massifs montagneux. Quelle est l'intensité des échanges et quelles sont leurs conséquences sur les caractéristiques de la population ?

⁷² AD Cantal, 1 J 26/5 et AD Puy-de-Dôme 1 C 3293.

⁷³ AD Cantal 16 B 534, 16 B 1150, 16 B 1152, 16 B 666.

Les registres de ces différentes justices, bien conservés pour l'espace trizacois, ont permis à Viviane Genot d'utiliser ce corpus comme un élément de référence dans son approche comparative à l'échelle de la Haute-Auvergne (GENOT Viviane, *Justices seigneuriales de Haute-Auvergne au XVIII^e siècle (1695-1791)*, Doctorat de droit, Université de Toulouse, 1994).

⁷⁴ Antony Chambon a restitué le contour de cette baronnie qui, à la fin de la période moderne, relève des comtes d'Apchon et plus précisément des marquis de Chabannes. Voir CHAMBON Antony, *D'Apchon à Salers : la baronnie des Valmiers et ses voisines. XIV^e-XVIII^e siècles*, Aurillac, 2008, p. 24-29.

Chapitre 2

Les patronymes trizacois. Identité, mobilité, évolutions

Les patronymes sont des objets d'études pour de nombreuses disciplines, relevant des sciences de l'homme (ethnologues, anthropologues, sociologues, historiens), mais aussi des sciences exactes (génétique)⁷⁵. Ils revêtent en effet une double dimension. La première est celle de l'identité que le patronyme confère, permettant de situer un individu dans son entourage, dans une filiation, dans une communauté. La seconde vient de ce que le patronyme peut être utilisé comme un traceur⁷⁶ : lui sont liées des caractéristiques biologiques et génétiques, d'où l'intérêt que lui portent les chercheurs en sciences de la population, et plus particulièrement les bio-démographes qui analysent les caractéristiques structurelles des populations⁷⁷. Les patronymes peuvent aider à suivre une population dans le temps et/ou dans l'espace, par exemple dans le cadre d'étude sur le peuplement, la mobilité matrimoniale ou les migrations. En histoire, les patronymes sont des caractéristiques des groupes humains que l'on peut appréhender avec cette double perspective d'identité individuelle ou collective et de traçabilité des évolutions. Nous allons étudier les patronymes de la population trizacoise pour y détecter les marques de l'identité et de la stabilité la communauté rurale comme celles indicatrices de mobilités et de changements.

I. L'omniprésence de certains patronymes au début du XVII^e siècle

A. Des patronymes révélateurs de particularités locales

Les patronymes rencontrés dans les sources du XVII^e et du XVIII^e siècle résultent d'un processus pluriséculaire. Longtemps fluctuants dans des sociétés essentiellement orales, leur fixation s'est accélérée au début du XVII^e siècle après le concile de Trente et les directives données aux curés pour la tenue des registres paroissiaux. Comme le rappelle Marilena Girotti⁷⁸, « *les patronymes ont résolu de manière plus ou moins efficace le problème social de l'identification des personnes* » et « *sont le reflet de la culture du groupe d'appartenance* ». Dérivant de mots relatifs aux métiers, à la végétation ou au relief, à l'origine géographique, ils sont propres à chaque communauté humaine et en marquent la spécificité par rapport à son voisinage, même le plus proche⁷⁹. Les études sur les patronymes privilégient les zones géographiquement isolées, censées avoir conservé plus tardivement leur

⁷⁵ Pierre Darlu a synthétisé les outils et difficultés méthodologiques pour l'étude des patronymes en démographie historique. Voir DARLU Pierre, « Patronymes et démographie historique », *Annales de démographie historique*, 108, p. 53-65, 2004.

⁷⁶ Ce terme est ici employé dans le sens de « traceur », c'est-à-dire d'une composante attachée à un phénomène, et qui permet de reconstituer des trajectoires spatio-temporelles comme peut le faire la fluorescéine, colorant employé pour le suivi des eaux souterraines.

⁷⁷ Voir par exemple PINTO-CISTERNAS Juan, CASTELLI M.C., PINEDA L., « Use of surnames in the study of population structure », *Human biology*, vol. 57, n. 3, 1985, p. 353-363.

⁷⁸ GIROTTI Marilena, *Étude biodémographique de deux populations des Alpes occidentales : Chiomonte (haute vallée de Susa – Italie) et l'Argentière – La Bessée (Hautes-Alpes – France)*, Doctorat Univ. Méditerranée, Marseille, 2010.

⁷⁹ Ils peuvent aussi trouver leurs racines dans des caractéristiques physiques, mais ce n'est pas alors un indice régional.

originalité propre. Ces zones sont soit de réels isolats géographiques comme les îles (Sardaigne par exemple) soit des isolats relatifs, comme les vallées des massifs montagneux.

La spécificité des patronymes peut être analysée à l'échelle nationale, régionale ou locale⁸⁰. L'Auvergne et la Haute-Auvergne ont, comme les autres régions françaises, leur spécificité patronymique⁸¹, qu'elles conservent dans une certaine mesure encore aujourd'hui. Dans le Cantal, les dix patronymes les plus fréquents recensés par l'INSEE⁸² depuis 1891 sont dans l'ordre décroissant Serre, Vidal, Robert, Boyer, Roche, Dumas, Vigier, Roux, Bonnet et Lavergne. Parmi ces dix patronymes, seul Robert figure, à la neuvième place, dans le classement national. Au XX^e siècle, tous (sauf Bonnet) sont attestés à Trizac, mais les plus fréquents sont alors Dumas, Robert et Roche. La situation trizacoise à l'époque moderne est cependant très différente, comme l'attestent les registres de taille de 1674 et 1675⁸³. En 1674, 296 feux sont recensés (voir Tableau 1.1) pour 46 patronymes. Les plus répandus sont Broquin (23 feux), Chalchat⁸⁴ (13 feux) et Chavaroché (10 feux). Douze patronymes comptent au moins cinq occurrences, parmi lesquels Colteghol (8 feux), Chauvel (6 feux), Laurichesse (4 feux) et Lachassagne (1 feu) qui sont aussi des noms de villages ou hameaux trizacois⁸⁵ (voir Tableau A2.1 en Annexe A2). Cependant la coïncidence entre patronymes et toponymes n'est que partielle. Elle est marquée seulement pour le village de Chauvel, qui compte neuf feux, dont quatre sont habités respectivement par François, George, Marguerite et Martin Chauvel. Le panorama que l'on peut dresser est donc celui d'un profil de fréquence patronymique spécifique.

Dans sa monographie de 1861, l'abbé Louis Chaumeil met en avant le patronyme de Chavaroché dont il souligne les origines prestigieuses, à l'échelle du village⁸⁶

Le village de Chavaroché donna son nom à une famille qui en avait la seigneurie et qui s'illustra dans la carrière des armes, Jean Monteil de Chavaroché, son auteur, fut ennobli en récompense de ses services, par lettres patentes du 7 septembre 1643, enregistrées à la cour des aides le 17 juin 1644 et confirmées en 1646. Ses quatre fils se distinguèrent dans la même carrière, deux moururent sur le champ de bataille et les autres deux y perdirent leur liberté. L'aîné d'entre eux, Antoine de Chavaroché, qui avait épousé Marguerite de Dienne, fut père de deux fils, dont l'un fit partie en 1689 des cent cheveu-légers de la garde du roi et le second fut lieutenant-colonel au régiment de Noailles.

⁸⁰ La variabilité ou les corrélations entre les patronymes dominants de différentes zones géographiques est une autre voie d'analyse. Degioanni *et al* ont par exemple étudié la répartition des patronymes à l'échelle départementale à partir des registres INSEE (fin XIX^e s.-XX^e s.) et cartographié la richesse patronymique, mettant en évidence la disparition de certains patronymes et l'apparition de nouveaux, signes du renouvellement des populations (DEGIOANNI Anna, DARLU Pierre, RUFFIÉ Jacques, « Quelques statistiques sur la distribution des patronymes en France », *Population*, 52^{ème} année, n°3, 1997, p. 607-634).

⁸¹ GONZALEZ Pierre-Gabriel, *Dictionnaire de noms de famille en Auvergne et aux confins du Massif Central*, Éd. Borée, Clermont-Ferrand, 2001.

⁸² Données disponibles sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3536630>

⁸³ AD Clermont-Ferrand, 5 B 72. Ces documents ont fait l'objet d'une publication dans une revue généalogique : BARTHELEMY Jean-Pierre, « Une paroisse de Haute-Auvergne – Trizac au XVII^e siècle », *À moi Auvergne !* (revue du CGHAV), n° 100, 2002, p. 203-204.

⁸⁴ En comptabilisant aussi les variantes orthographiques Salsat et Salsac. La prise en compte des variantes orthographiques s'appuie sur une grande familiarité avec les patronymes trizacois, dont certains ne sont fixés qu'à la fin de la période d'étude. On peut considérer deux types de variantes. Les plus simples correspondent au doublement (ou non) des consonnes et aux homophonies (typiquement AI-AY-EY-EI), ce qui multiplie les graphies pour des patronymes comme Chareyre (Charaire, Charreyre, Chaireire...). D'autres sont liées à la présence ou à l'absence de lettres muettes (comme pour Ythier, que l'on trouve sous les formes Hitier, Hytier, Eythier...).

⁸⁵ Le patronyme de Coltegeol puise très vraisemblablement ses origines dans le village disparu de Cotteughes. On pourrait aussi ajouter le patronyme Marliou (1 feu en 1674) dont l'origine est probablement le nom du cours d'eau qui traverse Trizac.

⁸⁶ CHAUMEIL Louis, *Notice...*, *op. cit.*, p. 9-10.

Il inscrit ainsi la lignée des Chavaroche dans la continuité des familles détentrices des seigneuries locales et d'une histoire régionale mythologisée⁸⁷. Son approche rejoint aussi celle des ouvrages qui s'intéressent à la destinée des familles nobiliaires, qui ne repose que sur les trajectoires des aînés, porteurs du titre⁸⁸. La famille de Chavaroche est, parmi les quelques familles nobles résidant à Trizac à la période moderne, la seule dont les racines soient trizacoises. Les quelques autres (de Chazelles et du Fayet de la Tour, qui résident à Lavaissière) correspondent plutôt à des rameaux secondaires de lignées nobiliaires. Le patronyme trizacois le plus répandu à la fin du XVII^e siècle est donc celui de Broquin, dont le généalogiste Jean-Pierre Barthélémy a illustré l'omniprésence dans un travail consacré à un événement sanglant survenu à Trizac en 1656⁸⁹. Il écrit

Le jeudi 7 septembre 1656, Claude Broquin, châtelain et juge ordinaire en la baronnie de Trizac et Cheyrouse, est appelé à se rendre sur la place de l'église pour constater le meurtre de Bertrand Broquin par Jean Broquin de Rouchon, d'un coup de pistolet. Il s'y rend avec Jean Palac, procureur d'office de la baronnie, et son greffier nommé... Broquin ! Arrivé sur la place, Claude Broquin trouve le corps de Bertrand Broquin baignant dans une mare de sang à hauteur des maisons d'Antoine Broquin et de Bertrand Palac

Jean-Pierre Barthélémy a reconstitué les liens familiaux et mis en évidence trois groupes distincts : les Broquin dits « de Manclaux » à laquelle appartient le châtelain, les Broquin dits « de Rouchon », alliés, aux premiers et la famille de Bertrand Broquin, la victime, riche en hommes de loi. Cette typicité locale n'est cependant pas une exclusivité. Le patronyme Broquin est aussi attesté dans la ville voisine de Bort. Cette cité a vu grandir le jeune Jean-François Marmontel (1723-1799) qui raconte dans ses mémoires ses premiers émois amoureux, suscités par une demoiselle B*** identifiée postérieurement par Ernest Rupin comme une demoiselle Broquin⁹⁰. Les mécanismes présidant à l'origine des patronymes trizacois ne semblent pas différer de ceux connus ailleurs. L'existence de patronymes dominants n'a rien de plus de spécifique. On peut donc vraisemblablement recourir à Trizac à des méthodes d'analyse déjà éprouvées ailleurs pour étudier la population.

B. Les travaux sur les patronymes et leurs difficultés

À Trizac comme ailleurs, les patronymes peuvent donc être utilisés d'une part comme des signes de l'identité familiale ou collective, et comme des traceurs de la population. Plusieurs grandeurs sont couramment employées pour caractériser la diversité patronymique. Avant de les utiliser dans le contexte trizacois, nous devons en rappeler les définitions et la signification⁹¹. La première de ces

⁸⁷ En particulier pour le fief de Cheyrouse, qui appartient successivement aux de Chalvet, de Chabannes et de Faye d'Espeisses. L'abbé Chaumeil cite aussi le prestige antique des Arvernes et « *le courage de l'illustre Vercingétorix* ».

⁸⁸ La lignée de Chavaroche est décrite avec des précisions supplémentaires par Louis de Ribier, qui précise le contrat de mariage du 21 janvier 1662 par M^e Danty entre Antoine de Chavaroche et Marguerite de Dienne ; voir RIBIER (de) Louis, *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, Éd. Honoré Champion, Paris, 1907.

⁸⁹ AD Cantal, 14 B 228. L'article cité est : BARTHELEMY Jean-Pierre, « Meurtre à Trizac en 1656. L'imbroglio Broquin », *À moi Auvergne !*, revue du CGHAV, n° 125, p. 193-198, 2008. Notons aussi que « *Jacques Broquin l'aîné et Brouquin le jeune* » ont été condamnés à la pendaison le 3 décembre 1665 par un arrêt de la Cour des Grands Jours d'Auvergne (BOYER F., « Arrêt des grands jours de Clermont contre les contumaces (30 janvier 1666) », *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1881).

⁹⁰ Les mémoires de Marmontel ont été publiés à titre posthume en 1800 et ont fait depuis l'objet de plusieurs éditions critiques (TOURNEUX Maurice, *Mémoires de Marmontel – Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, Librairie des bibliophiles, Paris, 1891). L'auteur, natif de Bort, y décrit ses études entre 11 et 15 ans au collège de Mauriac, avant qu'il ne quitte sa famille pour les poursuivre à Clermont.

⁹¹ DARLU Pierre, « Patronymes et démographie historique », *op. cit.*

grandeurs est la **richesse patronymique S**⁹², qui est simplement le nombre de patronymes différents dans une population donnée de taille N à une date donnée, ou dans un intervalle de dates (par exemple le nombre de naissances entre deux échéances). Naturellement, S croît avec N, mais de manière non proportionnelle : sur une zone d'étude donnée, doubler l'échantillon de population ne conduit pas à un doublement de la richesse patronymique. Les deux paramètres S et N étant liés, on définit le **potentiel patronymique P**⁹³ comme le rapport

$$P = 100 \times S / N$$

La valeur de P correspond au nombre de patronymes différents attendus si l'on considère une population de 100 individus tirés au hasard. Une dernière grandeur importante est l'**indice d'isonymie I**. Sa valeur correspond à la probabilité que, prenant deux individus au hasard dans une population donnée, ils soient porteurs du même patronyme (on qualifie d'unions isonymes celle où les deux conjoints portent le même nom de famille). Le calcul de l'indice d'isonymie se fait en deux étapes. On calcule dans un premier temps la fréquence f_i du patronyme i dans la population (par exemple, pour le registre de taille trizacois de 1674, avec 23 Broquin parmi 296 feux, avec ($i = \text{Broquin}$), on a $f_{\text{BROQUIN}} = 23/296 = 0,078$). La probabilité qu'un couple pris au hasard porte doublement le patronyme i est égal à f_i^2 . Il suffit ensuite de faire la somme de ces probabilités pour tous les patronymes présents dans la population pour obtenir l'indice d'isonymie :

$$I = \sum_i (f_i)^2$$

Les études les plus nombreuses relèvent de la dynamique des populations, champ d'autant plus actif que le traitement de données massives (*big data*) est de plus en plus facile. Elles reposent souvent sur l'idée que l'isonymie (le fait que les deux conjoints aient le même nom) est liée à la consanguinité⁹⁴, et donc à la présence de gènes communs, et visent à appréhender la structure génétique ou la consanguinité d'une population. Ces études peuvent relever de l'anthropologie⁹⁵, mais elles ont aussi donné naissance à une discipline à part entière, au croisement de la génétique et de la démographie historique : la bio-démographie⁹⁶. Dans la mesure où le temps est impliqué (succession des générations, déplacement des individus ou des populations), les travaux historiques peuvent s'appuyer sur les mêmes outils. Le champ des études migratoires s'y prête bien, qu'il s'agisse des

⁹² L'origine de la notation S est le « *surname* » anglo-saxon, ou patronyme.

⁹³ Il est aussi appelé « indice de condensation », terme que nous n'emploierons pas.

⁹⁴ Cette hypothèse est discutable. D'une part, l'éventuel ancêtre commun à deux conjoints isonymes peut être très lointain (voire inexistant, quand l'isonymie relève du hasard) et la proportion de gènes communs est donc très variable. D'autre part la consanguinité existe souvent sans isonymie, puisque cette dernière ne porte mémoire de la filiation que masculine. Les études employant l'isonymie font souvent référence aux travaux fondateurs de Crow et Mange (CROW J.F., MANGE A.P., « Measurement of inbreeding from the frequency of marriages between persons of the same surname », *Eugenic Quarterly*, 12, 4, 1965, p. 188-203). De multiples autres voies peuvent être employées pour quantifier l'isonymie et la consanguinité, comme par exemple la comptabilisation des unions isonymes, celle des dispenses ecclésiastiques ou l'indice IdP introduit par Michel Prost (voir RABINO-MASSA Emma, PROST Michel, BOËTSCH Gilles, « Social structure and consanguinity in a French mountain population (1550-1849) », *Human biology*, 77, 2, 2005 p. 201-212.

⁹⁵ Ainsi l'analyse de registres de maternité permet de pallier le manque d'informations administratives fiables qui permettraient de reconstituer les caractéristiques d'une population (HAMI Hinde, SOULAYMANI Abdelmajid, MOKHTARI Abdelrhani, « Endogamie, isonymie et consanguinité dans la région du Gharb-Chrarda-Néni Hssen (Maroc) », *Antropo*, 11, 2006, p. 223-233).

⁹⁶ Voir par exemple : VERNAY Michel, BIDEAU Alain, BRUNET Guy, « Parenté généalogique et isonymie matrimoniale en Haut-Jura du XVIII^e au XX^e siècle. Deux modèles d'estimation de la parenté génétique », dans ZEI Gianna, DARLU Pierre, BRUNET Guy, *Le patronyme : histoire, anthropologie, société*, Chap. 8, CNRS éditions, Paris, 2001, p. 391-406.

dynamiques de peuplement et de développement de régions vierges ou peu peuplées⁹⁷, des rythmes de l'immigration urbaine⁹⁸ ou de l'exode rural⁹⁹. Ce type d'études repose usuellement sur la constitution de fichiers d'individus et de familles, l'élaboration de bases de données et leur analyse¹⁰⁰. Disposer de tels fichiers permet d'étudier les phénomènes (renouvellement, immigration, stabilité des lignées) à partir de données réelles, et non de simulations sur des « populations théoriques » qui sont parfois le seul recours face à l'absence des données réelles.

Cependant, le recours à ces données pose de multiples problèmes méthodologiques, depuis l'analyse critique des sources jusqu'au choix des informations à conserver et du format de codage¹⁰¹. Pierre Darlu soulève la question de l'exhaustivité et de la représentativité des sources¹⁰². Si les registres paroissiaux et d'état civil ou les registres de recensement offrent certaines garanties¹⁰³, ce n'est pas le cas d'autres sources, comme le cadastre où seuls apparaissent les propriétaires, ou les registres du vingtième qui peuvent occulter les plus misérables. Enfin, soulignons que, le plus souvent ne sont désignés que les chefs de feu et qu'une large part de la population n'y est pas directement visible : femmes mariées, enfants, populations flottantes (personnel domestique, vagabonds...). Une autre difficulté vient de la nature même de l'objet d'étude, le patronyme. Pour de multiples raisons (analphabétisme des masses, méconnaissance de la population locale par l'officier d'état-civil ou le curé, transcription depuis une langue vernaculaire, patronyme d'un individu non originaire de la communauté locale...) la graphie du patronyme peut être fluctuante et, pour un même individu, changer d'un acte à l'autre voire à l'intérieur d'un même acte. Dès lors, comptabiliser les patronymes différents et la fréquence de chaque patronyme conduit à des résultats qui dépendent des hypothèses faites¹⁰⁴. Les incertitudes sur le patronyme peuvent résulter d'une écriture difficile à déchiffrer ou

⁹⁷ Certains travaux ont porté sur le peuplement du Québec ou celui de la Nouvelle-Angleterre (Massachusetts pour les premiers auteurs, Connecticut pour les deuxièmes). Voir RELETHFORD John H., « Analysis of marital structure in Massachusetts using repeating pairs of surnames », *Human biology*, 64, 1, 1992, p. 25-33 ; SWEDLUND A.C., BOYCE A.J., « Mating structure in historical populations: estimations by analysis of surnames », *Human biology*, 55, 2, 1983, p. 251-262.

⁹⁸ COLANTONINO Sonia E., FUSTER Vicente, SANZ GIMENO Alberto, REHER David S., « Factors related to inbreeding components from isonymy in an urban population: Aranjuez (Spain) », *J. biosoc. Sci.*, 40, 2008, p. 239-246.

⁹⁹ Smets et Darlu ont identifié, sur la base des prénoms et des patronymes, les différences entre communautés catholiques et protestantes des Cévennes, puis analysé comment différaient les aires migratoires de destination des migrants cévenols selon leur région ou commune d'origine (SMETS Josef, DARLU Pierre, « Démographie, patronymes et mentalité entre Hautes-Cévennes et Bas-Languedoc », *Cahiers de la Méditerranée* (Actes du II^{ème} colloque national de l'association française pour l'histoire et l'informatique), 53, 1, 1996, p. 13-57).

¹⁰⁰ On peut citer la reconstitution de la population canadienne d'origine française dans le cadre du PRDH (DESJARDINS Bertrand, BIDEAU Alain, BRUNET Guy, CHARBONNEAU Hubert, LÉGARÉ Jacques, « De France en Nouvelle-France : les patronymes québécois hier et aujourd'hui », dans ZEI Gianna, DARLU Pierre, BRUNET Guy, *Le patronyme : histoire, anthropologie, société*, Chap. 4, CNRS éditions, Paris, 2001, p. 203-216). En France, la reconstitution de la population de la vallée de la Valserine de 1763 à 1972, qui avait pour premier objectif de comprendre les raisons de la forte prévalence locale d'une maladie rare, a donné lieu à un ensemble de publications (BIDEAU Alain, BRUNET Guy, HEYER Évelyne, PLAUCHU Henri, « Histoire généalogique ou généalogie historique. Constitution de la population de la vallée de la Valserine », in BARDET Jean-Pierre, LEBRUN François, LE MÉE René, *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, P.U.F., Paris, 1993, p. 33-44).

¹⁰¹ Cette question cruciale il y a quelques décennies l'est moins aujourd'hui devant la capacité des moyens de calculs (voir DESJARDINS Bertrand, « Introduction des micro-ordinateurs dans l'élaboration des données au programme de recherche en démographie historique », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 8, n° 3, 1979, p. 39-57). Les limites relèvent plutôt aujourd'hui de la masse de travail nécessaire à la constitution des bases.

¹⁰² DARLU Pierre, « Patronymes et démographie historique », *op. cit.*, p. 54.

¹⁰³ Ce constat doit être, pour la France, largement tempéré pour les recensements de la première moitié XIX^e siècle, époque à laquelle les modalités de recueil de l'information ont beaucoup fluctué. Pour les registres paroissiaux et d'état-civil, on reviendra sur cette question au Chapitre 3.

¹⁰⁴ Ce problème se pose aussi, dans une moindre mesure, pour les prénoms (voir Chapitre 5).

d'erreurs de transcription lors du codage, quand le codeur n'est pas familier des patronymes locaux. Josef Smets a pris pour exemple les nombreuses variantes cévenoles du patronyme Teissier : Tessier, Taissier, Teissière, Teissières¹⁰⁵. À Trizac, nous rencontrons les mêmes difficultés avec des patronymes tels que Veissier ou Charreire¹⁰⁶. Un choix s'est donc imposé : celui de conserver une graphie de référence unique pour chaque patronyme, pour peu que l'on soit assuré qu'il ne s'agit que d'une fluctuation « aléatoire » pour des individus apparentés, et non du signe de l'existence d'un autre patronyme¹⁰⁷. La liste des patronymes retenus est fournie en Annexe A3 (Tableau A3.1) avec leurs variantes les plus communes. Ce choix permet de lever l'une des difficultés soulevées par Anna Degioanni, celle des *hapax*, ou patronymes à occurrence unique¹⁰⁸. Leur prédominance dans de nombreux corpus de données rend en effet le décompte du nombre exact très délicat, et plus encore celui de l'évolution du « stock de patronymes » au fil du temps par extinction de lignées ou apport de nouveaux individus.

C. Diversité patronymique et isonymie, des propriétés à considérer avec mesure

La fréquence des patronymes trizacois à la fin du XVII^e siècle peut être quantifiée à partir de deux sources, les registres paroissiaux de la période et un document fiscal (registre de taille) daté de 1674. Ces sources doivent être considérées différemment. Dans les registres paroissiaux, nous avons privilégié les actes de baptêmes, beaucoup plus nombreux que les mariages. Le registre de taille recensant les chefs de feu, les patronymes relevés en 1674 correspondent à des individus nés avant 1650, le plus souvent entre 1620 et 1650. Les comparaisons entre les résultats ne peuvent donc être immédiates. Le Tableau 2.1 synthétise les principaux résultats.

	Registre des baptêmes, 1668-1699 ¹⁰⁹		Rôle de taille, 1674 ¹¹⁰ .	
Nombre d'occurrences	1584		296	
Nombre de patronymes S (S _H)	164 (11)		129 (71)	
Potentiel patronymique P (*)	10,4		43,6	
Indice d'isonymie I (*)	0,0175		0,0187	
	Patronymes les plus fréquents (effectif et part du total)			
1	Broquin	117 (7,4 %)	Broquin	23 (7,8 %)
2	Chalchat	56 (3,5 %)	Chalchat	13 (4,4 %)
3	Chavaroche	46 (2,9 %)	Chavaroche	10 (3,4 %)
4	Dumas	44 (2,8 %)	Duclaux	9 (3,0 %)
5	Mathieu	43 (2,7 %)	Jallier	9 (3,0 %)
6	Veysier	40 (2,5 %)	Colthegeol	8 (2,7 %)
7	Chauvel	38 (2,4 %)	Chauvel	7 (2,4 %)
8	Jarrige	37 (2,3 %)	Jarrige	6 (2,0 %)
9	Antignac	34 (2,1 %)	Galtier	6 (2,0 %)

Tableau 2.1. Fréquence des patronymes et indices d'isonymie à la fin du XVII^e siècle
(* ces deux grandeurs sont calculées en considérant tous les patronymes, y compris les hapax (S_H))

¹⁰⁵ SMETS Josef, DARLU Pierre, « Démographie, patronymes et mentalité... », *op. cit.*, p. 15.

¹⁰⁶ La variabilité peut être plus forte encore, pour des patronymes tels que Coltegeol (Coltegeol, Coltejol, Coutegeol...) ou Thiolleyre (Tioulet, Tiollaire...).

¹⁰⁷ Cela exige une grande familiarité avec la communauté étudiée et les patronymes rencontrés au fil du temps et sous la plume de différents scribes. Le fait qu'une même personne soit impliquée à chaque étape du traitement de l'information (lecture de l'acte, transcription, analyse) permet aussi de garantir une certaine régularité dans l'interprétation.

¹⁰⁸ DEGIOANNI Anna, DARLU Pierre, RUFFIÉ Jacques, « Quelques statistiques... », *op. cit.*, p. 617-620.

¹⁰⁹ Les registres trizacois sont accessibles sur le site Internet des AD Cantal. Les registres utilisés ici sont issus de la série communale (5 Mi 659/7 (1668-1690) et 5 Mi 659/1 (1691-1747)) et départementale (5 Mi 439/3-a (1568-1710)).

¹¹⁰ AD Puy-de-Dôme, 5 B 72.

Les résultats issus des deux sources montrent à la fois une grande cohérence et quelques différences. La principale différence porte sur le potentiel patronymique P, beaucoup plus élevé pour le rôle de taille. Elle traduit une plus grande diversité patronymique, qui s'explique par le grand nombre de patronymes à occurrence unique (71 sur 129, soit 55 % des patronymes pour 24 % des feux au total). En revanche, l'indice d'isonymie calculé pour les deux sources est très voisin, et légèrement supérieur pour le registre de taille. En ce qui concerne les patronymes les plus fréquents, les deux sources fournissent des résultats identiques pour le trio de tête (Broquin – Chalchat – Chavaroche), qui regroupe près de 15 % de l'ensemble des occurrences. Les patronymes suivants montrent des différences (seuls Chauvel et Jarrige sont dans les deux classements), mais les écarts portent sur des effectifs plus faibles et l'effet du hasard ne peut être négligé à ce stade de l'analyse¹¹¹.

Si la comparaison avec les patronymes les plus fréquents identifiés dans d'autres études n'a guère de sens, le potentiel patronymique et l'indice d'isonymie peuvent être comparés. Ces deux grandeurs sont en effet généralement considérées comme des signes d'ouverture ou de fermeture de la population étudiée : dans une population isolée, c'est-à-dire nouant peu de relations avec les territoires extérieurs, le potentiel patronymique est plus faible et l'indice d'isonymie est plus élevé. Alain Collomp a montré qu'au XVIII^e siècle dans la haute vallée du Verdon, la distribution des patronymes montre une plus grande diversité dans le petit bourg central de Saint André que dans les villages alentour¹¹². Un cas extrême a été signalé par Roland Warion, avec la paroisse de Fours dans la région de Barcelonnette¹¹³. En 1836, l'ensemble des 550 habitants recensés dans la commune ne portaient que 9 patronymes différents et plusieurs individus étaient triplement homonymes : par le nom, le prénom et le surnom ! Les valeurs trizacoises du potentiel patronymique P et de l'indice d'isonymie I peuvent être comparées à celles obtenues, quoiqu'à une époque plus tardive¹¹⁴ par Morgane Gibert. Dans la région ariégeoise du Vicdessos, à proximité d'Andorre, l'étude a porté sur dix villages regroupant 1 441 habitants à la fin du XIX^e siècle¹¹⁵, après une longue phase de déclin démographique. Les valeurs de I varient de 0,02 à 0,37 selon les villages, et les valeurs de P de 13,68 à 47,7. C'est le village de Vicdessos (172 habitants) qui apparaît dans la micro-région pyrénéenne comme le plus ouvert sur l'extérieur. Il obtient les valeurs extrêmes (plus faible isonymie et plus forte richesse patronymique), proches de celles obtenues à Trizac dans le registre de 1674. Cela confirme que, bien que montagnarde, Trizac constitue une aire ouverte aux échanges.

¹¹¹ Les quatre patronymes classés dans les neuf plus fréquents en 1674 mais pas dans le registre des baptêmes comptabilisent respectivement 32 (Galtier), 28 (Coltegeol), 17 (Jallier) et 15 (Duclaux) occurrences.

¹¹² COLLOMP Alain, « Le nom gardé : la dénomination personnelle en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles », *L'homme*, T. 20, n. 4, 1980, p. 43-61.

¹¹³ WARION Roland, « Nommer à Fours. Les prénoms dans le système fournier », dans DUPÂQUIER Jacques, BIDEAU Alain, DUCREUX Marie-Élizabeth, *Le prénom. Mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Éd. EHESS, Paris, 1984, p. 145-158.

¹¹⁴ De nombreuses études d'isonymie portent sur l'époque moderne, mais elles reposent essentiellement sur la quantification de l'isonymie matrimoniale observée dans les registres, et non sur la distribution des patronymes.

¹¹⁵ GIBERT Morgane, ROUMIEU Audrey, TELMON Norbert, SANGOÏ Jean-Claude, SEVIN André, « Structure des populations du Haut Vicdessos : distribution spatiale des patronymes et activités économiques au début du XX^e siècle », *Sud-Ouest Européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 33, 2012, p. 117-126.

II. Des patronymes, éléments constitutifs de l'identité locale

A. Patronyme, territoire et identité

Dans les villages de la vallée du Vicdessos, Morgane Gibert a souligné que « l'analyse des fréquences patronymiques pour chaque village révèle pour la majorité d'entre eux un à deux patronymes présents à plus de 15 % [...]. Des fréquences patronymiques supérieures à 25 % sont détectées dans les villages d'Auzat (Denjean, 31 %), Gestès (Marfaing, 39,3 %), Illier-Laramade (Vidal, 29,5 %), Lercoul (Auge, 54,5 %), Orus (Dhers, 43 %) »¹¹⁶. Ce constat confirme la spécificité géographique des patronymes, encore valide à l'orée du XX^e siècle. Dans le micro-pays trizacois limité aux six paroisses limitrophes on peut mener une analyse similaire. Pour dresser un tableau de l'« état initial » de la situation, il s'agit de quantifier les fréquences patronymiques à Trizac et dans les six paroisses voisines (voir carte de la figure 1.4). Pour limiter le volume de travail dans cette étude préliminaire, nous avons fait deux choix méthodologiques. D'une part, nous n'avons pas travaillé directement sur les registres paroissiaux de baptêmes mais sur les données obtenues après numérisation et indexation de ces sources par l'association Aprogemere¹¹⁷. Interrogeable en ligne, cette base de données permet de connaître le nombre d'actes correspondant aux critères indiqués, par exemple un acte de baptême portant un patronyme donné, dans un intervalle de dates spécifié. D'autre part, nous avons procédé à ce comptage en sélectionnant 59 patronymes jugés représentatifs de la zone d'étude, incluant les patronymes les plus fréquents et les patronymes plus communs dans telle ou telle de ses paroisses¹¹⁸.

Le résultat se présente, pour chaque intervalle temporel, sous la forme d'un tableau à double entrée, patronymes et paroisses. La période couverte s'étend de la dernière partie du XVII^e siècle à la mi-XIX^e siècle. Afin de disposer d'un nombre suffisant d'actes dans chaque intervalle, elle a été divisée en cinq intervalles (avant 1715, de 1715 à 1749, de 1750 à 1784, de 1785 à 1819, de 1820 à 1854) et les effectifs identifiés dans chaque intervalle. Pour l'ensemble des communes et des patronymes, le nombre de baptêmes identifiés est de 18 395. Dans un premier temps, nous ne traitons que les données antérieures à 1750, qui établissent le « profil patronymique initial ». Le Tableau 2.2 synthétise les patronymes les plus fréquents avec leurs effectifs et leur fréquence dans l'échantillon considéré. Il faut d'abord souligner que ces fréquences ne mesurent pas la fréquence réelle du patronyme dans la paroisse, mais seulement dans le groupe restreint des patronymes retenus. Deux constats s'imposent. Le premier est une importante variabilité inter-paroissiale dans les patronymes les plus fréquents puisque 17 patronymes différents composent les trios, et que seuls Dumas (4 fois) et Raoux (2 fois) sont cités plus d'une fois. Chaque paroisse possède donc un profil patronymique spécifique. On peut raisonnablement penser que, à l'image des Broquin et Chauvel à Trizac, cela correspond à un foyer originel dans la paroisse concernée. Le cas du patronyme Dumas est particulier, dans la mesure où son étymologie (le mas, le manse) peut laisser présager des foyers multiples. La spécificité existe aussi probablement à l'échelle plus large de l'ensemble des sept communes, dans la mesure où les patronymes Raoux et Chaumeil n'apparaissent qu'au-delà de la centième place dans le classement par

¹¹⁶ GIBERT Morgane *et al*, « Structure des populations... », *ibid*.

¹¹⁷ En partenariat avec les archives départementales du Cantal, l'association pour la promotion de la généalogie et la mémoire régionale (Aprogemere) met à disposition de ses adhérents et du public des bases de données numérisées (registres BMS-NMD, registres de notaires). Après requête dans la base de données, des liens hypertexte sur les résultats donnent directement accès aux documents numérisés correspondant à la recherche. Des informations générales sur l'indexation sont fournies en Annexe C2 et des précisions pour l'analyse des patronymes en Annexe A3.

¹¹⁸ Le choix de l'ensemble des patronymes s'appuie sur l'expertise que nous avons de la population locale. Aucun élément ne garantit que l'ensemble de ces 59 patronymes contienne effectivement les plus fréquents pour chacune des paroisses, mais ce biais n'a aucun effet sur la suite de la procédure. Pour la plupart des patronymes (Vaissier, Mathieu, Teissandier...), nous avons pris le soin de recenser les occurrences avec les variantes usuelles. Nous avons cependant exclu, pour des raisons pratiques, quelques patronymes à trop grande variabilité orthographique et qui auraient rendu la recherche trop fastidieuse.

fréquences décroissantes à l'échelle du Cantal¹¹⁹. Ainsi, porter tel ou tel patronyme, sans rattacher de manière déterministe et exclusive à une paroisse, fournit des informations sur une probable origine géographique, une « proximité » et participe de la structuration de l'espace mental des populations. Cette communauté d'origine est aisément identifiable et peut induire des comportements chez des migrants éloignés de leur terre natale, et qui peuvent ainsi partager un sentiment d'appartenance.

Paroisse	Effectif	Premier patronyme (effectif ; fréquence)	Deuxième patronyme (effectif ; fréquence)	Troisième patronyme (effectif ; fréquence)
Trizac	1 558	Broquin (240 ; 15,4 %)	Chauvel (136 ; 8,7 %)	Mathieu (117 ; 7,5 %)
Moussages	398 (*)	Raoux (44 ; 11,1 %)	Pebrel (43 ; 10,8%)	Pagis (40 ; 10,1 %)
Auzers	490	Dumas (72 ; 14,7 %)	Moulier (70 ; 14,3 %)	Roussel (55 ; 11,2 %)
Chastel- Marlhac	714	Dumas (207 ; 29,0 %)	Journiac (67 ; 9,4 %)	Albessard (62 ; 8,7 %)
Menet	1 754	Dumas (371 ; 21,1 %)	Boutal (231 ; 13,2 %)	Bourgeade (153 ; 8,7 %)
Collandres	463	Chaumeil (126 ; 27,0 %)	Dumas (65 ; 13,9 %)	Chappe (54 ; 11,6 %)
Saint-Vincent	1 104	Lafarge (290 ; 26,3 %)	Chanut (226 ; 20,5 %)	Raoux (214 ; 19,4 %)
Ensemble	6 481	Dumas (9,3 %) (**)	Raoux (5,0 %)	Chaumeil (4,9 %)

Tableau 2.2. Trio des patronymes les plus fréquents pour chaque paroisse avant 1750 (* pour la paroisse de Moussages, les actes les plus anciens n'étant pas accessibles sur la base, le traitement a porté l'intervalle étudié a été étendu jusqu'en 1749 ; ** fréquence moyenne, calculée comme la moyenne des fréquences obtenues pour chacune des sept paroisses

B. Une géographie des patronymes qui révèle une organisation spatiale

Si l'on suppose l'existence de différents foyers originels des patronymes, antérieurs de plusieurs siècles à la période d'étude, la distribution spatiale de ces patronymes au début du XVIII^e siècle peut être appréhendée comme un instantané pris à une date particulière d'un processus qui s'étend dans la longue durée des communautés humaines. Les historiens des populations et les bio-démographes ont utilisé ce « traceur » qu'est le patronyme pour tâcher d'identifier la mobilité des populations, en particulier pour quantifier le degré de proximité des patrimoines génétiques. Les zones géographiques privilégiées dans ce type de travaux sont soit des « isolats démographiques »¹²⁰ pour lesquels on essaie de reconstituer les circulations et les processus d'ouverture vers l'extérieur, soit des zones d'interface, par exemple à proximité d'une frontière territoriale, pour percevoir les mobilités qui existent par-delà les limites administratives¹²¹. En France, les vallées alpines ont été les zones les plus

¹¹⁹ Sur la base des fréquences identifiées dans la base INSEE, qui correspond toutefois à une période plus récente.

¹²⁰ Les îles et les archipels sont les territoires qui s'approchent le plus des isolats théoriques. Voir par exemple : BRANCO Claudia C., MOTA-VIEIRA Luisa, « Surnames in the Azores: analysis of the isonymy structure », *Human biology*, 77, 1, 2005, p. 37-44 ; GATTI Anna Maria, MURRU CORRIGA Giannetta, MARROCU ORTU Lucia, « Patronymes et circulation des hommes à travers l'espace et dans le temps en Sardaigne », *Actes du 128^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Bastia, Éd. CTHS, Paris, 2003, p. 232-244.

¹²¹ Voir par exemple des études aux frontières américano-mexicaine et hispano-portugaise RODRIGUEZ-LARRALDE Alvaro, SCAPOLI Chiara, MAMOLINI Elisabetta, BARRAI Italo, « Surnames in Texas: a population study through isonymy », *Human biology*, 79, 2, 2007, p. 215-239 ; ALVAREZ Luis, MENDOZA Clara, NOGUES Ramon

étudiées¹²². Une méthode d'analyse consiste à quantifier le degré de proximité patronymique entre les populations de deux territoires voisins, en postulant qu'un degré élevé témoigne d'une origine commune ou d'échanges fréquents. Pour éviter que des effectifs trop déséquilibrés d'une paroisse à l'autre ne biaisent les résultats, nous avons choisi de ne pas traiter les effectifs des patronymes ou leur fréquence dans la population, mais leur rang dans le classement (le rang 1 est celui du patronyme le plus fréquent). Le Tableau 2.3 regroupe les résultats pour les 20 patronymes les plus fréquents sur l'ensemble de la zone étudiée, en précisant le rang de chaque patronyme dans la paroisse¹²³.

	Fréquence (%)	Rang global	Trizac	Moussages	Auzers	Chastel Marlhac	Menet	Collandres	Saint-Vincent
DUMAS	9,3	1	6	31	1	1	1	2	19
RAOUX	5,0	2	10	1	30	12	42	13	3
CHAUMEIL	4,9	3	12	-	20	4	8	1	-
CHANUT	4,6	4	8	22	12	-	7	-	2
LAFARGE	4,0	5	31	9	-	-	38	26	1
CHADEFAUX	3,9	6	7	22	30	26	30	11	6
VIDAL	3,5	7	-	6	14	-	15	26	4
CHAVAROCHE	3,5	8	5	6	4	23	30	7	-
BROQUIN	3,4	9	1	12	5	-	24	-	-
JOURNIAC	3,3	10	4	19	22	2	13	12	19
MATHIEU	3,3	11	3	11	14	-	30	-	7
BOUTAL	3,1	12	-	-	-	17	2	5	11
CHAPPE	3,0	13	35	-	16	6	9	3	19
GIBERT	2,6	14	19	10	28	5	20	7	-
RODDE	2,5	15	25	27	-	-	6	4	-
ROBERT	2,3	16	17	15	9	-	14	26	8
ROUSSEL	2,3	17	16	26	3	18	34	18	-
MOULIER	2,2	18	22	28	2	26	-	-	-
CHAUVEL	2,1	19	2	-	11	26	40	18	-
DUPUY	1,8	20	11	-	-	-	35	-	5

Tableau 2.3. Profil patronymique de Trizac et des six paroisses limitrophes avant 1750 (colonne 2 = fréquence moyenne, colonne 3 = rang sur l'ensemble, colonnes 4 et suivantes : rang par paroisse. Un « - » indique l'absence du patronyme dans la paroisse ou un classement au-delà du rang 40)

La comparaison de ces résultats avec ceux du tableau précédent (Tableau 2.2) révèle que quelques patronymes peuvent s'avérer très fréquents dans une paroisse et beaucoup moins dans leur voisinage immédiat. C'est le cas par exemple pour ceux de Lafarge (Saint-Vincent), Albessard (Chastel-Marlhac) ou Bourgeade (Menet). Ces patronymes peuvent alors être considérés comme plus spécifiques de la commune concernée¹²⁴. Le tableau semble aussi indiquer une influence de la géographie (Trizac est au centre du territoire étudié et les six colonnes suivantes en parcourent la périphérie, de Moussages à Saint-Vincent dans le sens des aiguilles – voir carte de la figure 1.4). Si l'on considère par exemple le patronyme Chappe, il s'avère placé dans les dix premiers rangs à Chastel-Marlhac, Menet et Collandres, mais à un rang supérieur, voire absent, dans les autres paroisses. L'analyse de la répartition invite donc à une lecture spatiale des données patronymiques. Des algorithmes de traitement statistique des données ont été développés, pour calculer les corrélations

Maria, ALUJA Maria Pilar, SANTOS Cristina, « Biodemographic and genetic structure of Zamora province (Spain): insights from surname analysis », *Human ecology*, 38, 2010, p. 831-839.

¹²² PROST Michel, REVOL Monique, « Impact de la géographie sur la biodémographie ? Les populations urbaines de montagne et de plaine en Dauphiné (XVI^e-XIX^e siècles) », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 14, 1-2, p. 27-49, 2002 ; GIROTTI Marilena, *Étude biodémographique...*, op. cit.

¹²³ Les données complètes sont fournies dans le Tableau A3.2 de l'Annexe A3.

¹²⁴ Il est cependant possible qu'ils soient aussi assez fréquents dans des paroisses « de la seconde couronne », non prises en compte ici, et qu'ils aient donc une aire de répartition dont nous ne percevons ici que les marges.

et des « distances patronymiques » entre paroisses¹²⁵. Ils rendent possible le regroupement des territoires les plus ressemblants et la reconstitution des flux humains passés qui expliquent ces proximités. Nous avons choisi d'utiliser les données recueillies sur Trizac et les six paroisses voisines pour mener un travail de cette nature, sans développer d'algorithme spécifique. Notre choix s'est porté sur la méthode de l'analyse factorielle¹²⁶, qui permet de quantifier les corrélations entre les variables (ici les paroisses) et permet une représentation graphique des résultats. En limitant le calcul, aux vingt patronymes du Tableau 2.3 pour ne pas surcharger l'interprétation on obtient la matrice de corrélation entre paroisses du Tableau 2.4 qui mesure l'« affinité patronymique » entre paroisses.

	Trizac	Moussages	Auzers	Chastel-Marlhac	Menet	Collandres	Saint Vincent
Trizac	1	0,070	0,328	0,129	-0,219	-0,204	-0,235
Moussages	0,070	1	0,227	-0,274	-0,211	-0,159	0,122
Auzers	0,328	0,227	1	0,222	-0,102	-0,137	-0,306
Chastel-Marlhac	0,129	-0,274	0,222	1	0,106	0,662	-0,276
Menet	-0,219	-0,211	-0,102	0,106	1	0,426	0,166
Collandres	-0,204	-0,159	-0,137	0,662	0,426	1	-0,161
Saint Vincent	-0,235	0,122	-0,306	-0,276	0,166	-0,161	1

Tableau 2.4. Matrice de corrélation des profils patronymique avant 1750 (variable considérée = rang du patronyme, résultats obtenus par XLSTAT®)

Pour ce qui relève des corrélations¹²⁷, plusieurs éléments méritent d'être soulignés. Les corrélations positives se limitent aux proximités immédiates, comme entre Trizac et Auzers, ou entre Collandres, Chastel et Menet. Les corrélations sont négatives de manière quasi-systématique dès que l'on s'écarte de la diagonale de la matrice, c'est-à-dire pour les paroisses qui se situent de part et d'autre de Trizac (par exemple entre Moussages et Menet / Collandres, ou entre Auzers et Collandres / Saint-Vincent). La pertinence d'une lecture géographique des données patronymiques est ainsi confirmée, que confirme l'analyse de la projection dans le premier plan factoriel (figure 2.1). Les deux premiers axes factoriels regroupent 55 % de la variance, contre seulement 14 % pour le troisième axe, ce qui rend la lecture de la figure très intéressante. Dans le même plan sont projetées à la fois les variables (paroisses) et les observations (patronymes). La proximité de points témoigne d'une corrélation entre des patronymes qui possèdent une répartition spatiale proche, mais aussi entre les paroisses et les patronymes qui y sont les plus communs. La position des points relatifs aux paroisses permet une interprétation immédiate, car ils sont répartis selon une logique géographique (cf carte de la figure 1.4) pour les communes limitrophes de Trizac (seules Collandres et Menet sont inversées). Elle montre aussi la grande proximité des profils entre Trizac et Auzers¹²⁸. La typicité des patronymes est aussi clairement visible, et recoupe celle déjà entrevue via les Tableaux 2.2 et 2.3. Ainsi, par exemple, le patronyme Lafarge est-il typique de Saint-Vincent, quand ceux de Broquin, Chavaroché ou Chauvel sont une marque trizacoise.

¹²⁵ DARLU Pierre, OYHARÇABAL Bernard, « Distribution des patronymes et structure des populations dans les Pyrénées Occidentales », *Lapurдум – Revue d'études basques*, 11, 2006, p. 137-165.

¹²⁶ L'analyse factorielle fait partie des méthodes dont Claire Lemercier recommande l'emploi pour le traitement quantitatif des données en histoire, par exemple dans le cadre des prosopographies qui exigent de manipuler un grand nombre de données et pour comprendre les modalités d'organisation des groupes humains (LEMERCIER Claire, PICARD Emmanuelle, « Quelle approche prosopographique ? », *op.cit.*, p. 24-25). L'annexe C5 rappelle quelques bases relatives à la méthode et à l'interprétation des résultats, mise en œuvre dans le cadre de ce mémoire avec le logiciel XLSTAT®.

¹²⁷ Rappelons qu'une valeur positive témoigne d'une ressemblance, qu'une valeur négative relève d'un contraste et que l'on est d'autant plus proche de 1 ou de -1 que la ressemblance ou le contraste sont marqués.

¹²⁸ L'analyse du troisième axe principal viendrait tempérer ce constat.

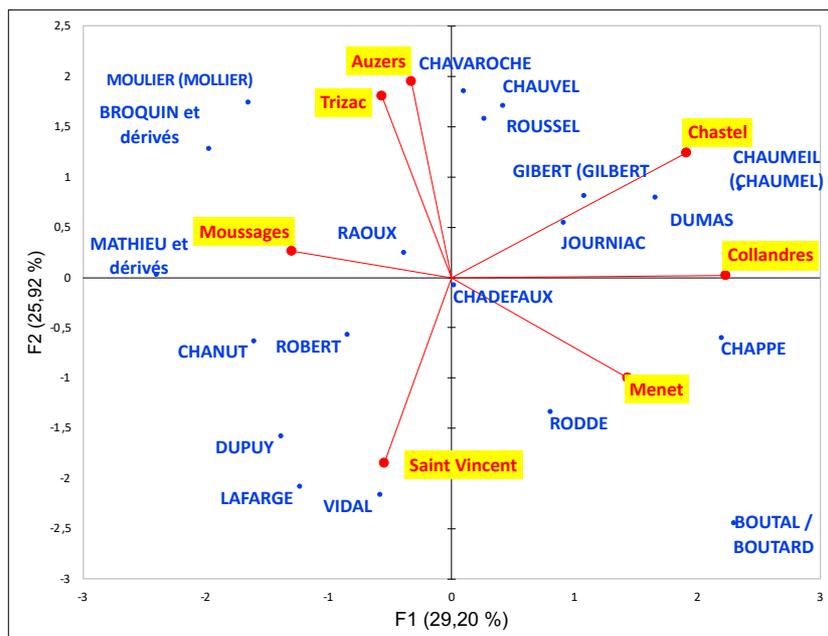


Figure 2.1. Projection dans le premier plan factoriel des données patronymiques (naissances avant 1750), sept paroisses, résultats obtenus par XLSTAT® (données dans le Tableau A3.2, Annexe A3)

La figure montre encore le rôle de la géographie quand les paroisses au centre de la planète trizacoise (Trizac, Auzers, Moussages et, dans une moindre mesure Chastel-Marlhac) se différencient des paroisses des vallées proches (Saint-Vincent dans la vallée du Mars, Menet dans celle de la Sumène) et de celle de Collandres, séparée par les crêtes. Cette organisation spatiale témoigne très probablement de circulations préférentielles (vallées) et du rôle d'obstacle des plus hautes altitudes. Ce rôle de l'altitude a été souligné par Emanuele Sanna pour justifier que le facteur « distance » n'est qu'un très médiocre indicateur de l'intensité des échanges entre les villages de Sardaigne : « *The straight-line distances between the villages only approximately reflect the real difficulty of communication experienced in time by the population* »¹²⁹. C'est en employant des méthodes d'analyses plus sophistiquées et des algorithmes de regroupement automatique que Gibert dans le Vicdessos ariégeois¹³⁰ et Darlu dans les Pyrénées occidentales¹³¹ ont montré comment les « espaces patronymiques » s'organisaient. Cette structuration spatiale a été mise en évidence à l'échelle régionale (distinguant Bigorre, Béarn et Pays Basque chez Darlu) ou micro-régionale, entre les villages ariégeois, chez Gibert. Des algorithmes spécifiques permettent d'identifier automatiquement des effets de « barrière » qui peuvent par exemple résulter de l'altitude. Si nous ne les avons pas, à ce stade, mis en œuvre, il semble bien que l'on puisse analyser l'espace trizacois des circulations humaines sous cet angle. Les données du Tableau 2.3 des rangs des patronymes et la matrice des corrélations (Tableau 2.4) relatives à Collandres montrent sa forte proximité avec Menet (patronymes Boutal, Chappe, Rodde fréquents, comme le montre aussi la figure 2.1) et sa forte dissemblance avec Saint-Vincent, pourtant limitrophe. L'explication réside dans la topographie. Collandres et Menet sont toutes deux voisines du bourg de Riom et les circulations sont aisées dans cet espace alors que circuler de Collandres à Saint-Vincent impose de changer de vallée (de la Sumène au Mars) en franchissant les crêtes¹³². La géographie, et plus précisément l'altitude, influence les déplacements humains dans cette région de climat rigoureux. La distribution spatiale des patronymes analysée au début du

¹²⁹ SANNA Emanuele, MELIS Marco, FLORIS Giovanni, « Coefficient of relationship by isonymy between 14 Sardinian villages in the periods 1800-1824 and 1950-1974 », *Zeitschrift für morphologie und anthropologie*, 83, 1, 2001, p. 117-127.

¹³⁰ GIBERT Morgane *et al*, « Structure des populations du Haut Vicdessos... », *op. cit.*

¹³¹ DARLU Pierre, OYHARÇABAL Bernard, « Distribution des patronymes... », *op. cit.*

¹³² Aujourd'hui, le col routier d'Aulac qui domine la vallée du Mars est à 1 228 m d'altitude.

XVIII^e siècle témoigne de ce que la proximité entre populations et paroisses ne se résume pas à la distance en ligne droite. Cependant, dans le temps long des générations, ces obstacles ne sont pas infranchissables. C'est en comparant les résultats déjà obtenus à ceux d'une période plus tardive que nous pourrions percevoir des dynamiques éventuelles.

III. L'évolution du stock patronymique et l'hypothèse de l'isolat démographique

A. Variation du stock de patronymes et renouvellement de la population

La planète de Trizac était décrite par Alfred Durand¹³³ comme un archétype d'isolat montagnard, de par le contexte géographique particulier de la région structurée par les vallées rayonnantes autour du sommet central. Si Emmanuel Le Roy Ladurie fait remonter au début du XVIII^e siècle le début de la rupture des isolats démographiques¹³⁴ et de l'évolution vers la panmixie¹³⁵, les isolats n'ont jamais été parfaits. Gilles Boëtsch et André Sevin affirment que l'isolat relève plus du concept que de la réalité et que « *les isolats culturels ou géographiques apparaissent très marginaux [et que] le cercle endogame [...] se définit par une aire géographique ou sociale dont les contours fluctuent au cours du temps* ». ¹³⁶ Ils relativisent la question de la « frontière » et invitent à une lecture multi-échelle du territoire parcouru par la population. Dans sa monographie de la commune, en 1861, après avoir souligné le rôle de quelques éminents ecclésiastiques, l'abbé Chaumeil met en avant¹³⁷

les noms des familles les plus notables de Trizac, qui étaient au commencement de ce siècle : les familles de Thuret, de la Vaissière, Fenolhac de Prades, Raynal-la-Bosque, Journiac, Féolhac, Chaumeil, Dupuy, Lacombe, Chanet, Raoux, Aurier, de Chavaroche, au village de ce nom ; Bouchy et Raoux, au village de Vrauzan ; Dupuy à Leybros ; Chaussade, à Chamblat ; Monteil, à Lacoste ; Broquin, à la Chassagne ; Chauvel, à Chauvel ; Duc, à Cheyrouse

Cette liste de vingt patronymes recense les familles qu'il juge les plus marquantes, qu'elles habitent au bourg (pour les onze premières) ou les villages (pour les neuf autres, huit villages étant cités). Si l'auteur semble indiquer que les notables de 1861 ne sont peut-être plus les mêmes qu'à l'époque de son enfance, il faut aussi constater que ces patronymes ne recoupent que partiellement (Journiac, Broquin, Chauvel) ceux qui caractérisaient la typicité trizacoise au début du XVIII^e siècle (Chavaroche, Moulher...). Cela témoigne du renouvellement du stock patronymique local¹³⁸. S'intéresser aux évolutions de ce stock pose la question de la référence temporelle, nécessairement arbitraire pour un processus lent et continu. Pour saisir les dynamiques, les études sur l'isonymie et son évolution s'appuient sur des sources (registres paroissiaux, demandes de dispenses de consanguinité ou de parenté) qui peuvent être très anciennes¹³⁹. Plusieurs facteurs contribuent aux évolutions des patronymes, comme la mortalité qui, en période de crise majeure de mortalité peut

¹³³ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit. p. 12.

¹³⁴ LE ROY LADURIE Emmanuel, « De la crise ultime à la vraie croissance. 1660-1789 », dans *Histoire de la France rurale*, Tome 2, dir. Georges DUBY et Armand WALLON, Points Histoire, Seuil, Paris, 1975, p. 343-597.

¹³⁵ L'hypothèse de panmixie suppose que les individus se mélangent de manière totalement aléatoire pour contribuer à la distribution génétique de la génération suivante. Si la panmixie n'est jamais complète, la plus grande ouverture de la population et la réduction de l'endogamie contribuent à s'en rapprocher.

¹³⁶ BOËTSCH Gilles, SEVIN André, « Problèmes méthodologiques de reconstitution généalogique des populations ouvertes », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, XIV^e série, Tome 5, fasc. 1-2, p. 71-82, 1988.

¹³⁷ CHAUMEIL Louis (Abbé), *Notice historique...*, op. cit., p. 23.

¹³⁸ Le mécanisme de renouvellement des patronymes conjugue ses effets à celui de la mobilité sociale ascendante ou descendante.

¹³⁹ PROST Michel, « La pratique de l'isonymie matrimoniale dans les populations anciennes du sud-est de la France (1546-1899) », *Histoire & mesure*, XX, 1/2, 2005 p. 1-21.

provoquer l'extinction de lignées. Cependant, le facteur explicatif majeur de l'évolution du stock de patronymes est la mobilité, et avant tout la mobilité matrimoniale¹⁴⁰. Questionner la variation des patronymes dominants est donc une voie pour analyser les sociétés rurales anciennes dans la longue durée et, en ce qui concerne Trizac, les relations entretenues avec les paroisses voisines et les migrations matrimoniales.

B. Diversification de la population trizacoise et isonymie

Nous avons qualifié (Tableau 2.2) le stock de patronymes Trizacois à la fin du XVII^e siècle grâce aux registres paroissiaux (1668-1699) et au rôle de taille de 1674. Ce travail peut être répété d'une part en exploitant les registres paroissiaux puis d'état-civil jusqu'à la mi-XIX^e siècle (Tableau 2.5), d'autre part en exploitant d'autres listes nominatives établies à différentes dates¹⁴¹, avec un écart de relativement régulier entre les dates (Tableau 2.6). Pour les registres BMS/NMD, les données sont traitées en les regroupant selon des intervalles de 30 ans, correspondant approximativement à une génération.

	1668-1699	1700-1729	1730-1759	1760-1789	1790-1819	1820-1859
N	1584	1288	1673	1530	1333	1914
S (h)	164 (11)	136 (4)	162 (8)	151 (9)	162 (5)	185 (22)
P	10,4	10,6	9,7	9,9	12,2	9,6
I	0,0175	0,0172	0,0138	0,0128	0,0119	0,0118
Patronymes les plus fréquents						
Rang 1	Broquin		Mathieu		Galvaing	
Rang 2	Chauvel		Broquin		Dumas	
Rang 3	Chalchat		Chadefaux		Raoux	

Tableau 2.5. Évolution de l'isonymie sur la longue durée, à partir des registres des baptêmes/naissances (N = nombre d'individus, S = nombre de patronymes, h = nombre d'hapax, P = potentiel patronymique, I = indice d'isonymie).

	Rôle de taille, 1674	Arpentement, 1752	Déclaration de grains, 1793	Recensement, 1836
N	296	205	223	300
S (h)	129 (71)	115 (72)	113 (64)	132 (62)
P	43,6	56,1	48,1	44,0
I	0,0187	0,0152	0,0142	0,0132
Patronymes les plus fréquents				
Rang 1	Broquin (23)	Broquin (11)	Raoux, Chabrier (7)	Raoux, Chabrier, Dumas, Galvaing (10 ménages)
Rang 2	Chalchat (13)	Chauvel, Mathieu (8)		
Rang 3	Chavaroche (10)			

Tableau 2.6. Évolution de l'isonymie sur la longue durée, à partir de sources nominatives (N = nombre d'individus, S = nombre de patronymes, h = nombre d'hapax, P = potentiel patronymique, I = indice d'isonymie).

Comme c'était le cas pour les résultats de la fin du XVII^e siècle, les deux types de sources mènent à des résultats pour partie différents, pour partie similaires ou cohérents. Les différences majeures sont une conséquence des effectifs cinq à six fois plus élevés du Tableau 2.5, ce qui réduit

¹⁴⁰ PROST Michel, BOËTSCH Gilles, « Biodémographie et migrations matrimoniales dans l'écosystème alpin. Les populations montagnardes des massifs du Dauphiné du 16^e au 19^e siècle », *Antropo*, 10, 2005 p. 1-18.

¹⁴¹ Sources : registre de taille de 1674 (AD Puy-de-Dôme, 5 B 72), registre d'arpentement de 1752 (AD Cantal, 1 J 26/5), déclaration de grains de 1793 (Arch. privées, fonds Trazit), recensement de 1836 (Arch. municipales, sans cote).

les fluctuations statistiques et la proportion des hapax (un couple à patronyme unique a usuellement plusieurs enfants). La conséquence principale est que le potentiel patronymique dépasse 40 (soit 40 patronymes différents en moyenne pour un échantillon de 100 individus) avec les sources nominatives alors qu'il demeure stable autour de 10 selon les registres BMS/NMD. Cette grande stabilité accompagne une même stabilité du nombre global de patronymes différents et un faible nombre d'hapax, qui ont donc un effet tout à fait négligeable sur l'indice d'isonymie.

Les trois patronymes les plus fréquents sont indiqués pour chaque date ou intervalle (les calculs sont regroupés sur des intervalles de 60 ans dans le Tableau 2.6 pour réduire les effets de fluctuations statistiques). Le résultat le plus marquant est que les patronymes les plus fréquents en fin de période sont à la fois identiques pour les deux types de sources (Galvaing, Dumas et Raoux, auxquels s'ajoute Chabrier dans le Tableau 2.7) et totalement différents des patronymes qui dominaient en début du période. On assiste donc à un « grand remplacement » apparent des patronymes dominants. Ce bouleversement est illustré par le patronyme Broquin qui voit sa fréquence diminuer drastiquement (passe de 23 à 11 feux entre 1694 et 1752) avant de reculer dans le classement (avec 33 naissances entre 1820 et 1859 contre 117 pour la période avant 1700, il n'occupe plus que le septième rang). Les Galvaing et Raoux suivent des trajectoires inverses avec des effectifs de naissances multipliés par 5 entre le début et la fin de l'analyse. Affaiblissement, voire effacement pour certains patronymes ou émergence d'autres sont donc des caractéristiques majeures dont il conviendra de saisir les ressorts.

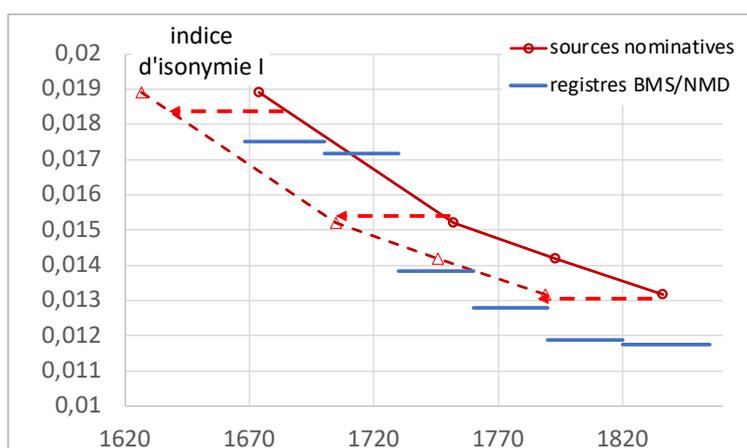


Figure 2.2. Évolution de l'indice d'isonymie sur la longue durée (XVII^e-XIX^e siècle)

Le dernier élément est l'indice d'isonymie. Son évolution est de même nature avec les deux types de source. Il chute de 33 % selon les registres BMS/NMD et de 29 % selon les sources nominatives. Ces évolutions sont significatives et se font dans le sens d'une plus grande ouverture de la population, au sein de laquelle les patronymes les plus fréquents constituent une fraction décroissante des naissances¹⁴². La cohérence entre les deux séries de résultats est manifeste si les valeurs de l'indice d'isonymie sont tracées dans le même graphique (figure 2.2). Sur la figure, les valeurs issues des registres BMS/NMD sont portées en bleu et supposées constantes sur chaque intervalle. Les valeurs obtenues sur les sources nominatives de 1674 à 1836, tracées en rouge brique, suivent une dynamique semblable mais paraissent sensiblement plus élevées. Il faut toutefois corriger un biais de source, dans la mesure où les résultats BMS/NMD portent sur des nouveau-nés, alors que les autres portent sur des adultes, chefs de feu ou de ménage et dont l'âge moyen fait qu'ils correspondent à une génération précédente. Dans un souci de comparaison plus cohérente, il convient de décaler l'une ou l'autre des séries de résultats pour les synchroniser. La figure illustre les effets de ce décalage, dont l'amplitude (translation de 47,2 ans vers le passé) correspond à l'âge moyen des

¹⁴² Entre le début et la fin de la période, la part des trois patronymes les plus fréquents passe de 13,8 % à 10,0 % des naissances, et celle des dix plus fréquents de 30,8 % à 22,6 %.

chefs de ménage calculé d'après le recensement de 1836. La cohérence des deux séries de résultats est encore plus complète et correspond sur une période de deux siècles, entre 1630-1635 et 1830-1835 à une décroissance de 37 % de l'indice d'isonymie.

C. Les patronymes et les échanges dans l'aire micro-régionale

Les modifications structurelles que nous venons de mettre en évidence (renouvellement du stock de patronymes accompagné de l'affaiblissement de certains et de l'émergence d'autres, ouverture de la population et baisse régulière de l'isonymie) ont pour premier facteur explicatif les échanges matrimoniaux. Dans une région où le mariage est très préférentiellement uxori-local¹⁴³ le brassage des unions exogames favorise l'établissement ou le renforcement de nouveaux patronymes. Comme l'ont bien montré Jacques Dupâquier et André Burguière, l'horizon matrimonial des campagnes françaises d'Ancien Régime reste dans un périmètre restreint autour de la paroisse d'origine¹⁴⁴. Il est donc légitime d'étudier simultanément les fréquences patronymiques et leurs variations dans l'espace que composent Trizac et les six paroisses limitrophes. L'analyse des fréquences des 59 patronymes (voir § II.A) a été prolongée en calculant aussi les fréquences pour la période 1785-1854, et en traitant simultanément toutes ces données¹⁴⁵. Le Tableau 2.7 regroupe, sous la même forme que le Tableau 2.2, les principaux résultats¹⁴⁶.

Paroisse	Effectif	Premier patronyme (effectif ; fréquence)	Deuxième patronyme (effectif ; fréquence)	Troisième patronyme (effectif ; fréquence)
Trizac	1 225	Raoux (118 ; 9,6 %)	Dumas (111 ; 9,1 %)	Dupuy (89 ; 7,3 %)
Moussages	415	Vidal (52 ; 12,5 %)	Montel et Chanut (36 ; 8,7 %)	
Auzers	372	Roussel (65 ; 17,5 %)	Laurichesse (40 ; 10,8 %)	Moulier / Mollier (37 ; 19,9 %)
Chastel Marlhac	251 (*)	Dumas (53 ; 21,1 %)	Chappe (47 ; 18,7 %)	Albessard (36 ; 14,3 %)
Menet	1 109	Dumas (255 ; 23,0 %)	Chanut (125 ; 11,3 %)	Chaumeil (85 ; 7,7 %)
Collandres	561	Malbec et Chadefaux (74 ; 13,2 %)		Dubois (68 ; 12,1 %)
Saint-Vincent	970	Raoux (188 ; 19,3 %)	Chanut (142 ; 14,6 %)	Mathieu (132 ; 13,6 %)
Ensemble	4 903	Dumas (8,2 %) (**)	Chanut (5,8 %)	Raoux (5,8 %)

Tableau 2.7. Trio des patronymes les plus fréquents pour chaque paroisse, entre 1785 et 1854
(* pour la paroisse de Chastel-Marlhac, les actes les plus récents n'ont pas été indexés ; ** fréquence moyenne, calculée comme la moyenne des fréquences obtenues pour chacune des sept paroisses).

Notons d'abord que deux des patronymes (Dumas et Raoux) qui dominaient globalement à la fin du XVII^e dominant encore au XIX^e siècle, avec des fréquences qui n'ont guère évolué. Ils viennent

¹⁴³ L'union est habituellement célébrée dans la paroisse d'origine de l'épouse (voir Chapitre 3).

¹⁴⁴ BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoise... », *op. cit.* ; DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, PUF, Paris, 1988.

¹⁴⁵ Les données complètes sont fournies dans le Tableau A3.2 de l'Annexe A3.

¹⁴⁶ Notons que le patronyme de Galvain, le plus fréquent à Trizac sur cette période, comme indiqué par l'analyse des registres complets, est absent de ce classement, car il n'est pas inclus dans la liste de 59 patronymes sur lesquels a porté ce travail. Cela n'a cependant aucune influence sur les conclusions qui peuvent être tirées de l'analyse, qui porte sur les hiérarchies de fréquence et les classements respectifs des patronymes.

le plan ne montre pas de différence majeure avec celle de la figure 2.1¹⁴⁹. La typicité locale reste visible avec cependant deux éléments notables. D'une part elle ne se traduit pas seulement par la domination de certains patronymes mais aussi par l'absence durable d'autres patronymes en certains lieux (par exemple Malbec ou Chappe à Trizac ou Moussages, ou Roussel à Menet, Collandres et Saint-Vincent). D'autre part, l'aire de répartition de nombreux patronymes semble s'étendre autour de leur foyer initial. Ce fait peut être illustré par l'exemple des patronymes Broquin et Lafarge, dont la domination respective à Trizac et Saint-Vincent est atténuée mais qui deviennent plus communs dans le voisinage¹⁵⁰. L'affinité patronymique entre certaines paroisses est visible dans la matrice de corrélation (Tableau A3.3 en Annexe A3), où des valeurs positives traduisent des échanges durables. Elle est notable entre Menet et Collandres ($r = 0,497$ en début de période, $r = 0,456$ en fin de période), et entre Trizac et Moussages ($r = 0,332$ en début de période, $r = 0,461$ en fin de période). Quand elles existent, ces corrélations sont cependant plus faibles que celles indiquant la stabilité relative de chaque stock patronymique local. Les échanges matrimoniaux entre certaines paroisses sont donc un facteur significatif du renouvellement de la population, mais le rythme auxquels ils se produisent n'empêche par la stabilité globale du fonds patronymique.

Dans chaque paroisse, les stocks de patronymes évoluent donc lentement sous l'effet de la mobilité matrimoniale. Le rôle de la géographie dans cette évolution, par l'intermédiaire de son influence sur la circulation des hommes et la morphologie des aires matrimoniales semble confirmé. Trizac paraît nouer des échanges plus intenses avec Moussages et Saint-Vincent qu'avec les autres paroisses qui ne sont pourtant pas plus éloignées. Dans ce territoire élargi, comme à l'échelle trizacoise l'espace vécu par les populations et les individus est structuré par la topographie plus que par la distance.

Conclusion

Si le patronyme est un élément essentiel pour l'identité individuelle, c'est aussi un marqueur de l'identité collective. L'analyse de la distribution statistique des patronymes à Trizac et alentour a en effet montré que si les différentes paroisses puisent à un même stock global de patronymes, chacune possède une certaine typicité. Dans le territoire élargi aux six paroisses limitrophes de Trizac, qui couvre environ 200 km², l'analyse factorielle appliquée aux patronymes a mis en lumière des relations guidées par la géographie et les effets d'échanges matrimoniaux qui semblent conditionnés par le relief. Les crêtes au-dessus de 1 000 m d'altitude réduisent l'intensité de ces échanges, au contraire plus intenses avec les paroisses au nord-ouest de Trizac. La diversité du stock patronymique montre que Trizac n'est pas un isolat démographique. Au cours du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle, l'indice d'isonymie y diminue régulièrement, et le stock s'enrichit en même temps qu'il se renouvelle. Il faudra donc dépasser du strict périmètre de la paroisse pour saisir les modalités de fonctionnement de la population et son évolution sur la longue durée. La voie la plus usitée pour une première analyse démographique d'une population d'Ancien Régime reste cependant celle des registres paroissiaux. C'est celle que nous allons suivre dans un premier temps pour mieux connaître la population trizacoise

¹⁴⁹ Précisons que les 20 patronymes retenus ici sont ceux les plus fréquents en moyenne sur une durée de près de deux siècles et ne coïncident pas avec ceux de la première étude. Dix-sept patronymes sont communs, trois ont disparu (Chauvel, Dupuy, Rodde) et trois autres les ont remplacés (Albessard, Malbec, Monteil).

¹⁵⁰ Ces commentaires s'appuient sur les données du Tableau A3.2 en Annexe 3. Par exemple, le patronyme Lafarge progresse à Trizac et Collandres et apparaît à Auzers.

Chapitre 3

La démographie d'une population d'Ancien Régime en Haute Auvergne

Les monographies consacrées à un territoire débutent classiquement par une analyse démographique de sa population¹⁵¹. Les techniques quantitatives de la démographie historique permettent de connaître le nombre de feux et le rythme de ses variations, les caractères de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité, autant de facteurs situant la population dans le cadre plus large des populations anciennes. Elles s'appuient sur l'analyse non nominative des registres paroissiaux et d'état-civil. À cette échelle, les individus s'effacent pour n'être que les composants élémentaires, interchangeable, de la population étudiée. L'analyse fine des données permet cependant de mettre en lumière des traits de comportement généraux qui peuvent témoigner de spécificités régionales ou locales. C'est la voie que nous emprunterons dans ce chapitre pour ébaucher le portrait démographique de la population trizacoise.

I. Le mouvement de la population sur le temps long et les indices de la stabilité

A. Les registres paroissiaux à la base de l'analyse

Les registres paroissiaux et d'état-civil sont les principales sources utilisées en démographie historique. La manière la plus immédiate de les exploiter relève des méthodes dites « non nominatives ». Ces méthodes s'appuient sur l'analyse des trois types d'actes (baptêmes, mariages, sépultures¹⁵²) et des informations qu'ils contiennent. La population est dès lors traitée via un ensemble d'actes isolés, entre lesquels aucun lien (entre conjoints, entre parents et enfants...) n'est fait. En dépit de ces limites, une telle approche (cf figure 0-7 dans l'introduction, analyse de type Eb) permet d'appréhender des caractéristiques structurelles de la population étudiée, en termes de nuptialité, natalité et mortalité¹⁵³.

¹⁵¹ Pratique quasi-systématique pendant une trentaine d'années (des années 1950 aux années 1980), avant que « *la démographie historique, son programme de travail accompli, voit se tarir les recherches fondées sur sa méthode et ses problématiques initiales* ». Voir : ROSENTAL Paul-André, « Pour une histoire politique des populations », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 61^{ème} année, n. 1, 2006, p. 7-29. La démographie historique s'est depuis adaptée, renouvelant ses sujets d'étude comme ses approches. Voir par exemple BOZON Michel, « L'apport des méthodes qualitatives en démographie », dans CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume, *Démographie et synthèse. Vol. VIII. Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*, Chap. 136, INED-PUF, Paris, p. 433-457.

¹⁵² Ces actes, dont dérive l'acronyme BMS, deviennent des actes de naissance, mariage et décès à partir de 1792 avec l'état-civil, d'où l'acronyme NMD. Nous emploierons ces deux acronymes, voire leur combinaison BMS/NMD dans un souci de concision. De même, nous utiliserons indifféremment les termes naissance ou baptême pour qualifier la natalité.

¹⁵³ Les résultats qui sont présentés dans ce chapitre visent à compléter le tableau déjà esquissé de la population trizacoise. Les analyses démographiques seront approfondies au Chapitre 7. Certains points qui pourraient être traités via une approche non nominative ne sont donc pas abordés pour éviter les répétitions.

Le corpus de sources BMS/NMD à Trizac est très complet, puisqu'au moins une copie des registres est conservée de 1668 à nos jours. L'ordonnance royale de 1667 a donc été appliquée avec diligence à Trizac, puisque les actes rédigés par le curé Pierre Richard¹⁵⁴ sont regroupés dans un même registre et contiennent l'essentiel de informations requises¹⁵⁵ ainsi que les signatures des témoins en mesure de les apposer, comme l'illustre l'exemple de la figure 3.1.

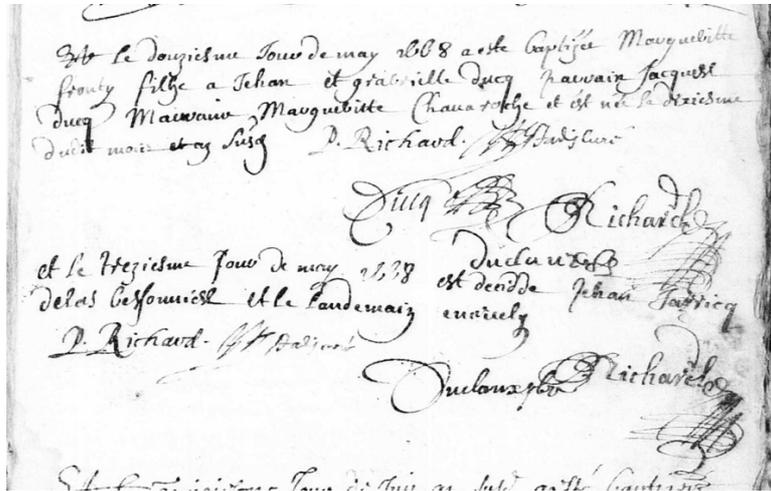


Figure 3.1. Exemple d'actes de 1668 : baptême le 12 mai de Margueritte Fronty et sépulture de Jehan Jarricq du village des Bessonies (lors du baptême, l'acte précise la date de naissance, l'identité des parents, parrain et marraine, le parrain signe) 5Mi 658/7, vue 12/280).

L'âge et l'ascendance des époux sont indiqués à partir de 1770. Des mentions non obligatoires mais utiles pour l'analyse, telles que le village d'origine au sein de la paroisse ou l'âge des défunts, ne s'imposent systématiquement qu'après 1756. L'examen des registres montre que la qualité de la transcription dépend largement du curé en exercice¹⁵⁶. Pierre Richard qui demeure en charge jusqu'à son décès en mars 1720¹⁵⁷ et Jean-Baptiste Fontanges, curé de 1756 à 1795, exercent de longs ministères et les registres qu'ils ont laissés sont bien tenus. C'est moins le cas pour Antoine Martin, curé de 1742 à 1756, qui n'indique pas les âges des époux, mais c'est entre 1720 et 1736 que les registres sont les moins complets. Cinq curés se sont succédé dans un contexte qui ne paraît pas toujours serein. Le Trizacois Antoine de Chavaroche, ancien vicaire a exercé pendant quelques mois

¹⁵⁴ AD Cantal 5Mi 658/7 (1668-1690) et 5 Mi 439/3-A (1568-1710). Le second registre contient aussi des actes antérieurs, mais qui ne forment pas une série continue. Nous savons aussi que lors d'une visite pastorale le 3 juillet 1652, Mgr Louis Destaing, évêque de Clermont avait « ordonné qu'aux actes mortuaires l'on marquerait non seulement le jour du décès mais aussi le jour des enterrements et aux actes des mariages seraient particulièrement désignés les jours auxquels la publication a été faite » (AD Puy-de-Dôme, 1 G 1031). Une synthèse de informations contenues dans les registres BMS/NMD à partir de 1668 est faite dans l'Annexe C1.

¹⁵⁵ LE MÉE René, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Annales de Démographie historique*, 1975, p. 433-477.

¹⁵⁶ Des informations plus complètes sur le clergé trizacois et la chronologie des curés sont fournies à l'Annexe A4. Elles sont principalement issues de la monographie anonyme (*Monographie de Trizac*) rédigée dans le cadre des conférences ecclésiastiques de l'année 1912 et consultée dans le fonds des Archives diocésaines de Saint-Flour (sans cote).

¹⁵⁷ La monographie paroissiale de 1912 indique que le curé Pierre Richard, décédé en fonction le 8 mars 1720 aurait été installé dans la cure de Trizac le 17 mai 1648. Il aurait donc exercé pendant 72 ans et serait décédé quasi-centenaire. On peut en douter à la lumière d'un acte de décès du 11 février 1673 (5Mi 658/7, vue 81/280) ainsi rédigé : « Le onzième février 1673 est décédé vénérable personne Pierre Richard curé de Trizac et le lendemain enseveli et je soussigné ai assisté à l'enterrement avec Gérald Richard mon père qui a signé avec messire Pierre Saunac qui a fait l'office ». L'acte est signé « Richard curé » et le paraphe est identique à celui porté sur les registres depuis 1668. On peut raisonnablement penser que deux Pierre Richard homonymes (oncle et neveu ?) ont successivement exercé à la cure de Trizac.

en 1720 avant d'être évincé par Claude Dauzal, directeur des Ursulines de Montferrand, qui n'est lui-même resté que jusqu'à la fin de 1722. Après une décennie d'exercice du Trizacois Jean Broquin (1722-1732), le Mauriacois Antoine Rounal a tenu la cure pendant quelques mois avant de l'échanger avec Louis Cholvy, aussi originaire de Mauriac. Celui-ci n'était cependant pas physiquement présent et laissait Antoine Chavaroché, le vicaire précédemment évincé, exercer en tant que prêtre commis. En 1735, une visite pastorale révèle de graves dysfonctionnements et amène l'évêque à sévir :

Sur les plaintes qui nous ont été faites de la conduite peu régulière du dit Cholvi curé dont nous nous sommes rendus certains par nous-mêmes dans le cours de notre visite nous luy ordonnons de se retirer dans notre séminaire de Thier pour y vaquer pendant trois mois consécutifs aux exercices spirituels de la dite communauté et y reprendre l'esprit de son état.¹⁵⁸

Cette période agitée correspond aussi à celle d'un sous-enregistrement massif des décès d'enfants. Des défauts d'enregistrement perdurent après 1792. Si les déclarations tardives de naissances ou de décès ne portent pas à conséquence¹⁵⁹, les naissances non déclarées sont plus gênantes. Elles ne sont visibles que par les enregistrements de décès d'individus officiellement jamais nés ou par l'établissement d'actes de notoriété au mariage. Entre 1823 et 1852, 300 mariages sont célébrés à Trizac, pour lesquels la date de naissance d'un conjoint est attestée par un acte de notoriété une trentaine de fois, pour des naissances entre 1794 et 1826¹⁶⁰. Un non-enregistrement significatif, de l'ordre de 5% des naissances, perdure donc dans le premier quart du XIX^e siècle. Les autorités municipales commettent aussi des erreurs. En témoignent deux actes de naissances enregistrés par le maire Guillaume Chaussade le 1 mai et 27 août 1842¹⁶¹. Le premier acte est la déclaration de naissance d'Elizabeth Chalvignac par son père Jean, charpentier, comme fille de Louise Veissier son épouse. Moins de trois mois plus tard, les mêmes époux donnent naissance à une autre Elizabeth Chalvignac. La naissance est cette fois déclarée par Nicolas Broquin-Lacombe, officier de santé et oncle des époux, en l'absence du père chaudronnier et absent. Après vérification, il s'avère que le premier acte est totalement erroné, et que les parents de la première Elizabeth ont pour noms Antoine Chalvignac et Marguerite Veissier. L'analphabétisme du père et le fait que le maire ne le connaisse sans doute pas (le charpentier Jean Chalvignac et le chaudronnier Antoine Chalvignac sont tous deux issus de paroisses voisines) a conduit à cette étrange confusion. Quoique connaissant leurs ouailles, les curés n'étaient pas pour autant à l'abri d'erreurs parfois surprenantes, comme celle mise au jour lors du mariage à Auzers du Trizacois Pierre Servier avec Marianne Chavaroché, le 19 novembre 1818. L'épouse dont les parents sont décédés doit justifier son identité et « *dit être née le vingt-cinq avril mil sept cent soixante-huit [...] et ne pouvoir justifier de son acte de naissance à cause de la mauvaise tenue des registres* »¹⁶². Après vérification dans le registre, l'officier d'état-civil déclare « *croire que Sr messire Mas, alors curé d'Auzers, atteint sans doute de surdité, entendit avoir baptisé un garçon au lieu d'une fille* ».

En dépit de ces défauts et incertitudes le corpus des sources BMS/NMD est d'une grande richesse et peut être exploité pour enrichir la connaissance de la population trizacoise. Ce travail repose sur un ensemble, pour une durée de 185 années de 1 876 actes de mariage, 9 184 actes de baptême ou naissance et 5 845 actes de décès.

¹⁵⁸ AD Puy-de-Dôme 1 G 1097.

¹⁵⁹ Elles sont nombreuses jusqu'en 1801, signe d'une désorganisation des structures tout autant que d'une perte de repères culturels dans la population.

¹⁶⁰ AD Cantal, 5 Mi 441/1 (1825-1863).

¹⁶¹ AD Cantal, 5 Mi 440/3 vues 196 et 200/300.

¹⁶² AD Cantal, 5 Mi 52/4 vue 165/343 (registres paroissiaux d'Auzers).

B. Caractéristiques générales de la population : mouvement général sur le temps long

Sur cette longue durée, les variations de la population trizacoise, paroisse rurale d'Auvergne, s'inscrivent dans des dynamiques qui ont été étudiées aux différentes échelles, nationale, régionale et départementale. En l'absence de recensement, la population ne peut être qu'estimée. On sait seulement qu'en 1652, la paroisse comptait environ 900 communicants lors de la visite pastorale¹⁶³. Sachant que la population est entièrement catholique et si l'on estime qu'il y a de l'ordre de 300 enfants trop jeunes pour communier, une estimation grossière à la mi-XVII^e siècle serait de 1 200 habitants.

Les fluctuations de la population nationale du XVII^e au XIX^e siècle sont relativement bien connues. Jusqu'en 1720, elles sont marquées par une succession de crises, dont celles dues aux guerres de Louis XIV et celles dues à la météorologie et aux mauvaises récoltes (famine de 1693-1694, « grand hyver » de 1709-1710). Suit ensuite une croissance plus continue avec enchaînement d'oscillations et creux relatifs autour de 1740 et de 1770 qui sont peut-être en partie un « *écho, progressivement affaibli, de la crise de 1709* »¹⁶⁴. Le XVIII^e siècle est aussi marqué par la disparition des crises démographiques de type ancien. Si la mortalité (de 40 ‰ en 1740 à 35 ‰ en 1770-1780) et la natalité (de 40 ‰ en 1740 à 37-38 ‰ en 1770-1780) amorcent une baisse, les disparités régionales sont fortes. En Auvergne, les mêmes auteurs indiquent¹⁶⁵ que le nombre de baptêmes au XVIII^e siècle reste toujours inférieur à celui du XVII^e siècle et que l'Auvergne ne connaît pas le classique phénomène de récupération, ni après la crise de 1693-1694, ni après elle de 1709-1710.

*Cet exemple d'une région touchée définitivement, ou pour une très longue période, par une récession et une crise, est sans doute extrême. Probablement, les hautes terres du Massif central ont-elles souffert, plus qu'aucune autre région française, du « petit âge glaciaire » qui, à partir de 1665 environ, n'a plus permis aux récoltes de mûrir normalement.*¹⁶⁶

Ce constat semble contredire celui fait précédemment par Abel Poitrineau dans son étude approfondie de la Basse Auvergne, qui révélait une expansion démographique après 1740 et une natalité soutenue, supérieure à la moyenne nationale¹⁶⁷. Les données de la Basse-Auvergne ne semblent pas pouvoir être directement extrapolées pour la haute-Auvergne. Au XIX^e siècle, le poids du monde rural amorce un reflux, surtout à partir de 1846, date à laquelle la population rurale atteint un plafond de 27,3 millions d'habitants. Dans le Cantal, la dynamique démographique reste positive pendant la première moitié du XIX^e siècle, avec un bilan global positif jusqu'en 1846, le solde naturel faisant plus que compenser le déficit migratoire. Ce n'est qu'à partir de 1846 que la baisse de la natalité et une émigration en hausse conduisent la population départementale à diminuer. Les mauvaises récoltes de l'année 1847 semblent jouer un rôle déclencheur¹⁶⁸, mais nous sommes alors à l'extrême fin de notre période d'étude. Le contexte démographique général ne constitue qu'un cadre dans lequel s'insère toute approche locale. Peu d'études locales approfondies existent en Auvergne, celle sur Augerolles par Bernard Brunel faisant office d'exception¹⁶⁹, avec une population suivie pendant près

¹⁶³ AD Puy-de-Dôme, 1 G 1031.

¹⁶⁴ BIRABEN Jean-Noël, BLANCHET Didier, BLUM Alain, « Le mouvement de la population », in DUPAQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 4, PUF, Paris, 1988 p. 145-174. Les variations interrégionales restent cependant fortes.

¹⁶⁵ Sur la base d'une enquête nationale de l'INED, avec échantillons dans un certain nombre de paroisses de chaque région, prises pour une grande région centrale dans le Cantal, l'Aveyron, la Haute-Loire et la Corrèze.

¹⁶⁶ BIRABEN Jean-Noël *et al.*, « Le mouvement... », *ibid.*, p. 163.

¹⁶⁷ Il estime le taux de croissance annuel moyen voisin de 1 % entre 1770 et 1790. Voir POITRINEAU Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne...*, *op. cit.*, p. 56-75.

¹⁶⁸ WIRTH Laurent, *Un équilibre perdu...*, *op. cit.*, p. 201. L'influence sur la démographie de la crise de 1847 a aussi été relevée par Alain Corbin pour le Limousin ; voir CORBIN Alain, *Archaisme et modernité...*, *op. cit.* p. 559.

¹⁶⁹ BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*

de deux siècles et qui peut nous fournir d'utiles repères de comparaison. La comptabilisation des actes de mariage et de naissance trizacois permet de tracer les figures 3.2 et 3.3 où sont superposées les courbes des effectifs annuels bruts (en bleu) et les effectifs moyens, lissés sur une période de 5 ans (en rouge). Les courbes lissées permettent de tempérer l'importante variabilité interannuelle qui relève du « bruit statistique » attaché aux faibles effectifs.

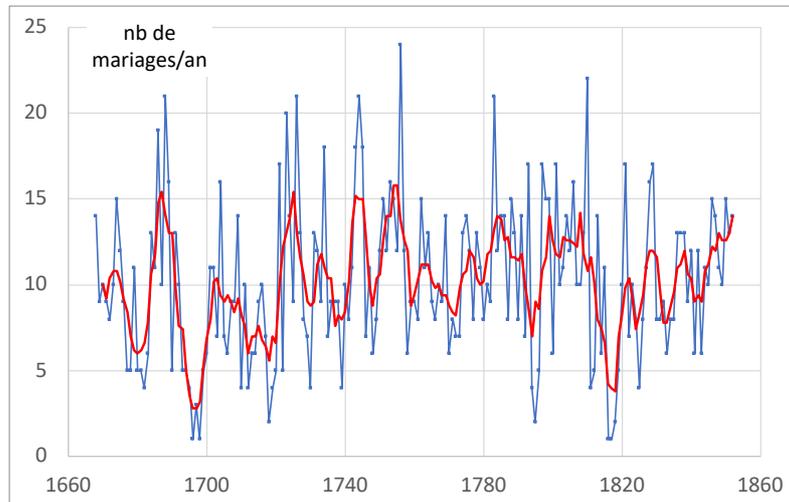


Figure 3.2. Mouvement de longue durée des mariages trizacois (1668-1852) : valeurs annuelles et moyenne quinquennale

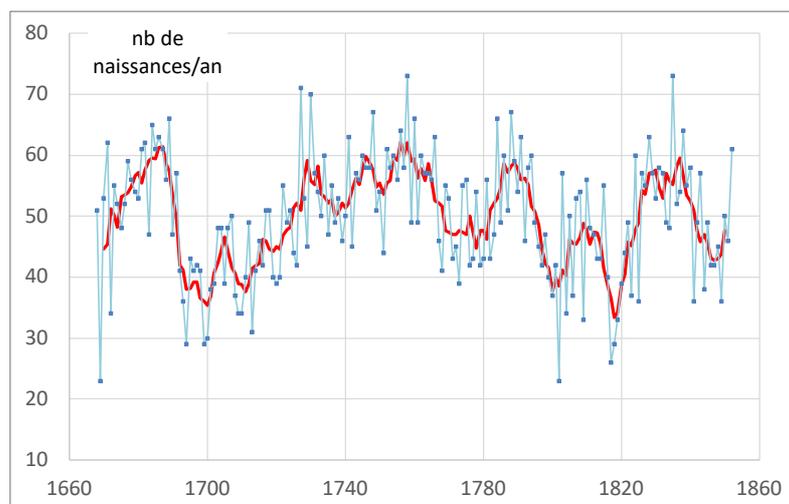


Figure 3.3. Mouvement de longue durée des naissances trizacoises (1668-1852) : –valeurs annuelles et moyenne quinquennale

Ces deux graphiques doivent être analysés conjointement. Ils montrent d'abord l'absence de dérive au cours du temps, avec une grande stabilité des valeurs moyennes, autour de 10 mariages par an et entre 40 et 60 naissances par an. La moyenne s'établit à 49,6 naissances par an, soit un rapport N/M égal à 4,9. Les variations temporelles du rapport N/M (voir figure D1.1 en Annexe D1) sont caractérisées par un niveau de base, de l'ordre de 4, et de fréquents pics très marqués, simple conséquence du faible nombre d'unions de certaines années. Dans son étude du pays roannais au XVIII^e siècle, Serge Dontenwill distingue les paroisses de l'espace roannais selon leur comportement démographique et retient la valeur N/M = 4 comme une valeur seuil. Les valeurs supérieures à 4 indiquent le dynamisme démographique de la paroisse¹⁷⁰. Sous ce regard, Trizac apparaît donc comme

¹⁷⁰ Les valeurs plus faibles du rapport sont le signe d'une stagnation ou d'une régression démographique. Un rapport égal à 4 correspond approximativement au renouvellement des générations, étant donné la forte

une paroisse au dynamisme démographique manifeste sur l'ensemble de la période, avec un nombre de naissances qui excède celui permettant le simple renouvellement de la population. Cependant, ni le nombre de mariages, ni celui des naissances n'augmentent significativement sur la période, ce qui indique une stabilité globale de la population. Des mécanismes de régulation sont à l'œuvre, qu'il conviendra d'identifier.

La seconde caractéristique majeure est la forte variabilité temporelle des deux courbes, pour lesquelles on pourrait distinguer une composante cyclique¹⁷¹. Une explication réside probablement dans les conséquences de la grande famine de 1693-1694 qui opère des coupes claires dans la population (cf § II.B et II.C) et que suivent plusieurs années à faible nombre de mariages et de naissances. La récupération du nombre de naissances est lente. Elle n'est complète que vers 1730. Deux phénomènes connus se conjuguent dans ce début de siècle. Le premier est l'effet de mémoire démographique : les « classes creuses » de la période 1694-1700 sont moins fournies quand elles arrivent en âge de se marier, vers 1720-1725, et les courbes s'en ressentent par des niveaux à la baisse. L'autre phénomène est celui du « grand hyver » de 1709-1710, mais l'Auvergne a été relativement épargnée. Une fois les niveaux des années 1680 retrouvés, les courbes montrent une stabilité d'ensemble jusqu'en 1790. La courbe des naissances entame alors une chute majeure, d'environ 35 % (de 58,8 en 1789 à 37,8 en 1800). On ne peut distinguer ce qui relève ici d'une baisse réelle et ce qui résulte d'un sous-enregistrement¹⁷². La forte chute des mariages entre 1811 et 1820 ne nous aide guère, car elle peut avoir plusieurs explications : classes creuses nées 25 ans plus tôt, effet d'un mariage précoce de potentiels conscrits des armées napoléoniennes, effet direct des désordres du Premier Empire.¹⁷³

En l'absence de recensement, la population peut être estimée sur la base du nombre de feux et d'un coefficient multiplicateur *ad hoc*, mais la valeur de ce multiplicateur, qui correspond au nombre moyen d'habitants par feu, ne fait pas consensus. Elle semble varier selon les régions et au fil du temps¹⁷⁴. Une incertitude de 20 % sur ce coefficient a un effet de même ampleur sur la population estimée. Si l'on considère aussi les incertitudes attachées au nombre de feux (cf Tableau 1.1), une telle approche ne se prête guère à une analyse démographique détaillée. Il est aussi possible d'estimer la population à partir du nombre de baptêmes en « année commune », que l'on multiplie par un coefficient donné, en supposant une natalité constante¹⁷⁵. Kenneth Wachter a proposé une méthode

mortalité au jeune âge et un taux de célibat modéré. Utilisant le même indicateur pour le village solognot de Sennely, Gilbert Bouchard trouve une valeur de 3,52, qui correspond à une situation démographique déprimée. (DONTENWILL Serge, *Du terroir au pays et à la région...*, op. cit., p. 61-66 ; BOUCHARD Gérard, *Le village immobile...*, op. cit., p. 72.

¹⁷¹ L'emploi du terme « cyclique » est une facilité de langage pour décrire un aspect variable avec une certaine régularité, mais il ne sous-entend pas qu'une période / fréquence précise structure les variations de manière déterministe.

¹⁷² L'étude démographique de cette décennie est difficile, de multiples paramètres ayant obéré la fiabilité des registres (DUPÂQUIER Jacques, GUY Joseph, « Révolution et population », in DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 3. De 1789 à 1914*, Chapitre 2., PUF, Paris, 4^{ème} édition, 1995, p. 63-116).

¹⁷³ L'analyse du mouvement de longue durée des actes de décès indique aussi une stabilité générale de la population, mais souffre du sous-enregistrement massif des décès d'enfants dans la première moitié du XVIII^e siècle (voir Annexe C1, tableau C1.1 et Annexe D1, figure D1.2).

¹⁷⁴ Selon Jacques Dupâquier, l'abbé Expilly en 1762 a retenu 4,5 ou 5 ; Bernard Brunel indique que Turgot proposait 6, et Abel Poitrineau a retenu 5,2.

¹⁷⁵ En 1761, l'intendant Boutin a retenu une valeur de 25, correspondant à une natalité de 40 pour 1000. En 1784, Necker estimait que ce coefficient variait de 23 à 30 selon les régions, mais certaines régions avaient alors déjà enclenché un processus de dénatalité. Quelle que soit la méthode, les incertitudes restent élevées. Voir CABOURDIN Guy, DUPÂQUIER Jacques, « Les sources et les institutions », in DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 1., PUF, Paris, 1988, p. 9-50.

de calcul qui tient compte simultanément du nombre de naissances, du nombre de mariages et du nombre de décès¹⁷⁶ :

$$N = 0.4 N_n / 0.030 + 0.4 N_d / 0.025 + 0.2 N_m / 0.008$$

N_n , N_d et N_m sont les effectifs annuels respectifs des naissances, décès et mariages. La formule revient à améliorer l'idée du coefficient multiplicateur unique en prenant en compte des informations plus variées, ce qui atténue les effets des fluctuations aléatoires¹⁷⁷. Elle repose cependant sur le postulat de caractéristiques démographiques stables, avec des taux respectifs de natalité, mortalité et nuptialité respectivement égaux à 30 ‰, 25 ‰ et 8 ‰. La figure 3.4 illustre les variations de longue durée de la population trizacoise estimée en employant la formule de Wachter. Le recensement de 1836 fournit une première valeur précise de la population qui se monte alors à 1 710 habitants. Les valeurs estimées par la formule de Wachter en 1835 et 1836 sont respectivement de 1 661 et 1 761 habitants, soit moins de 3 % d'écart entre estimations et mesure. La courbe de la figure 3.4 n'est certes pas pleinement validée mais sa plausibilité est renforcée. Sur cette base, on pourrait estimer que la population trizacoise entre 1660 et 1850 a connu d'importantes variations autour d'une moyenne d'environ 1 500 habitants¹⁷⁸. Ces variations, de l'ordre de 15 à 20 %, l'auraient fait passer à plusieurs reprises de valeurs dépassant 1 700 habitants (avant la crise de 1693-94, dans la décennie 1750-1760) à des niveaux bas de l'ordre de 1 300 habitants¹⁷⁹ comparables à la valeur présumée en 1652 (cf § I.B).

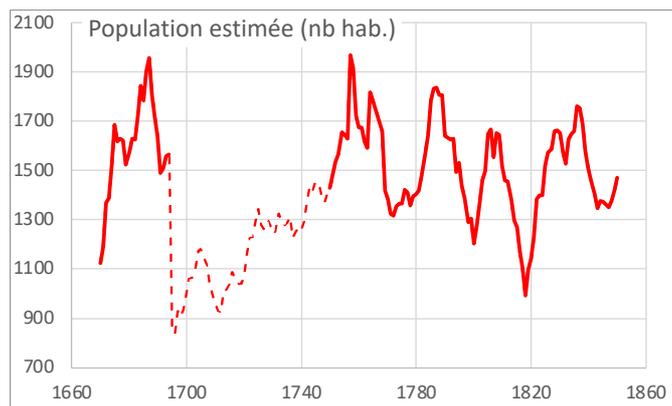


Figure 3.4. Variations temporelles de la population trizacoise, estimées d'après la formule de Wachter

Comme toute analyse démographique des populations anciennes, celle du mouvement de la nuptialité et de la natalité trizacoises laisse la porte ouverte à l'interprétation. Elle dresse cependant le portrait d'une population dynamique, qui parvient à surmonter les crises et traumatismes pour maintenir un niveau moyen qui correspond à un peuplement relativement dense des superficies utiles.

¹⁷⁶ WACHTER Kenneth W., « Variabilité aléatoire des phénomènes démographiques : enseignement des séries paroissiales de Wrigley et Schofield », BLUM Alain, BONNEUIL Noël, BLANCHET Didier, *Modèles de la démographie historique*, Congrès et colloques, n°11, INED, PUF, 1992, p. 77-98.

¹⁷⁷ Pour les mêmes raisons, Wachter recommande de travailler avec des effectifs annuels lissés (moyenne sur plusieurs années).

¹⁷⁸ Selon Dupâquier, la densité de population dans la généralité de Riom est de 40 à 50 hab./km² vers 1700 et dépasse 50 hab./km² en 1789. La population de 1789, pour une superficie de 44 km² correspond à une densité de 34 hab./km², qu'il convient de multiplier par deux si l'on ne considère que le territoire habité (au-dessous de 1 000 m d'altitude).

¹⁷⁹ Le creux des années 1770-1780 correspond à une baisse au niveau national par Jacques Dupâquier, citée précédemment.

C. Mécanismes à l'origine des variations de population et comportement des individus

L'aspect cyclique des variations semble témoigner d'un caractère bien connu des populations d'Ancien Régime, qualifié de comportement homéostatique. Comme l'énonce Jacques Dupâquier¹⁸⁰ :

Le caractère fondamental de la démographie française aux XVII^e et XVIII^e siècle n'est pas l'instabilité, mais au contraire une superbe capacité de récupération, une aptitude à retrouver, en dépit des pestes, des crises de subsistance, des mortalités et des invasions, un niveau d'équilibre à peu près constant.

Ce niveau d'équilibre semble voisin de 1 500 habitants pour Trizac. La stabilité démographique peut aussi être vérifiée à l'échelle des villages. Dans celui de Lieuchy, 143 habitants sont identifiés en 1646 pour les 25 maisons du village, soit une moyenne de 5,7 personnes par maison¹⁸¹. Cent cinquante ans plus tard, en 1793, le village compte 20 cotes et 133 personnes. Le recensement de 1836 dénombre 26 ménages et 148 habitants, effectifs quasiment identiques à ceux mentionnés deux siècles plus tôt. La stabilité de la population dans la longue durée accompagne donc celle de l'habitat.

Les registres BMS/NMD témoignent de ce que la paroisse demeure à l'écart des flux de populations étrangères, qu'il s'agisse des passages de troupes ou des groupes humains entre errance et mendicité. Très peu d'actes mentionnent des individus qui ne soient pas originaires de Trizac ou de sa proximité immédiate¹⁸². Rares sont les étrangers qui s'établissent dans la paroisse. Les quelques maçons que l'activité professionnelle a conduit à Trizac depuis le Limousin voisin¹⁸³ ne suffisent pas à contrebalancer cette image générale¹⁸⁴. Les mécanismes de régulation démographique doivent donc trouver leur explication dans la paroisse et dans son environnement proche, du fait des micro-mobilités. Selon Ronald D. Lee, le comportement homéostatique des populations agraires suit une logique malthusienne, avec une adaptation des comportements démographiques aux ressources. Les stratégies et moyens de contrôle peuvent être divers (âge au mariage, règles d'héritage...). Lee décrit les liens et rétroactions entre les variables économiques et les comportements biologiques et sociaux. En modélisant le système démo-socio-économique il reproduit l'autorégulation. Il montre ainsi comment la population peut retrouver son état antérieur après une perturbation exogène, telle qu'une épidémie¹⁸⁵. La démographie historique a expliqué les effets immédiats des crises (forte mortalité, chute de nuptialité par report des mariages, fléchissement des conceptions (fuite des habitants, rupture du couple, aménorrhée de famine...)¹⁸⁶ comme les processus de retour à l'équilibre antérieur (remariage rapide des veufs et veuves, avancement de l'âge au mariage, rebond de la

¹⁸⁰ DUPÂQUIER Jacques, « L'auto-régulation de la population française (XVI^e-XVIII^e siècle) », in DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 9., PUF, Paris, 1988, p. 413-436.

¹⁸¹ Selon la *Monographie paroissiale de Trizac* de 1912 (anonyme), cf note n° 64.

¹⁸² Un acte tel que celui du 21 avril 1691 mentionne qu'« est décédé au village de La Coste Pierre et le même jour enseveli se disant soldat venant de Pigneroles [Pignerol] et se disant de la paroisse de St Sernin diocèse de Cahors » fait figure d'exception (5 Mi 659/1, vue 6/424).

¹⁸³ Tels Pierre Reyt en 1684, Pierre Sol en 1764 et Antoine Vastron en 1821.

¹⁸⁴ C'est aussi le cas pour l'union le 6 juillet 1784 entre Antoine Sabatier de Chastel Marlhac et « Anne Bergeaud âgée de vingt-huit ans [...] originaire du bourg de Rouanne en Forêt et de présent habitant en la ville de Clermont [...] servante chez Mr de Manclaux » (5 MI 439/4, vue 188/313). L'état de domesticité de l'épouse, dont l'origine roannaise (Roanne, en Forez) a pu être vérifiée, explique probablement qu'elle se retrouve à Trizac où elle fonde ensuite une famille, mais ce type de parcours est rarissime.

¹⁸⁵ LEE Ronald D., « L'autorégulation de la population : systèmes malthusiens en environnement stochastique », dans BLUM Alain, BONNEUIL Noël, BLANCHET Didier, *Modèles de la démographie historique*, Congrès et colloques, n°11, INED, PUF, 1992, p. 150-174.

¹⁸⁶ CABOURDIN Guy, BIRABEN Jean-Noël, BLUM Alain, « Les crises démographiques », dans DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 5., PUF, Paris, 1988, p. 175-220.

natalité). Concernant les seuils hauts de la population, dans la France d’Ancien-Régime, le principal frein à une croissance non soutenable de la population semble être le recul de l’âge au mariage, largement attesté au XVIII^e siècle. Ce recul a des conséquences importantes à l’échelle individuelle, qui doit aussi être prise en compte dans la mesure où choix individuels et trajectoires collectives ne peuvent être dissociés. Guy Brunet et Alain Bideau abordent ces variations d’échelles et s’intéressent aux causes de l’extinction des lignées (que l’on peut rapprocher de celle des patronymes, évoquée précédemment). Face aux causes conjoncturelles et aux effets des aléas biologiques, ils se demandent quelle part prennent la mortalité générale, le célibat ou la mobilité (toutes variables collectives) dans le processus qui limite le nombre de descendants sur place¹⁸⁷. Élisabeth Claverie va plus loin, affirmant que « *la forte probabilité de mortalité post-natale est intégrée comme l’adjuvant positif aux rigueurs du temps, reconnu comme tel par le groupe qui en fait une des conditions de sa survie* ». Elle évoque même la possibilité d’une « passivité » face à la mort des jeunes enfants, comme un moyen (tardif !) de régulation des naissances¹⁸⁸.

II. Quelques traits marquants du régime démographique à Trizac

Quoique les liens entre les échelles individuelles et collectives soient indéniables, l’analyse démographique non nominative ne permet qu’une approche globale. Les taux bruts de natalité, nuptialité et démographiques peuvent être estimés¹⁸⁹. Étant donné l’absence de dérive temporelle¹⁹⁰, un même ordre de grandeur peut être retenu entre 1752 et 1852, voisin des valeurs trouvées dans la région par d’autres auteurs (Tableau 3.1). Ces taux sont typiques de l’Ancien Régime, avant que ne s’enclenche la transition démographique. Cependant, la méconnaissance de la population exacte limite le recours possible aux taux démographique et invite à privilégier d’autres regards.

	Trizac (1752-1852)	Canton de Bort (1843-1852) ¹⁹¹	Augerolles, XVIII ^e s / XIX ^e s ¹⁹²
Nuptialité	6 à 8 ‰	7,3 ‰	8 à 11 ‰ / 6 à 10 ‰
Natalité	31 à 35 ‰	32,3 ‰	30 à 46 ‰ / 26 à 36 ‰
Mortalité	22 à 25 ‰	21,3 ‰	27 à 30 ‰ / 26 à 35 ‰
Solde naturel	9 à 10 ‰	11 ‰	-

Tableau 3.1. Taux bruts calculés à Trizac (avec le nombre moyen d’actes entre 1833 et 1839)

A. L’âge au mariage

Les démographes considèrent généralement qu’au XVIII^e siècle, le retard de l’âge au mariage, notamment chez les filles, est la clé du système démographique ancien. En réduisant la durée de la vie féconde du couple il constitue de fait la « véritable arme contraceptive de l’Europe classique ». Dans la France rurale, Louis Henry et Jacques Houdaille ont estimé qu’il gagnait un an entre 1740-1749 et

¹⁸⁷ BRUNET Guy, BIDEAU Alain, « Démographie historique et généalogie », *Annales de démographie historique*, p. 101-110, 2000.

¹⁸⁸ CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L’impossible mariage...*, op. cit., p. 231.

¹⁸⁹ Les taux bruts sont égaux au nombre annuel d’événements (naissances, mariages, décès) divisé par l’effectif de la population, estimé par la formule de Wachter. Les valeurs indiquées ici ne sont que des ordres de grandeur, calculés en considérant des moyennes sur des durées de 7 ans. Les résultats ne montrent aucune dérive temporelle entre 1752 et 1852, mais seulement des fluctuations autour de valeurs moyennes.

¹⁹⁰ Les figures 3.2 et 3.3 illustrent cette absence de dérive sur le temps long. Les valeurs moyennes sont stables, en dépit de variations qui peuvent être fortes à court et moyen terme.

¹⁹¹ CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, op. cit., p. 568.

¹⁹² Les valeurs d’Augerolles sont calculées avec des moyennes lissées sur sept années (BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 67).

1780-1789 (de 25,5 ans à 26,5 ans pour les filles, et de 27,6 ans à 28,5 ans pour les garçons)¹⁹³. Les variations régionales existent, sans qu'il soit toujours possible de distinguer les dimensions structurelles des effets d'échantillonnage et de bruit statistique. Dontenwill a mené des calculs sur des corpus de taille limitée et estimé pour le Roannais entre 1741 et 1768 un âge moyen de 24 ans et 3 mois pour les garçons et de 27 ans et 6 mois pour les filles¹⁹⁴. Le travail de Brunel sur Augerolles est plus complet, dans la mesure où l'auteur s'est attaché à quantifier l'influence des erreurs (mentions erronées ou approximatives des âges sur les actes) et à comparer les âges déclarés aux âges réels. Pour le XVIII^e siècle, il a proposé des fourchettes de 23 à 25 ans pour les femmes et de 25 à 28 ans pour les hommes¹⁹⁵. À ce stade du travail, nous avons choisi de ne pas distinguer premiers mariages et remariages. L'effet est que les âges obtenus sont *a priori* plus élevés que pour les seuls premiers mariages¹⁹⁶.

Les figures 3.5 et 3.6 synthétisent respectivement la répartition des âges des conjoints et la répartition de l'écart d'âge entre conjoints. Elles ont été établies à partir de l'ensemble des mariages, aucune tendance à l'augmentation de l'âge au cours du XVIII^e siècle n'ayant été notée¹⁹⁷. Constatons d'abord que les fourchettes d'âge peuvent être très larges, même si les âges les plus élevés et les plus grands écarts concernent probablement des veufs ou veuves. L'âge médian (i.e. fréquence cumulée égale à 0,5) s'établit à 25 ans pour les femmes et 27 ans pour les hommes et l'écart médian à 2 ans.

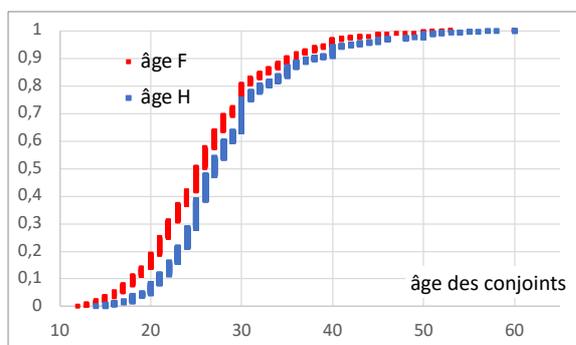


Figure 3.5. Distribution cumulée des âges au mariage des deux conjoints, selon le sexe

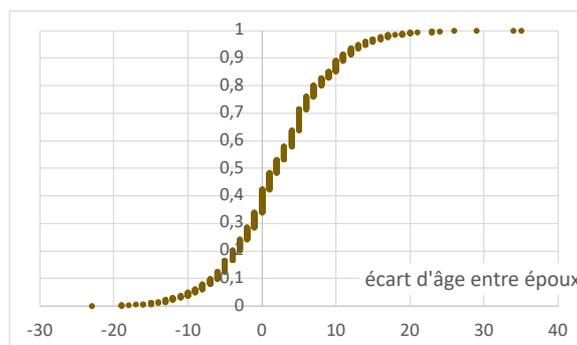


Figure 3.6. Distribution cumulée des écarts d'âges entre les conjoints

Au-delà des caractéristiques médianes, il est utile de souligner la diversité des situations individuelles, par exemple au moyen des premiers et derniers déciles (valeur de 0,1 et de 0,9 dans la distribution cumulée). Ainsi, 80 % des épouses ont entre 18 et 36 ans, et 80 % des époux entre 21 et 38 ans. Les épouses sont, en moyenne, plus jeunes que leur conjoint mais de grandes disparités existent, puisque 10 % des conjoints ont au moins 11 ans de plus que leur conjointe et que, inversement, dans 10 % des cas, les épouses sont plus âgées de 6 ans ou plus que leur mari. Cette variabilité illustre qu'au-delà de « lois générales », les situations familiales ou individuelles peuvent être très diverses.

¹⁹³ HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. II. Âge au premier mariage », *Population*, 34^{ème} année, 2, 1979, p. 403-442.

¹⁹⁴ DONTENWILL Serge, *Du terroir au pays...*, op. cit., p. 71-74.

¹⁹⁵ BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 74-80.

¹⁹⁶ Une raison est que le veuvage d'un conjoint n'est d'ailleurs pas systématiquement mentionné, mais le plus important est que ce travail pourra être conduit avec plus de précision après reconstitution des parcours individuels (cf Chapitres 6 et 7).

¹⁹⁷ Bernard BRUNEL a fait un constat identique pour Augerolles. Les statistiques sont établies à partir de 1265 unions pour lesquelles les deux âges sont connus. Précisons que l'âge est usuellement donné en années, et qu'un âge indiqué X peut être n'importe quel âge réel entre le jour du X^{ème} anniversaire et la veille de l'anniversaire suivant. Il en résulte un décalage de six mois si on compare les résultats à ceux obtenus avec des âges exacts calculés à partir des dates de naissance.

B. Quand les Parques prélèvent leur tribut

Eugen Weber affirme que régnait dans les campagnes françaises étaient, avant la transition démographique, une natalité débordante : « Pour ceux qui ne possédaient pas de terres, ou en possédaient peu, et pour lesquels la principale source de revenus était le travail, les enfants représentaient une source de gains supplémentaires, et on produisait littéralement une grande quantité »¹⁹⁸. Ce constat doit être quelque peu nuancé pour Trizac car l'effectif moyen de 4,9 enfants par union recouvre des situations diverses, depuis des couples sans enfant jusqu'à d'autres qui donnent naissance à une large descendance. En outre, une forte mortalité infantile réduit fortement la taille des fratries. D'une manière générale, la mortalité infantile est difficile à estimer avec les registres paroissiaux, principalement du fait de l'irrégularité de l'enregistrement des décès d'enfants et que l'effet des corrections apportées aux chiffres bruts reste incertain¹⁹⁹. Plusieurs études de l'INED ont permis d'estimer que pour 10 enfants nés vivants au début du XVIII^e siècle, il n'en survivait guère que 7 après 1 an et entre 3 et 5 après 10 ans²⁰⁰. La mortalité infantile baisse lentement au fil du XVIII^e siècle avant de décroître plus franchement ensuite, sous l'effet conjugué des progrès médicaux, de l'hygiène et d'une plus grande attention portée aux enfants. L'étude de la mortalité infantile reste un domaine très actif en démographie historique, avec le souci de comprendre comment chaque amélioration dans le suivi des mères et des nourrissons a permis de gagner des chances de survie.²⁰¹

En Auvergne, Bernard Brunel a quantifié une mortalité infantile (avant l'âge d'un an) moyenne de 185 ‰, variant selon les paroisses de 140 à 200 ‰ pour les garçons et de 110 à 170 ‰, avec une part endogène de l'ordre du tiers et sans effet visible du groupe social. À Trizac, la mortalité infantile peut être abordée par deux voies. La première voie s'appuie sur l'absence quasi-complète de déclaration des décès d'enfants entre 1695 et 1749²⁰². La courbe du mouvement de longue durée des décès (figure D1.2 en Annexe D1) indique que le nombre moyen de décès annuels dans cet intervalle n'est que de 19 contre environ 36 sur le reste de la période. Si l'on fait l'hypothèse que les décès manquants sont ceux des enfants de moins de dix ans, on trouve 17 décès par an, à rapporter au nombre moyen de naissances égal à 48 pour obtenir un taux de décès à 10 ans de 35 %. L'autre approche consiste à exploiter les données pour la période 1752-1852, au cours de laquelle les décès au jeune âge sont documentés, et les âges indiqués. On tient compte dans ce calcul du déséquilibre

¹⁹⁸ WEBER Eugen, *La fin des terroirs...*, op. cit., p. 262.

¹⁹⁹ Le sous-enregistrement des décès d'enfants pendant la première moitié du XVIII^e siècle a fait l'objet d'une analyse particulière pour en estimer l'intensité (voir Annexe C1) et s'efforcer de corriger les données (voir Annexe D1). La figure D1.2 montre le caractère singulier de la période 1695-1749. La figure D1.3 illustre les effets d'une correction des données sur la population estimée.

²⁰⁰ BIDEAU Alain, DUPÂQUIER Jacques, GUTTIEREZ Hector, BIRABEN Jean-Noël, GUTTON Jean-Pierre, LEBRUN François, « La mortalité », dans DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 6., PUF, Paris, 1988 p. 221-292. Les valeurs de mortalité obtenues à Crulai par Étienne Gautier et Louis Henry sont plus basses, entre 210 et 230 ‰ à 1 an, entre 355 et 385 ‰ à 10 ans (GAUTIER Étienne, HENRY Louis, *La population de Crulai, paroisse normande. Étude historique*, INED, Cahier n° 33, PUF, Paris, 1958). Stéphane Minvielle propose des taux de 278 ‰ dans la France de 1780-1789 et de 209 ‰ vingt ans plus tard (MINVIELLE Stéphane, *La famille en France...*, op. cit., p. 278).

²⁰¹ Ces travaux reposent sur des analyses permettant de distinguer dans la mortalité infantile la part endogène (décès immédiats, attribués à des malformations ou à des traumatismes lors de l'accouchement) de la part exogène (due aux conditions de vie, aux soins, à l'hygiène au fil de la première année). Il est aussi d'usage de distinguer la mortalité néo-natale (avant 28 j) de la mortalité post-néonatale (entre 1 mois et 1 an) (voir par exemple : POZZI Lucia, BARONA Josep L., « Vulnerable babies, late foetal, neonatal and infant mortality in Europe (18th-20th centuries) », *Annales de Démographie historique*, 2012-1, 123, 2012, p. 11-24.

²⁰² Les registres ne mentionnent que 19 décès d'enfants de moins de 10 ans sur ces trois décennies, contre 138 au cours de la seule décennie 1751-1760. Pour les âges supérieurs, il ne semble pas y avoir de sous-enregistrement manifeste.

existant entre les deux sexes à la naissance. Le sexe-ratio²⁰³ trizacois s'établit à 1,07 (4 726 garçons pour 4 427 filles²⁰⁴), exactement égal à la valeur estimée nationalement, et aussi à celle trouvée par Bernard Brunel à Augerolles. Le Tableau 3.2 résume les effectifs identifiés dans les BMS/NMD selon le sexe et l'âge au décès, ainsi que les taux correspondants.

Age au décès		0 (**)	[1 j – 1 m]]1 m – 1 a]]1 a – 9 a]]9 a – 19 a]
filles	effectif	30	172	135	243	93
	taux cumulé (*)	12 ‰	81 ‰	135 ‰	233 ‰	270 ‰
garçons	effectif	56	196	165	285	87
	taux cumulé	21 ‰	95 ‰	157 ‰	264 ‰	297 ‰

Tableau 3.2. Estimation de la mortalité avant 20 ans, selon l'âge et le sexe

(* les taux sont calculés en faisant la somme des décès jusqu'à cet âge, rapportés à la population initiale (composée de 5153 naissances, avec un sexe-ratio de 1,07 ; ** sont comptabilisés ici les décès dans les premiers instants après la naissance, le plus souvent après ondoisement, en faisant l'hypothèse que l'enfant est né vivant)

Les taux de mortalité à 10 ans estimés par cette méthode (pour une période il est vrai postérieure) sont plus faibles que par les actes manquants, et de l'ordre d'un enfant sur quatre. Le niveau de la mortalité infantile est dans l'intervalle de valeurs proposé par Bernard Brunel, et plutôt proche des valeurs inférieures de cet intervalle. La surmortalité masculine qui existe dans toutes les tranches d'âge avant 10 ans conduit à rééquilibrer le rapport entre hommes et femmes, puisqu'à vingt ans, la population trizacoise compte selon ces estimations de l'ordre de 103 hommes pour 100 femmes.

Les mères sont aussi soumises au caractère aléatoire de la mortalité. Accoucher est une source de danger pour la mère dont le décès lors de l'accouchement, soit quelques jours après, n'est pas rare. Jean-Pierre Bardet a estimé le taux de mortalité à 10 ‰ dans les deux mois suivant les couches, le risque croissant avec l'âge de la mère et étant quatre fois plus fort pour les naissances gémellaires²⁰⁵. Hector Guttierrez, à partir d'une enquête INED sur un échantillon de 39 villages français l'a estimé à 9,9 ‰ pour la période 1700-1829²⁰⁶. Bernard Brunel a trouvé qu'à Augerolles, si deux femmes sur trois survivaient pendant au moins 20 ans après la naissance de leur dernier enfant, les décès en couches concernaient 1,1 à 1,3 % des accouchements. Ces estimations s'appuient sur la reconstitution des familles. L'estimation de la mortalité par exploitation immédiate des registres BMS/NMD sous-estime naturellement la mortalité, dans la mesure où ne sont aisément repérés que les décès simultanés ou immédiatement consécutifs (souvent l'acte de baptême de l'enfant et celui de la mère se suivent dans les registres). Les informations des BMS/NMD permettent ainsi de repérer 65 décès de mères en couches comme celui de Marie Escalier²⁰⁷

L'an mil sept cent soixante et seize, le vingt-huit mai a été enterrée dans le cimetière de cette église Marie Escalier femme à Jean Robert laboureurs habitants du village de Lieuchy sur cette paroisse âgée d'environ trente-quatre ans, décédé le jour précédent [...]

²⁰³ Ce terme correspond au rapport entre le nombre de naissances de garçons et le nombre de naissances de filles. Il est en 2021 de 1,05 (naissance de 105 garçons pour 100 filles).

²⁰⁴ La variabilité sur le court terme est élevée : en 1777, les 42 naissances se distribuent entre 28 garçons et 14 filles. Elle reste importante à l'échelle décennale, puisque le sexe-ratio passe de 1,00 dans la décennie 1760-1755 (785 naissances) à 1,37 dans la décennie suivante (778 naissances).

²⁰⁵ Travaux sur la population rouennaise au XVIII^e siècle, cités par BIDEAU Alain et al., « La mortalité... », *op. cit.*, p. 238.

²⁰⁶ GUTTIEREZ Hector, HOUDAILLE Jacques, « La mortalité maternelle en France au XVIII^e siècle », *Population*, 38^{ème} année, 6, 1983, p. 975-84.

²⁰⁷ AD Cantal, 5 Mi 659/3, vue 47/286.

Cet acte suit l'acte de baptême de sa fille Magdelene Robert le vingt-cinq mai et l'acte d'inhumation le vingt-six mai d'un second enfant au sexe non précisé ondoyé à la naissance. Les naissances gémellaires constituent effectivement un risque supplémentaire, pour la mère comme pour les nouveau-nés. Le nombre de décès en couches correspond à un taux de mortalité de 7,1 %, qui est sans doute une estimation par défaut du taux réel²⁰⁸.

C. Mortalité et solde naturel

Les populations de l'Ancien Régime souffrent de crises de mortalité dont les causes sont multiples. Plusieurs chercheurs ont proposé des indices pour évaluer la violence des flambées de mortalité²⁰⁹. Nous utiliserons l'indice de Dupâquier

$$I = (D - M) / S_D$$

où D est le nombre de décès de l'année courante, M est moyenne des décès des dix années précédentes et S_D l'écart-type des décès des 10 années précédentes. Selon valeur de l'indice on peut passer d'une situation courante à celle de catastrophe²¹⁰. Le recours à l'indice permet d'identifier quelques années de crise comme 1694, 1766 et 1787. La grande famine de 1693-1694 est bien connue depuis l'ouvrage majeur de Marcel Lachiver²¹¹. L'Auvergne n'est pas épargnée, et Trizac connaît une hausse de mortalité, modérée en 1693 avec 49 décès, forte l'année suivante avec 95 décès (indice $I = 5,57$ ²¹²) avec plus que le doublement du nombre usuel de décès (figure D1.2 en Annexe D1). La vague s'amplifie lors de l'hiver 1693-1694 et culmine en juin 1694 (figure 3.7) avant que la nouvelle récolte ne vienne soulager la population²¹³. Contrairement à la grande famine, le grand hyver de 1709-1710 n'a pas laissé d'empreinte significative dans les registres BMS à Trizac où la mortalité reste à son niveau usuel. Le rôle du sarrasin dans l'alimentation des montagnes auvergnates a permis, selon Lachiver, à la population de surmonter les difficultés²¹⁴.

²⁰⁸ Ce taux vaut 11,2 % pour les naissances avant 1700 et est de 8,1 % entre 1790 et 1819. Au vu des incertitudes sur l'estimation, on ne peut conclure à aucune amélioration significative au cours du XVIII^e siècle. L'âge moyen des mères est de 30,8 ans, mais il varie de 18 ans à 44 ans. On ne peut dire à ce stade si domine un sur-risque des premières naissances ou un sur-risque des naissances à un âge avancé.

²⁰⁹ Citons P. Goubert qui a proposé le doublement au moins de la mortalité et la baisse d'au moins 1/3 des conceptions, pour ne pas intégrer les « boursoflures de mortalité simplement dues à des poussées saisonnières de grippe automnale ou d'entéro-colite estivales », où Hollingsworth, dont l'indice souffre de devoir connaître l'effectif de population (CABOURDIN Guy *et al.*, « Les crises démographiques », *op. cit.*, p. 176-177).

²¹⁰ Les échelons sont : crise mineure ($I < 2$), moyenne ($I < 4$), forte ($I < 8$), majeure ($I < 16$), super-crise ($I < 32$), catastrophe ($I > 32$).

²¹¹ LACHIVER Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Fayard, Paris, 1991.

²¹² À titre de comparaison, la valeur de 6,53 a été obtenue pour la même année dans la paroisse de Tourouvre-au-Perche (CABOURDIN Guy *et al.*, « Les crises démographiques », *op. cit.*, p. 177).

²¹³ La vague n'atteint pas toutes les régions avec la même intensité ni au même rythme. La géographie fine montre que le sud du Massif Central a été frappé plus précocement (CABOURDIN Guy *et al.*, « Les crises démographiques », *ibid.*). L'idée que la mortalité est liée à la difficulté de la soudure en année de disette avait conduit Jean Meuvret à analyser la mortalité sur des « années-récolte », avec un calendrier décalé (MEUVRET Jean « Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime », *Population*, 1^{ère} année, 4, 1946, p. 643-650).

²¹⁴ Comme l'orge dans d'autres régions, le sarrasin peut être semé au printemps sur des terres précédemment semées en blé ou seigle et stérilisées par l'hiver. Lachiver qualifie 1710 d'« année de l'orge » (LACHIVER Marcel, *Les années de misère...*, *op. cit.*).

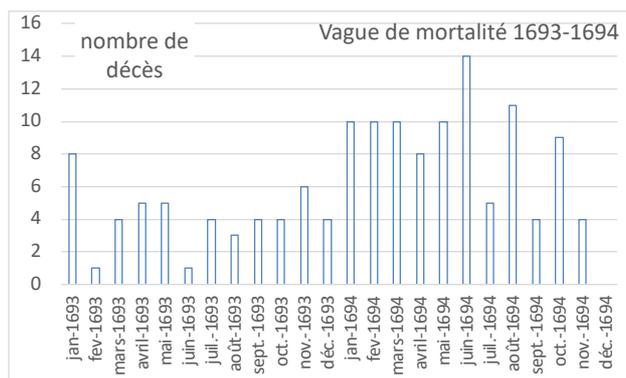


Figure 3.7. Dynamique de la vague de mortalité de la grande famine, 1693-1694

D'autres crises ont frappé Trizac plus avant dans le XVIII^e siècle, mais elles semblent avoir été limitées à la paroisse et relever de flambées épidémiques²¹⁵. En 1766, 38 décès sont enregistrés entre le 23 août et le 1^{er} octobre, presque tous d'enfants. En 1787, 37 décès, dont 34 d'enfants, sont enregistrés entre août et octobre²¹⁶. En dépit des crises et d'une mortalité qui demeure élevée, la natalité est telle que le solde naturel est positif, comme l'illustre la figure 3.8. Si la courbe est à considérer avec prudence pour la première moitié du XVIII^e siècle, du fait du sous-enregistrement des décès, elle est fiable sur le reste de la période.

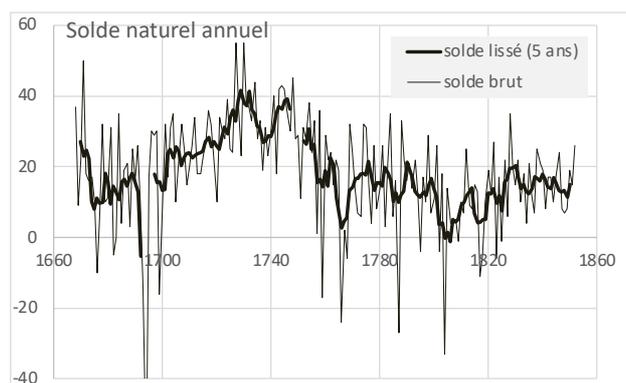


Figure 3.8. Solde naturel de la population de Trizac (variations annuelles et, en gras, solde moyenné sur 5 ans)

Dans une population qui connaît en moyenne 50 naissances et 36 décès par an, le solde naturel est de 14/an, soit un taux d'accroissement annuel de près de 1 %. Il devrait en résulter un accroissement significatif de la population trizacoise, démenti par les observations²¹⁷. D'autres mécanismes sont à l'œuvre, mettant à bas le concept d'isolat démographique. L'émigration, si elle n'est pas immédiatement visible dans les registres BMS/NMD est sans doute le premier des facteurs de régulation démographique.

²¹⁵ Pour chaque flambée de mortalité trizacoise, nous avons recherché dans les registres BMS des paroisses voisines si l'on observait une flambée synchrone, sans résultat probant.

²¹⁶ Ces deux crises ont des indices I respectifs de 4,1 et 6,7. La consultation des registres des paroisses proches n'a pas révélé de flambée synchrone.

²¹⁷ Un solde moyen positif de 12/an correspond à un accroissement de 2 220 entre 1668 et 1852, évidemment démenti par les faits et la stabilité générale d'une population qui fluctue vraisemblablement entre 1 300 et 1 700 habitants.

III. Des comportements qui révèlent l'influence de la nature et de la culture

A. Les unions matrimoniales, entre démographie et géographie

L'analyse de la fréquence des patronymes a permis d'illustrer les conséquences à moyen et long terme d'échanges entre les paroisses de l'aire trizacoise. Celle des unions 1 876 unions célébrées à Trizac permet d'appréhender directement les relations entre la population de la paroisse et les populations voisines. Dans le corpus, la paroisse d'origine des deux époux est mentionnée pour 1 717 unions, qui sont traitées. Les origines sont qualifiées en distinguant trois degrés selon la proximité avec Trizac : la zone Z-1 correspond aux six paroisses limitrophes (figure 1.4), la zone Z-2 à une seconde ceinture autour de Trizac²¹⁸, la zone Z-3 aux paroisses plus éloignées. Le Tableau 3.3 synthétise cette information (les colonnes sont relatives aux époux, les lignes aux épouses), et le Tableau D1.1 en Annexe D1 détaille ces résultats en précisant les paroisses d'origine.

	Trizac	Z-1	Z-2	Z-3	Total	
Trizac	847	447	177	95	1 566	91,2 %
Z-1	86	19	10	1	116	6,8 %
Z-2	11	3	2	2	18	1 %
Z-3	9	3	3	2	17	1 %
Total	953	472	192	100	1 717	100 %
	55,5 %	27,5 %	11,2 %	5,8 %	100 %	

Tableau 3.3. Origine des conjoints (1 717 unions à Trizac entre 1668 et 1852)

Le tableau apporte un éclairage sur l'endogamie et les aires matrimoniales, si les deux époux sont Trizacois dans près d'un cas sur deux ($847/1717 = 43,3 \%$), la dissymétrie est marquée entre les deux sexes : les épouses sont Trizacoises dans 1 566 cas (91,2 %), les époux dans seulement 953 cas (55,5 %). Ces nombres témoignent du caractère fortement uxori-local des unions, comme la comparaison des effectifs de 447 et de 86 : les unions à Trizac entre une paroissienne et un étranger sont 5,2 fois plus nombreuses que celles entre un paroissien et une étrangère. On peut donc raisonnablement penser que ce tableau fournit une image qui reste partielle. Les unions « à Trizac » ne sont pas les unions « de la population trizacoise » car il est vraisemblable que les Trizacois qui épousent une femme des paroisses voisines se marient dans la paroisse de l'épouse²¹⁹.

Quand les unions concernent des individus extérieurs à la paroisse, le rôle de la distance est majeur, puisque les six paroisses limitrophes fournissent respectivement 62 % et 81 % des contingents pour les hommes et les femmes. Moins de 2 % des femmes mariées à Trizac ne sont pas issues des paroisses limitrophes. La différence est majeure avec les hommes, dont près d'un sur six vient de plus loin. Notons enfin que les échanges matrimoniaux sont structurés par le contexte géographique, comme nous l'avons décelé dans l'étude des patronymes. Qu'il s'agisse des communes limitrophes ou de la périphérie, les circulations sont plus aisées dans les directions du nord et de l'ouest que vers le sud et l'est²²⁰. Parmi les paroisses limitrophes, Menet et Chastel Marlhac au nord, sont celles qui fournissent le plus de conjoints (voir Tableau D1.1 en Annexe D1) devant Moussages et Auzers à l'ouest. Saint-Vincent, dans la vallée du Mars au sud et surtout Collandres à l'est contribuent beaucoup moins. Les plus hauts reliefs constituent un obstacle notable aux échanges avec Collandres et les

²¹⁸ Voir la carte de la figure A1.2 en Annexe A1, à laquelle on a ajouté les paroisses d'Apchon, Saint-Hippolyte à l'est et Cheylade et Le Falgoux au sud. Cette ceinture de douze paroisses est découpée selon les quatre directions cardinales : Méallet, Sauvat à l'ouest, Saignes, Vebret, Antignac et Saint-Etienne au Nord, Riom, Apchon, Saint Hippolyte à l'est, Cheylade, Le Falgoux et Anglards au sud.

²¹⁹ Traiter cette question impose d'élargir le périmètre des analyses. Nous y reviendrons dans les chapitres 6 et 7.

²²⁰ L'effectif de 43 hommes venant de la zone Z-2 Est est gonflé par le bourg proche de Riom-és-montagnes qui y contribue pour l'essentiel.

paroisses voisines de Saint-Hyppolite et Cheylade. Enfin, seulement 15 unions (moins de 1 %) concernent des couples dont aucun des conjoints n'est issu de Trizac. Ce pourcentage est très bas, et indique que la communauté est très peu ouverte aux couples qui n'y ont aucune racine²²¹. Notons enfin que les sources utilisées ici ne disent rien de la trajectoire ultérieure du couple, du fait qu'il s'établit à Trizac ou pas. Répondre à cette question exige de mobiliser d'autres sources.

B. La conformité aux normes culturelles et religieuses

La célébration du sacrement de mariage s'inscrit dans un environnement social et culturel qui en structure certaines caractéristiques, comme la saisonnalité. Le respect des temps interdits par l'Église (pendant le Carême et l'Avent) est bien connu et a été utilisé comme un indicateur de la pratique religieuse²²². Du fait de la date variable de Pâques, le Carême centré sur le mois de mars peut couvrir partiellement février et avril. Le mouvement annuel des mariages à Trizac est excessivement contrasté, les unions étant largement concentrées sur le mois de février, et secondairement sur ceux de janvier et novembre (figure 3.9).

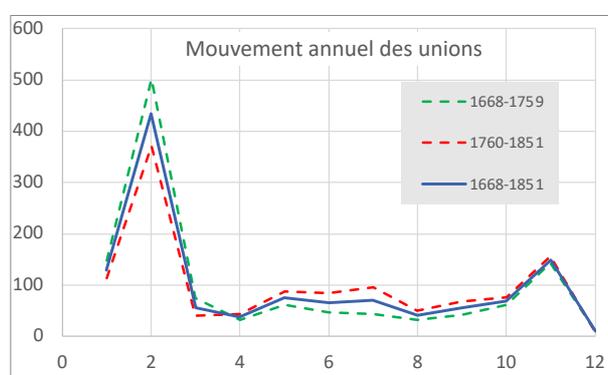


Figure 3.9. Mouvement annuel des mariages
(les courbes en pointillés distinguent les mariages antérieurs et postérieurs à 1760)

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Trizac 1668-1759	148	502	75	33	61	47	44	32	43	63	143	11
Trizac 1760-1852	113	372	41	44	89	85	96	50	68	76	156	10
Limons 1671-1792	181	337	19	25	42	96	117	119	93	88	83	0
Augerolles 1753-1782	119	386	29	32	61	53	65	77	173	105	100	0
Quercy 1751-1792	125	401	55	50	77	141	42	35	37	64	170	3
Sennely 1670-1789	131	184	6	19	71	211	173	81	60	74	187	2
Crulai 1740-1789	115	166	17	27	74	94	130	38	71	59	186	6
France rur. 1740-1789	171	336	16	54	73	92	98	49	65	69	162	15
France rur. 1829-1851	107	182	45	69	127	142	102	57	67	97	150	57

Tableau 3.4. Mouvement annuel de la nuptialité dans la France rurale²²³.

²²¹ Bernard Brunel a trouvé des résultats similaires pour Augerolles (entre 1693 et 1782), avec seulement 5 unions sur 1 073 sans conjoint issu de la paroisse. Il a toutefois recensé un pourcentage de femmes non originaires de la paroisse de 16,6 % contre 8,8 % dans notre étude. Le caractère uxori-local est donc très marqué à Trizac.

²²² HOUDAILLE Jacques, « Un indicateur de pratique religieuse : la célébration saisonnière des mariages avant, pendant et après la révolution française (1740-1829) », *Population*, 33^{ème} année, 2, 1978, p. 367-380.

²²³ Limons et Augerolles sont deux paroisses auvergnates. Ces résultats ont été établis :

- pour Limons par PERRONIN Charles, « Limons, paroisse batelière de Basse-Auvergne au XVIII^e siècle », in *Entre fait et loup...*, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Fasc. XVI, 1976, p. 277-288.
- pour Augerolles par BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 57.

L'allure générale est celle d'une courbe à deux pics avec un long creux d'été qui correspond à la période de pleine activité de moisson et de fenaison à une altitude où les rigueurs du climat imposent leur rythme. Des évolutions modérées existent entre les deux moitiés de la période 1668-1759 et 1760-1852). Elles se traduisent par l'abaissement du pic de février, qui demeure dominant, et la remontée du plateau d'été, de mai à juillet. Les mois de mars, avril et plus encore de décembre sont ceux où l'on se marie le moins. L'allure générale du graphique est conforme à celle établie pour l'ensemble de la France rurale (Tableau 3.4), d'ailleurs soumise aux mêmes changements entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. Si la Sologne de Sennely semble obéir à d'autres logiques, une même allure du mouvement annuel est observée à Crulai (avec un rebond d'été) et dans le Quercy étudié par Jean-Claude Sangoï. Les études auvergnates sur Augerolles et Limons révèlent des variantes en fin d'année. Le calendrier des migrations a une influence manifeste, comme l'a noté Charles Perronin pour Limons où les bateliers et voituriers profitent des crues automnales de l'Allier pour partir. Les rares unions en temps de Carême ou d'Avent sont soumises à dispense comme celle accordée en 1742

Aujourd'hui quinzième décembre 1742 après la publication d'un banc (sic) et reçu la dispense du second et troisième banc, vu aussi la dispense du temps prohibé par Messieurs les vicaires généraux le siège épiscopal vacant, entre Pierre Veysier et Marie Chomeil, tous deux du bourg de Trizac, sans qu'il nous ait paru aucun empêchement ni civil ni canonique ont reçu de moi curé soussigné la bénédiction nuptiale, en présence d'Antoine Gouts, Antoine Galtier, Pierre Galtier, Antoine Chanet, Jean Veissier qui ont signé.²²⁴

Célébrer le mariage à dix jours de Noël devait paraître urgent, puisque l'épouse allait accoucher d'un garçon le 26 février suivant. La fréquence des naissances illégitimes est un autre marqueur souvent employé pour mesurer le degré de respect des injonctions sociales d'origine religieuse pleinement intégrées dans les mentalités villageoises²²⁵. Sur l'ensemble de la période, les naissances illégitimes sont très minoritaires, avec 127 cas recensés d'enfants naturels pour 9 184 naissances, soit 1,4 %²²⁶. Elles relèvent parfois de femmes d'autres paroisses venues discrètement accoucher à Trizac. On peut aussi identifier des naissances qui résultent probablement de libertés prises par les maîtres vis-à-vis de leurs servantes, ou de filles abusées comme :

Le second janvier 1704 a été baptisé par moy vicaire sousigné Pierre fils naturel et illégitime de Marguerite Galtier et de Mre Henri Broquin, Sr de la deveze au rapport de la mère du lieu de Trizac [...] ²²⁷

Le vingt septième juillet 1718 a été baptisé par moy curé sousigné Antoine Galvain fils naturel et illégitime de Delphine Roche et de Antoine Galvain accusé d'être le père par lad Roche du village de Chauvel [...] ²²⁸

-
- pour le Quercy par SANGOÏ Jean-Claude, *Démographie paysanne en Bas-Quercy 1751-1872. Familles et groupes sociaux*, Paris, Éditions du CNRS, 1985.
 - pour Sennely par BOUCHARD Gérard, *Le village immobile...*, *op. cit.*, p. 62.
 - pour Crulai par GAUTIER Etienne, HENRY Louis, *La population de Crulai...*, *op. cit.*, p. 65.
 - et synthétisés pour la France rurale au XVIII^e siècle par (BIDEAU Alain et al., « La mortalité... », *op. cit.*) et au XIX^e siècle par SEGALIN Martine, FINE Agnès, « Famille et mariage », in DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 3. De 1789 à 1914*, Chapitre 8, PUF, Paris, 4^{ème} édition, 1995, p. 403-464).

²²⁴AD Cantal, 5 Mi 439/3-B, vue 69/420.

²²⁵ On utilise aussi la fréquence des conceptions pré-nuptiales, mais son calcul demande une approche nominative, soit par la reconstitution des familles, soit par la mise en relation des naissances et des unions. Nous reviendrons sur cette question au Chapitre 7.

²²⁶ Il s'agit là des naissances de père inconnu, auxquelles il conviendrait d'ajouter quelques naissances de parents connus mais non mariés.

²²⁷ AD Cantal, 5 Mi 439/3-A, vue 54/94.

²²⁸ AD Cantal, 5 Mi 659/1, vue 173/424.

Les naissances illégitimes demeurent cependant rarissimes avant 1774²²⁹, mais leur nombre augmente ensuite, comme l'illustre le Tableau 3.5.

période	1775-1789	1790-1804	1805-1819	1820-1834	1835-1849	1850-1852
nombre	9	7	14	27	31	13
fréquence	1,2 %	1,0 %	2,2 %	3,5 %	4,1 %	9,5 %

Tableau 3.5. Croissance de la fréquence des naissances illégitimes après 1774

Cette montée indiscutable traduit vraisemblablement une modification des mentalités et des comportements. Certaines mentions sont parfois surprenantes, comme lors de la déclaration de naissance de Pierre Tible le 10 juin 1808 à Cheyrouse « *enfant né de Michel Tible absent dit-on au moins depuis neuf mois dans le département de la Seine et de Jacqueline Valarcher* »²³⁰. L'évolution peut résulter d'un certain relâchement des jeunes qui supportent de moins en moins bien de devoir attendre le mariage à un âge avancé et trouvent parfois dans la naissance d'un enfant un prétexte pour quitter le domicile familial. Mais elle est aussi probablement liée au fait que la communauté villageoise est plus encline qu'auparavant à accepter ce type de comportement individuel. Une fois encore, Trizac semble suivre des évolutions sociétales plus générales, puisque les taux moyens dans la France rurale passent de 1,3 % en 1740-1789 à 5,4 % en 1810-1819 et 7,4 % en 1851-1860²³¹.

C. Les hommes meurent-ils ailleurs ?

L'absence de Michel Tible que nous venons d'évoquer n'est qu'une des nombreuses allusions aux migrations que l'on peut trouver dans les registres, comme l'absence du père à la déclaration de naissance de l'enfant. Quantifier les migrations dans les régions de départ reste un défi en l'absence de source directe. Alain Corbin suggère d'analyser les migrations par la trace que l'absence des conjoints imprime au calendrier des naissances²³². Bernard Brunel fait correspondre les mois faibles de l'été et de l'automne aux plus rares conceptions des mois d'hiver. Il note toutefois que les explications divergent selon les auteurs et cite Gilbert Garrier : si la baisse des conceptions peut être un effet de l'émigration, l'hiver pourrait au contraire favoriser les conceptions, quand « *les gens se cloîtent et la longueur des nuits tient les couples au lit pour un temps plus long que celui du sommeil* »²³³. Cependant la très forte saisonnalité des unions rend cette approche difficilement utilisable à Trizac, car elle conditionne le calendrier des premières naissances et rend plus fréquentes les naissances au début de l'année qui suit le mariage (voir la courbe du mouvement annuel des naissances, figure D1.4 en Annexe D1). Les effets éventuels de l'absence saisonnière des conjoints sont alors masqués. Nous proposons une approche alternative, qui s'appuie sur une analyse particulière de la mortalité.

Dans le Tableau 3.2 de la mortalité avant 20 ans, les garçons étaient significativement plus nombreux que les filles (789 contre 673, soit 17% de plus, ce qui dépasse largement les sureffectifs de 7 % à la naissance). La situation est différente si l'on considère les décès d'adultes. La figure 3.10

²²⁹ Avant 1750, un taux inférieur à 1% est usuel dans les paroisses rurales. Voir LEBRUN François, FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Le mariage et la famille », dans DUPÂQUIER Jacques, *Histoire de la population française. Tome 2. De la Renaissance à 1789*, Chapitre 7, PUF, Paris, 1988, p. 293-346.

²³⁰ AD Cantal, 5 Mi 540/1, vue 234/391.

²³¹ SEGALIN Martine, FINE Agnès, « Famille et mariage », *op. cit.*, p. 437.

²³² Dans certains cantons du Limousin (p. ex. Bellac) le calendrier des naissances porte la marque de l'émigration, avec un fort maximum des conceptions de décembre à avril, quand les migrants sont présents (CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité...*, *op. cit.*).

²³³ GARRIER Gilbert, *Paysans du beaujolais et du Lyonnais, 1800-1970*, Univ. Lyon II, Presses Univ. Grenoble, 1973.

représente le mouvement annuel de la mortalité en excluant les plus jeunes et les plus âgés²³⁴ et la figure 3.11 celui de la part masculine des décès. Les deux figures montrent un caractère saisonnier, plus marqué pour les hommes. La part masculine reste voisine de 0,5 entre les mois de mars et de septembre, puis chute progressivement et atteint un minimum de 37 % en février, avant de remonter brutalement. Les effets saisonniers sur la mortalité d'une population sédentaire sont bien connus, avec des minimums d'été et des valeurs plus fortes en automne et hiver. Mais le mouvement de la mortalité masculine trizacoise apparaît différent, avec des effectifs maximaux au printemps (mars à mai).

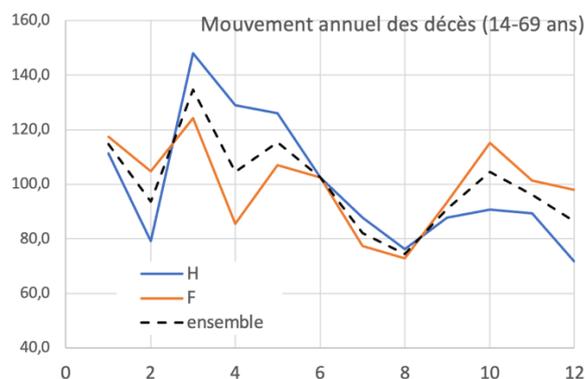


Figure 3.10. Mouvement annuel des décès masculins et féminins (décès entre 14 et 70 ans)

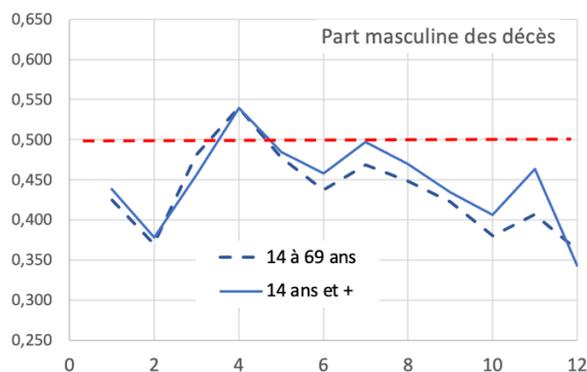


Figure 3.11. Part masculine dans les décès au-dessus de 14 ans

Une même cause pourrait être le facteur à l'origine de ces différents indices (part masculine inférieure à la moitié des décès avec décroissance hivernale, pic apparent de mortalité masculine au printemps, déficit global des effectifs de décès masculin), la migration en automne et en hiver d'une fraction importante de la population masculine. Quand ils sont frappés par la mort, ces hommes décèdent loin de Trizac et ne sont pas inscrits dans les registres. Leur absence explique le déficit global, la chute saisonnière de la part masculine et les maximums de printemps, quand la population masculine est revenue²³⁵. Il est même possible d'estimer l'effectif de migrants : dans la tranche d'âge 14-69 ans, on compte 362 décès masculins entre septembre et février, contre 553 décès féminins, soit 66 %²³⁶. Il est raisonnable de penser qu'un tiers des hommes a alors déserté la paroisse. Noël Bonneuil, évoquant les mécanismes de régulation de la population dont nous avons parlé plus haut souligne les capacités d'adaptation des sociétés traditionnelles à leur contexte particulier :

Cette population traditionnelle a donc inventé des freins préventifs originaux, dispensant les couples d'avoir recours au plus classique retard au mariage ou à une restriction de la fécondité. Elle invente perpétuellement sa propre histoire, selon ses ressources et son développement.²³⁷

Les migrations saisonnières font partie de la panoplie des stratégies que les populations des massifs montagneux ont su déployer. Un solde migratoire négatif régulier permet de compenser le solde naturel positif et de maintenir la population locale à un niveau compatible avec son mode de fonctionnement social et les ressources dont elle peut disposer. À Trizac comme ailleurs en

²³⁴ Courbes établies à partir de 819 décès masculins et 1 053 décès féminins.

²³⁵ Cette analyse n'exclut nullement que certains migrants restent éloignés pendant plus d'une saison, voire définitivement. Elle ne porte ici que sur les mouvements saisonniers.

²³⁶ Pour les six mois de printemps et été, on compte 457 décès masculins et 500 décès féminins, soit un écart de 9 %. Si l'on voulait poursuivre le raisonnement, ce pourcentage pourrait s'expliquer une absence prolongée, s'étalant sur plus d'une année.

²³⁷ BONNEUIL Noël, *Le temps des populations : reconstruction, dynamiques, et viabilité*, Ined-IHESS, octobre 2019 [texte accessible sur le site de l'EHESS].

Auvergne²³⁸ ou dans les Alpes²³⁹, les migrations saisonnières masculines semblent un fait collectif majeur que l'analyse démographique de la mortalité a permis de détecter, voire d'estimer quantitativement. Le départ des hommes pendant les saisons d'activité agricole réduite diminue le volume des ressources nécessaires localement et procure, à leur retour, des ressources supplémentaires à la communauté. Enfin, la migration, même temporaire, allonge mécaniquement les intervalles entre les naissances, à tel point qu'Emmanuel Le Roy Ladurie l'a qualifiée « *d'anticyclone démographique* » des populations d'Ancien Régime²⁴⁰.

Conclusion

Une première caractérisation de la démographie locale a été entreprise à partir de près de deux siècles d'enregistrement dans les registres paroissiaux et d'état-civil (1668-1852), selon une approche non nominative. La qualité générale des sources et leur caractère continu sur la période est gage de la représentativité et de la fiabilité des résultats. L'image qui en ressort révèle par de nombreux aspects les traits classiques des populations d'Ancien Régime. La population paroissiale est globalement stable, sans doute autour de 1 500 habitants en moyenne et variant peut-être selon les périodes de 1 300 à 1 700 h. Plusieurs crises démographiques, d'origine globale (1693-1694) ou plus locales, l'ont frappée, mais la récupération a suivi selon des mécanismes bien connus. Avec une moyenne de 10 mariages, 50 naissances et 36 décès annuels, l'excédent démographique est de l'ordre de 1 %. L'âge moyen au mariage est voisin de 25 ans pour les femmes et de 27 ans pour les hommes, sans augmentation identifiable au cours du XVIII^e siècle. Le maintien de la population à un niveau globalement stable s'explique par un solde migratoire dont on a identifié l'empreinte via une étude plus spécifique de la mortalité de la population masculine adulte. Nous avons pu mettre en évidence l'absence saisonnière d'une fraction significative de la population. Les mariages révèlent un caractère uxorilocal massif (91 % des femmes mariées à Trizac sont trizacoises) et permettent d'identifier les villages d'origine des époux. Là encore, les marques de la topographie sont visibles, qui montrent des échanges plus riches avec les paroisses situées à l'ouest et au nord. Quelques indices seulement d'évolutions au cours de la période étudiée ont pu être mis en évidence. Ce sont principalement une légère modération du pic de février du mouvement annuel des unions, quoique les temps interdits demeurent massivement respectés jusqu'en 1852, et surtout une montée significative des naissances illégitimes après 1790.

²³⁸ POITRINEAU Abel, *Les espagnols de l'Auvergne...*, *op. cit.*

²³⁹ FONTAINE Laurence, *Pouvoir, identités et migrations...*, *op. cit.*

²⁴⁰ LE ROY LADURIE Emmanuel, « De la crise ultime... », *op. cit.*, p. 354.

Chapitre 4

Ressources et structuration sociale de la communauté villageoise

Les caractéristiques pédologiques, climatiques et hydrologiques de la plaine de Trizac sont les facteurs déterminants de l'économie rurale de la montagne auvergnate. En Haute-Auvergne occidentale, « *les plateaux occidentaux de Collandres, de Trizac et de Salers [sont] également réputés* » comme riches en pâturages²⁴¹. La pluviométrie y dépasse 1 200 mm/an et la fertilité du sol volcanique est telle que « *dire que l'herbe pousse à vue d'œil n'est pas une hyperbole, mais une réalité sensible* » avec une croissance de l'ordre de trois centimètres par jour. La neige recouvre le sol pendant deux mois au-dessus de 800 m d'altitude et quatre mois entre 1 100 et 1 200 m, mais le bétail peut gagner les hauteurs vers le 25 mai (Saint Urbain). Trois semaines plus tard, l'herbe atteint ou dépasse 60 cm de haut dans les champs des vallées où il paissait au printemps et elle peut être fauchée. L'humidité et les « *sources multiples qui jaillissent partout* » favorisent la pousse. Dès lors, le Cantal devait « *par la force des choses, être un pays de bois ou d'herbage* »²⁴². Trizac fait partie des « *bourgs pionniers* »²⁴³ attachés à une implantation paroissiale précoce en altitude, l'espace défriché et cultivé gagnant sur le *saltus* montagnard au début du XI^e siècle²⁴⁴. À l'époque moderne, les montagnes sont insérées dans des circuits économiques qui débordent du cadre local, comme le résume l'intendant Lefèvre d'Ormesson en 1697 :

*On fait engraisser les bœufs et les vaches dans les montagnes dont l'herbe est propre pour cet usage ; il y en a d'autres dont l'herbe donne quantité de lait aux vaches, c'est ce qui fait les fromages d'Auvergne dont le débit est considérable dans plusieurs provinces [...] les meilleures montagnes sont celles de Salers ; elles sont toutes pour le laitage : on donne ordinairement aux propriétaires 2 quintaux de fromage tous les ans pour chaque vache, et le quintal se vend 11, 12 et 13 livres*²⁴⁵.

Les bêtes de boucherie alimentent les marchés de Lyon, Marseille et même Paris, et les fromages se répandent dans l'Ouest et le Midi via la vallée de la Dordogne. Les échanges commerciaux avec l'extérieur reposent sur de grandes foires. Cependant, le commerce souffre de l'enclavement de la région. En témoigne une requête des habitants à l'Intendant d'Auvergne en 1773, sollicitant la construction d'un grand chemin sur le versant nord-ouest du massif, de Mauriac à Murat :

Le chemin qui tend de Murat [...] à Mauriac [...] a été de tous temps presque impraticable et depuis quelques années il l'est totalement devenu par les ravines, écroulements de terrain et pierres qui l'ont comblé, tellement qu'ils ne voient plus aujourd'hui dans les foires qui se tiennent à Anglards,

²⁴¹ DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, op. cit., p. 9.

²⁴² *Ibid.*, p. 54.

²⁴³ PHALIP Bruno, « La charte dite de Clovis... », op. cit., p. 591.

²⁴⁴ MOULIER Joséphine, *Peuplement et formes d'occupation du sol dans les Monts du Cantal...*, op. cit., p. 65.

²⁴⁵ POITRINEAU Abel, *Mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697, dressé pour l'instruction du duc de Bourgogne par l'intendant Lefèvre d'Ormesson*, Institut d'études du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1970, p. 177. Alfred DURAND distingue aussi les « montagnes à lait » (il considère que la production de deux quintaux de fromage par vache est valide jusque vers 1860) des « montagnes à graisse » servant à l'engraissement de vieilles vaches (mannes), achetées au printemps et revendues à l'automne pour être abattues.

*Trizac, Menet, Riom et Apchon, des marchands étrangers pour acheter leurs bestiaux et fromages...*²⁴⁶.

Ils mettent en avant qu'un chemin praticable redonnerait de la vigueur à toutes les paroisses, faciliterait le commerce des bestiaux et des grains, permettrait aux habitants de se procurer ce qui leur manque à un prix raisonnable et réduirait le péril des transports. Ils proposent même un itinéraire « *qui sous votre bon plaisir prendra la direction de Mauriac par [...] Moussages, Trizac et Apchon* » et assurent que la population sera mobilisée pour la construction des ponts nécessaires « *tous les particuliers des paroisses ci-dessus et des voisines seront tenus de venir travailler à peine d'amende* ». Le marquis Montclar de Montbrun est le premier des dix-neuf signataires. Il fait partie des premiers intéressés, la production de viande et de fromages restant concentrée dans les mains de quelques propriétaires aisés. La vie des masses villageoise repose sur une agriculture d'autosubsistance, comme dans toute la France rurale. À Trizac, un document d'arpentement a été établi entre 1749 et 1752 par Jacques Delzort, notaire royal expert juré de la ville de Pleaux proche de Mauriac et trois experts associés de Mauriac et Aurillac. Cet arpentement dressé à la demande de la communauté d'habitants fournit un tableau de la situation foncière au milieu du XVIII^e siècle²⁴⁷. Son analyse sera complétée par des informations disponibles dans des sources ultérieures²⁴⁸, qui permettent d'élargir le champ de l'analyse au-delà des seules dimensions foncières. Il s'agit d'identifier les structures agraires à l'échelle de la paroisse et de proposer une catégorisation préliminaire de la population trizacoise. La compréhension des liens entre structure agraire et structure sociale, et de leurs éventuelles évolutions, permettra d'affiner la connaissance des enjeux aux échelles individuelle et collective.

I. Caractéristiques des exploitations agricoles et de l'habitat

A. Un terroir partagé entre terres labourables et surfaces tournées vers l'élevage

1. Le calcul des superficies

La mise en forme de l'ensemble des données fournies dans les 247 cotes de l'arpentement de 1752 permet une analyse quantitative des surfaces agricoles. Le calcul des surfaces requiert des conversions, étant donné la diversité des mesures agraires employées, et le calcul des produits repose sur les estimations rappelées par les arpenteurs, selon la classe de qualité de chaque surface. L'ensemble de la procédure est détaillé dans l'Annexe B1. Le calcul des surfaces s'appuie sur les indications fournies par Jacques Delzort :

Nous avons commencé par une extrémité de la dite paroisse et fini par l'autre, sans en rien omettre et porté afin d'être mesuré, sur nos brouillards, les héritages mesurés avec les noms des particuliers,

²⁴⁶ AD Puy-de-Dôme, C 6425 (archives de l'Intendance). La requête est faite par les habitants de l'ensemble des paroisses des flancs ouest et nord du volcan cantalien, depuis la vallée du Mars au sud jusqu'au plateau de Ségur au nord (Anglards, Méallet, Moussages, Saint -Vincent, Le Falgoux, Trizac, Apchon, Saint-Hypollite, Cheylade, Ségur, Dienne, Menet, Riom, Auzers, Chastel, Saint-Saturnin, Chavaniac, Sauvat, Saignes, Vebret, Vignonet, Ydes, Saint- Étienne).

²⁴⁷ AD Cantal, 1 J 26/5. Un dossier complémentaire existe dans les archives de l'Intendance (AD Puy-de-Dôme, 1 C 293) qui informe sur le contexte dans lequel la procédure d'arpentement s'est déroulée, les difficultés rencontrées et contient les états de frais des arpenteurs. L'Annexe B1 fournit des informations sur le document et les modalités de transcription et de codage des informations. L'Annexe D2 regroupe quelques résultats complémentaires de son analyse.

²⁴⁸ Comme les registres du vingtième (AD Cantal, C 300), un rôle de taille de 1789 (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote), un inventaire des grains de 1793 (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote), la liste des électeurs censitaires de 1835 (AD Cantal, 5 E 724), le cadastre de 1837 (Archives Municipales de Trizac, sans cote), ou encore les cahiers de doléances des paroisses en 1789.

et propriétaires ; après quoi, avons fait le dépouillement de nos brouillards et assemblé les héritages sous le nom de chaque propriétaire, ainsi qu'ils sont ci-après détaillés, le tout arpenté à la mesure de Mauriac, qui est (la brasse d'icelle) composée de cinq pieds et demi pied de roi [?] et avec icelle [?] journal ouvre et séterée. L'ouvre ou journal composé de mille brasses et la séterée de terre de quatre cents brasses et cette séterée se divise en deux quartonnées de deux cents brasses chacune ou en quatre quartelées de cent brasses chacune et chaque quartelée en quatre meytadents de vingt-cinq brasses chacune ; la séterée de chènevière est composée de deux cents brasses et se divise comme dessus à proportion.

La multiplicité des unités est caractéristique de la France d'Ancien Régime. Un même vocable peut correspondre à deux mesures différentes, comme la séterée qui vaut 200 ou 400 brasses selon qu'il s'agit d'une chènevière ou d'une terre cultivée²⁴⁹. Les problèmes induits par cette diversité étaient soulevés de manière récurrente, par exemple par la Cour des Grands-Jours de Clermont en 1666²⁵⁰, du fait du caractère éminemment variable des unités employées et de la subjectivité d'appréciation des arpenteurs. Dans son *Voyage en France*, Arthur Young dénonçait les mêmes difficultés dans le chapitre relatif à l'Auvergne²⁵¹ :

À Brioude et dans son voisinage, la séterée de terre de montagnes comprend dix-huit cents toises, et vaut de 50 à 80 livres [...] les terres médiocres cultivées se mesurent par séterées de seize cent toises, et coûtent 1 000 livres, les meilleures n'ont que quatorze cent toises, et valent 2 000 livres. Quel embarras ! Quelles difficultés lorsqu'il se trouve des mesures différentes selon la qualité du sol.

En Haute-Auvergne, la valeur de la séterée varie significativement, de 17,833 ares dans la Châtaigneraie à 21,40 ares dans la région de Maurs et 32,099 dans celle de Mauriac²⁵². C'est cette dernière mesure qu'ont retenue les arpenteurs. Nous avons choisi d'uniformiser la description en ramenant toutes les surfaces à des mesures en brasses selon les règles synthétisées au Tableau 4-1.

²⁴⁹ Patrick Charbonnier a même mentionné qu'en un même lieu pouvaient coexister plusieurs mesures, employées respectivement pour les transactions commerciales et pour les redevances. Voir CHARBONNIER Patrick, *Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les Tables de conversion*, Publ. Institut d'Études du Massif Central, Clermont-Ferrand, 1990.

²⁵⁰ « Outre lesquels poids, mesures et aunages, il était très nécessaire de pourvoir à l'arpentage des terres, vignes, prés, bois, pâturages, communaux et héritages desdites provinces d'Auvergne & Bourbonnois, en la plus grande partie desquelles il ne se fait aucun arpentage certain des héritages qui se vendent à séterée, œuvre & Journaux, la séterée étant d'espace de terre ou l'on sème un setier de bled, l'œuvre pour les vignes, ce qu'un homme laboure ; & pour les prés ce qu'il fauche, & le journal ce qu'une paire de bœufs laboure, le tout en un jour, toutes lesquelles formes d'arpentage sont incertaines, incommodes et trompeuses, la séterée étant plus grande ou la terre est légère, parce que l'on y sème en moindre quantité (...) il arrive beaucoup d'inconvénients dans les arpentages qu'il faut faire, qui ne se font ni à la perche, ni au pied, comme il est ordinaire ; mais seulement à l'œil de ceux qui sont pris pour cet effet, lesquels dans les mesurages et arpentages donnent leurs avis selon leur caprice et fantaisie (...) », in *Arrêt de règlement de la Cour des Grands-Jours séante à Clermont pour l'égalité des poids et mesures dans les provinces du Haut & Bas-Auvergne & Bourbonnois*, Éd. N. Jacquard, Clermont, 1666.

²⁵¹ YOUNG Arthur, *Voyages en France*, vol. 2, Éd. Buisson, 1793. Notons qu'A. YOUNG n'est pas passé en Haute-Auvergne mais seulement dans la partie orientale de la province (auj. Haute-Loire).

²⁵² BOUYSSOU Léonce, « La vie rurale en Haute-Auvergne », *Revue de Haute-Auvergne*, tome XXX, 1943, p. 114-154.

Nature	Unités	Équivalence
Jardin	s, b	1 séterée = 200 brasses
Chènevière	s, b	1 séterée = 200 brasses
Prés	o, j, b	1 ouvre = 1 journal = 1 000 brasses
Repastils	s, b	1 séterée = 400 brasses
Terres	s, b	1 séterée = 400 brasses
Bois	s, b	1 séterée = 400 brasses
Montagnes	t.h.	tête d'herbage

Tableau 4.1. Unités et règles d'équivalence selon le type de surface

La conversion dans le système métrique est nécessaire pour vérifier la cohérence des calculs, mais aussi pour permettre les comparaisons à venir avec des sources du XIX^e siècle. Elle est faite selon les modalités indiquées par L.M. Prudhomme pour les cantons de Mauriac et Riom²⁵³, ce qui conduit à retenir :

- une longueur de 1,787 mètre pour la brasse de 5 pieds 6 pouces²⁵⁴, d'où
- une superficie de 3,1937 centiares (= 3,2 m²) pour la brasse de surface²⁵⁵,
- une superficie de 31,937 ares (= 0,32 hectare) pour le journal de pré de 1000 brasses,
- une superficie de 12,778 ares (= 0,127 hectare) pour la séterée de terre de 400 brasses et de la moitié, soit 6,39 ares, pour la séterée de chènevière de 200 brasses.

La tête d'herbage est l'unité de mesure d'étendue des montagnes, pâturages d'altitude qui sont au cœur de l'activité des domaines pendant l'été. C'est là que paissent les bovins, que le personnel récolte le lait et fabrique les fromages. C'est aussi là que sont menés les cochons, friands des résidus de la production fromagère. La tête d'herbage ne correspond pas à une mesure fixe, mais à la surface de pâturage capable de nourrir une vache et son veau, avec des règles d'équivalences selon l'âge et la nature des animaux dans le cas de troupeaux composites²⁵⁶. La superficie de la tête d'herbage est de l'ordre de 1 à 2 hectares selon Jean-Marc Moriceau²⁵⁷ selon la nature du sol. En Auvergne, la valeur de sept séterées (soit 0,89 ha) a été retenue par Violaine Nicolas pour la planèze sud du Cantal²⁵⁸. Antony Chambon, à partir de l'analyse des actes d'affermage, a montré que la tête d'herbage pouvait varier de 0,35 ha à 0,70 ha dans la région de Salers²⁵⁹. Les disparités dans les évaluations sont donc manifestes et la variabilité naturelle de la qualité des sols est telle qu'encore au XIX^e siècle, « *les experts arbitrent l'étendue nécessaire à chaque tête d'herbage* »²⁶⁰. Pour les montagnes trizacoises, nous avons choisi de nous appuyer sur les informations qui permettent de calculer les superficies dans le registre d'arpentement. Vingt-cinq cotes du registre mentionnent des surfaces de montagne. Pour huit d'entre elles, on mentionne simplement les têtes d'herbage, comme par exemple (cote n° 114) « *les susnommés syndic, consuls et habitants de lad paroisse de Trizac nous ont déclaré que le dit Sr BOUCHY jouissait de trente têtes d'herbage dans la montagne de la Besseyre Soubro, dont vingt-deux têtes*

²⁵³ PRUDHOMME Louis Marie, *Dictionnaire universel géographique, statistique, historique et politique de la France*, Impr. Baudoin, Lib. Laporte, Paris, 1804.

²⁵⁴ Cette valeur correspond à celle « *de cinq pieds et demi pied de roi* » indiquée pour la mesure de Mauriac par l'arpenteur.

²⁵⁵ Le même terme de « brasse » est employé pour qualifier les longueurs et les superficies (celui de « brasse carrée » serait plus pertinent).

²⁵⁶ DURAND Alfred, *op. cit.*, p. 135. Il indique les équivalences selon la *Coutume d'Auvergne* : une vache de 1 an ou bourrette = ¼ de tête, une vache de deux ans ou doublonne = ½ tête, un terçon = 1 tête, 1 jument et poulain = 2 têtes, 6 moutons = 1 tête.

²⁵⁷ MORICEAU Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français du Moyen Âge à la Révolution*, Fayard, Paris, 2005, p. 306.

²⁵⁸ NICOLAS Violaine, SUMELY Frédéric, MIRAS Yannick, « L'évolution des paysages... », *op. cit.*

²⁵⁹ CHAMBON Antony, *D'Apchon à Salers.*, *op. cit.*

²⁶⁰ VASSEROT Charles, *Nouveau manuel complet des experts. Traité des matières civiles, commerciales et administratives donnant lieu à des expertises*, Paris, 1845, p. 319.

seconde classe et huit têtes troisième classe ». Pour les seize autres cotes, le texte indique à la fois le nombre de têtes d'herbage et la superficie des parcelles concernées, comme par exemple (cote n° 178) : « montagne appelée de Las Peyres (...) contenant ladite montagne y compris le jardin cent quarante-six sétérées 15 brasses faisant vingt-deux têtes première classe ». Une telle information permet de calculer la superficie (= 146 / 22) de 6,64 sétérées pour une tête d'herbage. En pratique, l'opération est peu plus compliquée, car le résultat fluctue d'une cote à l'autre. En outre, certaines montagnes ne sont composées que de surfaces de première classe quand d'autres combinent une fraction en première classe et le reste en deuxième, voire en troisième classe. Les calculs conduisent à une superficie moyenne de 6,23 sétérées par tête d'herbage pour les sols de première classe et à 7,46 sétérées en seconde classe, soit 20 % de plus. La différence est à comparer avec celle des produits, estimés respectivement à 5 livres et 4,5 livres pour les têtes d'herbage de première et deuxième classe. Dans la suite de l'analyse, les calculs seront simplifiés et reposeront sur une équivalence de 7 sétérées par tête d'herbage, quelle que soit la classe²⁶¹.

2. La répartition des terres cultivées, des prés et des montagnes dans le finage trizacois

Sur la base des conversions établies, on peut calculer les superficies pour toutes les parcelles et natures de terrains. On en déduit une première image synthétique du découpage foncier du finage trizacois (Tableau 4.2).

	Prés	Repastils	Terres communes	Terres propres	Bois	Montagnes
Brasses (x 1000)	2157	455	487	3027	248	2218
Hectares	690	146	156	969	79	710
% des surfaces	25,1	5,3	5,9	35,0	2,9	25,8

Tableau 4.2. Distribution des surfaces dans le finage trizacois

Trois types d'occupation se partagent l'essentiel des surfaces exploitées. Les terres cultivables occupent environ 40 % de la superficie arpentée (dont un sixième environ sous forme de propriété commune), les prés et les montagnes en occupent environ un quart chacun. Aux prés, on peut toutefois ajouter les repastils²⁶², désignant des pâturages non cultivés dans l'occitan auvergnat et relevant donc des surfaces consacrées à l'élevage²⁶³. Certaines des parcelles sont désignées comme *terre buge*, signe de friche²⁶⁴. Les bois couvrent moins de 3 % de l'ensemble, résultant d'un défrichement antérieur massif²⁶⁵. Ces chiffres doivent toutefois pris avec prudence, dans la mesure où

²⁶¹ L'Annexe B1 (Tableaux B1.4, B1.5 et B1.6) fournit les informations précises et détaille la méthode de calcul de la superficie d'une tête d'herbage.

²⁶² OLIVIER Philippe, *Dictionnaire d'ancien occitan auvergnat : Mauriacois et Sanflorain (1340-1540)*, Éd. De Gruyter, Tübingen, 2009.

²⁶³ Le vocable de *repastiè* est un terme propre au Mauriacois. On peut considérer qu'il s'agit de surfaces parfois fauchées où l'on met les vaches pour un repas, par exemple après la traite du soir. Voir RIVIERE Jean-Claude, *Microtoponymie de la commune de Vebret...*, op. cit., p. 98.

²⁶⁴ Le terme de *buge* ou *bughe* désigne une parcelle qui n'a pas été cultivée depuis plusieurs années (FÉNELON Paul, « Vocabulaire de géographie araire », *Norais*, n° 31, p. 353-373, 1961). On trouve aussi le terme de *bouige* en Velay et en Auvergne, à l'origine du patronyme Bouigues.

²⁶⁵ Camille Vigouroux indique que les contrôleurs du dixième et du vingtième signalent expressément le manque de bois dans les paroisses de Saint-Hippolyte, Saint-Vincent et Trizac. À Trizac, la communauté a dû même acheter un bois au marquis de Chabannes. Voir VIGOUROUX Camille, « Affermage des terres... », op. cit., p. 461-482. Dans le cahier de doléances trizacois de 1789, le manque de bois apparaît préoccupant : « il s'est opéré successivement depuis de longues années, surtout dans cette partie de province, une dégradation presque entière des bois de toute essence. La rareté actuelle de cette denrée de nécessité première à cause de l'agriculture, entretien et reconstruction des bâtiments, force d'y mettre un prix tellement excessif qu'il n'y a que le propriétaire aisé (et le nombre en est petit) en état de fournir aux frais d'une consommation, à peine suffisante et le mal ne

la superficie totale reconstituée n'est que de 2 749 ha²⁶⁶, alors que la paroisse s'étend, à l'époque moderne comme aujourd'hui sur environ 4 400 ha. On ne peut que faire des hypothèses sur les raisons de cet écart. On sait que certains habitants de Trizac se sont opposés à l'arpentement de leurs terres²⁶⁷ même si celles-ci semblent recensées. On sait aussi que les biens de certains privilégiés, membres du clergé ou nobles, n'ont pas été arpentés²⁶⁸. Alors que l'arpentement de 1752 ne mentionne au total que 793 têtes d'herbage, on en dénombre plus de 2 600 selon les données du vingtième dans les années 1780. Même si la surface des herbages a pu légèrement progresser en une trentaine d'années, cette sous-déclaration explique probablement la plus grande part de l'écart²⁶⁹. Le périmètre des quartiers de collecte est reconstitué à partir des indications de l'ensemble des cotes²⁷⁰ (figure 4.1). Les limites entre quartiers sont approximatives, en particulier pour les altitudes les plus élevées, les contours étant établis seulement sur la base d'appartenance des villages aux quartiers. La répartition des types de surface est calculée en agrégeant les surfaces à trois échelles différentes : pour l'ensemble du finage, pour chacun des quatre quartiers et pour les villages les plus peuplés (Tableau 4.3).

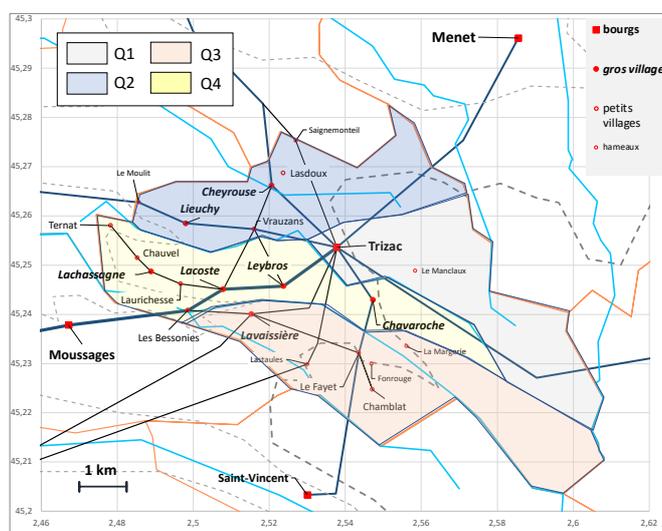


Figure 4.1. Carte de Trizac avec les limites des quartiers de collecte :
Q1 = bourg, Q2 = nord, Q3 = sud, Q4 = centre et ouest

Quartier	Proportion de chaque type de surface (%)
----------	--

pourrait être pire, si comme il est à craindre, cette denrée vient à totalement manquer, il serait de la sagesse de votre majesté de prévenir ce sinistre désastre » (AD Cantal, 17 B 128).

²⁶⁶ La valeur de 19 609 séterées, soit entre 25 et 26 hectares, est indiqué par les arpenteurs dans un courrier qu'ils adressent à l'Intendance pour justifier leurs dépenses (AD Puy-de-Dôme, 1 C 3293).

²⁶⁷ Les arpenteurs signalent l'opposition des nobles locaux comme les seigneurs de Chavaroché et de La Vayssière (AD Puy-de-Dôme, cote 1 C 3293).

²⁶⁸ L'abbaye de Broc à Menet possède 400 têtes d'herbage, soit environ 360 ha, dans les montagnes de Marlihou et Charleix à Trizac. Cette propriété est recensée pour mémoire dans le registre du vingtième de 1782, avec la mention marginale du contrôleur : « *c'est à ce qu'on a assuré un bien d'Église dépendant de son abbaye* » (AD Cantal, C 300). La vente des biens nationaux de première espèce, le « *corps de domaine de Broc* », dont Guillaume Pougheol de Trizac est fermier a été adjugé pour 201 100 livres à Guy Reynal bourgeois de Menet, le 16 février 1791. Jean Aurier, marchand trizacois faisait partie des enchérisseurs (AD Cantal, 1 Q 642).

²⁶⁹ Notons que le document ne comporte aucune trace de montagnes communes, qui existaient encore dans la première moitié du XVII^e siècle, quoiqu'en mauvais état (VIGOUROUX Camille, « *Affermage des terres...* », *op. cit.*). Nous pourrions aussi essayer de restituer l'organisation spatiale des montagnes, en exploitant les mentions des confronts, pour tâcher de cerner l'emplacement des surfaces manquantes.

²⁷⁰ Voir le Tableau B1.1 (Annexe B1) pour la division de la paroisse en quartiers. Les superficies, tirées des données récapitulatives des arpenteurs (AD Puy-de-Dôme, 1 C 3293) diffèrent sensiblement des valeurs recalculées à partir du document complet d'arpentement (AD Cantal, 1 J 26/5) synthétisées dans les Tableaux D2.1 à D2.3 en Annexe D2). Ces dernières sont plus élevées de 2 % (quatrième quartier) à 19 % (deuxième quartier).

	Superficie (ha)	Prés	Repastils	Terres communes	Terres propres	Bois	Montagnes
Q1	584	25,3	2,3	16,1	20,1	0	36,3
Q2	698	22,6	6,3	3,6	42,8	3,0	21,7
Q3	696	29,2	6,4	2,3	29,5	3,1	29,4
Q4	512	23,2	6,1	1,8	51,1	7,0	10,8

Tableau 4.3. Distribution des surfaces (% du total) à l'échelle des quatre quartiers (Q1 à Q4)

Le Tableau 4.3 montre que les disparités entre quartiers sont notables et s'expliquent aisément par la topographie. Si la fraction occupée par les prés avoisine partout le quart des surfaces, les montagnes sont, conformément à la topographie, concentrées au sud-est (Q1 et Q3) et les terres cultivables à plus basse altitude (préférentiellement Q2 et Q4). Les bois sont concentrés dans la basse vallée du Marilhou (principalement Q4). Les terres communes n'occupent une fraction significative des surfaces qu'au bourg.

B. Une propriété inégalement partagée

1. La catégorisation de la population sur la base des produits estimés

La société rurale apparaît peu contrastée à des yeux extérieurs, et ce d'autant plus que les effectifs des deux premiers ordres y sont très réduits. En témoignent par exemple les vingt-deux classes de la première capitation. Si François Bluche a dit que « *le tarif de 1695-1696 demeure sans doute la plus intéressante tentative de classement et de hiérarchie de la société française d'ancien régime* », la population trizacoise se concentre dans les classes XX à XXII²⁷¹. Dès lors, révéler les contrastes internes au sein de la communauté rurale requiert une analyse plus fine. L'ordre adopté par le rédacteur du registre semble mettre en avant, au bourg et dans les villages des membres des élites locales. Au bourg, les cinq premières cotes sont celles de l'église paroissiale, du curé, du prêtre Antoine Chavaroche, de Mr de Chazelles, sieur de la Margerie et écuyer, et de Guillaume Broquin de Manclaux, un riche paysan aux prétentions nobiliaires. Dans le village de Vrauzans, le notaire Claude Bouchy vient en tête. Cependant, dans le village de Laveissière, la première cote est celle d'un mercier, qui devance celles des domaines possédés par Mr de La Veissière. L'ordre des cotes ne peut donc servir de critères pour cette analyse.

La question de la catégorisation sociale sous l'Ancien Régime a fait l'objet de multiples débats. Elle est impossible mais néanmoins nécessaire pour paraphraser Gérard Béaur²⁷². Dans le monde rural, elle doit s'appuyer sur les modes de fonctionnement de la société étudiée et ses spécificités. Les vigneron de Romainville d'André Burguière, les métayers bretons en zone de partage égalitaire de Martine Segalen ou les *cabaniers* de Raymond Jousmet en Aunis²⁷³ doivent trouver leurs équivalents en Haute-Auvergne. Dans une société où « *il n'est de richesse que de bêtes* »²⁷⁴, possession du cheptel et contrôle des ressources en fourrages sont des marqueurs de la distinction sociale. En Franche-Comté, Colette Merlin a distingué les trois catégories sociales des bons laboureurs (qui possèdent

²⁷¹ Le tarif de la capitation définit 22 classes. La seule exception concerne deux ou trois familles du second ordre qui peuvent relever des classes XIX (« *gentilshommes n'ayant ni fief ni château* »), XVIII (« *écuyers* ») voire XV (« *gentilshommes possédant fiefs et châteaux* »), voir BLUCHE François, SOLNON Jean-François, *La véritable hiérarchie sociale...*, *op. cit.*

²⁷² BEAUR Gérard, « Les catégories sociales... », *op. cit.*

²⁷³ BURGUIERE André, « Endogamie et communauté villageoises... », *op. cit.* ; SEGALIN Martine, *Quinze générations de bas-bretons*, *op. cit.* ; JOUSMET Raymond, « Contrats de mariage et niveaux de fortunes dans les campagnes d'Aunis, de 1750 à 1789 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 101, 2, 1994, p. 29-44.

²⁷⁴ MORICEAU Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français...*, *op. cit.* p. 19.

de 6 à 7 ha de labours, 1.5 à 7 ha de prés et 3 ou 4 vaches), des laboureurs (2 à 3 ha de labours, 1 à 2 vaches) et les manouvriers²⁷⁵. Les surfaces et le nombre de bêtes retenus pour séparer les groupes doit aussi dépendre des conditions d'exploitation, du climat, de la fertilité des sols. En Auvergne, Alfred Durand distingue le type de propriété selon le nombre de vaches²⁷⁶, mais les chiffres qu'il fournit, avec des seuils de dix et vingt-cinq vaches, portent sur le XX^e siècle.

Le document d'arpentement permet de calculer les surfaces et les produits. Nous choisissons dans un premier temps de privilégier les seconds, qui présentent l'avantage d'agréger les produits des différents types de propriétés : chènevières, prés et repastils, terres cultivées, bois et montagnes. Les modalités de calcul du produit sont indiquées par J. Delzort :

et venant à la situation des classes après avoir examiné et nous être transporté une troisième fois sur tous les fonds et héritages de ladite paroisse et observé en différents temps et [selon] la fertilité, infertilité qualité et différence de terrain ;

estimons qu'il doit y avoir de deux sortes et différentes classes de chènevière et que le produit annuel de chaque séterée d'icelle doit être fixé, la première classe à quarante sous et la seconde à vingt sous [...]

qu'il doit y avoir de cinq sortes de différentes classes de prés et que le produit annuel de chaque ouvre d'icelle doit être fixé, savoir la première classe à vingt livres ; la seconde à quinze livres, la troisième à dix livres, la quatrième à cinq livres et la cinquième à trois livres.

qu'il doit y avoir de cinq sortes de différentes classes de terres outre celles de nul produit et que le produit annuel de chaque séterée d'icelle doit être fixé, savoir la première classe à trente sous ; la seconde à vingt-deux sous, la troisième à quinze sous, la quatrième à sept sous six deniers et la cinquième à trois sous [...]

et qu'enfin il doit y avoir de trois sortes et différentes classes de montagne et que le produit annuel de chaque tête d'herbage doit être fixé savoir, la première classe à cinq livres, la seconde à quatre livres dix sous et la troisième à quatre livres.

Ramener toutes les surfaces à des mesures en brasses selon les règles synthétisées dans le Tableau 4.4 facilite le traitement automatique des données. L'arpenteur J. Delzort n'explique pas comment les produits de chaque type de surface sont estimés, mais ils semblent correspondre à la rente foncière. Ainsi, le produit de cinq livres pour les têtes d'herbage de la première classe est compatible avec une valeur de tête d'herbage autour de cent livres²⁷⁷.

²⁷⁵ MERLIN Colette, *Ceux des villages. La société rurale dans la « Petite Montagne » jurassienne à la veille de la Révolution*, Thèse de doctorat, Université de Besançon, 1992.

²⁷⁶ DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, *op. cit.*, p. 69.

²⁷⁷ S'appuyant sur les actes d'affermage dans la région de Trizac, Camille Vigouroux indique une valeur de 88 livres en 1710 (La Galterie et de Jaleine) et de 114 livres en 1764 (La Besseyre-Basse). Il estime aussi le revenu net moyen des montagnes autour de 3,5% (voir VIGOUROUX Camille, *op. cit.*, p. 471 et 480). En 1781, le contrôleur du vingtième explicite le calcul des produits. Il écrit par exemple que « la séterée de repastils première classe produit ou peut s'affermier quatre livres » (AD Cantal, C 300).

Nature	Equivalence	Classes ²⁷⁸ et produits					
Jardin	1 séterée = 200 brasses	1		2			
		-		-			
Chênevière	1 séterée = 200 brasses	1		2			
		40 sols		20 sols			
Prés	1 ouvre = 1 journal = 1 000 brasses	1	2	3	4	5	
		20 L	15 L	10 L	5 L	3 L	
Repastils	1 séterée = 400 brasses	1		2		3	
		4 L		2 L		12 sols	
Terres	1 séterée = 400 brasses	1	2	3	4	5	
		30 sols	22 sols 6 deniers	15 sols	7 sols 6 d.	3 sols	
Bois	1 séterée = 400 brasses	1	2	3	4	5	
		20 sols	15 sols	10 sols	5 sols	3 sols	
Montagnes	tête d'herbage	1		2		3	
		5 L		4 L 10 sols		4 L	

Tableau 4.4. Unités, règles d'équivalence et produits selon le type de surface et la classe : s = séterée, b = brasse, j = journal, o = ouvre ; (l'unité en caractères gras est celle qui sert de base au calcul des produits)

La distribution des produits peut être établie pour l'ensemble des 247 cotes, après une double opération préliminaire. Nous avons d'abord exclu de l'analyse six cotes pour lesquelles aucun produit n'est mentionné et présentant des caractéristiques très particulières²⁷⁹. Nous avons ensuite choisi de regrouper les cotes relevant d'un même propriétaire, et correspondant souvent à des biens affermés. Ainsi, trois cotes sont rattachées à Mr de Chazelles. La cote 4 mentionne « *Mr De Chazelle écuyer Sieur de la Margerie* », sa maison de 30 brasses au bourg, avec jardin et petit pré. Les cotes 177 et 178 sont situées dans le village de Lavaissière. La première porte sur le « *domaine à la main de Mr de Chazelles de la Veissière* », inclut son château et ses dépendances, 12 parcelles de prés et repastils, 8 parcelles de terres, une de bois et une montagne de 55 têtes d'herbage. La seconde est celle de « *Jean Mathieu fermier du domaine de la Margerie* », avec maison et grange, plus d'une dizaine de parcelles et une autre montagne contenant 22 têtes d'herbage. Ces trois cotes sont regroupées sous un intitulé spécifique et traitées comme une cote unique. Le Tableau B1.2 en Annexe B1 précise les cotes concernées. On peut alors construire la courbe de distribution des produits totaux pour les 230 cotes qui résultent de cette double opération (figure 4.2). Cette courbe est tracée avec une échelle semi-logarithmique qui illustre mieux les contrastes existants au sein de la population, avec un produit moyen de 129 livres et une médiane quatre fois plus faible de 34 livres. Le produit total n'atteint pas 10 livres pour 37 % des cotes, il dépasse 250 livres pour 29 cotes et 1 000 livres pour 5 cotes. Sur la base du produit total, on choisit de définir sept groupes avec des seuils suivant une progression approximativement géométrique : 10 livres, 25 livres, 50 livres, 100 livres, 250 livres et 500 livres. Pour la suite de l'analyse, nous revenons aux 241 cotes non regroupées, afin de distinguer la situation des fermiers de celle de leurs propriétaires bailleurs²⁸⁰.

²⁷⁸ Lors de la révision du vingtième le 31 juillet 1781, le contrôleur Brière simplifie la décomposition en classes, qu'il limite à trois. Les deuxième et troisième classes sont fondues, ainsi que la quatrième et la cinquième, et les montants de certains produits sont corrigés (AD Cantal, C 300).

²⁷⁹ Ces cotes sont celle de l'église paroissiale (cote 1), du prêtre (cote 3), trois cotes pour lesquelles sont seulement mentionnés des « hoirs » et ne portant que sur des biens fonciers sans produit, et la cote désignant la seule maison d'habitation du Sr Guillaume Broquin de Manclaux, dont les biens sont recensés plus loin dans le registre.

²⁸⁰ Nous conserverons l'option du regroupement possible des cotes, utile pour l'étude des plus riches propriétaires.

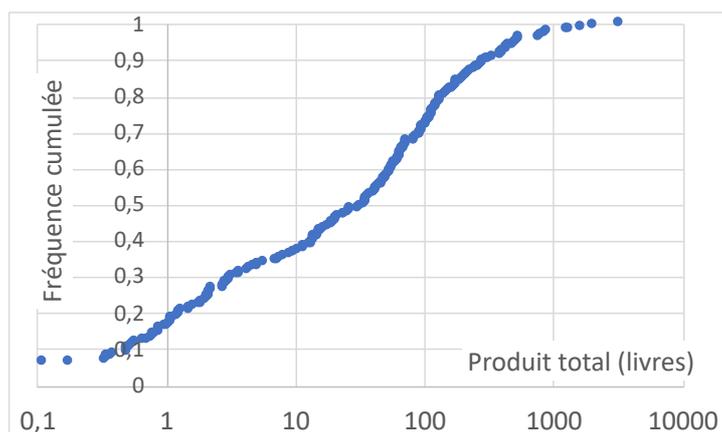


Figure 4.2. Distribution cumulée des produits (230 cotes après regroupement des cotes multiples)

2. Une pyramide sociale qui révèle des différences structurelles

Les seuils retenus permettent de définir sept groupes, dénommés de A à G selon une logique de produit décroissant. On peut analyser les effectifs et les caractéristiques de chaque groupe en termes de propriété foncière. Le Tableau 4.5 précise les effectifs de chacun des sept groupes et la part prise par chacun dans le produit total. La répartition entre groupes est très inégalitaire, puisque le Groupe A qui ne compte que 15 cotes contribue à 41,9 % du produit total, deux fois plus que chacun des groupes suivants (Groupes B et C). À l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, les trois derniers groupes (Groupes E, F et G) rassemblent plus de la moitié des cotes mais ne contribuent qu'à 5,1 % du produit total. Les figures suivantes illustrent, en fonction du groupe, le nombre moyen de parcelles par cote et les produits moyens des terres, des prés et des montagnes (le Tableau D2.4 en Annexe D2 regroupe l'ensemble des données).

produit (livres)	groupe	effectif	produit moyen (livres)	produit total (livres)	part (%)
> 500	A	15	836	12544	41,9
[250 - 500 [B	19	367	6974	23,3
[100 - 250 [C	43	149	6412	21,4
[50 - 100 [D	35	71	2481	8,3
[25 - 50 [E	24	39	924	3,1
[10 - 25 [F	24	16	394	1,3
< 10	G	81	2,2	177	0,6

Tableau 4.5. Caractéristiques du produit pour chacun des sept groupes (produit médian = 34 livres)

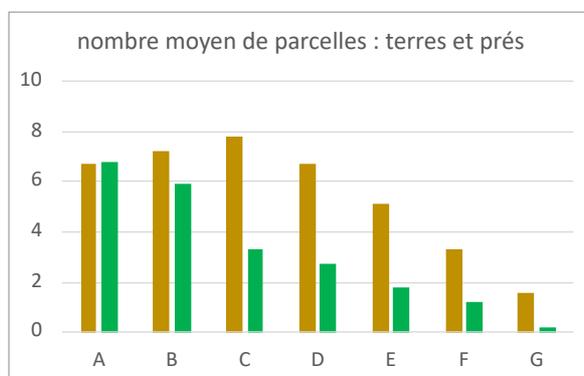


Figure 4.3. Nombre de parcelles selon les groupes (terres en brun (à gauche), prés en vert vif (à droite))

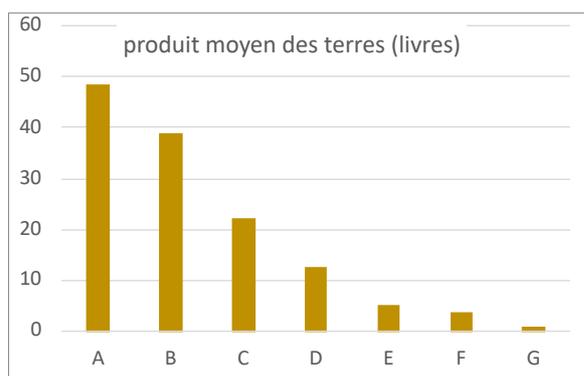


Figure 4.4. Variation du produit des terres selon les groupes

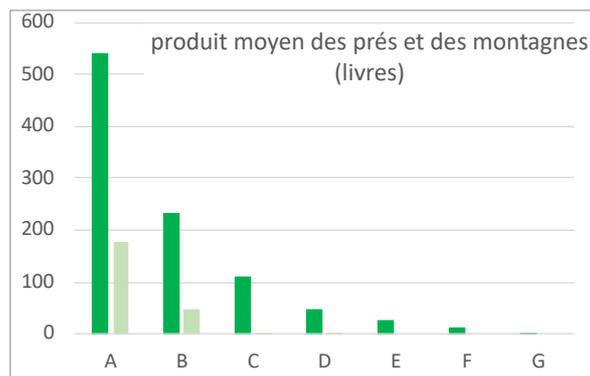


Figure 4.5. Variation du produit selon les groupes : prés (vert vif) et montagnes (vert clair)

Le nombre moyen de parcelles de terres (figure 4.3) varie entre 6 et 8 pour l'ensemble des Groupes A à D, mais cette stabilité contraste fortement avec la croissance linéaire du produit des terres dans ces mêmes groupes, qui passe de 12 livres dans le Groupe D à 46 livres dans le Groupe A²⁸¹ (figure 4.4). Cela s'explique par la croissance conjointe de la surface moyenne des parcelles de terres. Dans les Groupes E, F et G, le produit des terres et le nombre de parcelles chutent régulièrement. La superficie moyenne des parcelles est inférieure à 50 ares dans les Groupes F et G. La possession des herbages ne suit pas les mêmes rythmes, puisque le nombre de parcelles de prés croît régulièrement entre les deux extrêmes de l'éventail social (figure 4.3) alors que leur produit suit une progression géométrique (figure 4.5). Ce produit atteint respectivement 11, 28, 48, 108, 231 et 543 livres pour les Groupes F à A. L'augmentation non linéaire vient pour partie d'un nombre plus élevé de parcelles de prés, mais surtout d'une forte croissance de la superficie moyenne des parcelles : 0,7 hectare pour les Groupes E et D, trois fois plus pour le Groupe B, six fois plus pour le groupe A²⁸². Les membres des groupes les plus favorisés sont en outre les seuls à disposer des surfaces de montagnes. Un élément complémentaire de disparité dans la société trizacoise est la différence du produit à l'hectare, selon le type de surface. Le Tableau 4.6 en résume les caractéristiques, agrégées à l'échelle de la paroisse.

	Prés	Repastils	Terres communes	Terres propres	Bois	Montagnes
% des surfaces	25,1	5,3	5,7	35,2	2,9	25,8
produits (livres)	19869	2444	253	2936	142	3665
% des produits	66,4	8,2	0,8	9,8	0,5	12,3
produit/hectare	28,8	16,8	1,6	3,0	1,8	5,2

Tableau 4.6. Calcul des produits et des rendements à l'hectare pour les différents types de surfaces

Si le produit moyen d'un hectare de terres cultivables est de 3 livres, il monte à 5,2 livres pour les montagnes (par ailleurs beaucoup plus étendues), 16,8 livres pour les repastils et 28,8 livres, soit près de dix fois plus, pour les prés. Jonathan Dalby reproduit une carte départementale²⁸³, tirée de l'ouvrage de André Fel²⁸⁴, et révélant un fort contraste à l'époque de l'établissement du cadastre entre l'ouest et l'est du Cantal. Sur les planèzes orientales (Saint-Flour) le rapport des labours est supérieur à celui des prés, mais c'est l'inverse sur le versant occidental du massif cantalien. À Trizac, cette différence est très significative. Les prés sont donc, comme dans le Limousin voisin, les parcelles les

²⁸¹ Pour les seules terres possédées en propre. Le produit des terres tenues du commun ne dépasse pas 2,5 livres, quel que soit le groupe concerné.

²⁸² Même si le tarif indiqué ne dépend pas de la taille des parcelles, on sait aussi que les parcelles de grande taille ont une plus forte valeur par unité de surface, car elles facilitent le travail de la terre et limitent les déplacements des hommes et des bêtes.

²⁸³ DALBY Jonathan R., *Les paysans cantaliens*, op. cit., p. 18.

²⁸⁴ FEL André, *Les hautes terres du Massif Central : tradition paysanne et économie agricole*, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, Fasc. XIII, P.U.F., 1962.

plus recherchées. Jean-Pierre Delhoume indique un rapport d'environ huit entre le prix à l'hectare des prés (de 500 à 1 200 livres pour la période 1720-1760) et celui des terres à céréales (de 50 à 200 livres)²⁸⁵ et des revenus cinq à six fois supérieurs pour les prés de fauche que pour les terres à seigle. Les fortes disparités internes dans la communauté villageoise s'expliquent donc par la conjugaison de trois facteurs : le nombre de parcelles possédées (qui est l'élément le moins discriminant), la surface moyenne des parcelles, et la plus grande part prise par les prés dans l'ensemble de la propriété. Ces éléments instaurent des clivages forts, et ce d'autant plus qu'il faut assurer un équilibre permanent entre les terres cultivées procurant les ressources vivrières et l'élevage, source d'enrichissement potentiel. Dans des régions isolées telle que la Haute-Auvergne, le maintien nécessaire des ressources vivrières, même si elles sont moins rentables économiquement, constitue un frein majeur à la spécialisation de l'agriculture et à l'augmentation de la productivité²⁸⁶.

C. Les ressources de base de l'économie de subsistance

1. Les grains indispensables mais souvent insuffisants

Si le produit des prés dépasse le produit des terres dans toutes les groupes à l'exception du moins favorisé, cela découle de la grande différence entre le produit unitaire des prés (20 livres pour 1 000 brasses) et celui des terres (30 sols pour 400 brasses), soit un ratio de 1 à 5,33 pour le produit par unité de surface. En fait, si l'on ne considère que les surfaces, tous les groupes à l'exception des plus aisés possèdent plus de surfaces de terres que de surfaces de prés (voir Tableau D2.4 en Annexe D2). L'exploitation des terres cultivables est en effet indispensable dans une économie où prédomine l'auto-subsistance. Outre l'élevage et les fromages, principaux « *fruits des montagnes du haut auvergne* », l'intendant Lefevre d'Ormesson note en 1697 qu'« *au surplus il y a quantité de bleds seigle, peu de froment, beaucoup de bled sarrasin, autrement bled noir, d'orge, de pois, d'avoine, de miel* »²⁸⁷. Selon Brieu de, « *les habitants se nourrissent d'aliments simples et grossiers [...] ils mangent du pain de seigle dont la couleur est d'un rouge brun, et d'un goût aigrelet ; à peine sort-on un peu de son de farine. Les gâteaux de farine de sarrasin sont un mets friand pour eux. Leur potage est fait avec des choux et des raves* »²⁸⁸. Aux altitudes les plus élevées, « *le seuil hydro-thermique au-dessous duquel le seigle doit laisser la place à la prairie est aisément franchi par l'avoine* »²⁸⁹ qui constitue une autre base des apports. Jonathan Dalby confirme la domination du seigle, auquel sont associés orge, avoine et bled noir (sarrasin)²⁹⁰. Les rendements sont bas et dépendent de la qualité des terres, de l'ordre de 5 pour 1 dans les terres de première classe, 4 pour 1 dans les fonds ordinaires et 3 pour 1 dans les autres²⁹¹. Ces cultures sont typiques des sols pauvres et des régions de montagne. On les retrouve en

²⁸⁵ DELHOUME Jean-Pierre, « De l'élevage bovin en Limousin au XVII^e siècle. Des bœufs gras pour Paris », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 22, n° 2, 2004, p. 65-101.

²⁸⁶ AYMARD Maurice, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ? », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 38^{ème} année, n° 6, 1983, p. 1392-1410.

²⁸⁷ POITRINEAU Abel, *Mémoire sur l'état de la généralité...*, op. cit., p. 54-59.

²⁸⁸ BRIEUDE (de) Jean-Joseph, *Observations économiques et politiques sur la chaîne des montagnes ci-devant appelées d'Auvergne*, Impr. de Valade, Paris, 1802, p. 53-54.

²⁸⁹ FEL André, *Les hautes terres du Massif Central. Tradition paysanne et économie agricole*, Publ. Université Clermont-Ferrand, n° 23, 1962.

²⁹⁰ En 1781, pour évaluer le rendement des terres de Trizac, le contrôleur du vingtième en indique le rapport en seigle et en avoine : « *la sêterée de terre labourable première classe produit distraction faite de la semence de culture trois quarts seigle mesure de Mauriac qui suivant le tarif arrêté par Mr l'Intendant est de trois [...] le setier à [l'époque ?] de 1766 et trois quarts d'avoine à vingt sols de setier* ». Les rendements pour les terres de deuxième et troisième classe sont respectivement de « *une quarte seigle et deux quarts d'avoine* » et de « *un quarton seigle et un quarton d'avoine* » (AD Cantal, C 300).

²⁹¹ DALBY Jonathan R., *Les paysans cantaliens*, op. cit., p. 16-17.

Limousin²⁹², dans les Alpes²⁹³, en Bretagne ou en Sologne²⁹⁴, même si le seigle peut être considéré comme un « *marqueur fort du massif Central* », région où le ratio seigle/froment est le plus élevé²⁹⁵. La région est cependant déficitaire de manière chronique, comme le rappellent les habitants dans leur requête à l'Intendant en 1773, le chemin de Mauriac à Saint-Flour

*leur procurerait la facilité d'aller puiser aux marchés de Mauriac et Murat les grains et autres denrées nécessaires pour leur subsistance dont ils manquent les plus abondantes années, et qui abondent suffisamment à Mauriac et Murat par l'exploitation qu'on y fait des provinces étrangères par le moyen des grands chemins qui y aboutissent [...] le chemin donnerait encore aux suppliants la facilité d'allée chercher dans le Limousin et autres provinces voisines sel, vin et autres denrées dont ils manquent dans leur montagne ou qu'ils n'ont qu'à un prix excessif, les voituriers ne pouvant approcher leur endroit sans courir le danger de perdre leur voiture, ce qui est souvent arrivé*²⁹⁶.

La ville proche de Mauriac joue le rôle de plaque tournante. C'est là que sont vendus les produits de la montagne et que convergent les ressources en grains des provinces occidentales (Limousin, Poitou). Elles sont stockées dans des magasins pour être redistribuées dans les zones déficitaires. Le rythme des cultures peut être adapté selon la météorologie. Le seigle, peut être semé en automne ou au printemps (il est alors appelé « *bled de mars* »). « *Il croît dans les bonnes terres comme dans les mauvaises [...] on en fait de gros pains ronds, épais de cinq ou six pouces [qui] se conservent pendant trois à quatre mois en hiver* »²⁹⁷. Les semences de printemps sont un palliatif en cas d'hiver rigoureux qui aurait anéanti celles de l'automne. Le bled-sarrasin est semé à la fin du printemps et récolté à l'automne. Il présente l'avantage d'être moins assujéti aux aléas météorologiques que les grains plantés à l'automne ou en mars. On peut ainsi replanter du sarrasin dans un champ de seigle ayant été ravagé et permettre une récolte salvatrice à l'automne²⁹⁸. Le sarrasin est consommé sous forme de galettes²⁹⁹ car « *on n'a jamais pu parvenir à faire du pain avec la farine de ce grain, pure ou mêlée* », mais « *lorsque la récolte du sarrasin manque, le peuple des campagnes souffre* »³⁰⁰. En dépit de ces précautions, le déficit chronique en grains peut être plus prononcé certaines années. Abel Poitrineau évoque les crises qui demeurent fréquentes au XVIII^e siècle³⁰¹. Les risques sont très élevés en altitude, avec une durée de gel de l'ordre de 120 jours à

²⁹² CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité...*, *op. cit.*, p. 25.

²⁹³ En Oisans, les terres sont d'abord consacrées au seigle et le surplus en « *orge, avoine et autres graines de moindre qualité* » (FONTAINE Laurence, *Pouvoir, identités et migrations...*, *op. cit.*, p. 38).

²⁹⁴ À Sennely, les terres ingrates et humides sont essentiellement plantées en seigle et sarrasin, avec des rendements de l'ordre de 3 pour 1 (BOUCHARD Gérard, *Le village immobile...*, *op. cit.*, p. 47).

²⁹⁵ BÉAUR Gérard, *Histoire agraire...*, *op. cit.*, p. 192. L'absence du froment est un phénomène pérenne. En 1843, le Cantal arrive au dernier rang des départements français pour la consommation de froment par habitant (MOREAU de JONNÈS, Alexandre, *Statistique des céréales de la France. Le blé, sa culture, sa production, sa consommation, son commerce*, Éd. Journal des économistes, Paris, Guillaumin, 1843).

²⁹⁶ AD Puy-de-Dôme, C 6425 (archives de l'Intendance).

²⁹⁷ BRIEUDE (de) Jean-Joseph, *Observations économiques...*, *op. cit.*, p. 53-54.

²⁹⁸ Le rôle joué dans le sarrasin pour atténuer les crises de subsistance a été étudié par Alain-Gilles CHAUSSAT (CHAUSSAT Alain-Gilles, *Les populations du Massif armoricain au crible du sarrasin : étude d'un marqueur culturel du Bocage normand (XVI^e-XX^e siècle)*, Doctorat Université de Caen Normandie, 2017). Les plus anciennes traces de la culture de sarrasin remontent au XV^e siècle, et la part qu'il a prise dans certains systèmes agraires (Massif Central, Bretagne) a cru tout au long de l'Ancien Régime. Jean-Joseph de Brieu de remarque d'ailleurs que le sarrasin, parce que « *la culture de ce grain a été connue fort tard dans nos montagnes* » n'est jamais cité dans les redevances féodales, contrairement à l'orge, au seigle ou à l'avoine (BRIEUDE (de) Jean-Joseph, *Observations économiques...*, *op. cit.*, p. 84).

²⁹⁹ Aussi appelées crêpes, ou bourriols.

³⁰⁰ *ibid.*, p. 55-56.

³⁰¹ « *Les plus graves et les plus générales furent celles de 1740-41, celle de 1749-50 et celle de 1770-1771, mais en 1726-27, en 1731-32 et surtout en 1783, le « cher-vivre » prend déjà, dans certaines parties de l'Auvergne, l'aspect de disettes caractérisées [...] en 1740, le curé de Bort près Billom, affirme que [...] les miséreux mangent*

1 000 m et des gelées qui peuvent être tardives. Ainsi, les 12 et 13 juin 1791, le gel a anéanti la récolte de seigle dans toute la Planèze³⁰².

2. Le tableau des ressources trizacoises par temps de crise

Pendant la période révolutionnaire, la combinaison de récoltes déficitaires et des facteurs politico-économiques aggrave les tensions. Jonathan Dalby, qui a étudié cette période de manière approfondie dans le Cantal note qu'en l'an II, on est proche de la famine dans les campagnes du district d'Aurillac. Les municipalités rurales restent contrôlées par les plus riches laboureurs, qui sont les seuls à s'en sortir. La loi du Maximum est promulguée par la Convention Nationale le 4 mai 1793 (15 floréal an I) « pour satisfaire aux besoins des consommateurs et aux exigences politiques des sans-culottes des villes »³⁰³. Elle est suivie le 29 septembre 1793 (8 vendémiaire an II) par la loi du Maximum général, pour lutter contre la spéculation et faciliter la circulation des grains³⁰⁴. Dans le Cantal, on procède à un recensement général des grains de la récolte de 1793, dont les résultats sont communiqués à la commission des subsistances. La synthèse en est datée du 23 novembre 1793 (3 frimaire an III). Ce rapport synthétise pour les quatre districts du Cantal l'état du stock de grains, qu'il compare à la consommation mensuelle de la population pour évaluer la date probable de rupture des stocks. Dans le district de Mauriac, cette échéance est estimée au 7 mars 1794 (17 ventôse)³⁰⁵. Ces dates sont encore plus précoces dans les districts de Murat et Aurillac. Le recensement est mené dans l'ensemble des paroisses. Le registre dressé à Trizac³⁰⁶ indique la nature des ressources en grains et permet d'étudier comment les différentes catégories de la population sont affectées par une situation de crise. Ce document de 74 pages est composé de 224 articles et daté d'octobre 1793. Dans chaque article les individus déclarent les grains qu'ils possèdent, le nombre de bouches à nourrir, les besoins éventuels en semence, et signent leur déclaration s'ils en sont capables. Le village où réside le déclarant est généralement précisé, comme certaines des professions. Le contenu précis peut être illustré par la déclaration de Denis Dupuy :

Le citoyen Denis Dupuy dudit Trizac a déclaré comme dessus seigle, quatre-vingt quartes, pois dix quartes, bled noir vingt-quatre quartes, avoine trente-neuf quartes, observant qu'il lui faut pour semer pois deux quartes, bled noir trois quartes, et avoine vingt quartes, et être chargé de neuf personnes, non compris les ouvriers et manouvriers à diverses reprises et a signé (Dupuy).

*des racines de fougères ou des bouillies de sarrasin cuites à l'eau pure et sans sel » (POITRINEAU Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne...*, op. cit., p. 92-93). Bizarrement, Alfred Durand situe en 1740 cette « famine générale en Auvergne » (DURAND Alfred, *La vie rurale dans les Massifs...*, op. cit., p. 189). Isabelle Vouette a montré que les problèmes de soudure peuvent persister au début du XIX^e siècle et que la farine de sarrasin mélangée à celles d'orge et de farine, usuellement destinées aux bestiaux, constitue alors un pis-aller (VOUETTE Isabelle, *Millet, panis, sarrasin, maïs et sorgho : les menus grains dans les systèmes agricoles anciens (France, milieu du XVI^e siècle-milieu du XIX^e siècle)*, Doct. Univ. Paris Diderot, 2007, p. 29).*

³⁰² *ibid.*, p. 43.

³⁰³ DALBY Jonathan, *op. cit.*, p. 116-117.

³⁰⁴ MATHIEZ Albert, « La Révolution et les subsistances. Le vote du maximum général (septembre 1793) », *Annales révolutionnaires*, T. 15, n° 4, 1923, p. 265-287 ; ROTHOT Jean-Paul, « Les représentants en mission face au dilemme, de ravitailler les armées ou la population civile (l'exemple des Vosges en 1793) », *Annales historiques de la Révolution française*, 347, janvier-mars 2007, p. 47-66.

³⁰⁵ AD Cantal, L 25, Résultat de l'état de recensement des grains de la récolte de 1793 (DALBY Jonathan, *op. cit.*, p. 164).

³⁰⁶ Nous avons pu consulter cette source grâce à la collaboration de Mr Lionel Trazit (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote). La page de garde du registre a disparu et une partie des feuilles a subi en partie inférieure l'attaque de rongeurs. La date du registre devait figurer sur la page de garde, mais la mention « octobre 1793, l'an second de la répub. franc. une et indiv. » est portée en page 2, à l'article 3.

Des mentions et signatures portées au fil du registre informent sur la manière dont les informations ont été recueillies, sans doute par Pierre Dupuy, propriétaire et maire, et Jean Aurié, secrétaire greffier de la municipalité. Sont aussi mentionnées les fonctions administratives de Guillaume Poughol, membre du conseil général, Pierre Galvain, membre de la municipalité et Pierre Saunac, officier municipal³⁰⁷. L'ensemble des données du registre a été indexé et autorise une analyse quantitative, avec les précautions d'usage. Nous avons simplifié certaines déclarations, qui fournissent des informations « par approximation » car certains grains étaient encore à battre en octobre ou sous forme de farine. Dans d'autres cas, le déclarant, fermier, indique qu'il doit aussi partager ses grains avec son bailleur, comme le fait Jean Robert, fermier du citoyen Montclar « *observant de plus qu'il donne audit Montclar son maître cent vingt-sept cartes seigle, soixante-neuf cartes avoine, douze cartes trémois et vingt cartes bled noir* ». On peut aussi imaginer que, par crainte des réquisitions, certaines déclarations sous-estiment la quantité réellement détenue³⁰⁸. En dépit de ces réserves, les informations du registre nous paraissent intéressantes. La somme des quantités disponibles (hors réserves pour semences) atteint 18 334 quartes de grains³⁰⁹ qui se répartissent en 6945 quartes de seigle (37,9 %), 6 841 quartes de bled noir (37,3 %), 3 299 quartes d'avoine (18,0 %). Les trois grains dominants sont conformes aux attentes, et la moitié des possesseurs de grains déclarent posséder une certaine quantité de chacun des trois principaux. Les autres quantités sont très réduites et concernent, par ordre décroissant, trémois³¹⁰ (607 quartes), pois (440 quartes), seigle de mars (118 quartes). Froment et vessard³¹¹ apparaissent épisodiquement (respectivement 14 et 3 déclarations). Les grains en réserve sont ceux gardés pour les semences de printemps (avoine (2 056 quartes), trémois (228 quartes) et pois (186 quartes)) et le bled noir semé en juin (508 quartes). Le seigle est quasi absent (101 quartes) car il a déjà dû être semé à la date du recensement. Le nombre de bouches à nourrir est de 1 408 personnes³¹². Il ressort de ce recensement un double constat, combinant un faible niveau général des ressources et une grande disparité interne au sein de la population villageoise. Que l'on considère tous les grains, quelle que soit leur nature, le seigle seul ou le bled noir (Tableau 4.7), les inégalités de répartition sont flagrantes.

³⁰⁷ Le recensement des grains dans des villages de la Beauce relevait d'une commission de trois membres, un commissaire élu par les citoyens du canton, et deux commissaires nommés par le district (DUMORT Jean-Claude, « La vie quotidienne à Chaingy, La Chapelle-Saint-Mesmin et Saint-Jean-de-la-Ruelle en 1793 et 1794 : disette et loi sur le maximum », [en ligne](#), consulté le 2 février 2022). Il semble qu'à Trizac, les édiles municipaux ont assuré cette tâche.

³⁰⁸ Plus probablement pour se préserver d'une spoliation éventuelle que pour des fins de spéculation, étant donné les faibles quantités en jeu (pour des exemples de sous-déclaration, voir par exemple BRUN-JANSEM Marie-France, *La révolution au quotidien à Grenoble. Histoire de l'administration municipale (1789-1795)*, Presses Univ. Grenoble, 2018, p. 189). Les difficultés de l'administration à connaître l'état exact de la situation sont récurrentes, comme l'observe le contrôleur du vingtième en 1782 à Trizac : « *Le contrôleur n'a pu parvenir à connaître la totalité des rentes censives qui se perçoivent sur la paroisse quoiqu'il ait invité plusieurs fois les fermiers et régisseurs à produire leurs livres ou terriers, ainsi que les contribuables à exhiber leurs quittances* » (AD Cantal, C 300).

³⁰⁹ Sur la base d'un rendement de 3 pour 1, cette quantité correspond au produit de 195 ha de terres soit environ 20 % de l'étendue des terres cultivables du terroir. Ce niveau très bas peut avoir plusieurs explications, comme l'effet de la rotation trisannuelle, un rendement exceptionnellement bas, une consommation (ou une vente) préalable.

³¹⁰ Ou « blé de trois mois », planté en mars pour être récolté à la fin de l'été.

³¹¹ La vesce est une plante fourragère dont la farine peut aussi être mélangée à celle du blé (Dictionnaire CRNTL, article vesce).

³¹² Il manque quelques feux pour lesquels le papier est déchiré. Cet effectif n'est pas un véritable recensement, comparable à celui de 1836, mais il est cependant tout à fait cohérent avec celui que l'on a pu estimer pour Trizac à la même date (voir figure 3.4, Chapitre 3), ce qui renforce la crédibilité des informations quantitatives du registre.

Tous grains (quartes)	0	[1, 4[[4, 16[[16, 60[[60, 240[240 et +
Nombre de feux	35	7	41	54	64	21
Seigle seul (quartes)	0	[1, 2[[2, 8[[8, 30[[30, 120[120 et +
Nombre de feux	60	18	63	46	29	5
Sarrasin seul (quartes)	0	[1, 2[[2, 8[[8, 30[[30, 120[120 et +
Nombre de feux	77	3	18	50	59	13

Tableau 4.7. Distribution statistique des quantités de grains détenues (ensemble de la population)

Les médianes, parmi les seuls possesseurs de grains, sont respectivement de 30,5 quartes (tous grains confondus), 15 quartes (seigle) et 18 quartes (bled noir), ce qui explique le choix des intervalles dans le Tableau 4.7. On peut essayer d'estimer la quantité de grains nécessaire pour assurer la subsistance jusqu'à la récolte de l'année suivante, mais ce n'est pas une tâche aisée. En Gévaudan, Élisabeth Claverie estime que le mode de vie frugal correspond à une consommation de 5 setiers de seigle par an et par personne, ce qui permet de fournir un kilogramme de pain par jour³¹³. Sur cette base, et sur une moyenne de 6 personnes par feu, il faut 132 quartes de grain pour couvrir les besoins annuels, et environ 60 quartes pour assurer la soudure. Les quantités déclarées montrent donc que cette condition n'est pas satisfaite pour plus de la moitié de la population. Le Tableau 4.8 confirme que l'appartenance sociale est le principal facteur explicatif de la disparité des ressources.

Tous grains (quartes)	0	[1, 4[[4, 16[[16, 60[[60, 240[240 et +
Nombre de feux	35	7	41	54	64	21
Groupe social	Journaliers	17	4	14	9	
	Cultivateurs			3	16	31
	Fermiers				1	5
	Élites rurales	1				7
	Autres	2		8	5	1

Tableau 4.8. Distribution statistique des quantités de grains détenues selon le groupe social

Logiquement, les cultivateurs disposent de quantités supérieures aux journaliers et inférieures aux fermiers. Le constat peut être affiné en tenant compte du nombre de personnes à nourrir, naturellement plus élevé pour les fermiers, au service desquels travaille un personnel domestique. On obtient, tous grains confondus, des quantités moyennes d'un demi-setier par personne pour les journaliers, de trois setiers et demi pour les cultivateurs et de cinq setiers et demi pour les fermiers. Ces derniers ont assez de ressources pour atteindre la récolte suivante, ce qui n'est pas le cas chez les tous les cultivateurs, ni chez aucun des journaliers. Dans une telle situation, les plus démunis ne peuvent compter que sur les ressources alternatives de leur potager.

3. Jardins et chènevières

Le baron André Sers, préfet du Cantal entre 1820-1828, louait l'existence frugale des paysans du début du XIX^e siècle :

Il est bien vrai que l'existence de la plupart des familles est une merveille d'économie : le porc que l'on a nourri de petit lait, les légumes du jardin, la galette de blé noir cultivé près de la maison ont

³¹³ CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, op. cit., p. 41. Selon Abel Beaufrère, le setier de Haute-Auvergne, composé de quatre quartes (ou cartons) correspond à un volume proche de 66,3 litres. Il donne environ 45 kilos de farine, soit environ 63 kilos de pain, ce qui correspond à 5,5 setiers par an pour un kilo de pain quotidien ; voir BEAUFRÈRE Abel, *Aurillac et la Haute-Auvergne sur les chemins de Compostelle*, Centre d'études compostellanes, Paris, 1978. Selon Gabriel Esquer qui analyse les registres du vingtième, le setier mesure de Mauriac équivaut à 54 litres pour le seigle, 30 litres pour l'avoine et 40 litres pour le blé noir ; voir ESQUER Gabriel, « La Haute-Auvergne... », op. cit., p. 215.

suffi à la famille. La laine de quelques moutons, cadrée, filée dans la maison et tissée dans le voisinage, ont servi à la vêtir [...] Il y a donc bien peu de dépenses argent faites dans un village du Cantal, mais aux foires et dans les cabarets on boit beaucoup de vin du Limousin³¹⁴.

Jardin potager et chènevières jouxtent la plupart des maisons, assurant la fourniture des denrées de base et la matière première pour la confection des toiles et cordes, comme en fait état le docteur de Brieu de en 1802 : « le chanvre, cannabis, est généralement cultivé dans nos communes, les villages et les hameaux [...] ; il n'est point d'habitant qui n'en sème plus ou moins ». Le chanvre sert à l'usage domestique mais peut aussi procurer de menues ressources :

Après l'avoir récolté, chacun le fait rouir, le broie, le sérance³¹⁵ et le file. Toutes ces opérations sont l'ouvrage des femmes ; lorsque le fil est prêt, on le donne aux tisserands du pays, pour faire des toiles passablement fines avec le fil du chanvre femelle, et les grossières avec le fil du chanvre mâle. [...] il fournit du linge, à peu de frais, à toutes les classes des habitants du Cantal [...en outre son commerce] est soldé en argent qui aide à pourvoir à d'autres besoins, ou à payer une portion des impôts³¹⁶..

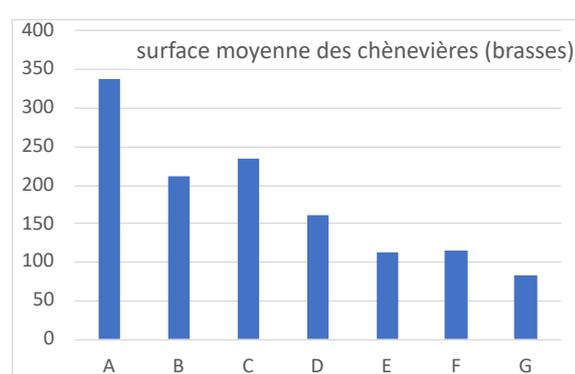
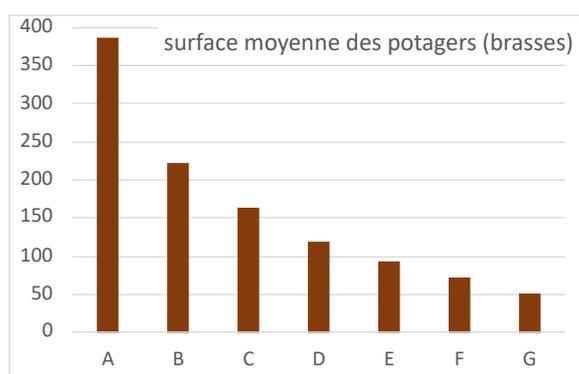
Le registrement d'arpentement de 1752 révèle l'omniprésence des jardins et chènevières à Trizac. Le Tableau 4.9 dresse la synthèse des surfaces de ces parcelles pour les différents groupes, dont les variations sont illustrées par les figures 4.6 et 4.7.

Produit (livres)	Groupe	Effectif	Jardin potager		Chènevière	
			Surface moyenne (br.)	Dont communs (*)	Surface moyenne (br.)	Dont aucune (**)
> 500	A	15	387	0%	338	13%
[250 - 500 [B	19	222	0%	211	0%
[100 - 250 [C	43	164	0%	233	9%
[50 - 100 [D	35	120	0%	161	14%
[25 - 50 [E	24	93	0%	114	17%
[10 - 25 [F	24	73	5%	116	21%
< 10	G	81	50	24%	84	23%

Tableau 4.9. Caractéristiques principales des jardins et chènevières, surfaces en brasses

(* « dont communs » indique la part des cotes ne possédant qu'un jardin issu des communs ;

** « dont aucune » celle des cotes sans chènevière (la surface moyenne est calculée sur les autres cotes)



Figures 4.6 et 4.7. Variation des superficies de jardin et de chènevière selon les groupes

³¹⁴ Ces mémoires ont été publiés quarante ans après sa mort par l'un de ses descendants, d'après un manuscrit rédigé en 1852 et qui n'était pas destiné à sortir du cercle familial (SERS Henri, GUYOT Raymond, *Mémoires...*, *op. cit.*).

³¹⁵ Le sérantage consiste à diviser la filasse du chanvre pour le rendre apte au filage.

³¹⁶ BRIEUDE (de) Jean-Joseph, *Observations économiques...*, *op. cit.*, p. 58-59.

Si l'on exclut les quelques cotes sans maison, seules cinq cotes n'ont pas de jardin (dont quatre dans le groupe D) et vingt-six n'ont pas de chènevière (dont 18 dans le groupe G). Les données indiquent une variation régulière des surfaces moyennes sur l'ensemble de l'éventail social. Le document d'arpentement ne fournit aucune information sur la dimension des groupes familiaux, qui varie sans doute selon les groupes sociaux, mais ces résultats laissent penser que l'autosuffisance est plus aisément atteinte dans les groupes supérieurs. Ces surfaces sont sensiblement inférieures aux deux hectares cités par Fabrice Boudjaaba pour les jardins proches des grandes exploitations agricoles du Bassin Parisien³¹⁷. Le maximum est de 1,07 hectare (2,5 séterées et 70 brasses) pour la cote 247 de Mr de Chavaroché. Plusieurs des cotes du Groupe A dépassent le demi-hectare. Le schéma d'organisation semble plus proche de celui identifié par Xavier Rochel dans les villages lorrains où potagers et chènevières sont associés à chaque parcelle bâtie³¹⁸. Les sept courbes de la figure 4.8 illustrent la dispersion des superficies au sein de chaque groupe tout en confirmant la pertinence du découpage, avec une hiérarchie manifeste entre les groupes. Quel que soit le seuil d'autosuffisance retenu (200, 300, 500 brasses ?), la précarité est plus forte pour les strates inférieures de la population villageoise, plus sensibles aux aléas climatiques et plus largement touchées en cas de crise.

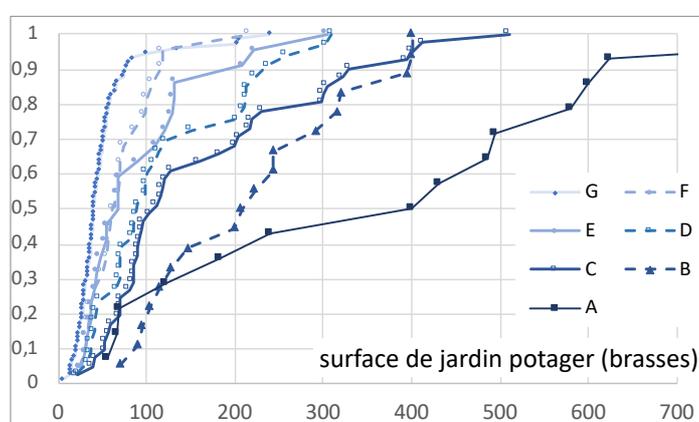


Figure 4.8. Courbes de fréquence cumulée des superficies de jardin potager dans les différents groupes

II. La diversité des formes de la propriété

A. Le bâti rural

1. Le logis d'habitation

Au-delà de la description des parcelles agricoles, les cotes du registre d'arpentement fournissent de nombreuses informations utiles sur le bâti rural et les espaces avoisinants. Chaque cote commence par décrire sommairement le lieu d'habitation, précise s'il s'agit d'une maison basse ou à deux étages³¹⁹, indique le type de couverture³²⁰ ainsi que l'existence de particularités comme une cuisine ou une chambre. Le texte n'est jamais précis, mais on peut supposer qu'il s'agit dans ce cas de

³¹⁷ BOUDJAABA Fabrice, « Jardins potagers », in *L'ancienne France au quotidien*, Michel FIGEAC (dir.), Armand Colin, Paris, 2014, p. 252-254.

³¹⁸ ROCHEL Xavier, « Jardins et chènevières du village lorrain d'après les cartes et plans anciens », *Pays lorrain*, 1, 2015, p. 43-48.

³¹⁹ Dans quelques cas, les deux étages sont occupés par deux familles différentes, et la même maison est mentionnée dans deux cotes.

³²⁰ Faite de paille, cas le plus fréquent, ou de tuiles. La mention est souvent omise. On peut raisonnablement supposer qu'il s'agit alors d'une couverture en chaume, que le rédacteur n'a pas jugé bon de préciser. C'est l'hypothèse que nous avons retenue pour le calcul.

pièces séparées de l'espace de vie commune. Certaines cotes mentionnent une cave ou un cellier. Le Tableau 4.10 synthétise les caractéristiques principales du logis d'habitation.

Produit (livres)	Groupe	Effectif	Surface du logis (brasses)			% paille
			Moyenne	% < 20 b	% > 50 b	
> 500	A	15	54,4	8	38	18
[250 - 500 [B	19	52	0	44	25
[100 - 250 [C	43	36,7	10	20	33
[50 - 100 [D	35	30,6	19	13	48
[25 - 50 [E	24	28	24	5	71
[10 - 25 [F	24	25,2	36	0	83
< 10	G	81	25,1	39	3	77

Tableau 4.10. Caractéristiques principales du logis (surface, type de couverture)

La surface moyenne fait plus que doubler entre les groupes inférieurs F et G et les groupes supérieurs A et B. Dans chaque groupe, la dispersion reste forte, mais les évolutions des parts de logis de moins de 20 brasses ou de plus de 50 brasses sont cohérentes avec celles des moyennes (les rares logis de petite taille dans les groupes A et C sont souvent celles de cotes de fermiers³²¹). La couverture de paille domine largement dans les groupes inférieurs, et les tuiles s'imposent dans les trois groupes A, B et C. Quoique minoritaire, la couverture de tuiles n'est donc pas une marque distinctive des seules élites³²². Les logis les plus misérables sont concentrés dans le Groupe G, avec de nombreuses maisons de moins de 15 brasses et 7 cotes en-dessous de 10 brasses, toutes couvertes à paille. Elles semblent majoritairement occupées par des veuves, telle la cote 23 (« *veuve de Pierre Maleprade* », 8 brasses, en mauvais état), la cote 25 (« *Marguerite Broquin, veuve d'Antoine Mathieu et son fils Antoine* », 8 brasses), la cote 173 (« *Magdelaine Reboufat, veuve de Jean Besson et son gendre Guillaume Estorgues* », 8 brasses)³²³. Cinq maisons à deux étages, d'une surface de 14 à 22 brasses, sont partagées et cinq des dix occupants appartiennent au groupe G³²⁴. Des caves sont mentionnées à 30 reprises, leur surface n'est pas toujours indiquée, mais la médiane est de l'ordre de 8 brasses. Les trois premiers groupes en possèdent la quasi-exclusivité³²⁵. L'allure générale d'une maison de 25 brasses est sans doute proche de celle représentée par Alfred Durand (figure 4.9), le « *grenier au-dessus* » étant fréquemment décrit. Seules quelques cotes se distinguent de la masse des constructions rurales.

³²¹ Dans le Groupe A, la cote 243 (« *le domaine du Sr de Chavaroche exploité par un fermier* ») indique une maison de 14 brasses couverte de paille, mais une grange de 120 brasses. Dans le Groupe C, trois cotes n'atteignent pas les 20 brasses. La maison de la cote 108, de Toinette Broquin et Pierre Tible, fait 19 brasses mais est couverte de tuiles. La cote 194 est celle du « *domaine des héritiers de Guillaume Broquin de Trizac* » avec une maison de 18 brasses couverte à paille, et la cote 190 concerne « *le domaine de Pierre Raoux de Trizac* » avec une maison de seulement 13 brasses de couverture inconnue.

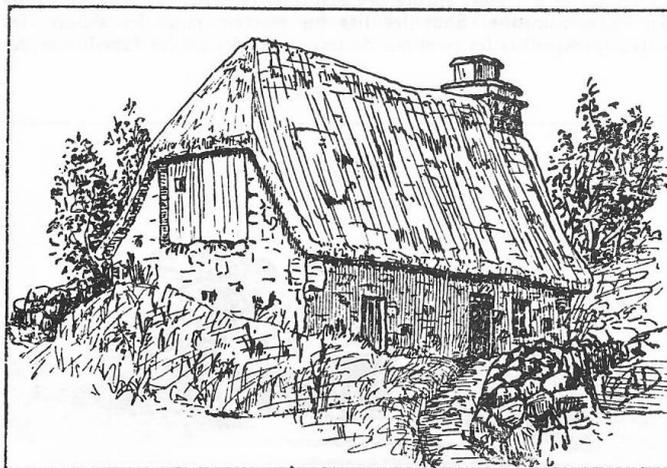
³²² Dans le Limousin voisin, Jean Tricard note qu'au XVIII^e siècle, le chaume est largement dominant. C'est un sous-produit naturel du seigle omniprésent. L'ardoise est limitée à la région de Brive. Les tuiles voyagent peu et sont réservées aux « *toitures des maîtres de l'endroit* » (TRICARD Jean, *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, Rencontre des historiens du Limousin, Presses Univ. Limoges, 2003).

³²³ Trois des quatre autres cotes mentionnent aussi des veuves ou des femmes isolées.

³²⁴ Le seul profil atypique est celui de François Duclaux (cote 106), qui habite à l'étage supérieur d'une maison couverte de tuiles et possède 5 ouvres de prés, qui le rangent dans le Groupe D.

³²⁵ Avec respectivement 6, 9 et 12 mentions pour les Groupes A, B et C.

TYPES DE FERMES



La chaumière d'un « brassier » dans le Nord du Cantal (le Caire de Cheylade)
 Au rez-de-chaussée, la maison d'habitation (à droite) et l'étable (à gauche). Sur
 le pignon à « courpou », la porte de la grange où on accède par une échelle.

Figure 4.9. Maison rurale de Haute-Auvergne, vallée de Cheylade (une vingtaine de kilomètres à l'est de Trizac), selon Alfred Durand³²⁶

Le terme de château est employé à trois reprises, pour les cotes 176 et 177 à Lavaissière et 247 à Chavaroche. La première est celle du domaine de Mr de la Veissière, avec « *château chapelle journal volailler* ». Le château mesure 72 brasses, avec une cave de 20 brasses, et la chapelle 10,5 brasses³²⁷. Le second, celui du « *domaine à la main de Mr de Chazelles* » est un « *château à deux étages, et deux pavillons* » et mesure 68 brasses. Le dernier est celui du « *domaine à la main de Mr de Chavaroche* ». C'est un « *château en pavillon, à deux étages* » et doté d'un colombier³²⁸. Les trois châteaux appartiennent à des familles nobles qui vivent à Trizac. Un autre colombier est mentionné, à la cote 137, pour Antoine Broquin au village de Cheyrouse. Cette cote mentionne « *un moulin avec meule, couvert de tuile et étang, confinant [...] du midi avec la mesure du château de Cheyrouse* ». Il s'agit là des ruines d'un château médiéval, Cheyrouse ayant été au XII^e siècle le chef-lieu féodal de la seigneurie dont dépendait alors le bourg de Trizac, où se situait l'église. Ce colombier était attesté au début du XVII^e siècle³²⁹. Au XVIII^e siècle, pigeonnier et étang sont les vestiges de la situation antérieure. Enfin, des éléments architectoniques particuliers sont signalés pour deux cotes du bourg qui décrivent

³²⁶ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 436.

³²⁷ Cette chapelle est mentionnée par Louis De Ribier, qui écrit en 1932 : « *La maison bourgeoise de La Vaissière, construite en 1819, remplace une construction plus ancienne, dans laquelle existait une chapelle domestique, mentionnée à diverses reprises dans les registres de catholicité de Trizac, à partir de 1674* » ; voir RIBIER (de) Louis, « La baronnie de Trizac ... », op. cit., p. 13.

³²⁸ Louis de Ribier le mentionne aussi (*ibid.*, p. 12), précisant qu'il est « *aujourd'hui bien transformé* ». Le registre d'arpentement ne décrit pas l'aménagement intérieur, mais il était doté d'une imposante cheminée ouvragée de style Renaissance, déplacée depuis et que nous avons pu voir dans une maison bourgeoise proche de l'église paroissiale. Le colombier est symbole de privilège nobiliaire et marque de rang social (HENRY Yves, « Le colombier, un signe extérieur de noblesse. Essai sur les Colombiers en Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Vol. 88, n° 1, p. 67-86, 1981.

³²⁹ DE RIBIER Louis, « La baronnie de Trizac... », op. cit., p. 11. Nous avons eu la chance de retrouver récemment un terrier de Trizac daté de 1607 qui avait disparu pendant près d'un siècle. Il contient l'ensemble des reconnaissances faites à « *puissante dame Françoise de Chalvet, dame de la baronnie de de Trizac et Cheirouze [...] veuve de défunt messire Jacques Faye, chevalier conseiller du roi en son conseil privé et d'état, président de sa cour département à Paris, seigneur d'Espeisses* », en présence de Jehan Jarrige, châtelain de la baronnie et de François Broquin procureur fiscal. Ce dernier reconnaît tenir à Cheyrouse « *deux maisons bâties ensemble [...] appelées la maison du procureur, basse-cour, colombier et jardins [...]* » (Archives privées, fonds Trazit, Terrier 1607, sans cote).

des constructions ressemblantes. La cote 33 de Jean Antoine Broquin, cabaretier, mentionne une « *maison haute couverte de tuile composée d'une cuisine, d'une tour, et deux chambres au-dessus* » qui mesure 36 brasses, et la cote 68 de François Chavaniac et Michel Veissier, cabaretier et muletier, fait état d'une « *maison haute couverte de tuile composée de cuisine, deux chambres, d'une petite tour carrée en pavillon contenant 40 brasses* ». Ces deux descriptions sont celles d'auberges du bourg dont l'allure contraste avec celle du bâti commun.

2. Les éléments bâtis de l'exploitation agricole

Pour plus de 30 % des cotes du registre³³⁰, le descriptif ne contient que les éléments dont nous venons de parler, le logis, le potager, la chènevière et éventuellement quelques parcelles de terres, souvent tenues du commun. Le logis peut cependant mentionner des éléments attachés à l'exploitation agricole comme pour la cote 49 :

Jean LAPEYRE voiturier, maison couverte de paille composé d'un cellier et chambre au-dessus, et grenier au-dessus de ladite chambre, contenant quinze brasses, avec son patu au-devant contenant neuf brasses, et patu au-derrrière contenant sept brasses

Le grenier sert au stockage des grains produit sur les deux petites parcelles issues du commun (leur superficie cumulée est de 1,1 hectare). Le *patu*³³¹ désigne l'espace ouvert, à proximité immédiate du logis, qui sert à divers usages du quotidien. Ce terme est aussi employé en Limousin (Creuse actuelle) pour désigner des *coudercs*, placettes collectives correspondant à des élargissements d'un chemin³³². Dans le registre, le terme de *couderc* est réservé aux espaces collectifs centraux des villages, proches de la « *rue publique* » alors que le *patu* est attaché à une maison, à une grange ou à une étable, et correspond à un espace privé. Cela correspond à un espace inculte, piétiné par le passage des hommes et bêtes, impropre à tout autre usage qu'à la circulation³³³. D'autres termes sont utilisés dans le registre pour désigner des espaces proches du bâti, comme ceux d'*eyrial* et de *curtil*. L'*eyrial* correspond à un terme que l'on rencontre dans d'autres régions sous le vocable d'*airal* (Provence), *airial* ou *ayriau* (Gascogne) ou de *eyral* (Anjou), pour désigner un espace vacant autour d'une maison³³⁴. Dans le document, il est le plus souvent attaché à une grange ou une étable, comme dans « *eyrial d'étable contenant seize brasses* » (cote 13) et peut servir à favoriser la circulation de l'air autour des étables et des tas de fumier³³⁵. Le terme de *curtil* (ou courtil) est ancien et désignait à l'origine un territoire comprenant une cour et d'éventuels bâtiments et terres adjacentes³³⁶. Dans le document, il n'est jamais confondu avec le jardin, toujours explicitement mentionné. Par contre, sa superficie est parfois confondue avec celle de la maison, comme dans « *maison couverte de paille et curtil (...) contenant vingt-six brasses* » (cote 151). La variété et le flou des désignations de ces espaces,

³³⁰ Soixante-seize cotes, dont près des trois-quarts du Groupe G.

³³¹ Société archéologique du Midi, [Petit glossaire occitan](#) et latin à l'usage des débutants, consulté le 8 avril 2021. C'est une cour ou un préau selon Frédéric GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, https://fr.wikisource.org/wiki/Lexique_de_l'ancien_français/31, consulté le 1 janvier 2020.

³³² « terrain vague et public, pâturage » en Languedoc, selon PÉGORIER André, *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, IGN, Paris, 2006 ; voir aussi TROCHET Jean-René, « Couderc, quereux, placître. L'assiette des « villages » dans la France de l'Ouest », p. 357-365, in ANTOINE Annie, *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Univ. Rennes, 2005.

³³³ GEULJANS Robert, article « patis, patus », dans [Dictionnaire étymologique de la langue d'oc](#), consulté le 5 janvier 2020.

³³⁴ PERRIER Antoine, « Quelques noms du vocabulaire de géographie agraire du Limousin », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Vol. 33, n° 3, p. 255-266, 1962.

³³⁵ FÉNELON Paul, *op. cit.*, p. 437.

³³⁶ À Vebret, paroisse proche de Trizac, il a laissé la trace dans le nom du village de Courtilles (voir RIVIERE Jean-Claude, « Les aventures de la microtoponymie. Réflexions méthodologiques à partir de l'exemple de Vebret (Cantal) (suite et fin) », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 17-18, p. 29-40, 1991).

et surtout le fait que les surfaces n'en sont souvent pas indiquées rend leur analyse difficile sans reconstitution de l'ordonnancement spatial. C'est pourquoi nous avons concentré notre analyse sur les bâtiments à usage agricole, granges, étables et écuries. Les granges sont les éléments les plus fréquents, mentionnés avec indication de leur surface dans 139 cotes, soit plus de la moitié de l'ensemble³³⁷. La taille des granges varie fortement, de 15 brasses pour la plus petite à 182 pour la plus étendue, avec une médiane de 55 brasses. Les étables sont mentionnées dans 44 cotes, avec une médiane de l'ordre de 10 brasses. Les écuries sont plus rares (17 cotes seulement), mais plus spacieuses, avec une médiane d'environ 30 brasses. Nous avons choisi d'agréger les surfaces de ces différents types de bâtiments, souvent d'ailleurs donnée globalement par la source. Le Tableau 4.11 précise la relation entre le groupe d'appartenance et la surface des bâtiments agricoles. La figure 4.10 illustre la variation concomitante, pour ces mêmes groupes, des surfaces d'habitation et de celles liées à l'exploitation. La figure 4.11 indique comment, pour chaque groupe social, la surface moyenne du bâti agricole varie avec la superficie moyenne des parcelles exploitées (terres et prés).

Produit (livres)	Groupe	Effectif	Surface moyenne du bâti agricole (brasses)	% de cotes
> 500	A	15	141	93%
[250 - 500 [B	19	98	100%
[100 - 250 [C	43	67	95%
[50 - 100 [D	35	49	86%
[25 - 50 [E	24	38	58%
[10 - 25 [F	24	27	71%
< 10	G	81	19	27%

Tableau 4.11. Relation entre la possession et les dimensions du bâti agricole et le groupe d'appartenance (la moyenne n'est calculée que sur les cotes mentionnant l'existence d'un tel bâti)

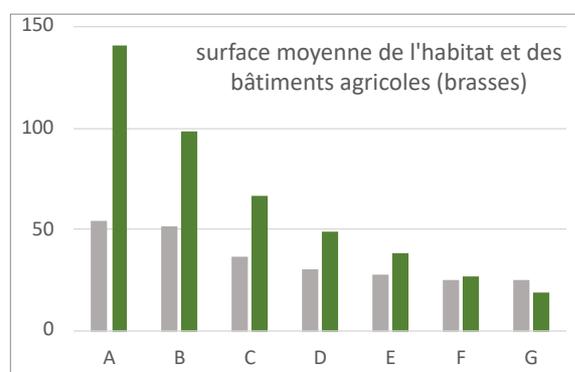


Figure 4.10. Variation des surfaces bâties selon les groupes (en gris, habitat, en vert, bâtiments agricoles)

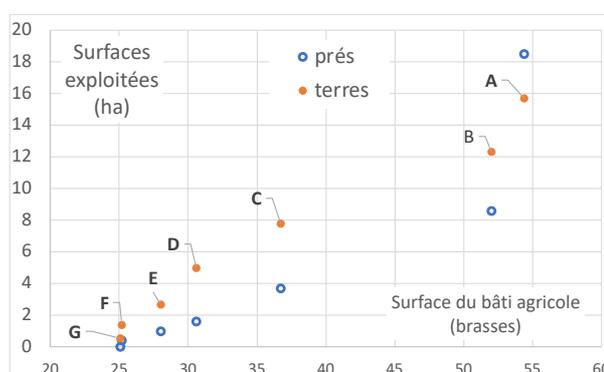


Figure 4.11. Corrélation entre la superficie moyenne des bâtiments agricoles et la superficie moyenne des terres et des prés, pour les différents groupes

La hiérarchie entre groupes est clairement visible. Les contrastes entre les groupes sont plus marqués pour les bâtiments d'exploitation, dont la surface moyenne est multipliée par 5 entre le Groupe F et le Groupe A (de 27 à 141 brasses) contre un facteur 2,2 seulement pour le logis (de 25,2 à 54,4 brasses, cf Tableau 4.10). Cette différence montre que la priorité des laboureurs et fermiers va à la valorisation des moyens de l'exploitation plus qu'à celle de l'espace domestique. Notons aussi que la mention des granges est quasi systématique à partir du Groupe D (86 % des cotes), mais beaucoup plus rare dans le Groupe G. Dans ce groupe, la plupart des habitants n'exploitent que des parcelles de taille réduite, voire aucune, et la grange n'a pas d'utilité. Comme le montre la figure 4.11, la surface

³³⁷ Quatorze de ces cotes indiquent deux granges, dont les surfaces sont cumulées pour l'analyse. En outre, trois cotes mentionnent des granges mais sans indication de surface.

moyenne des granges, pour chaque groupe, croît régulièrement avec celles des parcelles exploitées, terres comme prés, ce qui s'explique par le stockage des foins après la fauche. Les granges sont donc des signes du niveau d'aisance, comme dans les *ousta* gévaudanaises³³⁸ ou les granges ovales du Limousin³³⁹ et permettent de distinguer les cultivateurs de ceux qui ne possèdent qu'une simple maison.

Le dernier signe de la présence animale dans le bâti est celle des loges à cochons. En Haute-Auvergne, la présence des cochons est associée à la fabrication des fromages. L'été, les truies accompagnent les vaches à la montagne et sont nourries du petit-lait en complément d'herbe. Selon Alfred Durand, seuls les moyens et gros propriétaires et fermiers en élevaient³⁴⁰. Jean-Marc Moriceau signale le recul général de l'élevage porcin dans le France des XVII^e et XVIII^e siècles, mais mentionne qu'il demeure l'apanage de certaines catégories sociales comme les meuniers (les cochons se nourrissant du son) ou les bergers et buronniers d'Auvergne³⁴¹. Dans le registre, 35 cotes mentionnent des loges, dont la superficie, pas toujours indiquée, varie d'une à neuf brasses. Les loges sont plus fréquentes dans les trois premiers groupes (près d'une cote sur trois en mentionne), mais on les retrouve parfois chez les plus modestes (trois mentions dans le Groupe G). Relevons l'existence d'une loge de 7 brasses, donc l'une des plus étendues, chez « *Jean Saul fermier du moulin appartenant au seigneur marquis de Chabannes* » qui ne possède aucune terre.

Nous avons mis en évidence d'importantes disparités internes dans la population villageoise. Elles peuvent être mesurées par les écarts entre les surfaces agricoles possédées par les habitants, en termes de terres cultivées à usage vivrier, mais surtout en termes d'accès aux herbages et, pour les classes supérieures, aux pâturages de montagne. Ces différences s'inscrivent dans le paysage du bourg et des villages, aussi bien dans le bâti d'habitation que dans l'ampleur des bâtiments d'exploitation. L'existence largement répandue de jardins potagers et de chènevières contribue à la survie des paysans les plus modestes. Nous allons tâcher de caractériser plus précisément les différentes strates de la population. Pour simplifier les analyses, nous regrouperons les sept groupes de population identifiés sur la base de la distribution des produits en trois strates, numérotées de I à III, dont le contour s'appuie sur les disparités visibles à la figure 4.11. La strate I, composée des deux groupes supérieurs (A et B) regroupe essentiellement les membres des élites nobiliaires et les paysans les plus aisés qui ont accumulé les surfaces d'herbage, voire les montagnes. La strate inférieure est composée des groupes (E, F, G), concentrant les villageois dont les biens ne dépassent pas une ou deux parcelles de moins d'un hectare. La strate médiane est composée des deux groupes intermédiaires (C et D). Les effectifs respectifs de ces trois strates sont de 34 pour la strate I (= 15 + 19), de 78 pour la strate II (= 43 + 35) et de 129 pour la strate III (24 + 24 + 81).

³³⁸ CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, *op. cit.*, p. 47.

³³⁹ La dimension multifonctionnelle de ces granges est établie, des documents distinguant dans l'espace intérieur la « *grange de la paille* » de « *la grange des vaches* » (TRICARD Jean, *Le village des Limousins...*, *op. cit.*, p. 303).

³⁴⁰ DURAND Alfred, *op. cit.*, p. 262.

³⁴¹ MORICEAU Jean-Marc, *op. cit.*, p. 173.

B. Les grands domaines, composante emblématique des montagnes d'Auvergne

Les structures agraires et la répartition de la propriété à l'échelle d'un territoire sont des facteurs structurants de l'économie rurale. Jean-Luc Mayaud reprend les concepts de petite, moyenne et grande propriété, même si leur définition se heurte à de multiples obstacles méthodologiques³⁴². Philippe Vigier est parti du constat que la répartition de la terre entre les différents habitants d'une commune rurale est l'aspect de la propriété qui présente le plus d'intérêt d'un point de vue social et politique. Il a montré comment cette répartition pouvait être étudiée, pour la première moitié du XIX^e siècle, à partir des cotes foncières du cadastre napoléonien. Il a développé une méthodologie sur cinq départements de la région alpine, et un modèle constitué de « communes-types » correspondant à différents types de répartition³⁴³. Il a aussi montré que les seuils séparant les trois catégories de propriété dépendent de la nature du sol. Dans un second temps, chaque commune de la région peut être rapprochée de la commune-type à laquelle elle ressemble le plus, ce qui permet d'établir une cartographie des structures agraires à une échelle plus large puis d'étudier leur évolution temporelle.

1. Les herbages, source et marque de richesse

En Auvergne, Abel Poitrineau a mis en évidence l'importance de quelques domaines exploitant des surfaces de 40 à 60 hectares, cultivés avec deux ou trois paires de bœufs, et employant une nombreuse main d'œuvre. Au XVIII^e siècle, dans l'élection de Clermont, ces domaines appartiennent souvent aux nobles, plus rarement à des paysans³⁴⁴. Dans la montagne trizacoise, les grands domaines exploitent en moyenne une trentaine d'hectares composés pour moitié de prés et pour moitié de terres (voir figure 4.11, groupe A), auxquels il faut ajouter les têtes d'herbage. Le contrôleur J. B. Brière note en 1781 que :

Les têtes d'herbage sont des étendues de montagnes qui servent de pâturages aux vaches à lait pendant quelques mois de l'année. Elles ne sont pas aussi nourrissantes que celles de Salers et de ses environs. Aussi les vaches y donnent-elles moins de beurre et de fromage. Le prix en est aussi beaucoup moindre [...] Il est convenu que l'œuvre de pré de la première classe produit année commune vingt quintaux de foin à vingt sols le quintal³⁴⁵.

³⁴² Il reprend la définition d'Auguste Souchon, qui distingue les grandes propriétés qui sont « *celles qu'un chef de famille ne pourrait songer à exploiter directement sans recourir d'une façon régulière à l'aide de salariés ; les possessions moyennes sont celles dont la récolte doit être assez abondante pour nourrir le maître et sa famille, à la double condition que celle-ci ne soit pas excessivement nombreuse, et que tous ses membres consacrent leur activité aux soins de l'exploitation ; les petites propriétés sont celles qui ne dispensent pas leurs détenteurs de demander au salaire une part de leur subsistance* » (MAYAUD Jean-Luc, *La petite exploitation rurale...*, op. cit., p. 31).

³⁴³ L'étude a porté sur 680 matrices cadastrales des cinq départements (Drôme, Isère, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes). Les six « communes-types » sont archétypales des différents modes d'exploitation du foncier. Aiguilles et Saint-Julien-en-Quint sont caractéristiques des régions déshéritées de haute montagne et des moyennes montagnes préalpines. Valensole et Bourdeaux représentent les régions de plateaux et moyennes montagnes (plus axée sur la grande propriété pour la première, la moyenne pour la seconde). Donzère voit se côtoyer de grands domaines nobles et une poussière de petits propriétaires, dans la plaine rhodanienne et les vallées. Enfin, La Frette témoigne d'un morcellement extrême, représentatif d'une démocratie rurale (VIGIER Philippe, *Essai sur la répartition...*, op. cit.).

³⁴⁴ Il a aussi montré les problèmes liés aux sources. Ainsi, les rôles de taille ne rendent pas compte de tous les biens des privilégiés (certains exemptés ne sont mentionnés que pour mémoire), et les arpentements ou anciens cadastres sont souvent muets sur les biens-fonds des seigneurs (POITRINEAU Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne...*, op. cit., p. 141-167). Rappelons cependant que ces résultats ont été établis en Basse-Auvergne.

³⁴⁵ AD Cantal, C 300. Le contrôleur calcule alors les produits selon une base révisée par rapport à celle employée en 1752 (voir Tableau D2.13 en Annexe D2).

Il fixe ce rendement à quinze quintaux de foin en seconde classe et six en troisième. Le registre d'arpentement peut être analysé en termes de nature de propriété foncière, pour établir la structure de la répartition au sein de chaque strate. Nous avons choisi d'établir le profil moyen des cotes par strate, c'est-à-dire de quantifier le poids relatif des prés et des terres, des possessions en propre et des surfaces issues du commun. On peut aussi, pour chaque nature de parcelle et pour l'ensemble du foncier, évaluer plus globalement la répartition des possessions entre les trois strates. Les données agrégées sont synthétisées dans l'Annexe D2 (Tableaux D2.5 et D2.6, figures D2.1 à D2.4). Le Tableau 4.12 illustre quelles ressources structurent, en moyenne³⁴⁶, le produit dans chaque strate. Ces trois figures semblent indiquer des profils relativement semblables dans les trois strates, avec une prépondérance des prés, mais elles sont trompeuses. En effet, le produit à l'hectare des prés est près de dix fois celui des terres, ce qui conduit à des produits plus élevés, même si les surfaces sont réduites. On doit donc retenir en premier lieu que le contraste est fort entre les strates, passant de 574 livres de produit moyen dans la Strate I, à 114 livres dans la Strate II et à moins de 12 livres dans la Strate III, qui rassemble plus de la moitié des cotes.

		Chênevières	Prés	Repastils	Terres du commun	Terres propres	Bois	Montagnes	TOTAL
I [A + B]	34	2,40	368,73	52,71	1,99	40,78	1,99	104,13	574,05
II [C + D]	78	1,72	81,20	7,88	1,51	16,63	0,81	1,60	114,03
III [E+F+G]	129	0,69	7,74	0,29	0,68	1,81	0,09	0,00	11,61

Tableau 4.12. Produit par type de terrain et pour chaque strate agrégée (en livres)

Dans la Strate I, le produit est structuré par la possession des espaces de prés, de montagnes et de repastils. Les terres ne contribuent qu'à 7 % du produit total. Cette somme est cependant deux fois élevée que dans la Strate II et quatre fois l'ensemble du produit moyen de la Strate III. Dans la strate II, les prés dominent, mais les montagnes sont absentes, et les terres contribuent à près de 15 % du produit total. Dans la Strate III, les prés dominent encore, pour les raisons citées plus haut, mais les modestes produits résultent pour une part non négligeable des terres issues du commun et des chênevières. La figure 4.12 indique, pour chaque type de parcelle, le poids relatif de chaque strate³⁴⁷.

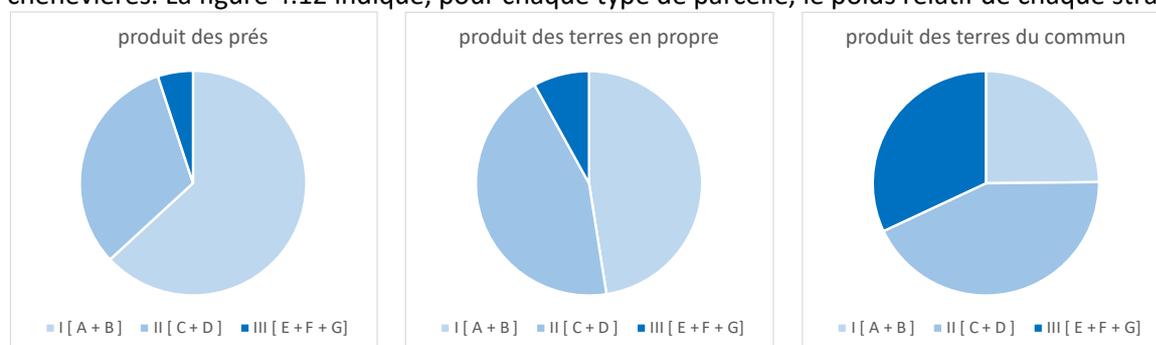


Figure 4.12. Part de chaque strate dans le produit des prés (à gauche), des terres en propre (au centre) et des terres tenues du commun (à droite)³⁴⁸

³⁴⁶ Pour chaque nature de parcelle, on calcule le produit moyen par cote (en livres) sur l'ensemble des cotes appartenant à la strate.

³⁴⁷ Le poids relatif peut être calculé en termes de superficie foncière, de nombre de parcelles ou de produit, avec des résultats légèrement différents, dus aux faits que toutes les parcelles ne relèvent pas de la même classe de qualité.

³⁴⁸ Les diagrammes qui représentent, pour chaque type de parcelle, la part des superficies détenues par chaque strate sont très voisins des diagrammes sur les produits. Cela s'explique par l'absence de biais significatifs qui seraient dus à une qualité différente du sol des parcelles. Les Tableaux D2.8 à D2.11 en Annexe D2 fournissent les informations chiffrées détaillées pour chaque strate et chaque type de parcelle ainsi que des informations synthétisées à l'échelle des villages.

La part de la Strate I est prépondérante dans les produits tirés des prés (63,1 %), alors que pour les terres en propre, les deux Strates I et II ont des poids comparables, entre 44 et 47 %. Ce n'est que pour les terres issues du commun que la Strate III a un poids significatif (32,0 %), mais ces terres ne contribuent qu'à 0,6 % du produit total du finage. Ces constats montrent que, selon l'angle d'analyse, différentes réalités se manifestent, ce dont il faut tenir compte pour le fonctionnement collectif de la communauté villageoise. On peut, dans un premier temps, distinguer trois grandes catégories : la Strate I composée des propriétaires les plus aisés, des grands domaines et de leurs fermiers, la Strate II composée des petits et moyens propriétaires et la Strate III rassemblant essentiellement les ceux qui ne disposent pas de ressources foncières leur permettant de viser l'autosuffisance.

2. Propriétaires des grands domaines

Jonathan Dalby a expliqué que dans la montagne auvergnate, c'est surtout la question de la répartition de la propriété et des modes d'exploitation qui détermine les inégalités au sein des catégories d'éleveurs³⁴⁹. Citant les travaux de Michel Leymarie dans la région de Salers³⁵⁰, il a montré que les propriétaires nobles et bourgeois se partagent les zones riches et les beaux pâturages d'altitude. Sur l'ensemble de la Haute Auvergne, à la fin du XVIII^e, les paysans possédaient sans doute un peu plus de la moitié des terres, la noblesse 20 % et la bourgeoisie à peu près autant. De riches marchands citadins avaient acquis de vastes étendues de montagnes. Dans son analyse de la paroisse auvergnate d'Augerolles³⁵¹, Bernard Brunel distingue trois catégories de propriétaires. Les familles nobles possèdent au XVIII^e siècle de 15 à 20 % des surfaces, et se maintiennent au XIX^e. La propriété bourgeoise occupe 23 % des surfaces en 1759, dont 22 des 49 domaines, et son emprise se renforce avec l'achat des biens nationaux. Environ 7 % de la propriété communale est collective. Les propriétaires individuels paysans ne se partagent donc qu'environ 50 % du finage. En fixant un seuil d'autonomie à 5 ha, il estime que les trois-quarts d'entre eux n'atteignent pas ce seuil. À Trizac, les domaines identifiés lors du regroupement des cotes multiples (voir Tableau B1.2 en Annexe B1) permettent de préciser l'analyse. Ils concernent au total 18 propriétaires ou leurs fermiers. L'ensemble des parcelles concernées couvre 336 ha de prés et 64 ha de repastils, 323 ha de terres en propre, 29 ha de bois et 579 ha d'herbages (647 têtes d'herbage sur les 792 recensées eu total). L'ensemble couvre 1 360 hectares, soit 49,5 % du foncier. Ces estimations confirment les tendances régionales. Parmi les propriétaires, on peut distinguer nobles et roturiers, locaux et forains. La noblesse locale (de la Vaissière, de Chazelles, de Chavaroche) est la plus riche propriétaire, avec 546 hectares (20 % de l'ensemble du foncier répertorié) quand les bourgeois de Trizac disposent de 479 hectares (parmi eux, Guillaume Broquin de Manclaux et Antoine Fenouillac de Prades affichent d'ailleurs des prétentions nobiliaires). La propriété foraine est minoritaire, se divisant à parts égales entre nobles et bourgeois³⁵². Lors de l'assemblée municipale du dimanche 15 mars 1789 qui se tient pour rédiger le cahier de doléances de la paroisse, Antoine Fenolhac de Prades, juge, bailli et syndic³⁵³, tient la plume et la population est très mobilisée, puisque 54 habitants signent la déclaration commune³⁵⁴. Comme en de nombreuses autres paroisses, la fiscalité est jugée excessive, et ce d'autant qu'elle charge particulièrement les membres du tiers-état :

³⁴⁹ DALBY Jonathan, *Les paysans cantaliens...*, *op. cit.*, p.21.

³⁵⁰ LEYMARIE Michel, « Les redevances foncières seigneuriales... », *op. cit.*, p. 299-380.

³⁵¹ BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, *op. cit.*, p. 269-274.

³⁵² Les nobles sont le marquis De Chabannes, seigneur de la baronnie de Trizac, le seigneur de Douhet de Veysset, d'Auzers et le seigneur de Tournemire. Les bourgeois sont les sieurs Vialles, de Bort en Limousin, Demathieu, procureur du roi à Salers, et Ducros (probablement un marchand de Tauves). Il ne faut pas oublier qu'une partie du foncier n'est pas recensée, et qu'y entrent pour une part inconnue des propriétés ecclésiastiques.

³⁵³ Il est en outre membre de l'assemblée de l'élection de Mauriac, où il a l'habitude de côtoyer les élites nobiliaires et bourgeoise de la région (AD Cantal, C 452, Assemblée de l'élection de Mauriac, 1787-1788).

³⁵⁴ Ce chiffre est le plus élevé des 35 assemblées paroissiales dans le bailliage de Salers, la ville de Salers ne comptant même que 53 signataires (POITRINEAU Abel, « Les assemblées primaires... », *op. cit.*).

*le tiers des fonds au moins de cette paroisse sont possédés par des nobles ou privilégiés, domiciliés ou forains, que conséquemment cette surcharge prodigieuse d'impôts est en proportion doublement supportée par la dernière classe de vos sujets, que l'accroissement des privilèges, leur extension sans bornes, sont des maux si désastreux au tiers-état qu'ils pourraient devenir une des principales causes de l'abandon de l'agriculture et de la désertion totales des campagnes*³⁵⁵.

Les propriétaires des domaines et leurs exploitants peuvent être identifiés au moyen de différentes sources : dossiers du vingtième, rôle de taille des privilégiés en 1789, déclaration de grains en 1793³⁵⁶. Mais l'analyse de ces sources pose des problèmes d'identification : l'identité des possesseurs forains ou nobles n'est pas toujours transparente, un même individu pouvant être désigné parfois par son patronyme et parfois par un nom de seigneurie. Par exemple, le registre d'imposition complémentaire de 1791 cite « *le Sr Roquecave demeurant à Clermont* » (article 3) ou « *le Sr Roquecave et la dame son épouse* » (article 5) quand le rôle de taille original de 1789 mentionne « *Mr de Thuré faute de donner colon pour son domaine de Manclaux* » (article 3). C'est un même individu, Jean-Baptiste Roquecave d'Humières, baron de Thuret, époux d'Élisabeth Broquin de Manclaux en 1775, qui est désigné par ces différentes mentions. L'ensemble des sources permet cependant d'affirmer que la possession des domaines reste équilibrée entre noblesse trizacoise et régionale, élites bourgeoises trizacoises et extérieures³⁵⁷.

C. La masse des propriétaires et exploitants, un groupe hétérogène

1. Les nombreuses exploitations petites et moyennes

En dépouillant la matrice cadastrale de nombreuses communes de la région de Salers, Laurent Wirth a montré la domination quantitative de la petite propriété, les propriétés de moins de 10 hectares constituant 63 % de l'ensemble des cotes³⁵⁸. L'atomisation du foncier reste compatible avec une concentration pour les propriétés de grande étendue puisque les propriétés dépassant 50 hectares s'approprient en moyenne 40 % du finage. À Trizac, les propriétaires dépassant ce seuil de 50 hectares possèdent au total 1 150 hectares, soit 42,2 % du foncier. Domination quantitative de la petite et moyenne propriété et prépondérance dans les surfaces de la grande propriété sont donc les deux facettes d'une même structure foncière. La Strate II rassemble les cotes dont le produit est compris entre 50 et 250 livres, et correspond à la masse des petits et moyens propriétaires, qui possèdent à la fois plusieurs parcelles de prés³⁵⁹ et de terres, auxquelles s'ajoutent pour la moitié d'entre eux quelques lopins de repastils. La superficie cumulée moyenne des parcelles avoisine 5 ha, dont 2,8 ha de prés et 2,1 ha de terres (y compris 0,3 ha du commun). Le Tableau 4.13 synthétise quelques résultats chiffrés pour les prés et les terres. Il confirme que la moyenne propriété (Strate II)

³⁵⁵ AD Cantal, 17 B 128.

³⁵⁶ Les dossiers du vingtième donnent des informations à différentes dates, les contrôleurs s'efforçant de disposer de baux de fermage pour vérifier les revenus des domaines (AD Cantal, C 300). Un registre d'imposition complémentaire a été rédigé en date du 21 février 1791 pour établir un rôle de taille complémentaire concernant les privilégiés au titre des six derniers mois de l'année 1789. La somme des impositions est de 3 386 livres, à comparer aux 22 267 livres de l'imposition initiales de la paroisse (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote). Le recensement des grains fournit pour 1793 d'autres informations sur les domaines et leurs fermiers (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote).

³⁵⁷ Une étude plus rigoureuse devra être conduite, mais elle demandera de reconstituer les trajectoires pour chaque domaine, à partir des registres disponibles et des actes d'affermage existants. Ce travail dépasse néanmoins le cadre du Master.

³⁵⁸ Calculs faits en éliminant les parcelles inférieures à l'hectare, jugées sans véritable valeur agricole (WIRTH Laurent, *op. cit.*, p. 69-80).

³⁵⁹ Dans cette strate, les trois seules cotes sans prés sont celles des fermiers du moulin et du four banal et d'un bourgeois forain qui possède à Trizac 22,5 têtes d'herbage.

domine en termes quantitatifs, possédant la majorité relative des prés et la majorité absolue des terres, mais que ces parcelles sont 2,4 à 3 fois moins étendues en moyenne que celles appartenant à la Strate I, qui possède en conséquence la plus grande part des produits³⁶⁰.

Strate (effectif)	Prés et repastils			Terres		
	I (34)	II (78)	III (129)	I (34)	II (78)	III (129)
Part dans le nombre de parcelles	39,5 %	44,1 %	16,4 %	25,4 %	56,6 %	18 %
Taille moyenne des parcelles, en brasses (hectares)	9493 (3,0)	3127 (1,0)	1305 (0,4)	7605 (2,4)	3198 (1,0)	1346 (0,4)
Part dans les produits	63,1 %	31,9 %	5,0 %	47,5 %	44,5 %	8,0 %

Tableau 4.13. Partage entre les strates de la propriété des surfaces de prés et de terres (en nombre de parcelles et produit résultant)

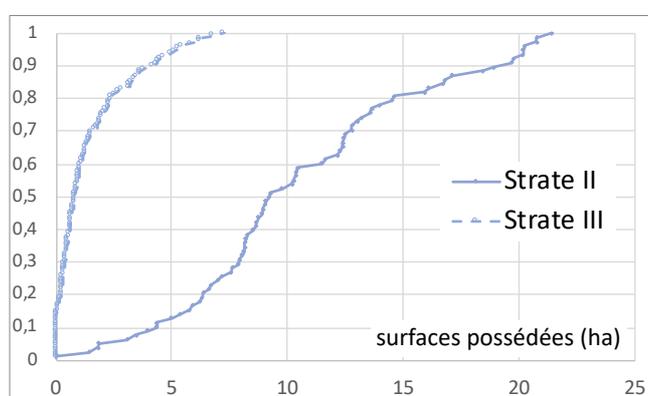


Figure 4.13. Répartition des surfaces possédées par les individus des Strates II et III

La figure 4.13 présente la répartition des surfaces possédées pour les Strates II et III, sous forme de fréquence cumulée. La courbe de la Strate II est très étalée, avec un décile à 10 % de 4 ha et un décile à 90 % de 19 ha, témoignant d'une distribution quasi-uniforme des surfaces entre ces deux valeurs. Le nombre moyen de parcelles est de 3,0 pour les prés et de 7,3 pour les terres, mais leur répartition est très différente (voir Tableau D2.7 et figures D2.5 et D2.6 en Annexe D2). Ces propriétaires n'ont jamais plus de 6 parcelles de prés alors que quelques-uns accumulent un grand nombre de lopins de terre. La grande variété de patrimoines fonciers conduit à se poser la question classique du seuil qui permet l'autosuffisance, du moins en dehors des situations de crise. La valeur théorique de ce seuil est éminemment variable³⁶¹. Elle dépend de la nature des cultures, de la fertilité du sol, de la rigueur du climat, des moyens techniques, mais aussi du nombre de bouches à nourrir. Alfred Durand écrit que « dans les régions de Trizac et de Salers où le sol est d'une rare fertilité [...] 1 hectare suffit »³⁶². Eugène Martres prend l'exemple des revenus et des charges d'un paysan des hautes vallées du Cantal, « Pierre Chazal, qui travaille 6 hectares (3 en terre, 3 en herbe) [...] qui lui rapportent bon an mal an 200 livres ». Ses dépenses sont de 157 livres de taille, 14 livres de vingtième et 23 livres de cens et « son budget [laisse] une impression d'étroitesse, de gêne même »³⁶³. La situation

³⁶⁰ Cette distribution est voisine du « modèle type » Saint-Julien-en-Quint tel qu'identifié par Philippe Vigier. Dans cette paroisse des moyennes montagnes préalpines l'économie est caractérisée par la culture du seigle et de l'avoine et l'élevage ovin. La moyenne propriété y domine, accompagnée de quelques grandes propriétés (VIGIER Philippe, *Essai sur la répartition...*, op. cit., p. 168).

³⁶¹ JACQUART Jean, « La production agricole dans la France du XVII^e », in *Paris et l'Île-de-France au temps des paysans (XVI^e-XVII^e siècles)*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 1990, p. 33-58.

³⁶² DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 147.

³⁶³ MARTRES Eugène, « Les paysans et leur terroir dans une haute vallée cantalienne : Alpepierre du XIII^e au XIX^e siècle », *Revue de Haute Auvergne*, 1958, p. 157-184.

des paysans cantaliens est proche de celle des gévaudanais étudiés par Élisabeth Claverie qui souligne que les petits propriétaires (les 70 % de capitables qui n'ont que 30 % des terres) sont pris dans un étai d'emprunts successifs³⁶⁴. À défaut de viser l'enrichissement, ils ont pour premier objectif de maintenir la survie de leur exploitation et de leur famille. La situation est différente pour les individus de la Strate III. Ils constituent la moitié des cotes du registre (129 sur 241) et, comme le montre la figure 4.13, ils ne disposent pas des surfaces agricoles qui leur permettraient d'être autosuffisants. La question de leur survie se pose donc différemment, sous la forme des ressources auxquelles ils ont néanmoins accès et des activités qu'ils peuvent exercer, de manière autonome ou au service d'autres membres de la communauté villageoise.

2. L'exploitation des grands domaines et le poids des fermiers

Les grands domaines peuvent être exploités par leur propriétaire ou affermés. Par exemple, en 1752, le sieur de Chavaroché possède deux domaines. L'exploitation d'un « *domaine à la main de Mr de Chavaroché* » de 74 hectares lui procure 931 livres de revenu. Le second domaine de 68 hectares a un produit estimé de 670 livres et est affermé³⁶⁵. Les deux domaines possèdent une part de montagnes (respectivement 30 et 33 têtes d'herbages), des prés et des terres labourables, pour environ 30 % de la superficie totale. Le bail à ferme s'est largement développé avec des durées de 3, ou 9 ans selon la coutume d'Auvergne³⁶⁶. Les actes de la pratique recensent fréquemment des « baux affermés » par lesquels un bailleur cède l'exploitation de son bien, soit à mi-fruit, soit contre une somme d'argent. Le preneur est en outre soumis à diverses obligations, mêlant fourniture de denrées (beurre, lait...) et de services tels que le charroi de bois. Pour le domaine du Fayet à Trizac, un bail est passé le 18 février 1764 chez un notaire de Pleaux (à l'ouest de Mauriac) entre Pierre de Tournemire, écuyer habitant à Sourniac, et Antoine Tissandier, laboureur à Anglards³⁶⁷. Le domaine « *composé de maison, grange, jardins, prés, terres, repastils, pacages, communs* » est affermé pour huit ans avec « *libertés respectives de se départir dans quatre* ». Le fermier a la charge « *de travailler le dit bien en bon père de famille et d'entretenir les bâtiments* ». Les petites réparations sont à sa charge et les grosses « *aux dépens dudit sieur de Tournemire* ». Le fermier doit payer annuellement « *la somme de neuf cents livres en argent, un quintal de beurre et un quintal de fromage* » et « *faire chaque année quinze brasses de muraille autour des héritages* »³⁶⁸. Il doit aussi payer les impositions et en rapporter quittance au bailleur. Une fois le bail passé, Antoine Tissandier s'installe comme fermier à Trizac. Il possède cependant des biens à Anglards qu'il ne peut plus exploiter. C'est la raison pour laquelle il passe le mois suivant un autre bail, dans lequel il est cette fois bailleur³⁶⁹. Ce bail mentionne sa nouvelle situation de « *laboureur au village des Aldières paroisse d'Anglards, actuellement fermier du sieur de Tournemire [...] en son domaine du Fayet paroisse de Trizac* ». Le preneur est Jean Olivier, laboureur du même village, et le bail porte sur un domaine « *composé de deux granges, deux prés, un repastil, une bughe et huit champs* », excluant « *la maison dudit Tissandier et jardin potager ou à chanvre* ». Le contrat précise que le preneur doit préserver les arbres et apporter son matériel d'exploitation. Le bail est passé à mi-fruit et s'ajoutent « *deux cents livres argent et huit mesures d'huile*

³⁶⁴ CLAVERIE Élisabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage...*, op. cit., p. 119.

³⁶⁵ Articles 243 et 247, AD Cantal, 1 J 26/5.

³⁶⁶ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 155.

³⁶⁷ AD Cantal, 3 E 187-221, M^e Joseph Delalo, Pleaux.

³⁶⁸ Les conditions du bail sont proches de celles identifiées en Sologne par Gérard Bouchard : outre le loyer, le fermier acquitte dîmes, rentes, droits seigneuriaux. Il doit au bailleur les « menues moissons » ou « faisances », vestiges d'anciens « baux à moissons » du XVI^e siècle, sous forme de volailles, beurre, chanvre... Les propriétaires acquittent les vingtièmes et les grosses réparations, se réservent les bois. Le fermier a en outre de lourdes charges d'entretien (murailles, haies...) et doit des services (charrois, livraisons...) au bailleur... « *il convient de relever le mélange hétéroclite de clauses dont était assorti le bail à ferme d'argent : présents, hommages, corvées, etc... toutes pratiques que l'on connaissait jusqu'ici pour avoir été en usage principalement dans l'Ouest* » (BOUCHARD Gérard, *Le village immobile...*, op. cit., p. 140).

³⁶⁹ AD Cantal, 3 E 243-480, M^e Dolivier, Saint-Vincent.

de noix ». Comme dans le premier bail, le preneur s'engage en outre à payer taille, dixième, vingtième et tous autres impôts. Ces deux baux illustrent que les rôles de bailleur et de preneur peuvent s'inverser et qu'un laboureur moyen peut affermer sa propre exploitation pour devenir fermier d'une plus importante, avec l'espérance de gains supérieurs³⁷⁰. Cette procédure semble répandue, comme en atteste un autre contrat, passé le 4 février 1725 à Trizac entre Pierre Benoid et Jean Robert³⁷¹. Le premier, qui agit solidairement avec son gendre Gélibert Mary, est originaire du village de Montclar à Anglards et fermier au domaine trizacois de Saignemonteil, le second est métayer à Anglards. Pierre Benoid afferme pour 150 livres par an ses biens à Anglards composés de « *maison, grange, jardins, prés, terres, bois, droits de four, couderc et communaux* ». Les relations économiques tissées par ces contrats d'affermage s'inscrivent dans une pyramide sociale hiérarchisée, chaque partie poursuivant son intérêt. Ces relations contribuent aussi à la structuration d'un espace qui dépasse les bornes paroissiales, les fermiers se déplaçant en fonction des opportunités³⁷² et les plus aisés possédant des domaines à l'extérieur de la paroisse de résidence. C'est vrai pour les élites nobiliaires, mais aussi pour les élites bourgeoises et marchandes, comme Pierre Duclaux, bourgeois de Trizac, qui afferme le 20 mai 1748 pour 120 livres à Claude Gilbert, marchand de Moussages, les vingt têtes d'herbages qu'il possède dans la montagne de La Champ au village de Valens à Moussages³⁷³. Même s'ils sont peu nombreux en comparaison de la masse des petites et moyennes exploitations, les domaines marquent de leur empreinte économique la société rurale, par les flux de ressources qu'ils génèrent et les opportunités de travail qu'ils procurent aux fermiers et aux nombreux journaliers.

III. Structures agraires, interdépendances et tensions

A. Les biens communs

1. Les communaux et l'expression d'une solidarité collective

En Haute-Auvergne, certaines paroisses possèdent des communaux très étendus. Ils peuvent occuper la moitié du finage dans les hautes terres comme à Mandailles et au Falgoux, toutes deux dans la partie occidentale du massif cantalien³⁷⁴. Cette forte extension est le probable vestige des nombreuses montagnes communes médiévales. La propriété collective peut revêtir différentes formes : montagnes servant de pâturages d'été sur les hauts plateaux, coudercs près des villages avec de l'herbe courte et de qualité, repastils... Ce sont plus rarement des prés de fonds de vallées ou des terres labourables³⁷⁵. Les communs peuvent appartenir à la paroisse ou, plus fréquemment, à un ou plusieurs villages. Ils sont soumis à des règles d'usage variables. Dans la zone de coutumes, dont Trizac fait partie, s'applique la règle des « foins et pailles », imposant qu'on ne puisse faire paître sur les communs plus de bêtes qu'on ne peut en nourrir l'hiver sur ses propres terres³⁷⁶. Dans ses commentaires des coutumes d'Auvergne, Chabrol en cite l'application selon la coutume locale de Trizac :

³⁷⁰ Sans l'indexation collaborative des registres notariés que coordonne l'association Aprogemere, il est peu probable que l'on aurait pu identifier ces deux actes passés par un fermier de Trizac chez deux notaires domiciliés ailleurs.

³⁷¹ AD Cantal, 3 E 277-69, M^e François Duclaux, Trizac.

³⁷² Par exemple en 1727, Ligier Chanut, de Lachassagne, prend en fermage pour huit ans avec son gendre Beauzire Colin le domaine de Valens à Moussages, propriété de haut et puissant seigneur Jean Emmanuel de Crussol, marquis d'Amboise (AD Cantal, 3 E 277-51, M^e Pierre Bouchy).

³⁷³ AD Cantal, 3 E 277-55, M^e Pierre Bouchy.

³⁷⁴ DALBY Jonathan, *Les paysans cantaliens...*, op. cit., p. 25.

³⁷⁵ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 131.

³⁷⁶ CHABROL Guillaume-Michel, *Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne*, Tome IV, Impr. Martin Dégoutte, Riom, 1784, p. 729-730.

Chacun habitant audit lieu peut faire pâturer aux montagnes communes d'icelui, tant de bétail qu'il peut hiverner de ses foin et pailles excroissants és héritages assis és appartenances dudit lieu, & ne leur est permis en louer ni mettre d'autre ; mais quand vendent ou perdent aucunes de leurs bêtes, leur est permis subroger audit cas une autre.

La règle des « secondes herbes » est la coutume selon laquelle l'usage de la propriété devient collectif après la fauchaison³⁷⁷. Les montagnes trizacoises accueillent seulement les vaches, les moutons devant se contenter des pacages. L'usage est souvent que les petites gens (brassiers, locataires) qui se louent comme domestiques puissent faire paître sur les communs leurs quelques chèvres ou moutons³⁷⁸. Bernard Brunel indique que les repastils, parfois propriétés communales, sont « essentiellement le domaine des moutons ou des animaux arants, mais il est probable que les tous bovins devaient y faire des séjours »³⁷⁹. Ces usages rendent possible un accès à l'herbe pour les petits propriétaires qui ont un maigre cheptel, mais pas assez de parcelles pour les nourrir. Le registre d'arpentement ne donne pas accès aux modalités d'usage. Il fournit cependant des informations précieuses quant à l'étendue, la nature et les bénéficiaires des communs. Les terres issues du commun totalisent une superficie de 156 hectares, soit 5,7 % de l'ensemble du finage et sept fois moins que les terres en propre. Les communs sont aussi largement présents sous la forme de jardins potagers et de chènevières, pour un total d'une vingtaine d'hectares. Sur l'ensemble des 241 cotes, 225 font état d'un jardin potager, qui relève de la propriété commune pour 22 d'entre elles, toutes appartenant à la Strate III de la population. La superficie moyenne de ces jardins est de 41 brasses (soit un total de 907 brasses), très inférieure à l'étendue usuelle des jardins de la paroisse (voir Tableau 4.9 et figure 4.8). La propriété commune est aussi divisée sous forme de chènevières (Tableau 4.14), en parcelles relevant toutes de la deuxième classe de qualité de sol. La superficie moyenne des parcelles de chènevière commune est de 123 brasses, légèrement plus faible que celle des parcelles en propre. Une situation exceptionnelle est celle d'Antoine Mathieu et Jean Mercier qui possèdent au bourg une chènevière de « deux sétérées vingt-neuf brasses », soit 429 brasses. Ils possèdent aussi une maison couverte de tuiles de 30 brasses et une écurie couverte de tuiles de 22 brasses. Sans information sur leur activité professionnelle on ne peut avancer d'explication d'une aussi grande parcelle pour des propriétaires qui possèdent aussi 5 hectares de prés et terres.

	1 ^{ère} classe			2 ^{ème} classe		
	Nombre de cotes	Surface moyenne (brasses)	S. totale (brasses)	Nombre de cotes	Surface moyenne (brasses)	S. totale (brasses)
Du commun	0	0	0	63*	123	7 953
En propre	98	185	18 130	22	143	3 146
Mixte**	19	166	3 154	19	96	1 824

Tableau 4.14. Synthèse de la répartition des surfaces de chènevières, selon la classe et l'origine (*20 de ces cotes possèdent aussi une chènevière en propre, **19 cotes possèdent en propre à la fois des surfaces de première et de deuxième classe). Il faut ajouter 39 cotes qui n'ont aucune chènevière

La propriété commune concerne aussi des terres labourables, mentionnées dans 133 cotes du registre, et qui sont globalement de moins bonne qualité que les terres en propre, comme l'illustre nettement la distribution des classes de sol (figure 4.14). Cette différence résulte certainement d'un processus lent qui a permis l'appropriation individuelle des meilleures parcelles.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 563.

³⁷⁸ « André d'Apchon dit que, quoique ceux qui ne recueillent pas de fourrages ne puissent point introduire des bestiaux dans les pacages communs, on doit tolérer en faveur des pauvres qu'ils tiennent quelques chèvres et cochons, et de la volaille pour leur subsistance et non pour vendre » (*ibid.*, p. 605).

³⁷⁹ BRUNEL Bernard, *Le vouloir vivre...*, op. cit., p. 204.

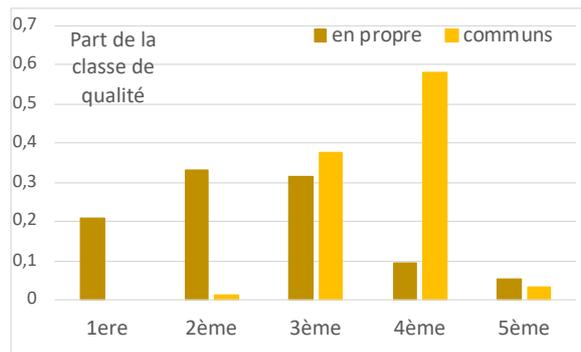


Figure 4.14. Distribution des effectifs relatifs de parcelles de terre (en propre et communs) selon la classe de qualité du sol

Pour 57 cotes, les terres issues du commun constituent la seule ressource recensée, avec une superficie moyenne des parcelles égale à 985 brasses (soit 0,3 ha), qui ne permet pas d’assurer l’autosuffisance³⁸⁰. Dans les autres cas (76 cotes), elles complètent les superficies possédées en propre, les dépassant dans un cas sur cinq. Pour ces propriétaires, aucune corrélation significative ne relie la superficie possédée en propre à la superficie issue du commun. Le Tableau 4.15 indique comment les terres issues du commun contribuent aux ressources dans chaque groupe social.

Groupe social	A	B	C	D	E	F	G
Effectif	15	19	43	35	24	24	81
Bénéficiaires de terres communes	6	5	24	14	16	17	51
Pourcentage des bénéficiaires	40 %	26 %	56 %	40 %	67 %	71 %	63 %
Part des terres communes dans les revenus des terres	8 %	8 %	13 %	9 %	27 %	37 %	66 %
Surface moyenne de terres communes par individu (brasses)	3938	2879	3101	1475	2326	1684	1138

Tableau 4.15. Contribution des terres issues du commun aux revenus dans chaque groupe social (part des individus qui en bénéficient, part du revenu des terres issues du commun)

Si l’on fait la somme des terres, chènevières et jardins, la superficie totale des communs est d’environ 160 hectares. La paroisse semble dépourvue de pâturages communs d’altitude, contrairement à ce qui existe dans les hautes vallées alpines, où ils jouent un rôle essentiel pour le fonctionnement collectif de la communauté³⁸¹. C’est logiquement dans les groupes les moins aisés que l’accès aux communs est le plus répandu, avec plus de 60 % de bénéficiaires dans les trois groupes E, F et G. Ces terres contribuent significativement aux revenus des plus démunis, pour les deux-tiers du revenu dans le groupe G et plus du tiers dans le groupe F alors qu’elles comptent pour moins de 10 % dans les deux groupes supérieurs. Cependant, la dernière ligne du tableau nuance largement cette vision égalitariste. Les surfaces moyennes issues du commun sont de 3 000 à 4 000 brasses dans les deux groupes supérieurs, soit environ deux fois plus que dans le groupe F et trois fois plus que dans le groupe G. L’accès inégal aux terres communes accentue les écarts absolus de revenus entre les classes extrêmes. Il ne permet pas aux strates inférieures d’accéder au seuil d’autosuffisance. Les communs semblent donc plutôt procurer à leurs détenteurs une fraction de leurs ressources quotidiennes, qu’ils doivent compléter par d’autres activités.

³⁸⁰ Sur l’ensemble des terres cultivables la superficie moyenne des parcelles en propre est de 1,2 ha (969 ha pour 823 parcelles), et celle des parcelles du commun de seulement 0,48 ha (156 ha pour 324 parcelles).

³⁸¹ Laurence Fontaine a montré qu’en Oisans certaines familles possèdent des montagnes, les autres utilisant les communaux d’altitude avec une règle de proportionnalité aux terres qu’elles possèdent (FONTAINE Laurence, *Pouvoir, identités et migrations...*, op. cit., p. 38-41).

2. Les communaux, entre intérêts collectifs et intérêts individuels.

Le devenir des propriétés communes dans les communautés rurales est une thématique importante de l'histoire rurale. Les communs sont un des marqueurs de l'identité de la communauté rurale, l'assemblée de communauté décidant des droits d'accès et de l'usage des communs. Ils lui permettent aussi de se positionner face aux différents pouvoirs, en particulier celui de la seigneurie, et celui de l'État³⁸². Pour Jean-Pierre Gutton, « *la communauté villageoise tient encore très largement sa cohésion de facteurs pour ainsi dire naturels* »³⁸³ et elle s'affiche d'autant plus comme « communauté » qu'elle ressent des agressions externes venant du seigneur ou du pouvoir royal. La pression seigneuriale se fait sentir à Trizac, puisqu'en 1728 la communauté des habitants délaisse à M^e Gilbert Gaspard de Chabannes, chevalier, seigneur marquis d'Apchon « *une portion de commun joignant à sa montagne de Mariols de la contenance de sept journaux ou environ* »³⁸⁴. Il pourra en jouir « *dès à présent et pour toujours comme de sa chose propre* », la faire murer « *quand bon lui semblera* ». Ce délaissement fait suite à une sentence de confiscation du juge d'Apchon et « *nonobstant les conditions portées en ladite transaction passée entre les prédécesseurs des parties pour raison des communs devant Jarrige notaire royal le 16 septembre 1607* ». Suite à ce délaissement, le seigneur d'Apchon renonce aux amendes et dommages et intérêts que la communauté doit lui payer. Il s'agit probablement d'un coup de force du marquis d'Apchon, mais le pouvoir royal se positionne alors en défenseur des communautés face aux seigneurs et quelques années plus tard les subdélégués annoncent qu'en application de l'arrêt du Conseil de 8 mai 1688, tous les contrats d'aliénation consentis dans la province d'Auvergne depuis 1667 sont déclarés nuls³⁸⁵. L'histoire des communaux est aussi celle des attitudes des différents acteurs en faveur de leur maintien ou de leur disparition par vente ou partage³⁸⁶. Sur la longue durée, la régression des communaux résulte de trois mécanismes différents : usurpation, aliénation et partage³⁸⁷. L'usurpation est le plus souvent le fait des puissants, souvent sous le motif de défrichement. L'aliénation par les communautés vise à faire face à des nécessités. Le partage est une question clivante, opposant les propriétaires prêts au partage (égalitaire ou proportionnel selon l'ampleur de leur patrimoine), et les journaliers pour qui le maintien des communaux est une question de survie. En Auvergne pas plus qu'ailleurs, le pouvoir royal n'a su vraiment trancher entre les partisans d'un maintien en l'état et ceux d'un partage. L'intendant a mené en 1768-1769 une large enquête sur le partage des communaux, qui a révélé des positions tranchées et difficiles à concilier. Par exemple, le baron de Pradt a répondu que « *le défrichement et le partage des communaux détruirait absolument la population en Auvergne* », quand Mr de Tournemire a jugé « *très intéressant de procéder au partage général des communs. Ce partage est utile à la population et*

³⁸² Antoine Follain étudie l'évolution des communautés villageoise, s'inscrivant dans une dynamique pluriséculaire de prise de contrôle administratif et fiscal des populations par l'État, au détriment de la justice et de la police des seigneurs (FOLLAIN Antoine, *Le village sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 71 et p. 160).

³⁸³ GUTTON Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Hachette, 1979, p. 255.

³⁸⁴ La communauté des habitants est représentée par « *Mr Guillaume Broquin, sieur de Manclaux, Jean Fenolhac de Prades, Guillaume Broquin greffier, Michel Fenolhac, Gabriel Pichot, François Reynal Labosque, Louis Chaumel, Jacques Chauvel, Durand Veyssier, François Chanet, Jean Lieuchy, François Chavaniac, Jean Antoine Broquin, Pierre Blanchefleur, André Jouve, Jacques Brun faisant la majeure partie et principale des habitants duit lieu* » (AD Cantal, 3 E 248-203, M^e Reynauld-Lassaigne, Apchon).

³⁸⁵ AD Puy-de-Dôme, 1 C 1843 (Biens communaux, usurpations et défrichements, courrier de M. Delaporte, subdélégué à Mauriac, 1735, non consulté à ce jour).

³⁸⁶ Selon Nadine Vivier, les discours sur les communaux ont souvent été produits, par les contemporains comme par les historiens, dans une logique de démonstration au service d'une thèse *a priori* (VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale...*, op. cit., p. 17).

³⁸⁷ DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 140-144.

ne nuit en aucune façon aux élèves³⁸⁸ de bestiaux »³⁸⁹. La synthèse des avis apparaît défavorable au partage³⁹⁰.

Les communaux auvergnats sont souvent, comme en Corrèze, attachés aux villages. Leur existence « est d'abord la marque indélébile d'une civilisation particulière ; celle des hautes terres du Massif Central [...] Il faut se rendre à l'évidence ; la paroisse n'est pas le noyau de base des sociétés du centre de la France »³⁹¹. Les communaux marquent la forte identité de ces villages, y compris face au reste de la paroisse³⁹². Il n'est pas facile d'établir une image détaillée de la répartition des surfaces collectives à Trizac, car la comparaison des chiffres de 1752 à ceux fournis par le cadastre napoléonien en 1837 révèle de fortes différences. Selon l'arpentement de 1752, les terres communes couvrent au total 155,9 hectares, essentiellement au bourg (103,5 ha, soit 16,2 % de la surface), à Cheyrouse (22,2 ha, 16,4 %), Leybros (9,1 ha, 7,0 %) et à Chavaroché (8,3 ha, 5,1 %) ³⁹³. La statistique agricole nationale de 1846 permet d'évaluer les communaux à 9 % de l'étendue du territoire, principalement sous forme de pâtures, terres vaines et vagues (59 %) et de bois (35,8 %) ³⁹⁴. Dans le Cantal, les communaux restent étendus dans la première moitié du XIX^e siècle, en particulier dans les montagnes, et continuent à jouer le double rôle d'appoint agricole et de facteur de stabilisation démographique en évitant le dépeuplement. La cartographie départementale indique une couverture d'environ 15 % du territoire départemental (840 km² sur 5 800 km²), mais ils ne dépassent pas 10 % à Trizac³⁹⁵. Les données du cadastre permettent de les estimer à environ 233 hectares, soit environ 5,3 % de l'étendue communale. Les propriétés communes sont une quinzaine de foyers répartis dans les villages, une centaine de cotes de pâtures réparties dans le terroir sur 133 hectares et une dizaine de cotes de bois couvrant 96 hectares, principalement dans le troisième quartier (sud de la commune, vallée du Marilhou). Entre 1752 et 1837, la propriété collective semble s'être accrue d'environ 50 % mais selon des modalités et un rythme difficile à préciser. On sait toutefois par le contrôleur du vingtième de 1782 que « les habitants ont acquis en commun de M. le marquis de Chabannes d'Apchon³⁹⁶ leur seigneur une étendue assez considérable de bois au prix de 4 000 livres dont ils payent l'intérêt de 200 livres annuellement. Au moyen de quoi chaque habitant va y chercher son chauffage qui lui revient cher par le transport de plus d'une lieue et dans des côteaux dont il est difficile de le tirer »³⁹⁷. Ces informations

³⁸⁸ À l'élevage.

³⁸⁹ AD Puy-de-Dôme, 1 C 1838-1840 (les deux avis se suivent dans la synthèse et sont numérotés 21 et 22). Ce dossier contient un mémoire de 22 pages du baron de Pradt d'Allanche (père d'un futur membre du clergé aux États Généraux), dans lequel il justifie sa position : « J'étudiai la chose, je pesai le pour et le contre et je découvris à ma grande satisfaction que ces espèces de friches soutenaient les indigents, favorisaient la population, suspendaient la désertion, excitaient l'émulation, contribuaient à des mariages et conservaient des sujets au roi [...] On n'appréhende point d'écrire qui si on veut faire un désert des montagnes d'Auvergne, rien n'est plus favorable à l'exécution que le partage des biens communs ».

³⁹⁰ Les positions sont parfois plus subtiles. Certains propriétaires sont favorables aux communaux qui, en évitant la migration des plus démunis, assurent qu'ils fourniront la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation des domaines. Nadine Vivier, analysant l'attitude de chaque groupe au XVIII^e siècle (nobles, paysans aisés ou pauvres, intendants...) montre qu'il n'y a pas de règle générale, et que des contextes variés peuvent expliquer des positions différentes. Elle plaide pour une analyse locale, qui tienne compte des usages (VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale...*, op. cit., p. 59-63).

³⁹¹ CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité...*, op. cit., p. 52.

³⁹² La question persiste au XIX^e siècle avec les communaux de section et les tensions entre sections de communes (créées en 1793) et communes.

³⁹³ Il convient d'ajouter les surfaces communes de jardins (exclusivement au bourg) et de chènevières (au bourg et quelques-unes à Leybros et Chavaroché), mais elles sont d'étendue limitée et ne modifient pas significativement ces chiffres.

³⁹⁴ VIVIER Nadine, *Propriété collective...*, op. cit., p. 33.

³⁹⁵ Carte datée d'environ 1870 ? (WIRTH Laurent, *Un équilibre perdu...*, op. cit., p. 124-130).

³⁹⁶ Il s'agit probablement de Jean-Baptiste de Chabannes (1714-1781) fils de Gilbert Gaspard de Chabannes (1685-1746), auteur du coup de force contre les habitants en 1728.

³⁹⁷ AD Cantal, C 300, et ESQUER Gabriel, « La Haute-Auvergne... », op. cit., p. 209-235.

laissent penser qu'il s'agit bien des étendues boisées dans la vallée encaissée du Marilhou. L'intérêt pour les habitants de disposer de telles ressources est évident. Six ans plus tôt, les habitants de Cheyrouse passaient un acte d'affermé témoignant du même besoin. Étaient présents à Apchon François Valleix, docteur en médecine de la ville de Besse et procureur du marquis de Chabannes, et les habitants de Cheyrouse et des villages proches³⁹⁸ :

Il afferme par ces présentes à Jean Chabrier du village de Ladous, François Besson du village de Cheyrouse, Jean Clusol, Jacques Pomarat, Antoine Chossade, Jean Chalvary, Claude Chalvary, Jean Valarché, Jean Journiac, Antoine Duc, Antoine Maigne, Liger Pauc, Pierre Servier tous habitants du village de Cheyrouze, Michel Mathieu du hameau de Combes, tous paroisse de Trizac, Jacques Raoux du hameau de Payrignac, paroisse de Chastel, François Basilet, Antoine Brun, Jean Arnal, François Chatonier dit Delpeyrou, Jean Roux tous habitants du village d'Orgeat paroisse d'Auzers, le bois appelé d'Oudis pour le temps et espace de huit années [...] et ce moyennant chaque année la somme de cent dix livres [...les preneurs] promettent de gouverner le dit bois en bons pères de famille, ne rien détériorer et empêcher autant qu'il leur sera possible d'être volé.

La douzaine d'habitants mentionnés à Cheyrouse correspond probablement au nombre de propriétaires du village (cf Tableau 1.1 au Chapitre 1). L'acte passé avec leur seigneur les engage, avec leurs voisins de Lasdoux et de Combes et de deux villages des paroisses voisines, mais il leur permet la jouissance commune des biens. La dimension collective s'inscrit ici à l'échelle des villages, et n'engage nullement la paroisse. Dans la première moitié du XIX^e siècle, croît chez les propriétaires la volonté de partage des biens communaux, comme en atteste le courrier adressé par Mr Laden, maire de Trizac au préfet, faisant suite à une délibération du conseil municipal du 13 avril 1851³⁹⁹ :

La plupart des habitants de la section de Lieuchy n'ayant retiré jusqu'à présent aucun profit de leurs propriétés communales, il serait très avantageux pour eux d'un changement du mode de jouissance. Ces communaux sont susceptibles d'être convertis partie en terres labourables, partie en prés ou pâtures, le tout d'assez bonne qualité. Il est certain et incontestable que chaque ayant droit trouverait dans la division qu'il réclame des avantages beaucoup plus considérables que ceux qu'ils en ont obtenu par le passé en les abandonnant au pâturage, dont un petit nombre seulement profitait, au préjudice des autres, qui n'avaient rien ou presque à y placer.

Le maire signale l'accord unanime du conseil municipal pour diviser et amodier pour dix-huit ans sept parcelles d'une étendue totale de dix-sept hectares. Il est prévu de diviser l'ensemble en vingt-sept lots égaux, les preneurs devant s'acquitter des impôts et d'une cotisation de deux francs au budget communal. Le préfet donne son accord à cette division. Cependant, le dossier n'est pas clos, car plusieurs autres habitants exclus du partage prévu ont revendiqué d'en être bénéficiaires comme « habitant la susdite section où ils ont feu, ménage et propriété » et ont adressé des pétitions au préfet. Le 28 mars 1852, le conseil municipal se réunit à nouveau, de manière à statuer sur chaque cas individuellement. Il reconnaît par exemple les droits de plusieurs pétitionnaires, comme « Michel Laurichesse [dont il est] reconnu que c'est par erreur qu'il n'a pas été compris dans la liste des ayant droit » et « Marie Anne Aurié, veuve Robert ». À l'inverse, il rejette les prétentions de Pierre Pagis « attendu que son moulin n'est pas habité et ne l'a jamais été ». Il exclut aussi les locataires et indique qu'il serait juste que le revenu des cotisations soit utilisé pour les biens de la section de Lieuchy, citant l'entretien de la chapelle. À cette date, si la dynamique de partage est engagée, à Lieuchy comme dans d'autres villages de Trizac, le dossier reste ouvert⁴⁰⁰. Les litiges sont multiples et le conseil municipal devient l'instance où se plaident les causes et se font les arbitrages, sur la base d'une connaissance fine des familles. L'intérêt individuel des ayant-droits semble alors avoir dépassé l'intérêt partagé des

³⁹⁸ Acte passé le 3 novembre 1776 chez M^e Durif (AD Cantal, 3 E 248-233).

³⁹⁹ AD Cantal, 5 E 719 (correspondance municipale avec l'administration).

⁴⁰⁰ Le partage et l'attribution des lots à Lieuchy ne se fait qu'en 1862, avec un nombre plus large de bénéficiaires et des conditions bien différentes de celles prévues au départ (AD Cantal, 5 E 725).

habitants. Comme l'a constaté Nadine Vivier, si les lois permettant le partage tâchent de répondre à de multiples objectifs, économiques, sociaux et politiques, elles engendrent toutefois des contradictions entre ces objectifs⁴⁰¹.

B. Les grands domaines, opportunités individuelles et tensions collectives

1. Une main d'œuvre nécessaire aux grands domaines

Nous avons évoqué plus haut le poids global des grands domaines et des montagnes dans l'économie trizacoise. L'exploitation de ces domaines n'est pas le seul fait de son propriétaire ou de son fermier, car l'exploitant ne peut se reposer sur sa seule famille et doit faire appel à un personnel complémentaire. Dans les domaines les plus importants, avec le personnel de maison et le personnel agricole, les besoins réguliers peuvent monter jusqu'à une vingtaine de personnes, auxquelles s'ajoutent de nombreux bras en période de moisson⁴⁰². La fabrication du fromage dans les burons, fréquemment cités dans le registre d'arpentement pour les cotes de montagne, repose sur le vacher et son aide pendant qu'un enfant (berger) garde les bêtes⁴⁰³. Les paysans qui ne possèdent qu'un petit lopin sont facilement mobilisables dans la période estivale de gros travaux agricoles et peuvent alors se mettre au service temporaire des plus gros propriétaires.

Si le registre d'arpentement ne fournit aucune information sur la population qui travaille dans les grandes exploitations, deux sources postérieures nous permettent d'en affiner l'image. La première est le registre qui, en octobre 1793, recense la quantité de grains disponible pour chaque feu et le nombre de personnes à nourrir⁴⁰⁴, pour une population totale de 1 408 personnes. La seconde est le premier recensement du XIX^e siècle qui, en 1836, dresse l'état de la population par ménage. Le registre recense 303 ménages et 1 710 personnes. Il indique la profession du chef de ménage, la taille de chaque ménage, et l'âge, le sexe et l'état marital de chaque habitant⁴⁰⁵. Une augmentation de la population de 21 % en quarante-trois ans semble tout à fait explicable, alors que celle de 35 % du nombre de cotes s'explique en partie par une définition administrative du ménage qui privilégie le modèle de la famille conjugale, conduisant à augmenter la part des ménages de petite taille. La figure 4.15 dresse les histogrammes de la taille des feux (ou ménages) pour les deux sources et montre une grande cohérence d'ensemble, avec une structure générale inchangée.

⁴⁰¹ VIVIER Nadine, *Propriété collective...*, op. cit., p. 151.

⁴⁰² A. Durand recense de dix-huit à vingt personnes dans une grande ferme : une ou deux servantes (repas, linge, basse-cour), un ou deux vachers, deux boutilliers, deux bergers, un maître bouvier et deux ou trois aides. À cet effectif, s'ajoute une dizaine d'ouvriers temporaires, faucheurs, moissonneurs et faneuses DURAND Alfred, *La vie rurale...*, op. cit., p. 471).

⁴⁰³ Cette pratique a perduré sur l'ensemble de la période étudiée. Pierre Besson, en témoigne en 1914 dans un récit autobiographique, décrivant la vie des domestiques agricoles, des jeunes pâtres loués tous les étés et de la fabrication du fromage dans les burons dans la vallée de Cheylade, à proximité de Trizac (BESSON Pierre, *Un pâtre du Cantal*, Delagrave, Paris, 1914).

⁴⁰⁴ Si les informations relatives à la quantité de grains sont à considérer avec prudence, celles relatives à la population semblent fiables, à la fois du fait de l'interconnaissance entre déclarants et responsables, et par cohérence avec les informations sur les familles issues d'autres origines (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote, registre de recensement des grains, voir note n° 306).

⁴⁰⁵ Archives municipales de Trizac, sans cote, recensement de 1836.

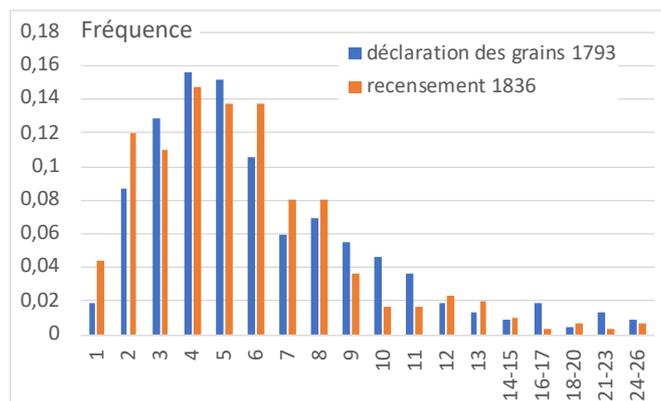


Figure 4.15. Distribution de la taille des feux (1793) et des ménages (1836)

Nous choisissons ici d'étudier plus particulièrement les feux d'effectif important, supérieur ou égal à onze personnes, et d'analyser le profil (profession déclarée, âge, sexe) des membres de ces ménages sans lien familial apparent avec le chef de ménage⁴⁰⁶. Le choix du seuil de onze permet de ne retenir que les grandes propriétés, exploitées en propre ou par un fermier⁴⁰⁷. Vingt-six cotes correspondent aux critères, soit moins de 9 % de l'ensemble, mais elles regroupent 384 personnes, soit 22 % de la population, et 151 personnes ayant un emploi de service, dont les caractéristiques sont synthétisées dans le Tableau 4.16.

	Vacher	Domestique	Berger (pâtre)	Servante	Bergère
Effectif total	14	57	29	39	8
Nombre de ménages	14	19	17	22	8
Âge moyen	35,9	31,1	13,6	25,5	14,6
Âge minimal	20	12	9	17	12
Âge maximal	62	62	18	45	17

Tableau 4.16. Caractéristiques du personnel de service recensé dans les ménages à fort effectif (1836)

Parmi les 26 ménages concernés, on compte 16 propriétaires et 6 fermiers⁴⁰⁸. Un exemple est le ménage 151 à Chamblat, dont le chef est Guillaume Chaussade, propriétaire et maire de Trizac. Aux côtés du maire et de son épouse vivent six enfants célibataires âgés de 15 à 32 ans (les deux plus âgés sont qualifiés de propriétaires, les deux suivants de clerks, les deux derniers d'étudiants) et Jacques Chaussade, frère célibataire de Guillaume et marchand. Les dix autres personnes relèvent de la domesticité⁴⁰⁹. Louis et Jacques Moulier, sont âgés de 33 et 28 ans, frères, originaires de Chamblat. Le premier est marié depuis quelques années et vit à Auzers, le cadet est célibataire. Jean-François Bertrandias, domestique de 20 ans, et sa sœur Françoise, servante de 21 ans viennent du bourg et sont célibataires. Jean Damon, vacher marié de 48 ans, est probablement originaire d'Anglards. Hugues Gilbert autre domestique de 48 ans vient sans doute de Méallet. Anne Gendre, servante de 20 ans,

⁴⁰⁶ Ce travail est facile, dans la mesure où la liste des membres du ménage suit toujours la même logique, commençant par le chef de ménage (homme ou femme), ses enfants, ses ascendants et collatéraux éventuels (le lien familial étant usuellement indiqué), puis le personnel de service qui semble rangé par ordre décroissant d'importance. Vingt-sept cotes atteignent ou dépassent le seuil de 11, en 1793 comme en 1826, ce qui confirme la stabilité de la structure sociale.

⁴⁰⁷ Le cas éventuel d'une famille de grande taille qui ne correspondrait pas une grande propriété est aisément détectable, via la mention des liens de famille et des activités professionnelles.

⁴⁰⁸ Les quatre autres sont un marchand, un expert-géomètre et un agent d'affaires (dont rien ne dit qu'ils ne sont pas aussi propriétaires) et un indéterminé (veuve). Parmi les propriétaires, on relève la mention du maire (Guillaume Chaussade, cote 151, ménage de 19 personnes) et celle du notaire (Pierre Raoux, cote 68, ménage de 26 personnes).

⁴⁰⁹ Leur identification n'est pas indiquée dans la source qui ne mentionne qu'âge et profession. Elle est possible grâce à la reconstitution des familles (présentée au Chapitre 6).

Pierre Bouiges, pâtre de 14 ans, et Marguerite Altier, 14 ans, viennent tous trois de familles du bourg, ce qui est aussi probablement le cas de Jeanne Delpeuch, servante de 28 ans. Les emplois de service domestique ou agricole peuvent ainsi mobiliser de nombreux individus issus d'autres familles de la commune ou des environs. Plus généralement, les cinq appellations qui regroupent la quasi-totalité des personnels domestiques⁴¹⁰ paraissent chacune relever d'une logique propre, en particulier sur les plans de l'âge et du sexe. Les quatorze vachers sont les plus âgés et sont en majorité mariés (neuf sur quatorze). Suivent les domestiques, hommes d'âge mûr (vingt-deux sont mariés et l'un est veuf), terme manifestement employé pour qualifier les activités du service agricole. Les bergers sont tous, comme les bergères, des enfants ou adolescents. Les servantes sont des femmes jeunes ou mûres, presque toutes célibataires (une mariée, une veuve). Cette typicité des profils s'inscrit dans la logique des *life-cycle-servant* et de « circulation des enfants » mise en évidence par Peter Laslett et retrouvée dans des contextes très variés⁴¹¹. Les mécanismes à l'œuvre ont des implications doubles, à la fois sur le fonctionnement des familles (dont les membres quittent le foyer pour réduire le nombre de bouches à nourrir et assurer des ressources complémentaires) et sur le fonctionnement économique global. Comme dans le cas du ménage Chaussade ci-dessus, plusieurs membres d'une même fratrie peuvent travailler ensemble. Ceux qui ne peuvent accéder à la propriété demeurent parfois à vie vacher, domestique, voire servante. Les données du Tableau 4.16 montrent que la disponibilité de ce personnel local favorise la pérennité des exploitations des plus aisés et permet la survie des plus modestes. Contribuent aussi à l'équilibre global de la communauté villageoise les 110 individus supplémentaires que le recensement de 1836 identifie dans des ménages moins étoffés⁴¹². C'est ainsi que se dessinent des liens d'interdépendance entre les différentes strates, assurant la stabilité globale de la communauté. La distribution géographique des 26 ménages de grande taille est intéressante. Ils semblent répartis sur l'ensemble du territoire, dispersés dans seize lieux d'habitat. Deux seulement résident au bourg et quatre villages seulement (Chamblat, Chauvel, Cheyrouse, Laveissière) en comptabilisent trois. Le panorama qui en résulte est donc aussi celui d'un équilibre à l'échelle du territoire, marquée dans chaque village par la prééminence d'une à trois exploitations qui concentrent patrimoine foncier, ressources et besoins de main d'œuvre.

2. Le poids des domaines sur la répartition des impositions

Nous avons cité les doléances exprimées en 1789 par les participants à l'assemblée municipale. Dans les paroisses voisines, on retrouve les récriminations contre la fiscalité royale excessive et les privilèges. Abel Poitrineau a conduit une analyse lexicographique de l'ensemble des cahiers du bailliage de Salers et mis en évidence les occurrences et les associations de concepts. Le vocable de privilèges est sans surprise associé à ceux de noblesse, d'abusif et ruineux, de suppression et d'abolition⁴¹³. Le

⁴¹⁰ Il faut ajouter quatre personnes occupant des emplois spécifiques des ménages des élites locales : deux instituteurs particuliers, une gouvernante et un garde particulier.

⁴¹¹ Voir par exemple LASLETT Peter, CHAMOIX Antoinette, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales, Économies, sociétés, civilisations*, 27^{ème} année, n° 4-5, 1972, p. 847-872 ; LUNDH Christer, « Life cycle servants in nineteenth century Sweden – Norms and practice », *Lund papers in economic history*, Lund University, n° 84, 2003, p. 1-14 ; FAUVE-CHAMOIX Antoinette, « Domesticité et parcours de vie... », *op. cit.*, p. 5-34.

⁴¹² Ces 110 personnes sont 2 vachers (nombre très faible, confirmant que les vachers ne sont employés que dans les grandes exploitations), 35 domestiques, 47 servantes, 15 bergers et 11 bergères.

⁴¹³ En Haute-Auvergne, les privilèges attachés à l'état ecclésiastique sont aussi dénoncés. Sont particulièrement visés les titres cléricaux, assis sur un bien fonds d'une valeur de 1 600 livres (garantissant une rente de 80 livres), ce qui permet de soustraire ce bien du patrimoine soumis à l'imposition. Les familles aisées recourent régulièrement à cette pratique dénoncée dans le cahier d'Auzers : « *Ne serait-il pas aussi d'un grand avantage, pour cette partie de la province, que les familles des ecclésiastiques cessassent d'avoir le droit inique d'obtenir une diminution sur leurs cotes pour raison des biens qu'elles ont affectés au paiement des titres cléricaux, ou pensions viagères des ecclésiastiques avant leur promotion à la prêtrise* » (AD Cantal, 17 B 99, cahier de doléances d'Auzers, 1789). Ces cahiers pourraient donner lieu à une analyse plus approfondie, à l'échelle d'une vingtaine de paroisses autour de Trizac. Il s'agirait d'en identifier cohérences et différences, en contextualisant

cahier de la paroisse limitrophe de Chastel-Marlhac est représentatif des demandes des villageois du tiers. Il présente en outre l'intérêt d'associer idées générales et témoignages concrets, comme en témoignent ces extraits⁴¹⁴ :

Depuis quelque temps la noblesse s'est extrêmement multipliée [...] par la trop grande facilité que des ministres ont introduit dans l'État, en effet pour devenir noble, ou du moins pour jouir des privilèges et exemptions de la noblesse, il suffit d'avoir de quoi acheter des charges ou au bureau des finances à Riom, ou en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, il ne se passe jamais année que chacune de ces deux cours ne produise quelque famille noble qui devient à la charge du misérable laboureur, et qui lui devient même plus nuisible que la noblesse d'extraction parce que cette nouvelle noblesse qui ne doit son privilège qu'à quelques sommes qu'il a prêtées à l'État, et dont il lui fait payer des intérêts bien usuraires se trouve posséder aujourd'hui beaucoup plus de fonds que les nobles d'extraction [...].

Quoique suivant les mêmes ordonnances, il soit expressément défendu aux nobles qui veulent jouir de leur privilège de se servir pour l'exploitation de leurs domaines de gens mariés, on les voit journellement n'avoir pas d'autres domestiques, on les voit souvent arracher un père du soin de sa famille, lui faire abandonner son bien qui reste inculte et qui par conséquent devient à charge aux paroisses [...].

Les nobles et les ecclésiastiques ne sont pas les seuls qui pratiquent des abus pour se soustraire à la juste portion des impositions qu'ils devraient supporter. Ceux du tiers état qui ont des biens dans différentes paroisses n'en mettent pas moins en usage [...] ils font réduire les cotes des domaines qu'ils possèdent dans les paroisses étrangères [...] ils parviennent à s'exempter de la cote personnelle qu'ils devraient supporter pour raison de ce dans le lieu de leur habitation parce que les habitants de cette paroisse ignorent s'ils ont du bien dans une autre paroisse [ou quel en est le produit exact...] le seul rapport des baux à ferme pourrait les éclairer, mais on n'ignore pas combien les contre-lettres sont aujourd'hui en usage et seulement dans le dessein de se soustraire aux impositions.

Les rédacteurs du cahier mettent en avant la responsabilité du pouvoir qui a multiplié les charges pour des raisons financières, l'exemption qui en résulte faisant peser un poids croissant sur les membres du tiers. Ils dénoncent les effets délétères de la gestion des grands domaines sur les autres exploitations, en les accusant de débaucher les petits propriétaires. Ils regrettent aussi la dissimulation des revenus que pratiquent ceux qui possèdent des propriétés dans plusieurs collectes et jouent sur l'incapacité des autorités à recouper les informations pour réduire leur imposition. Un exemple précis est cité, et concerne un habitant de Trizac, le sieur de Manclaux :

Différents autres particuliers qui ont quitté la paroisse pour aller rester dans des gros bourgs ou dans des villes franches ont obtenu différentes sentences en l'élection de Mauriac ou arrêts en la cour des aides de Clermont Ferrand qui ont réduit leur cotes aux deux sols pour livre [et lors que les consuls ont voulu rectifier les impositions] c'est pour ces raisons que les habitants de la paroisse ont perdu deux grands procès l'un contre le sieur de Manclaux, conseiller chauffe cire en la cour des aides de Clermont Ferrand et l'autre contre le sieur Sabatier qui ont fini de ruiner les habitants par le remboursement de plus de six mille livres qu'ils ont été obligés de faire.

autant que possible la rédaction des cahiers de chacune des paroisses, d'étudier comment les préoccupations des membres du tiers-état y sont exprimées et en traduisent la diversité sociale (POITRINEAU Abel, « Les assemblées primaires... », *op. cit.* ; DUPÂQUIER Jacques, « Structures sociales et cahiers de doléances. L'exemple du Vexin français », *Annales historiques de la révolution française*, 194, 1968, p. 433-454 ; ROUQUETTE Alain, « Préparation des états généraux et cahiers de doléances dans la sénéchaussée de Nîmes (1788-1789) », *Annales historiques de la révolution française*, 299, 1995, p. 45-56.

⁴¹⁴ AD Cantal, 17 B 101, cahier de doléances de Chastel-Marlhac, 1789.

Le particulier visé est Guillaume Broquin sieur du Manclaux. Il est décédé en 1785 à l'âge de 82 ans. Conseiller référendaire à la cour des aides, il était le fils d'Antoine et d'Hélaine Monteil⁴¹⁵ et, en 1789, il a pour seule héritière sa fille Marie Magdeleine⁴¹⁶ qui gère les biens à Trizac mais réside à Clermont-Ferrand. Son cas illustre les comportements qu'ils dénoncent : achat de charge et privilèges en découlant, réticences à payer l'imposition. Propriétaire domicilié à Trizac, c'est un « forain » dans la paroisse voisine. L'abolition de la noblesse en 1790 ne modifie pas brutalement le paysage. En 1793, on retrouve parmi les possesseurs de domaines, outre le citoyen Roquecave, l'ancien noble Alexandre Chavaroche (deux domaines à Chavaroche), le citoyen Montclar d'Anglards (ci-devant marquis Montclar de Montbrun que nous avons cité dans la requête collective de 1773, et dont Jean Robert exploite un domaine à Lavaissière), Jean Fenolhac au bourg (qui ne porte plus sa particule de Prades) et le sieur Vialles, marchand de Mauriac. La vente des biens nationaux est un événement important et certains biens attirent la riche bourgeoisie marchande. C'est le cas du domaine que possédait l'abbé de Broc et qui contient les montagnes de Marlhiou et de Charleix. Lors de l'adjudication qui se tient à Menet le 16 février 1791, Guy Reynal, bourgeois de Menet, l'emporte avec une enchère de 201 100 livres. Jean Aurié, marchand de Trizac et par ailleurs officier municipal et commissaire lors de la vente, avait poussé son enchère jusqu'à 201 000 livres⁴¹⁷. Cependant, la redistribution foncière à l'issue de la période révolutionnaire (partage des communaux, vente des biens nationaux) semble limitée à l'échelle du département. Selon Jonathan Dalby, « *les gains paysans, dans la redistribution de terres [...] furent vraiment très minces. Ils furent même nuls pour les plus pauvres* »⁴¹⁸. Il conclut même que la période « *mit en lumière la structure sociale et la réalité des conflits de classe dans les campagnes [... et que] les pauvres paysans cantaliens – domestiques, journaliers, vachers, bouviers et métayers – se retrouvèrent plus que jamais [...] à la merci des « riches avarés* »⁴¹⁹.

Un demi-siècle après la Révolution, l'empreinte des propriétaires forains sur la propriété foncière à Trizac reste forte, comme le montre la liste des électeurs municipaux de 1831 et 1835⁴²⁰. Ces deux listes sont établies à partir du rôle d'imposition et indiquent le nom, le numéro dans le registre fiscal, la domiciliation et le montant de l'imposition. En 1835, après regroupement des cotes multiples, on recense 158 personnes pour un montant total de 17 714 francs, et un impôt médian de 58 francs⁴²¹. On dénombre 33 contribuables forains en 1831 (24 % de la liste), qui paient 42 % du total de l'impôt. Si seulement dix-huit électeurs franchissent le cens de 200 francs qui permet de voter aux autres scrutins, la moitié d'entre eux sont forains. La fortune des plus aisés s'appuie toujours sur les montagnes. Certains des plus imposés ont tiré parti de la période révolutionnaire, comme Reynal Lassiliol de Menet, acquéreur des montagnes de l'abbaye de Broc et troisième plus imposé ou Jean-Félix Salvage, député du Cantal à la Législative en 1791 puis administrateur du département. D'autres

⁴¹⁵ Voir la fiche de famille en Annexe D4.

⁴¹⁶ Elle a épousé en 1775 dans la chapelle du château de Voissieux, à Saint-Bonnet-près-Orcival, Jean Baptiste de Roquecave d'Haumières, baron de Thuret. Le rôle de taille des privilégiés de 1791 indique la possession de deux domaines au bourg de Trizac et au Manclaux pour le Sr Roquecave demeurant à Clermont et son épouse (Archives privées, Fonds Trazit, sans cote).

⁴¹⁷ Même si les acheteurs ne devaient déboursier sous quinzaine que 12 % du montant de l'offre, ces sommes témoignent d'une certaine assise financière comme de la valeur des domaines mis aux enchères (AD Cantal, 1 Q 642). C'est le même Jean Aurié qui opère comme greffier de la municipalité lors du recensement des grains de 1793.

⁴¹⁸ DALBY Jonathan, *Les paysans cantaliens...*, op. cit., p.139.

⁴¹⁹ *ibid.*, p. 145.

⁴²⁰ Pour 1831, Archives municipales, sans cote (bordereau « liste des électeurs censitaires de la commune en exécution de la Loi du 21 mars 1831). Pour 1835, AD Cantal, 5 E 724, liste manuscrite sur deux pages, datée du 4 janvier 1835.

⁴²¹ La liste de 1831 ne compte que 135 personnes, pour un montant voisin de 16 658 francs et une médiane de 74 francs. La population affichée sur le bordereau est de 1653 personnes. Le corps électoral représente donc 8,2 % de la population. En 1835, l'allongement de la liste à des montants d'imposition plus faibles fait passer la liste de 135 à 158 personnes, soit un effectif proche du plafond de 10 % de la population permis par la loi.

s'inscrivent dans la lignée des familles nobiliaires, comme Élie de Raffin de Salers, Joseph Jules de la Vayssière ou Eugène Deribier de Menet⁴²². Les historiens du politique ont noté qu'à partir de 1831, les élections municipales ont réveillé et exacerbé les tensions latentes et, comme l'exprime un préfet, qu'elles sont « *venues réveiller les ambitions, les haines, ouvrir la porte à mille dénonciations* »⁴²³. Les clivages de XVIII^e siècle entre aisés et démunis, propriétaires trizacois et forains, exploitants des domaines de montagne et simples laboureurs semblent persister, mais il faut aussi considérer une partie de la population peu évoquée jusqu'à présent.

C. Différenciation socio-économique et stabilité des structures

1. Une société villageoise plus diverse qu'il n'y paraît

La liste des électeurs de 1831 indique leur profession. La mention diffère de celle de « propriétaire » dans seulement six cas sur les cent-un trizacois recensés. Encore faut-il déduire Pierre Chavaroche, distingué par sa fonction de maire (24^{ème} sur la liste) et son adjoint Reynal Dupuy (69^{ème}). Les quatre derniers sont Pierre Raoux, notaire (9^{ème}), François-Émile Fenolhac, étudiant (128^{ème}) et deux artisans, Hugues Chatonier, tailleur d'habits, et Michel Dellac, maréchal-ferrant (135^{ème}), respectivement imposés de 18 et 17 francs. La domination des propriétaires est donc écrasante, mais ce corps électoral n'est pas représentatif de la diversité des états professionnels de la société trizacoise. Les autres sources nominatives ne fournissent qu'une image très imparfaite des états professionnels. Par exemple, le registre de taille de 1789⁴²⁴, si l'on exclut les cotes des domaines et les moulins, distingue seulement trois catégories : « *les officiers de judicature, bourgeois, marchands et gros laboureurs* », qui cotisent plus de 40 livres, les « *petits laboureurs* » qui cotisent de 20 à 40 livres et les « *brassiers* » au-dessous. La première catégorie regroupe en fait des activités très diverses et les deux autres ne sont fondées que sur le montant de la contribution. Rares sont les mentions des activités professionnelles. On peut juste citer le bailli, un garde-étalon, un mulatier et un peseur de fromages dans la première, un chirurgien et un peseur de fromages dans la seconde. Dans la troisième, la plus fournie, sont mentionnés un boucher, un mulatier, un maître d'école, un tailleur, un brassier et un vacher. Ces mentions peuvent résulter d'une volonté de distinction particulière, comme peut-être pour Antoine Ducq, garde-étalon à Cheyrouse qui cotise 351 livres, ou de la fantaisie du rédacteur, mais elles ne permettent pas de dresser un tableau fiable.

Dans le registre d'arpentement de 1752, la plupart des cotes n'indiquent pas de profession, l'omission correspondant probablement à l'état de laboureur (plus ou moins aisé) tirant ses revenus de l'exploitation de ses terres et prés. Les professions relevant de l'agriculture ne sont mentionnées que pour les fermiers, les métayers (3), quelques journaliers (4) et un brassier. Seules trente-huit cotes mentionnent une profession ou un état. Le Tableau D2.12 en Annexe D2 en résume les caractéristiques. On peut regrouper sommairement les états professionnels en cinq catégories, les élites et talents (7 cotes), les activités de commerce (12 cotes), les artisans de bois et des métaux (4 cotes) ou du cuir et du textile (8 cotes) et les services divers (8 cotes). L'ensemble de ces cotes représente environ 15 % des chefs de feu. La source ne donne qu'une image très incomplète de la pluriactivité professionnelle, que l'on sait répandue (à l'exemple du tissage rural), et du commerce itinérant largement pratiqué et que seuls deux merciers semblent exercer. Si l'on perçoit bien la

⁴²² En 1835, Henriette Broquin de Manclaux, veuve Thuret est inscrite en première position de la liste manuscrite des « électeurs municipaux » en tant que contribuable la plus imposée de la commune, mais on ne peut évidemment pas en déduire qu'elle a voté.

⁴²³ GUIONNET Christine, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 46^{ème} année, n° 4, 1996, p. 555-579.

⁴²⁴ Archives privée, fonds Trazit, sans cote, rôle de taille, 1789.

faiblesse quantitative des élites des talents⁴²⁵ et le caractère limité de l'artisanat, la source ne permet pas de percevoir le niveau de ressource réel ou le positionnement des individus dans la société villageoise. Rien ne permet de comprendre pourquoi certains possèdent du foncier quand d'autres en sont dépourvus. Nous ne pouvons guère percevoir d'où provient la relative aisance de certains, comme par exemple les cabaretiers. Dans une économie rurale qui repose largement sur les échanges de services et de biens matériels, nous n'avons pas accès aux ressources tirées de l'artisanat et de l'exercice des talents. Quelques rares indices sont cependant visibles dans les caractéristiques de l'habitat, comme la fréquence élevée d'une couverture de tuiles (42 % de paille, plutôt représentative des Groupes C et D), ou la présence de signes distinctifs (comme l'écurie, toutefois logique pour les cabaretiers). Il nous faut donc disposer d'autres clés d'analyse pour mieux caractériser cette fraction de la population. Une première source est le registre de recensement de 1836, pour lequel le Tableau 4.17 récapitule la distribution des professions pour les chefs de ménage et pour l'ensemble de la population⁴²⁶.

Catégorie	Profession	Chefs de ménage	Ensemble de la population
Exploitation agricole		197 (70 %)	524 (62 %)
<i>dont</i>	<i>Propriétaire</i>	99	220
	<i>Fermier</i>	9	13
	<i>Cultivateur</i>	86	272
	<i>Journalier, vacher</i>	3	19
Talents		8 (3 %)	34 (4 %)
<i>dont</i>	<i>Instituteur</i>	1	7
	<i>Clergé</i>	3	21
Commerce		26 (9 %)	59 (7 %)
<i>dont</i>	<i>Marchand</i>	21	47
	<i>Aubergiste</i>	2	6
Artisanat (bois, métal, construction)		15 (5 %)	21 (2,5 %)
Artisanat cuir et textile		26 (9 %)	55 (6,5 %)
<i>dont</i>	<i>Cordonnier</i>	16	38
Autres services		11 (4 %)	154 (18 %)
<i>dont</i>	<i>Domestique</i>	3	71
	<i>Servante</i>	1	68
Total		283	847

Tableau 4.17. Activités professionnelles de la population selon le recensement de 1836, individus âgés de 20 ans ou plus

Les données confirment la domination numérique des professions agricoles qui représentent sept chefs de ménage sur dix. L'examen des différences entre les deux colonnes appelle quelques commentaires. Dans les couples de propriétaires et de cultivateurs, le rédacteur du registre a le plus souvent affecté le même état aux deux époux⁴²⁷. On trouve cependant des cultivatrices dont l'époux

⁴²⁵ Difficile à quantifier puisque, par exemple, le notaire n'est pas recensé comme tel, mais comme propriétaire.

⁴²⁶ Les données de ce tableau ne concernent que les personnes âgées d'au moins vingt ans. Pour les plus jeunes, des professions sont mentionnées à 112 reprises pour 695 individus, et sont quasi-exclusivement des bergers ou bergères, des domestiques (garçons) et des servantes (filles). Le Tableau 4.16 considérait le personnel domestique, tous âges confondus, mais dans les seuls ménages à fort effectif (Archives municipales, recensement de 1836, sans cote).

⁴²⁷ Rappelons qu'en 1836, le cultivateur se distingue du propriétaire en ce qu'il ne possède pas d'une quantité suffisante de terres pour en vivre.

exerce une activité artisanale, et des ménages où plusieurs enfants sont qualifiés de cultivateurs⁴²⁸. La profession artisanale la plus fréquente est celle de cordonnier (seize chefs de ménage, mais aussi, parfois, plusieurs frères dans un même ménage). En dépit d'une forte présence du personnel domestique, qui pèse 18 % de la population adulte, seulement quatre sont établis comme chefs de ménage, et les autres n'apparaissent que dans la maison où ils servent. Les auberges sont plus présentes au village que ne le laissent apparaître les effectifs de chef de ménage. Ainsi, sont aussi aubergistes Catherine Dapon (ménage 194), épouse du maréchal-ferrant Michel Dellac, Jeanne Saunac veuve Chalignac (ménage 244), dont le fils est propriétaire, Louise Veissier (ménage 257), femme de marchand, André Bresson et son épouse (ménage 298). Alain Corbin a souligné que les artisans de village et les cabaretiers avaient une influence sociale au sein de la communauté « *sans comparaison avec leur importance numérique ; au village, ils sont pratiquement les seuls à pouvoir acquérir une fortune importante ; ils sont les seuls à figurer sur les listes censitaires* »⁴²⁹. C'est le cas de Michel Dellac, dont nous avons vu qu'il avait intégré en 1835 la liste des censitaires. C'est probablement aussi le cas de Jeanne Saunac, pour laquelle nous savons que de nombreux actes notariés sont signés dans sa maison.

Les effectifs d'enseignants et de membres du clergé ouvrent d'autres pistes de réflexion. En 1836, Louis Reynal Dupuy est l'instituteur communal, mais Emédée Lacoste « *instituteur particulier* » chez Joseph Jules de la Vaissière (ménage 134) et Madeleine Valarcher (ménage 39 à Lachassagne) sont au service d'une famille aisée. Marguerite Journiac, 25 ans et fille de propriétaire à Cheyrouse (ménage 9) et Marie Bresson, 23 ans et fille de l'aubergiste André Bresson, vivent encore avec leurs parents. Elles semblent plutôt s'inscrire dans une trajectoire d'ascension sociale de leur famille. Enfin, le clergé est représenté sous de multiples formes (prêtre, vicaire, aspirants, « *filles dévotes* », menette⁴³⁰, voire « *vénérable prêtre* »). Particularité trizacoise, la présence d'un couvent féminin installé depuis peu (ménage 178). Marie-Louise Pereyre, 36 ans, en est la supérieure. Elle est accompagnée de trois religieuses dont Marguerite Zélie Lassagne, sœur de Saint Joseph et Marie Broquin, sœur de Sainte Agnès, toutes deux natives de Trizac, d'une aspirante et d'une servante. En dépit de sa faiblesse numérique, cette communauté religieuse exerce une forte influence, se consacrant en particulier à l'éducation des jeunes filles⁴³¹. La société trizacoise apparaît donc plus diversifiée qu'on ne pouvait le supposer à la seule observation des registres fiscaux. Le constat ne saurait se réduire à la domination numérique des agriculteurs et la domination économique des propriétaires. D'autres éléments sont en prendre en compte du fait de leurs influences économiques, sociales ou culturelles et par la diversité des parcours de vie ou des perspectives qu'elles offrent aux individus.

2. Une pyramide sociale qui semble peu sensible aux évolutions

Selon Emmanuel Le Roy Ladurie, citant les travaux d'Abel Poitrineau⁴³², en Auvergne l'essor démographique du XVIII^e siècle a conduit à une « pulvérisation du sol » pouvant faire passer l'étendue

⁴²⁸ Ce qui explique le rapport de 3,2 pour les cultivateurs (= 272/86) entre les deux colonnes, significativement plus élevé que celui des propriétaires (2,2 = 220/99).

⁴²⁹ CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité...*, *op. cit.*, p 305.

⁴³⁰ Les filles dévotes (ou « menettes », tiers-ordre de Sainte Agnès) sont fréquentes en Haute-Auvergne. Elles sont membres d'une congrégation informelle avec une structure d'encadrement qui permet aux femmes de mieux supporter leur condition de célibat (POITRINEAU Abel, *Les espagnols de l'Auvergne...*, *op. cit.*, p. 206).

⁴³¹ Le poids du « couvent de Trizac » sur les mentalités et les rapports sociaux s'avère important et offre des clés de lecture pour l'histoire du village jusqu'au début du XX^e siècle. C'est une question qui déborde du cadre fixé pour le Master et que nous n'aborderons pas ici. Elle pourra être traitée en s'appuyant sur un riche fonds d'archives (dont Archives Cantal, 6 V 8, couvent de Trizac, 1859-1904 ; Archives Puy-de-Dôme, 6 V 11, Sœurs de Saint-Joseph, 1871 ; Archives du diocèse de Saint-Flour, dossier paroissial et fonds de la communauté du Bon Pasteur, sans cote).

⁴³² LE ROY LADURIE Emmanuel, « De la crise ultime... », *op. cit.*, p. 403-426.

des propriétés au-dessous du seuil d'indépendance (estimé à 5 ha en montagne). Cependant, en montagne, ce processus de pulvérisation a buté sur les « domaines blocs » possédés par la noblesse, le clergé, la bourgeoisie ou une riche paysannerie (principalement dans la plaine où ils conduisent à la production de surplus commercialisables). La hausse tendancielle des prix a été favorable aux propriétaires de domaines avec en cinquante ans (de 1730-39 à 1780-89) une augmentation de 71 % du prix de seigle quand celui du fromage a plus que doublé. Les propriétaires de domaines ont bénéficié d'une « *hausse triomphante de la rente foncière* », l'indice des fermages passant de 100 en 1730-39 à 242 en 1780-1789. Le contexte économique favorise le maintien de la hiérarchie sociale. Examinant la structure foncière dans le Cantal vers 1840, Laurent Wirth souligne le morcellement de la propriété et la stabilité de la distribution des terres sur le temps long :

Bien que la situation examinée soit celle de la Restauration [...] les conclusions [...] valent pour la fin du XVIII^e siècle car le tableau de la propriété foncière n'a nullement été bouleversé par la Révolution : la quantité de biens d'Église, d'émigrés et de suspects qui a changé de mains durant la période révolutionnaire est restée très limitée⁴³³.

La question de la redistribution de la propriété et de la modification des structures agraires est un classique de l'histoire des campagnes depuis les analyses d'Ivan Loutchisky, pour savoir « *quelle influence eut l'acquisition des terres sur l'état de la classe agricole ; quel genre de nouvelle distribution amenèrent les achats dans l'organisation du village ; [comment] s'est formée la bourgeoisie au sein de la population des villages* »⁴³⁴. À Trizac, les propriétés détenues par la noblesse ont subi diverses avanies pendant la période révolutionnaire. Certains biens ont été vendus et d'autres mis sous séquestre⁴³⁵. Ce fut le cas des biens issus de la famille de Chazelles à Lavaissière. Le 7 ventôse an II (25 février 1794), Jean Dubois, commissaire de l'administration du district, accompagné de deux membres du conseil général de la commune de Trizac se rend à Lavaissière pour mettre sous séquestre les biens du « *nommé Lavaissière de Peyrelade* », dont les deux domaines de Lavaissière et La Margerie. Lors d'un inventaire effectué le 26 floréal an II (15 mai 1794), le fermier Bernard Lacroix explique que le propriétaire a demandé la levée des scellés car son fils n'est pas émigré⁴³⁶. À l'issue d'une longue procédure, la famille Lavaissière est indemnisée pour spoliation de ses biens sous la Révolution et se voit accorder un dédommagement de 13 788 francs en 1825 pour manque à gagner et défaut de jouissance pendant dix-huit ans⁴³⁷. L'année suivante, Joseph Jules de la Vaissière, fils d'Antoine Joseph et frère de l'émigré, devient maire de Trizac. Les grands domaines et les herbages restent la source de la richesse, comme en témoigne le linteau que Géraud Fayet, un marchand originaire de Riom-ès-montagnes, fait construire à Lieuchy où il réside à partir de 1814 (figure 4.16).

⁴³³ Travaux de doctorat (inachevé) de Laurent WIRTH, cités par DALBY Jonathan R. (*Les paysans cantaliens...*, op. cit., p. 21). Laurent WIRTH a publié certains de ses résultats dans WIRTH Laurent, *Un équilibre perdu...*, op. cit.

⁴³⁴ Depuis les premières analyses quantitatives à l'échelle des communes de Loutchisky sur la répartition de la propriété foncière et les acheteurs de biens nationaux (LOUTCHISKY Ivan Vasilevic, *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, 1897).

⁴³⁵ AD Cantal, 1 Q 891 et 1 Q 946, Biens nationaux de seconde origine, familles Dufayet de la Tour et Lavaissière,

⁴³⁶ Le citoyen Lavaissière de Peyrelade est Antoine Joseph de Lavaissière de Lavergne, époux en 1770 de Margueritte de Chazelles, fille de Léonard de Chazelles, né à Lavaissière en 1702. Il justifie le départ de son fils aîné non pour des raisons politiques ou idéologiques mais comme la conséquence d'un drame domestique car « *après avoir tué sa mère par imprudence en badinant avec un domestique le fusil à la main devant la porte de sa maison [il] fut tellement haï de son père et de ses frères qu'il décampa quelque temps après* » (AD Cantal, 1 Q 946/2, pièce 6). Le décès de la mère à la date mentionnée est bien enregistré dans les registres de la paroisse de Saint-Saturnin.

⁴³⁷ AD Cantal, 1 Q 946/4.



Figure 4.16. Linteau sculpté de la porte d'entrée de la maison de Géraud Fayet à Lieuchy, 1820
(photo de l'auteur)

Le linteau porte les initiales du propriétaire et la vache y trône en majesté⁴³⁸, affichant l'aisance financière du maître des lieux. Un acte du 26 mai 1812 montre que l'aire d'activité de Géraud Fayet ne se limite pas à Trizac puisqu'il achète à Amable Galvain de Champagnac, quarante têtes d'herbage pour 8 000 francs dans la commune de Collandres, et paie la somme au comptant⁴³⁹. Les changements de propriétaire, l'enrichissement ou l'appauvrissement de certains sont intéressants à l'échelle des individus, mais ils ne disent rien de l'évolution structurelle de la répartition de la richesse. Pour mesurer les inégalités de ressources, on peut construire la courbe de Lorenz qui montre comment la richesse cumulée augmente à mesure que l'on considère une fraction croissante de la population⁴⁴⁰. En histoire, elle a été utilisée par exemple par Jean-Marie Yante pour étudier la concentration de la production viticole dans les terroirs mosellans en 1765⁴⁴¹ et par Marc Conesa pour analyser la concentration du foncier entre le XVI^e et le XIX^e siècle en Cerdagne⁴⁴². À Trizac, la concentration des ressources peut être visualisée à différentes dates en utilisant la même représentation (figure 4.17).

⁴³⁸ Parmi les linteaux des fermes de la région, dont d'assez nombreux exemplaires ont subsisté, les dates, initiales et formes simples, telles que des étoiles, sont des éléments courants. Rares sont les éléments originaux tels que cette tête de vache.

⁴³⁹ AD Cantal, 3 E 277-84, M^e Pierre Raoux. L'acte de 1812 a été passé à Aurillac entre les deux parties et déposé en 1821 chez le notaire de Trizac.

⁴⁴⁰ Sur la courbe « 1789-taille » de la figure 4.17, on voit par exemple que 80 % (= 0,8) des feux paient au total 30 % (= 0,3) de la taille de la collecte. La courbe de Lorenz tend vers la diagonale du graphique si la répartition de la richesse est uniforme, et s'en éloigne d'autant plus que la richesse est concentrée dans les mains d'une faible fraction de la population. L'indice de Gini, mesure normée de la surface de l'aire entre la courbe et la diagonale varie de 0 (équi-répartition des revenus) à 1 (tout le revenu appartient à un seul individu).

⁴⁴¹ YANTE Jean-Marie, « Grains et vins des terroirs mosellans de Remich et Grevenmacher (XV^e-XVII^e siècles) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 63, fasc. 2, 1985, p. 273-309.

⁴⁴² CONESA Marc, « Des terres, des maisons et des hommes (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans *D'herbe, de terre et de sang...*, *op. cit.*, chapitre 4.

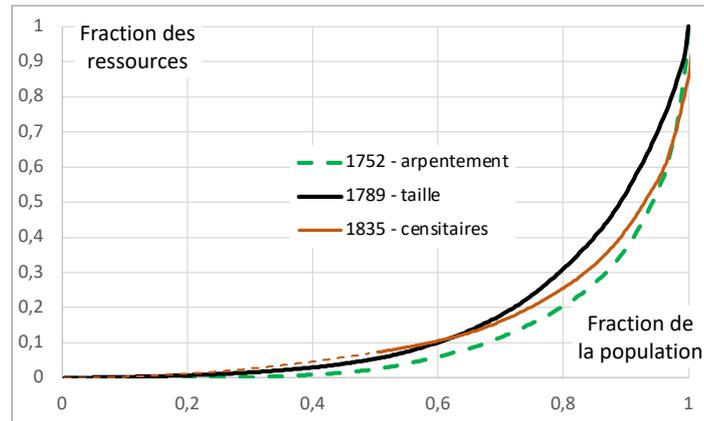


Figure 4.17. Courbes de Lorenz de la concentration des ressources à différentes dates ; en ordonnée : ressource = produit en 1752 (230 cotes), taille en 1789 (276 cotes), l'impôt en 1835 (306 cotes)⁴⁴³

En l'absence de séries chronologiques continues, la richesse est mesurée en 1752 par le produit total estimé dans l'arpentement, en 1789 par la cote de taille et en 1835 par l'impôt que paient les censitaires. Des biais existent, tels les privilèges d'exclusion de la taille ou la non prise en compte des contribuables faiblement imposés, mais n'empêchent pas la comparaison. Tracées dans le repère normalisé de Lorenz, les trois courbes sont proches, avec des indices de Gini respectifs de 0,727 (1752), 0,670 (1789) et 0,711 (1835). Ces valeurs témoignent de fortes inégalités de répartition, du même ordre que celles trouvées en Cerdagne à la même époque⁴⁴⁴. La proximité des courbes indique un maintien global des inégalités structurelles sur la période. Une analyse de même nature a été faite sur les surfaces des habitations, à partir de l'arpentement de 1752 et du cadastre de 1837. Les courbes de Lorenz qui en résultent (figures D2.7 et D2.8 en Annexe D2) montrent des inégalités moins marquées. Ceci confirme que l'habitat rural, en dépit de caractéristiques qui dépendent du niveau d'aisance, est moins différencié entre les plus aisés et les plus démunis que les patrimoines et les revenus dont ils disposent.

Conclusion

L'analyse des informations fournies par le registre d'arpentement de 1752 a permis de dresser un portrait détaillé des structures agraires et des ressources que les habitants peuvent tirer de l'exploitation des terres. Le terroir est partagé entre trois types de surfaces. Les terres cultivables occupent de 30 à 50 % des superficies selon le quartier et fournissent les grains indispensables à la subsistance. Les prés et les herbages sont d'un rendement plus élevé, les premiers couvrent environ un quart du finage et les montagnes dominent dans les zones les plus élevées. Les fortes inégalités de revenus (37 % des cotes à moins de 5 livres, 5 cotes dépassant 1 000 livres) s'expliquent par une

⁴⁴³ En 1835, l'information utilisée est la distribution de l'impôt, connue chez les seuls censitaires. Pour tracer la courbe complète, il faut aussi tenir compte de ceux dont l'impôt est moins élevé. L'hypothèse faite est qu'ils sont aussi nombreux (153 censitaires vs 153 autres cotes) et que la répartition de l'impôt est chez eux linéaire avec une valeur moyenne de 9 francs. Nous avons vérifié que modifier cette hypothèse ne changeait que marginalement l'allure de la courbe de Lorenz. La partie en pointillés de la courbe de 1835 correspond aux données reconstruites.

⁴⁴⁴ Marc Conesa a obtenu des valeurs de l'indice légèrement inférieures à 0,70. Jean-Marie Yante a trouvé des valeurs plus faibles (de 0,38 à 0,50) chez les vigneronn mosellans). Inversement, des valeurs de 0,61 à 0,87 ont été mesurées dans la région de Murcie en 1850-1860, caractérisée par une domination de la grande propriété, polarisant la société rurale (PEREZ PICAZO Maria Teresa, PEREZ DE PERCEVAL VERDE Miguel, MARTINEZ CARRION Jose Miguel, « Ceux qui peinent et ceux qui prennent. Conjoncture et modes de faire-valoir dans les systèmes agraires du Sud-Est espagnol (1830-1860) », *Histoire et société rurale*, n° 10, 1998, p. 47-79).

répartition inégale de la propriété, en superficie comme en nature. La pyramide sociale trizacoise a été décrite en définissant sept groupes de revenus, regroupés dans un second temps en trois strates. Les propriétaires les plus aisés concentrent en effet les parcelles de prés et d'herbages, qui sont les plus rentables, grâce à la vente des bovins et au commerce des fromages. Les grands domaines sont l'apanage des plus riches, nobles ou bourgeois, trizacois ou forains. La strate intermédiaire exploite terres cultivables et prés mais elle est hétérogène, allant des laboureurs relativement aisés à ceux qui ne disposent que de quelques parcelles. Potager et chènevière apportent des ressources de complément, souvent les seules pour les plus démunis, mais qui ne suffisent pas à assurer leur subsistance. La différenciation sociale est aussi visible dans le bâti, qu'il s'agisse du logis d'habitation ou des bâtiments agricoles dont l'étendue est corrélée aux surfaces de terres et de prés des propriétaires. Les baux de fermage des grands domaines témoignent des relations de dépendance entre le bailleur et le fermier, mais induisent d'autres liens, chaque fermier devant recourir à une main d'œuvre abondante pour assurer son exploitation. Les parcours individuels témoignent d'une porosité entre groupes sociaux. Un propriétaire moyen peut prendre en fermage un domaine plus important, et un petit propriétaire peut mettre ses bras au service d'un fermier de grand domaine. Les besoins de main d'œuvre de ces domaines, qu'ils soient permanents ou saisonniers, sont satisfaits par un large recours à du personnel domestique venant des familles trizacoises ou des communes voisines. Le recensement de 1836 montre le caractère composite de ces ménages, dans lesquels de nombreux adolescents sont aussi employés comme pâtre, bergère ou servante.

De nombreuses relations d'interdépendance structurent donc la société rurale dans la montagne trizacoise. Elles n'empêchent pas l'existence de tensions. Les surfaces communes nécessaires à la survie des plus modestes sont en fait distribuées de manière inégalitaire et profitent plus aux propriétaires moyens. Elles sont un enjeu permanent, du fait des dynamiques d'usurpation et d'appropriation, d'amodiation ou de tendance au partage. Attachées aux villages plus qu'à la paroisse, leur gestion collective suppose un intérêt partagé des habitants qui peut être mis en mal par une volonté de partage entre les ayant-droits. Les domaines font aussi l'objet de critiques et d'attaques. Sous l'Ancien Régime, l'exemption fiscale des privilégiés avait pour effet de faire peser l'impôt sur les membres du tiers. La période révolutionnaire a permis à quelques propriétaires aisés d'accroître leur patrimoine, sans modifier significativement la structure sociale. Les inégalités de revenus sous la Monarchie de Juillet ont les mêmes caractéristiques structurelles qu'un siècle plus tôt. Les structures agraires n'ont pas changé de manière sensible entre le début du XVIII^e siècle et 1850.

Conclusion de la partie 1

Le portrait que nous avons retracé de la population trizacoise au XVIII^e siècle est celui d'une communauté rurale traditionnelle dans une région de montagne. Nous avons emprunté successivement trois angles d'analyse : les contraintes géographiques et environnementales, l'étude de la population, par les voies des patronymes et de la démographie, et les structures agraires.

La géomorphologie du territoire impose sa marque à l'homme. Le relief marqué du versant nord-ouest du volcan cantalien a structuré l'espace en vallées rayonnantes et planèzes issues des coulées volcaniques. Les difficultés (climat rigoureux, circulations malaisées) n'ont pas empêché l'implantation de communautés humaines étoffées qui tirent le meilleur parti de la fertilité des sols et des herbages dont la pousse rapide est facilitée par une pluviométrie élevée. Il en est résulté un habitat semi-dispersé, plafonnant autour de 1 000 m d'altitude. Moins de la moitié de la population vit au bourg, le reste résidant dans de multiples villages et hameaux qui constituent autant de pôles secondaires d'activité. La micro-mobilité de la population est révélée au fil des générations par des évolutions significatives du stock patronymique. Le regard doit alors porter sur un périmètre élargi et un territoire qui couvre *a minima* les six paroisses limitrophes de Trizac. À cette échelle, se révèle un degré d'exogamie significatif et un brassage régulier de la population. Au sein de cet espace encore, les conditions naturelles influencent les comportements humains, les axes préférentiels des échanges matrimoniaux portent la marque des reliefs. Les caractéristiques démographiques de la population trizacoise sont typiques des populations d'Ancien Régime. Le trait majeur en est l'homéostasie, avec un niveau de population autorégulé autour de 1 500 habitants. Des variations significatives résultent des crises de mortalité et de la rapide récupération. L'âge moyen au mariage voisin de vingt-cinq ans pour les femmes et de vingt-sept ans pour les hommes est stable dans la durée, comme la natalité. Le solde naturel positif, de l'ordre de 1 % par an, est compensé par une importante émigration masculine, facteur de régulation de la croissance de la population. Les structures agraires sont, elles aussi, marquées par une profonde stabilité, tant pour la nature des ressources que pour la stratification sociale qui en résulte. Les conditions environnementales sont telles que les herbages d'altitude sont la source essentielle de richesse, par l'élevage et la production de fromages. Les surfaces plantées en grains sont destinées à la seule autoconsommation. La pyramide sociale dans cette société dominée par les activités agricoles résulte de l'inégale répartition des terres cultivées, des prés et des montagnes à herbage. L'analyse de l'échelle des revenus a mis en évidence trois strates fortement contrastées. Les propriétaires les plus aisés (environ 14 % de la population) concentrent 70 % des revenus alors que plus de la moitié de la population est au-dessous du seuil d'autosuffisance. Pour les plus pauvres, l'accès aux surfaces communes, largement mais inégalement partagé, ne permet que la survie. L'équilibre interne de la communauté repose sur l'interdépendance (fermiers de domaines / journaliers, propriétaires / personnel de service), qui assure aussi la stabilité et la reproduction à l'identique de la pyramide sociale au fil du temps.

Ce portrait présente des traits qui paraissent immuables. La structure spatiale des pôles d'habitat et la densité de leur peuplement, les principales caractéristiques démographiques, la nature des ressources et les structures agraires ne semblent pas se modifier entre le début du XVIII^e siècle et la mi-XIX^e siècle. Les indices de changements (croissance des naissances illégitimes après 1790, moindre respect de l'observance des temps interdits de l'Église, apparition de quelques nouveaux noms de propriétaires après la Révolution) restent ténus et sans influence visible sur les équilibres existants. Ces équilibres pourraient être considérés comme des caractères immuables, attachés à une population de montagne dans son environnement spécifique. Mais la réalité est plus complexe, comme en témoigne par exemple l'homéostasie : on comprend les mécanismes de récupération rapide après

crise (remariage des veufs et veuves, plus forte natalité...), mais moins facilement pourquoi et comment la population plafonne ensuite. Une meilleure compréhension des caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la communauté rurale passe vraisemblablement par un changement d'échelle et une attention plus marquée aux familles et aux individus. Ils prennent les décisions en termes de mobilité, d'alliance, de choix professionnels. Ces choix individuels sont conditionnés par l'environnement proche (familial, culturel et juridique, économique...) qu'il faut donc mieux connaître. Il s'agit aussi de savoir quelles sont les conséquences de ces choix sur les trajectoires collectives. Cependant, une bonne compréhension du contexte spécifique à chaque décision ne peut se réduire à une statistique et demande une reconstitution fine de la parenté et des conditions économiques de la famille. Il convient donc de mettre en œuvre une prosopographie trizacoise organisée autour de ces deux échelles, individuelle et familiale. L'autre dimension qui doit être considérée dans une société rurale où la propriété est à la fois une composante essentielle de l'identité et la base du positionnement social est celle de la transmission de cette propriété entre les générations. En Auvergne régie par la coutume, la désignation de l'héritier se fait lors du mariage de l'aîné. C'est lors de ce contrat du mariage que les modalités de transmission de la propriété se décident et que se dessinent les trajectoires de chacun, futurs mariés, veufs ou célibataires, aînés et cadets, jeunes et vieux. La norme sociale du village de Haute-Auvergne impose ses contraintes et ses interdits dont le respect assure la stabilité et la pérennité de la communauté.

Dans la seconde partie de ce mémoire, notre attention se portera sur les marques de l'identité individuelle et familiale. Nous justifierons ensuite la nécessité d'une reconstitution la plus complète des familles trizacoises. Nous analyserons enfin l'ensemble des dispositions offertes par les contrats de mariage pour que les familles puissent au mieux adapter leurs décisions à leur objectif d'assurer la pérennité de leur lignée et de leurs biens.